

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

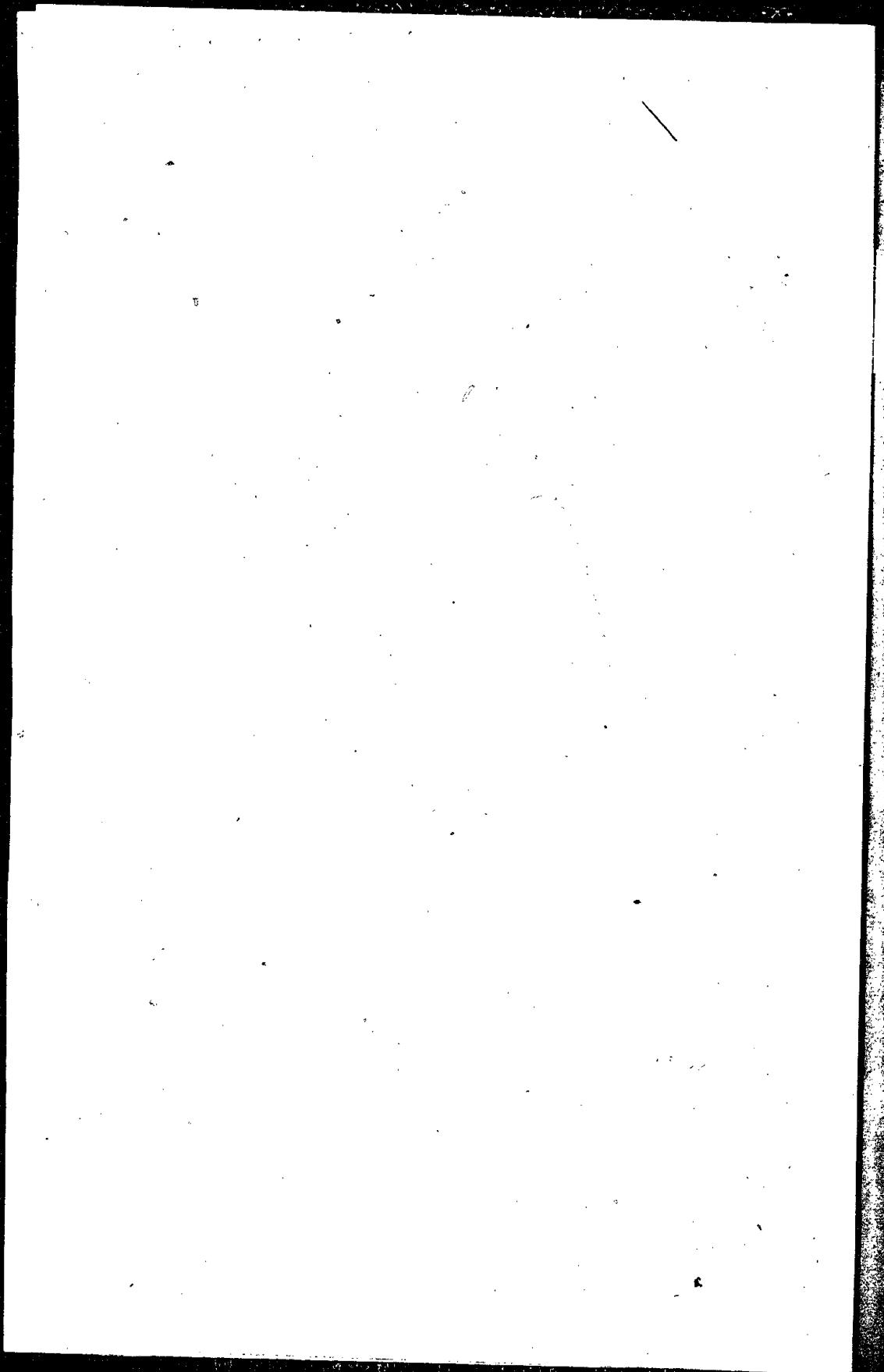
L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X



MÉMOIRES

DE LA

107.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE MONTREAL.

QUATRIÈME LIVRAISON.

HISTOIRE DU MONTREAL

PAR

M. DOLLIER de CASSON.

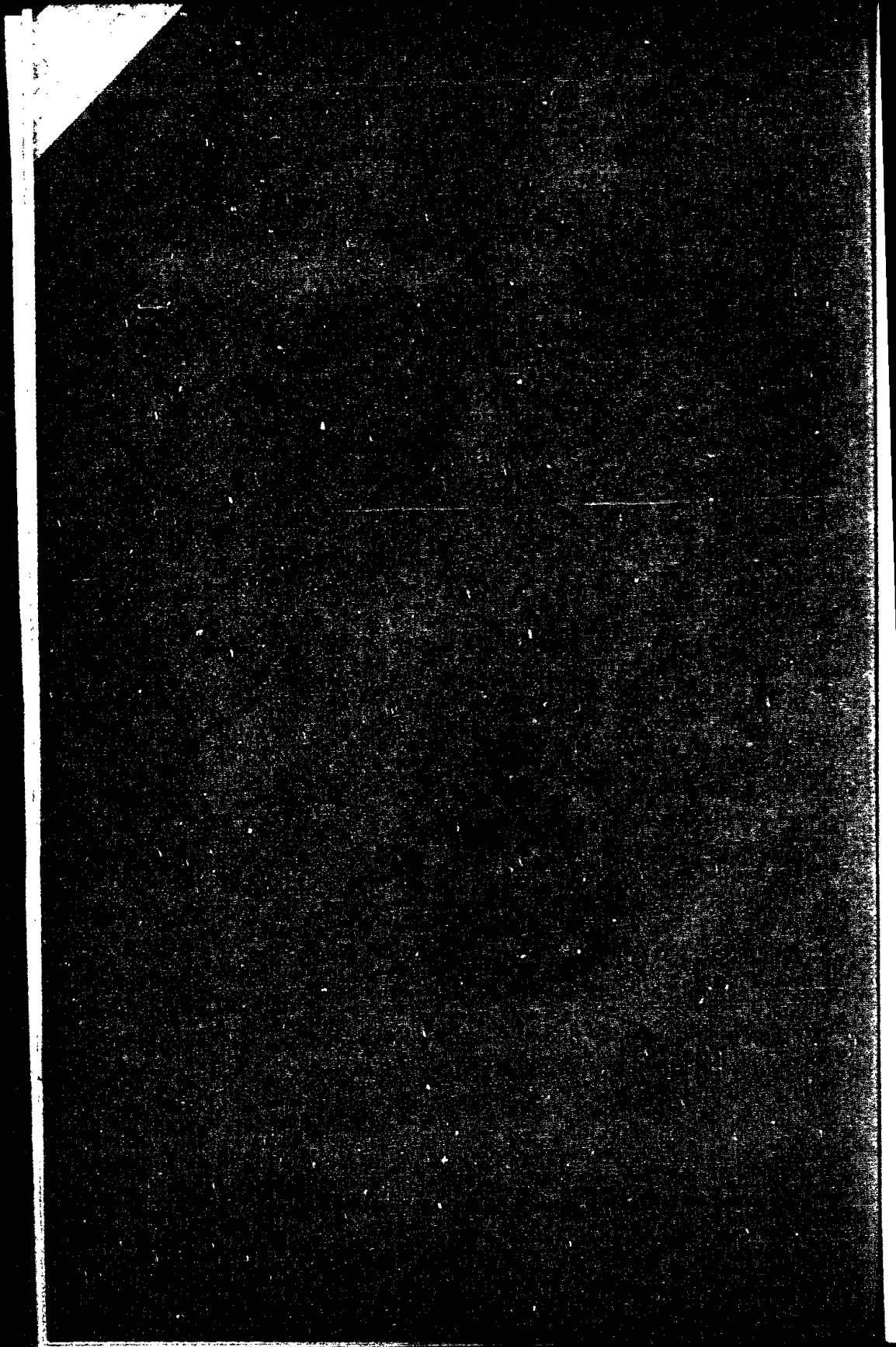


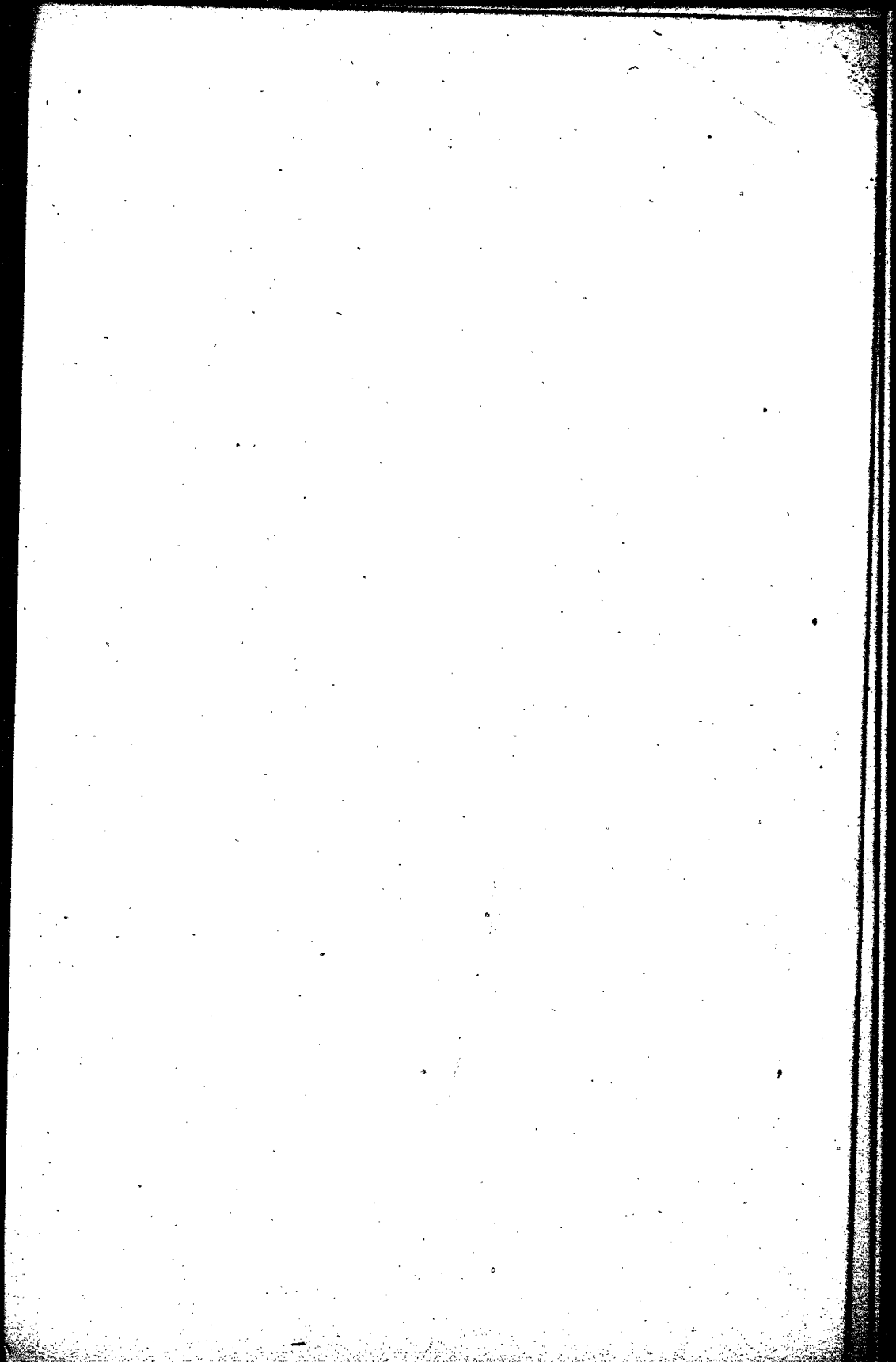
MONTREAL :

DES PRESSES A VAPEUR DE LA MINERVE.

RUE ST. VINCENT, 16.

1869





OFFICIERS
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE MONTREAL.

Patrons : **SIR G. E. CARTIER, et l'Hon. P. J. O. CHAUVEAU.**

PRESIDENT : M. Pabbé H. A. B. VERREAU.

Vice-Président.....**SON HONNEUR le Juge BEAUDRY.**

Secrétaire.....**R. BELLEMAIRÉ, Ecuier.**

Trésorier.....**W. MARCHAND, Ecuier.**

Bibliothécaire.....**L. A. H. LATOUR, Ecuier.**

Assistant-Secrétaire.....**J. R. DANIS, Ecuier.**

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE MONTREAL.

QUATRIÈME LIVRAISON.

HISTOIRE DU MONTREAL

PAR

M. DOLLIER de CASSON.



MONTREAL :
DES PRESSES A VAPEUR DE "LA MINERVE,"
RUE ST. VINCENT, 16.

1868

HISTOIRE DU MONTREAL.

1640-1672.

Manuscrit sans nom d'auteur, apporté à Montréal, en
Novembre, 1845, par l'Hon. L. Jos. Papineau, copié
à Paris, pour la Province du Canada.

Ouvrage attribué à M. FRANÇOIS DOLLIER DE CASSON,
Prêtre de St. Sulpice de Paris et 3e Supérieur
du Séminaire de Montréal.

AVEC APOSTILLES PAR M. PIERRE MARGRY ET NOTES
ET APPENDICES PAR M. J. VIGER.

UN MOT D'EXPLICATION.

Dans la dernière session du Parlement Provincial, l'Assemblée Législative du Canada autorisa le Gouverneur, Lord Chs. Theophilus Metcalfe, sur Adresse, à employer telle somme d'argent qu'il jugerait convenable à faire copier, pour l'usage de la Province, quelques uns des nombreux manuscrits qui sont de dépôt dans les bureaux publics de Paris et qui concernent le Canada. A la suite de cette Adresse, l'hon. L. Jos. Papineau, alors à Paris, fut prié par le Gouvernement colonial de remplir le désir de l'Assemblée Législative ; il le voulut bien, et, sous la surveillance de M. Margry, il fit copier la présente

"HISTOIRE DU MONTREAL."

et plusieurs autres manuscrits ayant rapport à l'histoire du Canada et qu'il y apporta, cette année, avec lui. Le présent mémoire, ouvrage de M. François Dollier de Casson, prêtre de St. Sulpice et 3e Supérieur du Séminaire de Montréal, est un volume de 382 pages, grand in 4to, auquel M. Pierre Margry a fait nombre d'apostilles qu'on trouvera portées en encre rouge à cette copie du MS. (1) pour les mieux distinguer des notes en encre noire que j'ai cru devoir faire moi-même, indépendamment de l'appendice à la suite du texte.

Montréal, 26 Novembre 1845.

Js. VIGER.

Ce mémoire est assurément de M. Dollier quoiqu'il n'en porte le nom. La note sur le voyage de 1669 justifie ce fait. Je n'ai pas revu ce Mémoire tout de mes propres yeux, mais il m'a été relu, par le copiste, pendant que je tenais l'original en main. Comme cela s'est fait la nuit, quelques erreurs seront peut-être restées. Toutefois je puis dire que la copie sera plus lisible, quoiqu'il y ait, plus claire, mieux orthographiée que l'œuvre même de M. Dollier souvent indéchiffrable.

Août 20, 4 h. du matin.

(1) Les apostilles de M. Margry sont insérées en italiques au bas des pages de ce volume : les notes de M. Viger sont indiquées comme venant de lui.

HISTOIRE DU MONTREAL.

LETTRES ADRESSEES DEPUIS 1640 JUSQU'A 1672.

A Messieurs les Infirmes du Séminaire de St. Sulpice,

Je vous envoie, Messieurs, cette Relation afin qu'elle vous serve d'un vaisseau fort commode pour venir au Montreal sans que vous ayez besoin de remède pour disposer vos corps aux rigueurs du voyage ; Si vous êtes incommodés d'un mal de mer impertun ne craignez pas les roullins en ce trajet car le branlement de ce navire n'augmentera aucunement vos douleurs : si vous avez l'estomac foible et que vous appréhendez par trop les maux de cœur que cause ordinairement une mer agitée, fiez-vous sur ma parole, tournez hardiment ce feuillet et vous embarquez sans crainte, car je vous promets que cette grande traversée vous sera si douce qu'à peine vous vous en appercevrez. Si vous avez peur de ces mouches que nous appelons *maringouins* qui donnent tant d'exercice aux habitants de ce pais, assurez-vous que je les bannirai si bien de ce livre que vous n'y en trouverez pas une : si la foiblesse de vos yeux vous fait

craindre nos neiges je m'offre pour le garant de vos vûes, pourvu que vous ne vous serviez d'autre navire que de celui-ci afin d'y venir : Si vous appréhendez la dépense que vous pourroit causer cette entreprise, afin de la modérer et épargner votre bourse, je vous offre le passage gratis, pourvu que vous me voulliez seulement accorder quelques heures de ce temps que Messieurs vos médecins ou apothicaires ne vous permettront pas de donner à des emplois plus utiles ; que si vous me dites " tout cela est bon, mais nous voudrions approcher autremment de votre beau fleuve pour admirer plus agréablement la beauté de son cours," je vous répondrai que si quelques uns d'entre vous sont de ce sentiment, j'en ai trop de joie pour m'y opposer, qu'ils viennent à la bonne heure comme il leur plaira goûter la belle eau de nos rapides et apprendre par leurs propres expériences que la Seine lui doit céder son nom puisque celle-ci est mille fois plus avantageuse à la santé du corps.

AU LECTEUR.

Comme je ne souhaite point tromper ceux qui se voudront donner la peine de lire cette Relation, je veux bien les avertir qu'ils ne peuvent pas espérer de moi que ce soit sans quelques légères erreurs pour les dates, les temps (2) et que je serai si fidèle à leur rapporter toutes les belles actions qui se sont faites en ce lieu que je n'en obmette un très grand nombre ; premièrement parceque la religion de ces personnes pieuses et qualifiées lesquelles ont peuplé cette isle au dépens de leur bourse, n'a jamais pu souffrir que rien de remarquable parût chez les libraires touchant ce qui a été fait ici, si bien que je suis contraint aujourd'hui de laisser dans un profond silence et au milieu des ténèbres ce qui mériterait d'être exposé au plus beau jour, lorsque je n'en ai pas des témoignages authentiques ; en second lieu il y a eu tant d'attaques en ce poste avancé, tant de coups donnés et reçus, les témoins y ont été tant de fois repoussés depuis trente-un ans qu'on y est établi, (3) d'ailleurs il y a eu tant de faits considérables pour la piété surtout à l'égard des personnes qui soutenoient cet ouvrage, que j'aurois beau examiner et feuilleter les temps et les saisons, je serois toujours contraint d'oublier bien des choses dignes de mémoire. En troisième lieu je vous dirai que j'ai si peu de temps à moi, que je ne puis faire autre chose sinon parcourir ce petit jardin de Mars, prenant sans avoir le loisir de m'arrêter tantôt une fleur en un endroit, tantôt en un autre, pour vous former ce bouquet ; que si les fleurons qui le composent se trouvent moins artistement accommodés, je ne laisserai pas de vous le présenter volontiers, parce qu'il vous sera difficile de l'approcher sans que vous ressentiez la suave

(2) *L'ordre des temps.*

(3) Notre auteur écrit donc de 1672 à 1673. (Note de J. Viger.)

odeur de cet Epoux des Cantiques qui s'est fait suivre dans des pays aussy éloignés par tant de personnes considérables, soit par leurs démarches du corps, soit par les démarches de l'esprit et de l'affection, soit par les démarches de la bourse dont les largesses ne s'y sont pas fait voir avec peu de profusion et ne contribuent pas peu encore aujourd'huy aux reconnaissances et hommages qui y sont rendus au Créateur de l'univers aux pieds de ces nouveaux autels surtout par plusieurs personnes qui n'y pourroient pas encore maintenant subsister, ou du moins elles y seroient dans la dernière misère sans les douceurs charitables de la France qui les aide de temps en temps à faire leurs pénitences avec moins d'inquiétude en ce grand éloignement dans lequel elles se trouvent de tous leurs amis, après avoir essuyé et couru de périls qu'il se verra dans la suite de cette histoire, à laquelle les choses qui se sont passées depuis l'an 1640 jusqu'à l'an 1641 au départ des vaisseaux de Canadas en France serviront d'un forte belle et riche entrée, ensuite nous marquerons toutes les autres années à la tête des chapitres, comptant notre année historique depuis le départ des vaisseaux du Canada pour la France dans une année jusqu'au départ d'un vaisseau du même lieu pour la France dans l'an suivant : ce que nous faisons de la sorte parceque toutes les nouvelles de ce pays sont contenues chaque année en ce qui se fait ici depuis le départ des navires d'une année à l'autre et en ce qu'on reçoit de France par les vaisseaux qui en viennent ; et comme nous puissions dans ces deux sources ce que nous mandons tous les ans à nos amis j'ai cru que l'ordre naturel vouloit que je cottasse ainsy mes chapitres pour une plus sure division de cette histoire.

HISTOIRE DU MONTRÉAL.

Depuis l'an de Notre Seigneur 1640 jusqu'à
l'an 1641 au départ des vaisseaux de
Canadas en France.

La main du Tout-puissant qui se découvre ici tous les jours en ses ouvrages voulut, l'an quarantième de ce siècle, se donner singulièrement à connoître par celui du Montréal dont elle forma les desseins dans l'esprit de plusieurs d'une manière qui faisoit dans le même temps voir en Dieu une bonté très grande pour ce pays, auquel elle voulut lors donner ce poste comme le bouclier et le boulevard de sa défense, une sagesse non pareille pour la réussite de ce qu'elle y voulut entreprendre, n'omettant rien de ce que la prudence la plus politique eût pu acquérir (1) ; une puissance prodigieuse et surprenante pour l'exécution de cette affaire faisant de merveilleuses choses en sa considération : tous les anciens habitans de la Nouvelle-France savent assez combien il leur a vallu d'avoir ce lieu avancé vers la rive ennemie (2) pour les amuser et retenir dans leurs terribles descentes ; Ils n'ignorent pas que très souvent cette côte (3) a servi de digue aux Iroquois pour arrêter leur furie et impétuosité se dégoutant de passer plus outre, lorsqu'ils se voyoient si vigoureusement reçus dans les attaques qu'ils y faisoient, et la suite de cette histoire fera tellement toucher au doigt combien le Canada lui est

(1) *Requérir.*

(2) *Leurs ennemis.*

(3) *Iste.*

obligé de sa conservation, que ceux qui sauront par leurs propres expériences la sincérité et vérité de ce discours, béniront en le lisant mille fois le ciel, d'avoir été assez bon pour prendre et concevoir le dessein d'un ouvrage qui lui est si avantageux : que si la bonté de Dieu a paru visiblement en cette entreprise, sa sagesse et toute puissance n'y ont pas brillé avec moins d'éclat, étant vrai qu'il est impossible de repasser en son esprit toutes les choses qui se firent dans l'année dont nous parlons, sur le sujet de Montréal, sans admirer partout ces deux perfections divines qui concouroient tellement l'une avec l'autre au dessein duquel nous traitons, qu'il paroissoit clairement que cet ouvrage n'appartenoit point aux hommes mais seulement à la sagesse et au pouvoir infini d'un Dieu men par sa seule bonté à en agir de la sorte ; mais voyons un peu *comme ces deux* attributs divins de la sagesse et de la puissance s'assistèrent l'un l'autre afin d'enfanter et de mettre au jour cet ouvrage : La providence de Dieu voulant rendre cette isle assez forte pour être la frontière du pays, et voulant du reste la rendre assez peuplée pour y faire retentir les louanges de son créateur lequel y avait été jusqu'alors inconnu, il falloit qu'elle jettât les yeux sur plusieurs personnes puissantes et pieuses afin d'en faire une compagnie qui entreprit la chose, par ce que la dépense devant être grande, elle eût été excessive si plusieurs personnes puissantes et de qualité ne se fussent réunies pour cet effet, et l'union n'auroit pas longtemps duré si elle n'avoit été entre des personnes pieuses détachées du siècle et entièrement dans les intérêts de Notre Seigneur, d'autant que cette association se devant faire sans espoir de profit et en ayant encore même aujourd'huy fort peu à espérer d'ici à plusieurs années en ce lieu, elle se seroit bientôt détruite si elle avoit été intéressée, quand elle n'auroit

eu que ce seul chagrin d'être obligée à toujours mettre sans espérance de rien recevoir d'un très longtems : de plus il falloit que la Providence divine disposât quelque illustre commandant pour ce lieu, lequel fût homme de cœur, vigoureux, d'expérience et sans autres intérêts que ceux de l'éternité : outre cela il falloit que la même providence choisît une personne pareillement dégagée pour y avoir soin des pauvres malades et blessés en attendant que le monde se multipliant elle procurât à cette isle l'assistance d'un hôpital pour seconder ou tenir la place de cette personne, sur quoy il est à remarquer qu'il étoit de besoin que ce fût quelque fille ou femme à cause que les personnes de ce sexe sont propres à plusieurs choses qui ne se font pas communément si bien par ceux d'un sexe différent dans un lieu où il n'y en a point. Mais à vous dire le vrai il falloit que ce fût une personne toute de grâce pour venir alors dans ce pays si éloigné, si sauvage et si incommode, et il étoit nécessaire qu'elle fût extrêmement protégée de la main du Tout-puissant afin de conserver toujours le trésor de sa pureté sans aucun larcin ou véritable ou fausement présumé, venant parmi les gens de guerre : La providence a miraculeusement opéré toutes ces choses comme nous verrons dans la suite de cette histoire qui nous fera également admirer la sagesse de Dieu et son pouvoir : mais avant que de parler de cet illustre commandant et de cette personne choisie pour les malades et blessés, revenons à l'érection de notre sainte compagnie, aussi bien n'oserions-nous rien dire présentement de ces deux personnes que le Ciel à élues parceque la main de Dieu qui travaille fortement chez elles, veut le faire comme en cachette ; ces deux ouvrages si nécessaires sans que nos associés en aient aucune connaissance jusqu'à l'an prochain, afin qu'ils les reçoivent alors comme

une gratification purement céleste : Sur donc voyons naître cette belle association et prendre son origine dans la ville de la Flèche par le moyen d'une relation de la Nouvelle-France, qui, parloit fortement de l'isle du Montréal, comme étant le lieu le plus propre du pays afin d'y établir une mission et recevoir les sauvages, laquelle Relation vint heureusement entre les mains de M. de la Doversière, (1) personne de piété éminente, qui fut d'abord beaucoup touché en la lisant, et qui le fut encore bien d'avantage quelque temps après, Dieu luy ayant donné une représentation si naïve de ce lieu qu'il le décrivait à tous d'une façon, laquelle ne laissoit point de doute qu'il n'y eut bien de l'extraordinaire là dedans, car les guerres avoient laissé si peu de moyens pour le bien reconnoître qu'à peine en pouvoit-on donner une grossière idée, mais lui le dépeignoit de toute part non seulement quant aux costes et partie extérieure de l'isle, mais encore il en dépeignoit le dedans avec la même facilité, il en disoit la bonté et beauté et largeur dans ces différens endroits : enfin il discouroit si bien du tout qu'allant parler un jour au Révd. Père Channeau, (2) Recteur du collège de la Flèche qui le confessoit et lui disant que Dieu lui avoit fait connoître cette isle la lui représentant comme l'ouvrage auquel il devoit donner ses travaux afin de contribuer à la conversion des Sauvages par le moyen d'une belle colonie française qui leur pouvoit faire sucer un lait moins barbare ; que cependant il vit ce qu'il devoit faire et s'il croyait que cela fut de Dieu oui ou non, alors ce père éclairé du ciel, convaincu par ce qu'il entendoit de sa bouche,

(1) Jérôme Le Royer de la Dauversière, (note de J. V.)

(2) *Chauveau* ou *Chamereau*.

Si M. M. au lieu de corriger et moderniser l'orthographe de l'auteur, l'eût au contraire suivie et un peu étudiée il aurait vu *Chauveau* dans ce nom, c'est-à-dire *Chauveau* et non *Channeau* ou *Chamereau*. On mettait plus d'un U à cette époque à la place de notre V.

L'abbé de la Tour dit Chauvet. (Note de J. V.)

lui dit.—“N'en doutez pas, Mr. employez-vous y tout de bon;” étant revenu des jésuites, incontinent il dit tout ce qui s'étoit passé à M. le Baron de Fauquant (1), gentilhomme fort riche qui étoit depuis peu venu demeurer chez luy, comme dans une école de piété afin d'y apprendre à bien servir notre Seigneur, Dieu l'ayant voulu conduire tout exprès sous ce pieux prétexte en la maison de son serviteur, afin qu'il se trouvât là à propos pour partager l'honneur de commencer le travail de cette nouvelle vigne, sur quoy il est à remarquer que ce vertueux baron ayant vu la même Relation que M. de la Doversière en avoit été tellement touché qu'il ne lui eût pas plutôt fait connoître à quoy l'avoit destiné le bon père Channeau, qu'aussitôt il s'offrit à lui afin de s'associer pour le même dessein; ces deux serviteurs du Tout-puissant étant ainsi unis ils prirent résolution d'aller de compagnie à Paris, afin de former quelque saint parti qui voulût contribuer à cette entreprise; y étant arrivé M. de la Doversière s'en alla dans un hôtel où Notre Seigneur conduisit feu M. Hollié (2), ces deux serviteurs de Jésus-Christ se rencontrant en ce palais furent soudain éclairés d'un rayon céleste et tout-à-fait extraordinaire, d'abord ils se saluèrent, ils s'embrassèrent, ils se connurent jusqu'au fond du cœur, comme St François et St Dominique, sans se parler, sans que personne leur eût dit mot et sans que jamais ils se fussent vus. Après ces tendres embrassemens de ces deux serviteurs de Notre Maître céleste, M. Olier dit à feu M. de la Doversière.—“ Je sais votre dessein, “je vais le recommander à Dieu, au saint autel;” cela dit il le quitta et alla dire la sainte messe que M. de la Doversière alla entendre, le tout avec une dévotion difficile

(1) Sic. *Fan* ou *Fau Fauquant*.

Pierre Chevrier, Baron de Fancamp, prêtre. (Note de J.V.)

(2) M. J. J. Olier, Fondateur du Séminaire de St Sulpice. (Note de J.V.)

à exprimer quand les esprits ne sont pas embrasés du même feu qui consumoit ces grands hommes ; l'action de grâce faite, M. Holié donna cent pistoles à M. de la Doversière, lui disant "Tenez voilà pour commencer l'ouvrage de Dieu;" Ces cent louis ont été le premier argent qui ait été donné pour cet œuvre, prémices qui ont eu la bénédiction que nous voyons. Sur quoy il est bien à remarquer que Dieu ayant le dessein de donner dans un certain temps pour lors connu à lui seul toute cette isle au Séminaire de Saint Sulpice, il en souhaita toucher le premier argent par les mains de son très digne fondateur et premier supérieur, afin de la lui engager en quelque façon et lui donner des assurances qu'ils y voulait faire servir un jour par ses enfants. Après cela ils ne doivent pas craindre au milieu des tempêtes, ils n'en seront pas abattus puisque Dieu est leur soutien ; et que pour le paiement de toutes les grâces qu'il a versées sur cet ouvrage par leur moyen il en a voulu recevoir les arrhes par des mains qui lui étaient aussy agréables que celles de feu Mr. Holié. Mais reprenons le fil de notre histoire et faisons revenir M. de la Doversière trouver son cher Baron de Fauquand et exprimons si nous pouvons la joie avec laquelle il lui dit ce que nous venons de vous rapporter au sujet de M. Holié ; exprimons si nous pouvons l'allégresse de cet illustre baron en voyant une telle merveille, ensuite voyons ces trois premiers associés dans leur première entrevue, et exprimons si nous pouvons leurs tendres embrassades mélangées de larmes et soupirs. Après disons que Dieu donne bien parfois de la joie à ses serviteurs, disons que chez les grands de ce monde rien ne se trouve de pareil, disons enfin que le lien amoureux formé par le St. Esprit entre ces trois associés ne se rompra pas aisément, qu'il sera fort pour amener de puissants secours et faire entreprendre des merveilles dans

l'isle du Montréal : Mais voyons un peu comme Dieu les conduisit pour la réussite de ce dessein ; il falloit avant toutes choses qu'ils se rendissent les maîtres du lieu que la Providence les fesoit envisager—mais pour y parvenir il étoit nécessaire de traiter auparavant avec M. de Loson (1) auquel cette terre avoit été donnée, c'est ce dont s'acquitta quelques mois après avec beaucoup de vigilance et de soin le Sieur de la Doversière qui ne négligeoit aucune chose à l'égard de cette affaire que le ciel lui avoit commise, pour cela il s'adressa au R. P. Charles Lalle- mant (2) qui fut si convaincu après l'avoir oui que ce dessein étoit de Dieu qu'il se résolut de demander permission d'aller avec lui trouver M. de Loson dans le Lonnais, où il étoit alors, afin de mieux négocier la chose ; zèle à qui Dieu donna une telle conviction (3) que le traité de cette isle se fit et passa en la ville de Vienne (4) peu de temps après, ce qui fut au mois d'août du même an 1640. (5) Cela donna un grand contentement aux nouveaux associés, lesquels pour une marque de leur extraordinaire confiance en Dieu avoient

(1) *sic de Lauzon ?*

Il signait Jean de Lauzon, j'ai son autographe. Il étoit alors Intendant du Dauphiné, et fut gouverneur général du Canada de 1651 à 1656. Il partit tard dans l'automne sans attendre son successeur. Sa commission n'expirait que le 17 janv. 1657. Il laissa pour commander à sa place M. Charles de Lauzon De Charny l'un de ses fils, frère du Sénéchal. (note de J.V.) Voir 2e livraison des mémoires de la Société Historique.

(2) Il signait *Lalemant*. (Note de J.V.)

(3) *Bénédiction*.

(4) ?

(5) M. Faillon dit à ce sujet ; " M. de Lauzon cédant aux instances de M. de la Dauversière qui fit deux fois à cette fin le voyage de Dauphiné, substitua M. Olier et ses associés à sa place, par contrat passé à Grenoble, le 17 Août 1640 ; et approuvé par la Grande Compagnie (dont il tenait sa concession de l'île) au mois de décembre suivant." (Vie de M. Olier, Paris 1841.) (Note de J. V.) Voir *appendice* No. XVI.

dès le printemps avant l'accomplissement de cette affaire, envoyé au R. P. Lejeune, lors recteur de Kebecq, vingt tonneaux de denrées, outils et autres choses, afin qu'il prit la peine de les leur faire conserver pour l'an suivant :—M. de la Doversière étant retourné de Viennois (*Sic*) après cette heureuse négociation, on commença lors de travailler tout de bon à chercher les moyens de faire un grand embarquement pour l'an 1641; mais si pour résister en ce lieu aux incursions des sauvages on avoit besoin de gens soldats et résolus, on avoit encore plus besoin d'un digne chef pour les commander, ce que représentant quelque temps après le Sr de la Doversière au P. Charles Lallemant, ce bon père lui dit:—"Je sais un brave gentilhomme champenois nommé M. de Maison-neufve (1) qui a telle et telle qualité, lequel seroit possible bien votre fait et commission;" il vit que M. de la Doversière désiroit de le connoitre, il lui dit son auberge afin qu'il pût le voir sans faire semblant de rien ce qu'il fit fort adroitement et sans que l'on s'apperçut du dessein qu'il avoit; parcequ'il alla tout simplement loger dans cette auberge comme s'il n'eut eu autre envie que d'y prendre ses repas, et parla ensuite publiquement de l'affaire du Montréal qui étoit sur le tapis, afin de voir si cela ne lui donneroit point lieu d'entrer en quelque conversation sur ce fait avec M. de Maison-neufve, ce qui lui réussit fort bien, car M. de Maison-neufve ne se contenta pas dans la conversation de l'avoir interrogé plus que tous les autres ensemble sur le dessein proposé, mais outre cela, il le vint par après trouver dans le particulier, afin de lui dire qu'il seroit bien aise pour éviter les débâches de s'éloigner et que s'il pouvoit servir à son dessein il s'y offroit fort volontiers, qu'il avoit telle et

(1) Paul de Chomedey Sieur de Maisonneuve. Il signait tantôt l'un, tantôt l'autre de ces deux noms. J'ai de ses autographes. (Note de J. V.)

telle qualité, qu'au reste il étoit sans intérêt et avoit assez de bien pour son peu d'ambition qu'il emploieroit sa vie et sa bourse dans cette entreprise sans vouloir autre chose que l'honneur d'y servir Dieu et le Roy son maitre dans l'état et profession des armes qu'il avoit toujours portées. M. de la Doversière l'entendant parler d'un langage si chrétien et résolu en fut tout charmé. Il le reçut comme un présent de la Providence divine laquelle vouloit accomplir son œuvre et l'offroit pour cet effet à la compagnie naissante du Montréal; aussi étoit-ce un homme digne de sa main, il étoit aisé à voir qu'il en venoit et étoit propre à réussir dans les desseins qu'elle avoit sur cette Compagnie à l'égard de cette isle; elle lui avoit fait commencer le métier de la guerre dans la Hollande dès l'âge de 13 ans, afin de lui donner plus d'expérience, elle avoit eu le soin de conserver son cœur dans la pureté au milieu de ces pays hérétiques et des libertins qui s'y rencontrent, afin de le trouver par après digne d'être le soutien de sa foi et de sa religion en ce nouvel établissement,—elle le retint toujours dans une telle crainte des redoutables jugemens derniers que pour n'être pas obligé d'aller dans la compagnie des méchants se divertir, il apprit à pincer le luth, afin de pouvoir passer son temps tout seul lorsqu'il ne trouveroit pas d'autres camarades; quand le temps fut venu auquel elle vouloit l'occuper à son ouvrage elle augmenta tellement en lui cette appréhension de la divine justice que pour éviter ce monde perversi qu'il connoissoit, il désira d'aller servir son Dieu dans sa profession en quelques pays fort étrangers. Un jour roulant ces pensées dans son esprit elle lui mit en mains chez un avocat de ses amis une Relation de ce pays dans laquelle il étoit parlé du P. Charles Lalemant, depuis quelque temps revenu du Canada. Là-dessus il pensa à part soi que peut-être

dans la Nouvelle-France il y avoit quelques emplois où il pourroit s'occuper selon Dieu et son état parfaitement retiré du monde ; pour cela il s'avisa d'aller voir le Père Charles Lallemant auquel il ouvrit l'intention de son âme ; le Père jugeant que ce gentilhomme étoit le véritable fait de Messieurs du Montréal, il le proposa à M. de la Doversière lorsqu'il lui en parla comme nous l'avons dit ci-devant, ce qui réussit à son extrême joie ainsi que nous l'avons déjà remarqué et ce qui causa des contentemens indicibles à tous Messieurs les associés, particulièrement lorsqu'ils apprirent les avantageuses qualités qui brilloient dans ce commandant que la Providence leur donnoit en ce pressant besoin ; il est vrai que la joie qu'ils en conçurent s'augmenta encore beaucoup lorsqu'ils le connurent plus à fond ; quoique tout ce qu'ils remarquèrent en sa personne ne fut rien qu'un fort léger rayon de ce qu'il a fait paroître ici en lui ; on a vu en sa personne un détachement universel et non pareil, un cœur exempt d'autres appréhensions que de celles de son Dieu, et une prudence admirable, mais entre autre chose on a vu en lui une générosité sans exemple à récompenser les bonnes actions de ses soldats, plusieurs fois pour leur donner des vivres il en a manqué lui-même, leur distribuant jusqu'aux mets de sa propre table ; il n'épargnoit rien afin de leur faire gagner quelque chose quand les Sauvages venoient en ce lieu ; même je sais qu'une fois remarquant une extraordinaire tristesse dans un brave garçon qui avoit fait voir plusieurs fois son cœur contre les ennemis, il l'interrogea et sachant que c'étoit à cause qu'il n'avoit rien de quoi traiter aux Outaouas, lesquels étoient lors ici, il le fit venir en sa chambre, et comme il étoit tailleur de profession il lui fit couper jusqu'aux rideaux de son lit pour les mettre en

capots, afin de les leur vendre et ainsi il le rendit content; sur quoi il est bon de savoir qu'il ne faisoit pas les choses pour en tirer aucun lucre, mais par une pure et cordiale générosité, laquelle le rendoit digne de louange et d'amour, ce que n'ont pas moins mérité plusieurs autres qui ne se sont pas moins dépouillés que lui de ce qu'ils avoient, d'autant que tout ce qu'ils ont fait n'a été que par la cupidité d'un profitable négoce qui cherche partout l'utile et le souverain de tous les biens.

Ce brave et incomparable gentilhomme rencontré, les associés ne songèrent plus qu'à de l'argent et à s'assurer de bons hommes afin de faire une belle et considérable dépense pour Dieu et l'honneur de la France en leur première levée de boucliers, qu'ils résolurent de commencer au premier départ des navires pour le Canada, qui étoit au printemps suivant qui étoit celui de 1641. Que s'ils réussirent Dieu les assista bien et il leur en coûta bon, surtout à cause des faux frais que le peu d'expérience et la tromperie des hommes fait faire en pareille occurrence où il est à remarquer que cet embarquement se monta à vingt cinq mille écus en France et qu'ils n'étoient encore que six personnes qui contribuassent à ce dessein et que partant il falloit que la grâce fut bien forte puisqu'elle les obligeoit à tant employer de biens en faveur d'un ouvrage qu'ils savoient ne leur devoir rien rapporter. Enfin le printemps venu ils donnèrent les ordres pour l'embarquement qu'ils résolurent de faire principalement à la Rochelle où Messieurs de Fauquant et de la Doversière se rendirent exprès à la prière de leurs confrères, afin d'assister M. de Maison-neufve qui y alloit après avoir reçu de Messieurs les associés la commission de venir commander en ce lieu où Sa Majesté leur a donné le pouvoir de commettre des Gouverneurs, d'avoir

du canon et autres munitions de guerre; ces trois Messieurs ne furent pas plutôt arrivés à la Rochelle qu'ils recherchèrent encore de toutes parts du monde propre à bien soutenir ce poste, ils ne choisirent pour cet effet que de bons hommes en quoi ils avoient d'autant plus de raison qu'ils savoient que ce lieu devoit être fort chaud et difficile à deffendre par un petit nombre de soldats tel que celui qu'ils pouvoient fournir, vu la multitude et la cruauté des ennemis qu'ils y devoient combattre; outre cette levée de soldats ils firent de grandes dépenses pour avoir les denrées, outils et marchandises nécessaires à un établissement de la conséquence de celui-ci. Enfin ils n'épargnèrent rien pour réussir en leur dessein, mais au reste ils avoient besoin d'une chose qu'ils ne pouvoient trouver et que leur bourse ne leur pouvoit fournir, c'étoit d'une fille ou bien d'une femme de vertu assez héroïque et de résolution assez mâle pour venir en ce pays prendre le soin de toutes ces denrées et marchandises nécessaires à la subsistance de ce monde, et pour servir en même temps d'hospitalière aux malades et blessés; que si leur argent ne la leur put octroyer la providence qui les avoit assistés jusques-là et qui depuis l'an 1640 les employoit fortement à cet ouvrage avoit pris le soin de disposer à leur insçu la personne dont ils avoient besoin, l'amenant à point nommé du fond de la Champagne en ce lieu de leur embarquement dans le temps qu'ils s'aperçurent de la grande nécessité qu'ils en avoient et de l'impossibilité où ils étoient de la trouver; chose qui est considérable et qui mérite trop d'avoir son récit en cette histoire pour ne la pas rapporter tout au long commençant par les premiers mouvemens de la vocation que ressent cette bonne fille dont est question dans la ville de Langre en l'an 1640 environ la mi-avril par le moyen d'un chanoine de ce lieu-là, lequel parlant

de la Nouvelle France avec beaucoup de zèle loua extrêmement Notre Seigneur de ce qu'il s'y vouloit maintenant faire servir par l'un et l'autre sexe ; ajoutant que depuis peu une personne de qualité nommée Made. de la Pelleterie (1) y avoit mené des Urselines. Que Madame Deguillon (2) y avoit fondé des Hospitalières, et qu'enfin il y avoit bien des apparences que Dieu y vouloit être particulièrement honoré. Ce furent ces paroles qui donnèrent la première impression que ressentit jamais Mademoiselle Mance (3) en faveur de ce pays, (c'est le nom de cette fille que le Maître de l'univers avoit choisie pour venir travailler dans cette nouvelle vigne) ; à mesure qu'elle entendoit ce discours son cœur se laissoit tellement surprendre par les mouvemens les plus secrets et les plus forts de la grâce qu'ils le ravirent entièrement à lui-même et le firent venir malgré lui en Canadas par ses désirs et par ses vues ; Lors toute étonnée de se voir en cet état, elle voulut réfléchir sur la foiblesse de sa complexion, sur ses maladies passées, enfin elle se voulut munir de plusieurs raisons pour s'exempter d'obéir à ces divins attrait, mais tant plus elle retardoit plus elle étoit inquiétée par la crainte de l'infidélité à ces mouvemens célestes, son pays natal lui étoit une prison, son cœur y étoit sur les épines, que si elle les vouloit découvrir à son directeur pour les lui arracher elles étoient si abondantes et fichées si avant qu'après avoir bien travaillé il perdoit l'espérance d'en venir à

(1) Madeleine de Chauvigny, Veuve De la Peltrie : j'ai ses autographes (Note de J. V.)

(2) Marie Magdeleine de Wignerod ou Vignerod, duchesse d'Aiguillon Elle avoit été mariée à Antoine de Beauvoir du Roure de Combalet, dont elle n'eut point d'enfant. Elle étoit nièce du Cardinal de Richelieu (Note de J.V.)

(3) Jeanne Mance. j'ai son autographe, (Note de J. V.)

bout; c'est pourquoy ayant invoqué le Saint-Esprit il lui dit de partir pour Paris, le mercredi d'après la Pentecôte; que là elle s'adressât au Père C. Lalemant qui avoit soin des affaires du Canadas, que pour la direction de sa conscience elle prit le Recteur de la Maison des Jésuites qui seroit la plus voisine du lieu où elle logeroit. Ayant reçu ces conseils elle vint à Paris pour faire ce que Dieu demandoit d'elle, feignant en sa maison de n'y vouloir aller qu'afin d'y voir ses parens. En effet elle vint demeurer chez eux près du noviciat des Jésuites; de là sans perdre beaucoup de temps elle alla voir le Père Ch. Lalemant, qui à la deuxième visite l'encouragea grandement, lui dit des merveilles touchant les desseins que Dieu avoit sur la Nouvelle-France et qu'il s'en alloit à Lyon pour une affaire de la dernière conséquence qui regardoit le Canadas; c'étoit pour la négociation du Montréal dont nous avons parlé, mais il ne la lui découvrit pas, aussi n'en étoit-il pas besoin pour lors: Dans ce même temps elle vit le Père St. Jure, recteur du noviciat des Jésuites, qui lui dit peu de chose n'approuvant ny ne désapprouvant rien aussi sur le sujet de sa vocation en ces contrées: Or comme le Père St. Jure étoit fort occupé, elle fut trois mois ensuite sans lui pouvoir parler, mais enfin ayant fait connoissance avec Madame De Villersavin (1) cette dame la mena par après un jour voir le Père St. Jure qui la retint quand elle s'en voulut aller, afin de lui parler en particulier, lorsque Mme de Villersavin seroit partie, ce qu'il fit avec beaucoup de force et ouverture de cœur, l'assurant que jamais il n'avoit tant vu de marque de la volonté du bon Dieu qu'en sa vocation, qu'elle ne la devoit plus dissimuler comme elle l'avoit fait jusqu'alors, que c'étoit une œuvre de

(22) *Villerchavin*. M Faillon dit *Villecerain*.

Dieu, qu'elle s'en devoit déclarer à ses parens et à tout le monde. Ces paroles dilatèrent tellement son cœur, qu'elle ne pouvoit l'exprimer ; d'abord qu'elle fut à sa maison elle découvrit tout ce mystère à ses parens, ils voulurent s'y opposer mais en vain. Incontinent après, cela se divulgua de toutes parts et comme la chose en ces temps là étoit comme inouïe cela fit un grand bruit surtout chez les dames qui prenoient plaisir de faire venir cette demoiselle et de l'interroger sur une vocation si extraordinaire ; La Reine même la voulut voir, comme aussi Madme la Princesse, Mad la Chevalière (1) et autres ; quant à son particulier elle ne répondoit qu'une seule chose à tous, qu'elle savoit bien que Dieu la vouloit dans le Canadas mais qu'elle ne savoit pas pourquoi, qu'elle s'abandonnoit pour tout ce qu'il voudroit faire d'elle aveuglément. L'hiver suivant un Provincial des Récollets, homme de grand mérite nommé le Père Rapin (2), vint à Paris, or comme elle le connoissoit d'abord elle le visita et lui dit les choses comme elles étoient ; à quoi il répondit qu'approuvant son dessein et son abandon entre les mains de Dieu, que cela étoit bien, qu'il falloit ainsi qu'elle s'oubliât elle-même, mais qu'il étoit bon que d'autres en eussent le soin nécessaire ; c'est ce qui arriva par le ministère de ce saint homme, lequel quelques jours après lui manda qu'elle eût à se tenir prête pour aller chez Madame de Bullion quand on la viendrait quérir ce qui fut l'après-dîné ; étant arrivée elle trouva son bon Père Rapin avec cette pieuse Dame, laquelle prit grand plaisir à l'entretenir, se conjoissant merveilleusement avec elle de l'abandon où elle se trouvoit au bon plaisir de Dieu, ensuite après avoir beaucoup causé avec elle, elle la congédia la priant de la revenir voir ; à sa quatrième visite

(1) *La Chancelière.*

(2) Le R.P. Rapin, Provincial des Recollets (M. de Belmont) J.V.

elle lui demanda si elle ne voudroit pas bien prendre le soin d'un hôpital dans le pays où elle alloit, parcequ'elle avoit le dessein d'y en fonder un avec ce qui seroit nécessaire pour sa propre subsistance, que pour cela elle eut été bien aise de savoir quelle étoit la fondation de l'hôpital de Kebecq faite par Mad. Deguillon (1). Mademoiselle Mance lui avoua que la foiblesse de sa complexion jointe à sa mauvaise santé depuis 17 ou 18 ans, ne devoient pas lui permettre de faire grand fond sur sa personne, que néanmoins elle s'abandonnoit entre les mains de Dieu pour l'exécution de ses bons plaisirs tant à l'égard des pauvres que de tout ce qu'il lui plairoit; que quant à la fondation de l'hôpital de Kebecq elle ne savoit pas quelle elle étoit, mais qu'elle s'en informeroit. Ensuite elle continua toujours ses visites à cette bonne Dame, à laquelle elle dit après s'en être soigneusement enquisse à quoi se montoit la fondation de l'hôpital de Kebecq. Cette Dame l'ayant appris elle donna des témoignages qu'on n'en devoit pas moins attendre de sa libéralité. Enfin après toutes ces visites le printemps arriva auquel il falloit exécuter les desseins de Dieu; il n'étoit plus temps de parler il falloit agir; c'est ce à quoi notre demoiselle se prépara avec une gaieté et une promptitude non pareilles; elle alla pour cet effet prendre congé de sa Dame qui lui présenta une bourse de 1200 livres en lui disant: "Recevez les arrhes de notre bonne volonté en attendant que nous fassions le reste, ce que nous accomplirons lorsque vous m'aurez écrit du lieu ou vous serez et que vous m'aurez mandé l'état de toutes choses." Après ces paroles elles se séparèrent mais cela ne se fit pas sans peine, surtout à

(24) La Duchesse d'Aiguillon fonda l'Hotel-Dieu de Québec le 16 Avril 1637, mais ce ne fut que le 1er Août 1639 que les premières hospitalières arrivèrent en Canada pour y commencer leur œuvre. (Note de J. V.)

l'égard de cette bonne Dame, laquelle avoit bien du déplaisir de ne pouvoir pas donner au Canadas son corps aussi bien que sa bourse, afin d'y venir prendre part aux premiers hommages qui ont été rendus au souverain de l'univers. (1) Notre Demoiselle ayant quitté Madame de Bullion elle voulut partir le jour suivant de Paris pour s'embarquer, ses parens voyant sa résolution souhaitèrent que ce fut en Normandie afin de la pouvoir accompagner jusqu'au bord de l'océan, mais elle tout au contraire pour sacrifier et rompre au plus tôt les liens de la chair et du sang voulut que ce fut à la Rochelle, où d'ailleurs elle savoit qu'il y avoit des prêtres lesquels passoient en Canadas et qu'ainsi elle auroit la messe pendant le voyage; ce furent là les deux motifs dont Dieu se servit pour faire venir Mademoiselle Mance à ce port afin de l'y faire associer à la Compagnie du Montréal par Messieurs de Fauquant et de la Doversière qui y étoient, ce qui n'eut arrivé si elle eut été par Dieppe comme ses parens le désiroient: Cette résolution étant donc prise elle partit et surmontant par son courage les fatigues d'un voyage qui d'ailleurs eut été impossible à un corps tel que le sien étoit pour lors, elle arriva au lieu tant désiré de son embarquement, où la Providence lui assigna un logis tout proche les Jésuites sans qu'elle sut où elle alloit; ce qui lui donna un moyen d'aller aussitôt saluer le feu Père Laplace qu'elle avoit vu à Paris et qu'elle savoit devoir passer la même année dans la Nouvelle France; ce Père qui la connoissoit fut tout joyeux de la voir et même il le lui témoigna en lui disant qu'il avoit eu bien peur qu'elle n'arrivât pas avant le départ des navires. Après ce commencement d'entretien il lui dit que Dieu faisoit de merveilleux préparatifs

(1) Voir appendice No. I. (J. V.)

pour le Canadas, lui ajoutant—voyez-vous ce gentilhomme qui m'a quitté afin que j'eusse la liberté de vous parler ? Il a donné vingt mille livres cette année pour une entreprise qui regarde ce pays là, il s'appelle le Baron de Fauquand et est associé à plusieurs personnes de qualité lesquelles font de grandes dépenses pour un établissement qu'ils veulent former dans l'isle du Montréal qui est en Canadas. Lui ayant fait part de toutes ces bonnes nouvelles, après quelques discours, il lui demanda où elle logeoit et sachant que c'étoit chez une Huguenotte, il la fit mettre ailleurs, non pas qu'elle le demandât, car en ce lieu là sur la route et partout généralement, Dieu dispoit tellement le monde à son égard qu'elle étoit bien reçue en tous lieux, même à peine vouloit-on de son argent après l'avoir bien traitée quand elle sortoit des hôtelleries, il est vrai qu'il étoit bien juste que Dieu, qui est le maître de tout le monde lui donnât la grâce de gagner les cœurs d'un chacun pour la récompenser de ce que foible et seule comme elle étoit, elle osoit néanmoins tout entreprendre pour sa gloire, sous l'espérance de son unique soutien. Le lendemain de son arrivée allant encore aux Jésuites elle trouva M. de la Doversière qui en sortoit, lequel sans l'avoir jamais vue, étant peut-être instruit par le P. La-place, l'aborda, la salua par son nom et ensuite lui parla du dessein du Montréal, de leur société et union et de toutes leurs vues dans cet ouvrage, avec une ouverture de cœur admirable : Par après il lui avoua le besoin qu'ils avoient d'une personne désintéressée comme elle, — qu'ils avoient bien une personne d'engagée pour le dehors à la guerre. mais qu'il leur étoit nécessaire d'avoir une personne comme elle qui eût le soin du dedans, qu'elle y serviroit assurément beaucoup Dieu ; ensuite de ce pourparler il l'alla voir chez elle, la pressa

sur ce sujet, mais elle de son côté lui témoigna appréhender cette union disant " si je fais cela j'aurai plus d'appui sur la créature et j'aurai moins à attendre du côté de la Providence." A cela il lui répondit.—" Vous ne serez pas moins fille de la Providence, car cette année nous avons fait une dépense de 75,000 livres, je ne sais pas où nous prendrons le premier sol pour l'an prochain : il est vrai que je suis certain que ceci est l'œuvre de Dieu et qu'il le fera, mais comment je n'en sais rien ;" ces dernières paroles gagnant absolument notre demoiselle qui dit que pourvu que le Père St. Jure son directeur l'eut agréable elle s'uniroit à eux, encore qu'elle ne fut qu'une pauvre fille foible et mal saine qui de chez soi n'avoit que sa petite pension viagère ; le Sieur de la Doversière lui dit—" Ne perdez pas de temps écrivez par cet ordinaire au P. St. Jure," elle le fit et outre cela elle manda la même chose à ses amis qui tous aussi bien que lui jugèrent que la main de Dieu étoit visible là dedans. C'est pourquoi ils lui écrivirent qu'elle ne manquât pas d'accepter l'union qu'on lui proposoit, que c'étoit infailliblement Notre Seigneur qui vouloit cette liaison ; aussitôt la nouvelle reçue elle l'apprit à M. de la Doversière qui en eut une joie nonpareille ainsi que Messieurs de Fauquant et de Maison-neufve, enfin elle fut reçue par ces trois Messieurs au nom de la Compagnie de Montréal comme un présent que le Ciel lui faisoit, mais afin d'adorer avec plus d'attention la conduite de Dieu (maintenant que la voilà dans cette association aussi bien que M. de Maison-neufve qui y avoit entré quelque temps auparavant) faisons une petite réflexion sur les ressorts que la sagesse et toute puissance de Dieu a fait jouer ici dedans, admirons un peu comme la Providence divine fit venir M. le Baron de Fauquant chez M. de la Doversière lorsqu'elle lui voulut

faire commencer cet ouvrage, afin de lui donner l'honneur d'en être participant au moyen des richesses dont elle l'avoit pourvu; admirons comme cette providence fit rencontrer les Messieurs Holier et de la Doversière dans Paris et comme elle les éclaira tous deux au même moment sur le même sujet, leur découvrant mutuellement par ses effets les plus intimes de leur cœur sans qu'ils se parlassent aucunement; admirons tout ce qu'elle faisoit faire d'un côté par ses dignes ouvriers évangéliques en 1640 et 1641 et comme d'une autre part elle connoissoit l'esprit de M. de Maison-neuve et l'obligea enfin de s'adresser à ce P. Laleman auquel ces Messieurs communiquèrent leur dessein afin qu'il le liât à eux lorsqu'il en seroit temps; admirons ce qu'elle opéra à l'égard de Mademoiselle Mance dans Langre, dans son voyage de Langre à Paris—voyons ce qui se passa à son égard dans Paris et même jusqu'à la Rochelle où l'union se fit, enfin voyons comme cette providence traça toute chose sans qu'aucuns reçussent des nouvelles les uns des autres et participassent à ses divins secrets; admirons, mais plus que toutes autres choses, comme elle voulut que la plupart de ces premiers entrepreneurs de l'ouvrage fussent sous la conduite des Révérends Pères Jésuites, afin que y reconnoissant la main de Dieu ils fussent les premiers arcboutants du commencement de cette entreprise, ce qui étoit très considérable pour ne pas dire absolument nécessaire, puisque ce dessein n'eut pas plutôt vu le jour qu'il eût été mis au néant, s'il n'eût pas eu le bonheur d'être favorisé de leur approbation; louons en tout cela la Providence divine qui s'est montrée trop favorable à l'égard de cet ouvrage pour nous permettre d'appréhender que le Ciel l'abandonne jamais; mais revenons à la Rochelle où tout se préparoit à faire voile, lorsque Mademoiselle Mance s'avisa fort

prudemment de prier M. de la Doversière qu'il lui plût de mettre par écrit le dessein du Montréal et de lui en délivrer des copies afin qu'elle pût les envoyer à toutes les dames qui l'avoient voulu voir à Paris entre autres à Madame la Princesse, à Madame la Chancelière, à Madame de Villersavin, mais surtout à Madame de Bullion de qui elle espéroit d'avantage ; M. de la Doversière estima que rien ne pouvoit être mieux pensé, il dressa le dessein et fit faire des copies qu'il lui mit en mains ensuite de quoy elle accompagna chaque copie d'une lettre et en fit un paquet séparé, après elle lui remit le tout afin de s'en pouvoir servir selon sa prudence lorsqu'il seroit à Paris ; nous verrons cy-après l'utilité qu'on recevra de tous ces écrits, mais en attendant il faut parler de l'embarquement qui se fit de la sorte : M. de Maison-neufve se mit avec environ 25 hommes dans un vaisseau et Mademoiselle Mance monta dans un autre avec 12 hommes seulement, pour le reste de l'équipage et des hommes du Montréal ils s'étoient embarqués à Dieppe, dans le premier navire étoit un prêtre destiné pour les Urselines (1), dans l'autre étoit le P. Laplace, (2) jésuite ; huit jours après le départ le vaisseau de Mademoiselle Mance fut séparé de celui de M. de Maison-neufve ; le vaisseau où étoit Mademoiselle Mance n'expérimenta quasi que de la bonnasse, celui de M. de Maison-neufve éprouva de si furieuses tempêtes qu'il fut obligé de relacher par trois fois, il est vrai que son vaisseau faisoit beaucoup d'eau et l'obligeoit autant à cela que le mauvais temps, dans ses relaches il perdit trois ou quatre de ses hommes entre autres son chirurgien qui lui étoit le plus nécessaire ; pour Mlle Mance elle

(1) Oui, Mr. ~~St~~ne. Fauls. (Note de J. V.)

(2) Le P. Jacques Dé la Place. (Note de J. V.)

arriva fort heureusement à Kebecq (1) où d'abord elle eut la consolation de savoir que 10 hommes qui avoient été envoyés par Messieurs de la Compagnie du Montréal, cette même année par Dieppe étoient arrivés et étoient déjà occupés à bâtir un magasin sur le bord de l'eau, dans un lieu qui avoit été donné par M. de Montmagny (2) pour la Compagnie du Montréal. D'ailleurs elle fut dans une grande sollicitude à cause de M. de Maison-neufve dont elle ne recevoit aucune nouvelle et qu'à Kebecq on croyoit communément ne devoir pas attendre cette année-là, de quoy quelques-uns surpris pour n'avoir pas eu la conduite de cet ouvrage comme ils croyoient, ne paroissoient pas beaucoup fâchés, ils se plaignoient fort du grand pouvoir qui avoit été donné à M. de Maison-neufve, ce qui donna lieu aux premières attaques dont cette entreprise a été éprouvée ; ces personnes sachant que Mlle Mance étoit très nécessaire au dessein on la voulut détourner par toutes les voies possibles, mais elle avoit trop de courage pour y consentir et au reste Dieu s'étoit déjà trop déclaré pour ce lieu, il n'avoit garde de souffrir qu'on l'abandonnât. Enfin, M. de Maison-neufve arriva à Tadoussacq et y trouva par hasard un de ses intimes nommé Mons. de Courpon, qui étoit amiral de la flotte du Canadas (3) ; il lui dit son désastre pour la perte de

(1) L'Abbé de la Tour, dans ses « Mémoires sur Mgr. de Laval, » a ces mêmes détails sur le passage de France en Canada en 1641, de M. de Maison-neuve et de Mlle. Mance : Il ajoute que le vaisseau qui portoit cette demoiselle, arriva à Québec le 8 août, et que celui que montoit M. de Maison-neuve n'arriva que le 20 du même mois. (Note de J. V.)

(2) Charles Huault de Montmagny, 2nd Gouv. Gén. du Canada et successeur de Champlain, de 1636 au 20 août 1648 (*Journal M. S. des Jésuites*) Il fut remplacé par M. Louis d'Ailleboût de Coulonges, ex-Gouv. de Montréal. (Note de J. V.)

(3) De Courpron, Capitaine du vaisseau *L'Espérance* ; amiral, en effet, de la flotte en 1640. (Note de J. V.)

son chirurgien, Courpon lui offrit le sien en la place, ce chirurgien sachant la chose se présenta gaiement et fit descendre son coffre dans la chaloupe préparée pour M. de Maison-neufve, avec lequel tout soudain il alla à Kebecq, où ils arrivèrent le vingtième d'août. (1) Aussitôt que M. de Maison-neufve y fut il sut par Melle Mance qu'il se devoit disposer à être moins bien reçu de certaines personnes qu'il ne se promettoit—ce qu'il vit bientôt après. La juste affliction qu'ils en ressentoient tous les deux modéra la joye qu'ils avoient l'un et l'autre de se voir malgré toutes les oppositions et bourrasque de la mer dans ce lieu tant désiré. Mais enfin, comme les meilleurs chrétiens sont ordinairement ceux auxquels Jésus-Christ fait la meilleure part des amertumes de son calice, surtout quand il est question de quelqu'illustre entreprise pour le ciel, il ne se faut pas étonner s'il commença de faire avaler quelques portions d'absinthe à ses héroïques entrepreneurs; pour lors ils ne furent pas longtemps ensemble, d'autant qu'il fallut que M. de Maison-neufve allat saluer M. le Chevalier de Montmagny, gouverneur de ce pays; ensuite de quoy il alla voir les Révérends Pères Jésuites et autres personnes de mérite, lesquels ne pouvoient pas être lors en grand nombre vû que le pays ne contenoit pas plus de deux cents Européens y renfermant les deux sexes comme aussi les religieux et religieuses. Or, sur sujet de ces visites je crois qu'il est à propos de remarquer que ces personnes moins bien intentionnées pour le sujet dont nous venons de parler, persuadèrent à M. de Montmagny qu'il s'opposât à l'établissement du Montréal à cause de la guerre des Iroquois, lui disant que jamais cet ouvrage ne se pouvoit soutenir contre leurs incursions, ajoutant que le dessein

(1) Le 12 août. (Note de J. V.)

de cette nouvelle Compagnie étoit si absurde qu'il ne se pouvoit mieux nommer que la *Folle entreprise*, nom qui leur fut donné avec plusieurs autres semblables, afin que la postérité reconnut que cette pieuse folie étoit devant Dieu et entre les mains du Tout-Puissant accompagnée d'une sagesse plus sublime que tout ce qui peut provenir de l'esprit humain; M. de Montmagny ayant donc l'esprit imbut de la sorte, dit à M. de Maison-neufve dans sa première visite : "Vous savez que la guerre a recommencé avec les Iroquois, qu'ils nous l'ont déclarée au Lac de St. Pierre le mois dernier, qu'ils y ont rompu la paix d'une façon qui les fait voir plus animés que jamais, il n'y a pas d'apparence que vous songiez à vous mettre dans un lieu si éloigné, il faut changer de délibération, si vous voulez on vous donnera l'Isle d'Orléans,—au reste la saison seroit trop avancée pour monter jusqu'à l'Isle du Montréal quand vous en auriez la pensée." A ces paroles M. de Maison-neufve lui répondit en homme de cœur et du métier : "Monsieur, ce que vous me dites seroit bon si on m'avoit envoyé pour délibérer et choisir un poste; mais ayant été déterminé par la Compagnie qui m'envoie que j'irois au Montréal, il est de mon honneur et vous trouverez bon que j'y monte pour y commencer une colonie, quand tous les arbres de cette Isle se devoient changer en autant d'Iroquois, quant à la saison puisqu'elle est trop tardive, vous agréez que je me contente avant l'hiver d'aller reconnoître le poste avec les plus lestés de mes gens, afin de voir le lieu où je me pourrai camper avec tout mon monde le printemps prochain." M. de Montmagny fut tellement gagné par ce discours autant généreux que prudent, qu'au lieu de s'opposer comme on souhaitoit à l'exécution de son dessein, il voulut lui-même conduire M. de Maison-neufve au Montréal, afin

de le mettre en possession et de reconnoître le poste avec lui. En effet ils partirent tous les deux au commencement d'octobre et arrivèrent au Montréal, le 14e du même mois, dans le lieu où est maintenant cette maison qu'on appelle le Château (1). Le lendemain qui est le jour de Ste. Thérèse, ils firent les cérémonies de la prise de possession au nom de la Compagnie du Montréal : ayant parachevé cet acte ils s'embarquèrent pour leur retour qui ne fut pas sans des marques d'une bienveillance toute particulière de Notre-Seigneur, car ayant descendu jusqu'à Ste. Foy à une journée de Kebecq (2) où demuroit un honnête homme appelé M. de Pizeaux, lequel étoit âgé de 75 ans, ce bon vieillard tout zélé pour ce pays dans lequel il avoit fait de très grandes dépenses, interrogea M. de Maison-neufve fort au long touchant les desseins qu'on avoit pour le Montréal, de quoi étant pleinement instruit, il demeura si satisfait qu'il le pressa fortement de le vouloir associer à sa Compagnie pour cette entreprise en faveur de laquelle il protesta se vouloir consacrer lui-même et donner sur l'heure sa maison de Ste. Foy avec celle de Puizeaux qui étoit près de Kebecq et généralement tout ce qu'il avoit de meubles et de bestiaux ; qu'à Ste. Foy, durant l'hiver, comme ce lieu est abondant en chênes, on y feroit des barques, pendant qu'à Puizeaux on feroit la menuiserie et tout ce qui seroit nécessaire, et que le printemps étant venu on mettroit toutes choses dans les bâtimens qu'on avoit faits pour monter au Montréal afin de s'y aller établir. M. de

(1) Voir Appendice No. II. (Note de J. V.)

(2) M. Dollier appelant lui-même Ste. Foy (et cela dès 1672-3) la Mission Huronne établie au lieu susdit par les Jésuites en 1667 sous le nom de Notre-Dame de Foy ou Foye nous apprend par là que les colons français ont dès l'origine de cette mission, été dans l'habitude de l'appeler Ste. Foy et non Notre-Dame de Foy. (Note de J. V.)

Maison-neufve qui ne savoit ou mettre tout son monde hyverner ny ce à quoy il le pouvoit employer jusqu'à la navigation suivante, écoutait ce discours comme si c'eut été une voix céleste, il ne se pouvoit passer d'en louer mille fois son Dieu au plus intime de son cœur, il ne se lassoit point d'admirer la facilité de cet homme, lequel en un moment se trouvoit disposé à quitter ce qui lui avoit tant coûté non seulement de travail mais en son propre bien, étant vrai que ce qu'il offroit lui avoit causé plus de 100,000 livres de dépenses. Néanmoins, comme M. de Maison-neufve vouloit entièrement déférer à la Compagnie du Montréal, il lui dit qu'il avoit un sensible regret de ne pouvoir accepter absolument une offre aussi généreuse que la sienne, sans avoir l'agrément de ceux dont il avoit l'honneur d'être associé ; que cependant comme il ne s'en pouvoit promettre que toutes sortes de satisfactions, il le recevroit volontiers s'il l'avoit pour agréable sous le bon plaisir de ces messieurs et à condition qu'ils le voulussent bien : Cela dit, M. de Puizeaux, qui étoit trop pressé au dedans de soi-même pour reculer, accepta le tout d'un grand cœur ; d'abord il livra sa maison de Ste. Foy à M. de Maison-neufve qui laissa dedans son chirurgien avec des charpentiers, afin d'y faire construire des barques ; cela fait ils descendirent à Puizeaux ou ce bon monsieur lui remit cette maison, qui lors étoit le bijou du pays, il se démit de tous ses meubles et bestiaux entre ses mains, ne se réservant pas même une chambre pour un ami, il se dénuait si absolument de tout, qu'il dit à feu Made de la Pelletrie à laquelle il fournissoit le logement auparavant : " Madame, ce n'est plus moi " qui vous loge, car je n'ai plus rien ici, c'est à M. de " Maison-neufve à qui vous en avez présentement l'obligation, car il est le maître de tout. " Chose admirable, M. de Maison-neufve ne savoit que devenir et le voilà

bien placé, il faut avouer que le proviseur universel de ce monde a bientôt trouvé des lieux propres pour mettre ses serviteurs, quand sa sagesse le trouve à propos. Je ne vous dis point si M. de Maison-neufve donna fidèlement les avis de tout ceci à ses associés, s'il les avertit soigneusement de ce coup de la providence et de l'obligation qu'on avoit de recevoir M. de Puizeaux avec tous les témoignages de bienveillance possible ; d'autant que vous pouvez bien juger qu'il n'y manqua pas et qu'ausitôt ces messieurs admirèrent ce donné du Ciel en leur compagnie avec toutes les reconnaissances et grâces imaginables.



HISTOIRE DU MONTRÉAL.

Depuis le départ des vaisseaux du Canadas pour la France dans l'automne de l'année 1641-jusqu'à leur départ du même lieu pour la France dans l'automne de l'année 1642.

Mademoiselle Mance eut le bonheur de loger pendant cet hiver à Pizeaux avec Made de la Peletrie, M. Maison-neufve et M. de Pizeaux hivernèrent aussi dans la même maison, ils employèrent tout le monde pendant ce temps-là à la menuiserie et aux autres préparatifs nécessaires et utiles à une nouvelle habitation et colonie ; aussitôt que le printemps fut venu et que tout fut préparé on fit descendre les bâtimens qu'on avoit faits pendant l'hiver à Ste. Foy et on travailla à l'embarquement avec une telle diligence que M. de Maison-neufve partit de Pizeaux le 8 mai avec deux barques, une belle Pinasse et une gabarre partie desquels bâtimens avoit été faite à Ste. Foy ; M. le Chevalier de Montmagny étant un véritable homme de cœur et qui n'avoit d'autres intérêts que ceux de son Roy et du pays ou il avoit l'honneur de commander, sachant que tout étoit disposé voulut participer à ce premier établissement en l'honorant de sa présence, c'est pourquoi il monta dans une barque et conduisit lui-même toute cette flotte au Montréal où on mouilla l'ancre le 18 mai (1) de la présente année ; ce

(1) Plusieurs écrits de l'époque, tels que les annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal (M. S.) et autres prétendent que cette seconde visite de M. de Maison-neufve à Montréal eut lieu le 17 mai 1642 et que la 1^{ère} messe qu'on y célébra ne fut dite par le R. P. Vimont que le 18, ou le lendemain de l'arrivée. (Note de J. V.)

même jour, comme on arriva, de grand matin on célébra la première messe qui ait jamais été dite en cette isle, ce qui se fit dans le lieu où depuis on a fait le château. (1) Afin de faire la chose plus célèbre on donna le loisir à Made de la Pelletrie et à Madelle Mance d'y préparer un autel, ce qu'elles firent avec une joie difficile à exprimer et avec la plus grande propreté qu'il leur fut possible, elles ne se pouvoient lasser de bénir le ciel qui en ce jour leur étoit si favorable que de les choisir et de consacrer leurs mains à l'élévation du premier autel de cette colonie ; tout le premier jour on tint le St. Sacrement exposé, et ça ne fut pas sans raison, car puisque Dieu n'avait mu ses serviteurs à une telle entreprise qu'afin de le faire reconnoître dans un lieu où jusqu'alors il n'avoit reçu aucun hommage, il étoit bien raisonnable qu'il se fit tenir la première journée exposé sur son autel comme sur son trône, afin de remplir ses saintes vues et désirs de ses serviteurs ; en effet, cela étoit bon afin de faire connoître à la postérité qu'il n'avoit établi cette colonie que pour recevoir des sacrifices et des hommages en ce lieu ; que c'étoit là son unique dessein et celui de ses serviteurs, qu'ils avoient employé tout exprès leurs bourses, leur temps, leurs soins et tout leur crédit. Il étoit juste qu'il se fit ainsi tenir ce premier jour exposé pour prendre possession de cette terre par les honneurs souverains qui lui furent rendus, et afin de faire voir que ce lieu étoit un lieu de réserve pour lui, qu'il ne vouloit pas qu'il fût profané, par des âmes ravalées et indignes de la grandeur de ses desseins, lesquels n'étoient pas communs comme le fit extrêmement bien voir le R. P. Vimont (2) dans la prédication qu'il fit, ce matin-là,

(1) Voir appendice No. III. (Note de J. V.)

(2) Alors Supérieur Général des Missions du Canada, (Note de J. V.)

pendant la grande messe qu'il y célébra : Voyez-vous, "messieurs," dit-il, "ce que vous voyez n'est qu'un grain de moutarde, mais il est jetté par des mains si pieuses et animées de l'esprit de la foi et de la religion que sans doute il faut que le Ciel ait de grands desseins, puisqu'il se sert de tels ouvriers, et je ne fais aucun doute que ce petit grain ne produise un grand arbre, ne fasse un jour des merveilles, ne soit multiplié et ne s'étende de toutes parts." Comme s'il eut voulu dire,—le Ciel ne commence son ouvrage présentement que par une quarantaine d'hommes, mais sachez qu'il a bien d'autres desseins vers les personnes qu'il emploie pour le faire réussir, sachez que vos cœurs ne sont pas suffisans pour annoncer ici les louanges qu'il y prétend recevoir, mais qu'il les multipliera, remplissant de peuple toute l'étendue de ces lieux dont maintenant nous prenons la possession de sa part en lui offrant ce sacrifice. Toute cette journée s'écoula en dévotions, actions de grâces et himnes de louanges au Créateur ; on n'avoit point de lampes ardentes devant le St. Sacrement, mais on y avoit certaines mouches luisantes qui y brilloient fort agréablement jour et nuit étant suspendues par des filets d'une façon admirable et belle, et toute propre à honorer, selon la rusticité de ce pays barbare, le plus adorable de nos mystères. Le lendemain après toute cette cérémonie finie, on commença d'ordonner de toutes choses à l'égard du poste où on étoit, chacun d'abord se campa sous des tentes ainsi que dans l'Europe lorsqu'on est à l'armée, ensuite on coupa des pieux avec diligence et on fit d'autres travaux afin de s'environner et de s'assurer contre les surprises et insultes qu'on avoit à craindre de la part des Iroquois. Il est vrai que cette espèce de fortification précipitée étoit d'autant plus facile que M. de Champlain étant autrefois venu

ici en traite avoit fait abattre beaucoup d'arbres pour se chauffer et se garantir des embuscades qu'on lui eut pu faire dans le peu de temps qu'il y demouroit (1) ; de plus, ce poste étoit naturellement fort avantageux parce qu'il étoit enfermé entre le fleuve de St. Laurent et une petite rivière qui s'y décharge (2) ; laquelle étoit bordée d'une prairie fort agréable qu'on appelle aujourd'hui la *Commune* et que de l'autre côté où la rivière ny le fleuve ne passent pas il y avoit une terre marécageuse et inaccessible que depuis on a desséchée et dont on a fait le *Domaine des Seigneurs* ; (3) ce qui fait assez voir l'avantage du poste ; au reste il y avoit pour lors dans la prairie dont nous venons de parler, tant d'oiseaux de différens ramages et couleurs qu'ils étoient fort propres à apprivoiser nos françois en ce pays sauvage. Si nous regardons la commodité du commerce, comme ce lieu est le plus avancé où les barques puissent monter il n'y a pas de doute que ce lieu ne soit un des meilleurs du pays pour accommoder les habitans par le moyen des négoce qu'ils y peuvent faire avec les sauvages qui y descendent en canots de toutes les nations supérieures. M. le Chevalier de Montmagny ayant demeuré en ce lieu jusqu'à ce qu'il fût tout environné de pieux, il quitta par après M. de Maison-neuve et s'en retourna à Kebecq ; quant à Mme de la Pelletrie et M. de Pizeaux ils demeurèrent au Montréal à la consolation d'un chacun : pendant tout l'été on s'employa à faire venir ce que l'on

(1) Voir appendice No. IV. (Note de J. V.)

(2) On choisit un angle de terre que fait une rivière qui entre dans le fleuve vis-à-vis un petit islet, pour bâtir un fort, à quoy on s'employa toute l'année sans être apperçus des Iroquois. (M. de Belmont.) Voilà bien la Pointe à Callière ! (Note de J. V.)

(3) C'est ce que nous appelons, nous, "La Ferme St. Gabriel." (Note de J. V.)

avoit laissé à Pizeau (1) et ailleurs ; ce qui obligea M. de Maison-neuve à avoir continuellement une partie de son monde occupé à la navigation, et le réduisit à n'avoir que 20 soldats avec lui d'autant que, outre ceux qu'il avoit sur ses barques il en avoit encore d'autres à Kebecq qui travailloient au parachèvement du magasin que nous avons dit. Il est vrai que Dieu favorisa beaucoup ces nouveaux colons de ne les point faire sitôt découvrir par les Iroquois et de leur donner le loisir de respirer un peu à l'ombre de ces arbres dont la prairie voisine étoit bordée, ou les champs et la vue des petits oiseaux et des fleurs champêtres les aidoient à attendre avec patience l'arrivée des navires dont enfin ils eurent les heureuses nouvelles par feu Mons. Darpentigni (2) qui voulut lui-même en être le porteur, tant ils les trouva avantageuses, aussi ne pouvoient-elles pas être meilleures. Il leur apprit que Messieurs les associés Seigneurs de cette isle s'étoient tous offerts à Dieu par les mains de la Ste. Vierge le jour de Présentation dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris, y présentant leurs vœux et des seins pour le Montréal et qu'ensuite pour marquer leur bonne volonté par les effets ils avoient donné 40,000 livres pour l'embarquement dernier, lesquelles 40,000 livres avoient été mises en diverses denrées dont il en amenoit une partie dans sa barque, en laquelle il avoit une douzaine de bons hommes que ces messieurs avoient engagés, entr'autres un fort habile charpentier dont il leur fit grand récit. Cet homme est encore ici où Dieu lui a donné une famille assez nombreuse ; au reste quoi qu'on lui ait donné le nom de *Minime* qui est le plus

(1) Sic. Tantôt Puizeaux, tantôt Pizeaux, mais Pizeaux a été mis de la main même de l'auteur.

(2) Lisez de Repentigny. Il convoitait la flotte marchande du Canada sous le titre d'Amiral. (Note de J. V.)

ravallé chez tous les latins, il n'étoit pas toutefois le moindre dans les combats non plus que dans sa profession, nous devons l'aveu de ces deux vérités à son courage et aux services qu'il a rendus en cette isle, laquelle est presque toute bâtie de sa main ou par ceux qu'il a enseignés (1); M. de la Doversière lequel a toujours été le procureur de la Compagnie et qui le connoissoit bien, afin de le gagner et de le gratifier, lui donna la conduite de plusieurs pièces de canons qu'il amena en ce lieu; Si toutes ces bonnes nouvelles réjouirent grandement un chacun de ceux qui étoient au Montreal, M. de Maisonneuve et Melle Mance reçurent encore une joie bien plus grande que tous les autres lorsqu'en lisant les lettres de France, ils apprirent que leur Compagnie s'étoit tellement accrue depuis la connoissance qu'on avoit eue du dessein du Montreal, par le moyen des copies qu'on en avoit distribué selon la convention qui en avoit été faite entre M. de la Doversière et Melle Mance à la Rochelle l'an précédent, comme nous avons dit, que le nombre des associés se montoit à 45 personnes toutes fort qualifiées, entre lesquelles étoient entr'autres parmi les hommes, Messieurs le Duc de Liancourt, l'Abbé Bareau, de Monmor, De la Marguerye, Goffré, De Renty, Bardin, Morangy, de Chaudebonne, Duplessis Mombar, de St. Fremin, De Faucan (2), de la Doversière, Dirval, les deux frères Messrs. Le Prêtre, comme aussi du Séminaire de St. Sulpice feu M. Ollier, M. de Bretonvilliers, M. l'Abbé de Kelus et autres; parmi les femmes, Made la Chancelière, Mesdames de Villesavin (3), Seguin et

(1) Son nom étoit Gilbert Barbier, ancêtre maternel des familles Truteau et Beaudry, de Montréal.

(2) Il paraît donc décidément que c'est le Baron de Faucan.

Non. C'est Fancamp. Voir note 1 page 13.

(3) Ainsi écrit après correction de la main même de l'auteur.

plusieurs autres entre lesquelles je comprends Mde de Bullion qui au ciel tiendra un des premiers rangs dans cet ouvrage, et avec d'autant plus de raison que n'ayant voulu être connue dans les biens qu'elle y a faits, elle en a laissé toute la gloire à son Dieu, elle a voulu être la première de la Compagnie quant aux distributions, mais quant au nom il n'en falloit pas parler, elle lui adressoit son bien, la supplioit d'en avoir l'économie et le soin, mais pour savoir comment s'appeloit cette main libérale, il n'y avoit pas d'apparence ; pour s'unir à la Compagnie afin de faire ici une dépense de cinquante ou soixante mille écus tant dans un hôpital qu'autre chose, on la pouvoit rencontrer ; mais quant à la connoître c'étoit impossible, on ne pouvoit savoir la main d'où sortoient ces larges aumônes et charitables profusions *et ce* (1) par qui elle les donnoit avoient autant appréhendé son tombeau qu'ils ont craint de la désobliger pendant son vivant, nous serions encore aujourd'hui en la même difficulté de la connoître ; que si sa mort leur a donné la liberté de nous apprendre ses merveilles, nous prendrons celle de la prôner en plusieurs endroits de notre histoire ; ce que nous ferons néanmoins avec une telle vénération à ses ordres que nous ne la nommerons que notre illustre associée, ou notre charitable inconnue, ou bien la pieuse fondatrice du Montreal ; ainsi nous taisons son nom puisqu'elle l'a voulu, mais en le taisant nous satisfaisons au public en le faisant connoître par ces trois belles qualités qu'elle mérite très justement ainsi que les années suivantes nous le prouveron fort bien.

(1) Je crois qu'au lieu de ces deux mots *et ce* il faut mettre *et si ceux*.
(Note de J. V.)

HISTOIRE DU MONTREAL.

Depuis le départ des vaisseaux du Canadas pour la France dans l'automne de l'année 1642 jusqu'à leur départ du même lieu pour la France dans l'automne de l'année 1643.

La providence ayant pourvu M. de Maison-neufve de fort bons ouvriers et l'ayant tenu caché aux ennemis pendant les premiers temps, il faisoit travailler avec une telle diligence qu'on s'étonnoit tous les jours de ce que l'on voyait fait de nouveau. Enfin le 19 mars (1) jour de St. Joseph patron général du pays, la charpente du principal bâtiment étant levée, on mit le canon dessus, afin d'honorer la fête au bruit de l'artillerie, ce qui se fit avec bien de la joie, chacun espérant de voir par après bientôt tous les logements préparés, et en effet de jour en jour on quittait les méchantes cabanes que l'on avoit faites à la hâte pour entrer dans des maisons forts commodes que l'on achevoit incessamment : quant aux Iroquois on n'en voyoit aucun pendant tout ce temps-là, il est vrai qu'un petit parti des leurs nous découvrit à la fin, mais ce fut par un hazard et encore nous n'en sumes rien, ce qui arriva de la sorte : Dix Algonquins ayant tué un Iroquois en son pays, ils furent poursuivis de ses camarades jusqu'à la vue de ce Fort où ils les apperçurent se sauver sans pour cela se faire connoître aux François non plus qu'aux Algonquins, ils se contentèrent de remarquer le lieu sans faire aucun bruit, afin d'aller

(1) 1643. (Note de J. V.)

porter ces nouvelles chez eux, c'est ce que leurs gens mêmes nous ont appris depuis car personne ne savoit rien de cette poursuite : que si les Algonquins fuyoient fort vite ils ne savoiient pas pour cela qui étoit à leur poursuite, c'étoit la frayeur qui leur donnoit cette allure qui est fort ordinaire aux Sauvages quand ils ont fait quelques coups, alors leur ombre suffit souvent pour les effrayer et faire fuir : que si les Iroquois ne venoient pas ici, plusieurs autres sauvages y arrivoient de toutes parts, ce lieu étant regardé par eux pour l'asyle commun contre les Iroquois, même il y en eut plusieurs qui y reçurent le saint baptême, entr'autres le célèbre et le plus fameux de tous les Algonquins nommé *Le Borgne de l'Isle*, mais passons outre et venons au mois de Juin afin d'avoir les prémices du sang que le Montreal a versé pour la querelle commune du pays : au commencement du mois dont nous parlons les Hurons en descendant de chez eux trouvèrent les Iroquois à 3 lieues d'ici dans un endroit nommé vulgairement *La Chine* là ou ils suivirent ensemble comme s'ils eussent été les meilleurs amis du monde, ce qui donna un moyen facile aux Hurons de satisfaire leur inclination fort portée à la trahison; cela se fit de la sorte : en causant familièrement ils leur dirent, "Nous avons sçut jusque dans notre pays que des François se sont venus placer à cette isle immédiatement audessous de ce Sault (1), allez les voir, vous y pourrez faire quelques considérables coups et en défaire une bonne partie, vu le nombre que vous êtes." Après le conseil de ces perfides, 40 Iroquois des plus lestes vinrent surprendre 6 de nos hommes tant charpentiers que scieurs de bois sans qu'il y en eut aucun qui échappât de leurs mains ; tous furent tués ou bien

(1). Sault St. Louis. (Note de J. V.)

faits prisonniers, ces pauvres gens voulurent bien se défendre en cette occasion mais leur valeur ne put prévaloir à un coup si imprévu ; on ne put les secourir parceque la chose fut exécutée trop promptement et qu'étant un peu en avant dans le bois, le vent peu favorable empêcha qu'on entendit ce qui se passoit, mais enfin ce monde ne revenant pas on les alla chercher sur les lieux où on trouva les corps de ceux qui avoient été tués, lesquels firent juger de tout ce qui étoit survenu (1) ; le lendemain on apprit plus surement les choses par les Hurons, que les Iroquois traitèrent selon leur mérite, car ayant passé toute la nuit à insulter les François que les Iroquois avoient emmenés prisonniers, le matin accablés de sommeil ils s'endormirent profondément proche de ces ennemis du genre humain dont ils furent presque tous taillés en pièces, hormis environ une trentaine qui reçurent ici un asyle au lieu de la mort qui leur étoit bien due ; Cette juste punition exécutée, ceux qui en avoient été les bourreaux embarquèrent les castors de ces perfides, ils mirent ensuite nos François dans les canots et traversèrent le fleuve, et après voulant aller par terre et couper à travers des bois jusqu'à Chambly, ils furent contraints d'abandonner une partie de leurs castors à cause de la pesanteur, ayant donc abandonné ce qu'ils ne pouvoient porter et ayant coupé leurs canots à coup de haches, afin de les rendre inutiles, comme ils font toujours en de semblables occasions, ils allèrent droit au lieu que nous avons marqué, y étant arrivés ils crurent que quatre ou cinq lieues de bois

(1). Il y eut trois hommes de tués dans cette rencontre qui eut lieu le 9 Juin 1643, savoir : Guill. Boissier dit Guilling, Bernard Boète et Pre. Laforet dit l'Auvergnat, qui furent enterrés par le R. P. Davost Jésuite (voir registres de la Paroisse de Montréal) les 3 autres durent être emmenés prisonniers. (Note de J. V.)

auroient assez dépisté nos pauvres François et qu'il n'étoit pas besoin de les garder désormais si étroitement, mais ils se trompèrent, car un d'eux s'échappa et se sauva si heureusement qu'il revint droit aux canots qu'ils avoient laissés, où choisissant le meilleur, il remplit d'herbes les trous que l'on avoit faits avec la hache, ensuite il y mit plusieurs robes de castor et s'en vint ainsi équipé au Montreal tout au travers du fleuve, ce qui surprit agréablement M. de Maison-neufve qui fut bien joyeux que celui-là fut du moins échappé des tourments Iroquois. Cet homme raconta toute son infortune, après quoi il dit qu'il y avoit bien du castor dans le lieu où il avoit pris celui qu'il avoit amené dans son canot, qu'on le pouvoit aller chercher sans crainte et qu'il seroit perdu si on n'y alloit pas; M. de Maison-neufve l'entendant parler de la sorte, encore qu'il ne voulut rien pour lui fut bien aise de donner ce butin à ses soldats, si bien qu'il l'envoya quérir et le leur distribua sans en rien retenir; c'est une chose admirable combien cet homme a toujours aimé ceux qu'il a commandés et combien il s'est peu considéré lui-même: voilà à peu près comme les choses se sont passées cette année jusqu'à l'arrivée des vaisseaux de France, dont on eut ici les premières nouvelles par M. de Montmagny qui y arriva au commencement du mois de Juillet, comblant tout le monde d'une joie bien singulière, tant pour les secours qui nous venoient de France que pour les témoignages qu'il assura que le Roy donnoit de sa bienveillance à la Compagnie du Montreal pour laquelle il avoit pris la peine de lui écrire, afin qu'il la favorisât en ses desseins, louant et approuvant les dépenses pour y construire un Fort, lui donnant le pouvoir de le munir de canons et autres choses nécessaires pour la guerre, disant de plus que Sa Majesté pour une marque plus authentique

de la sincérité de ses affections l'avoit gratifiée d'un beau navire de 350, qui s'appeloit "La Notre-Dame." On apprit encore par M. de Montmagny qu'on espéroit de grands effets cette année-là de la part de la compagnie du Montreal, laquelle avoit fait de la dépense considérable, ce qu'il ne put dire qu'en général; outre cela il dit qu'un gentilhomme de Champagne nommé M. D'Ailleboust (1) venoit ici avec sa femme (2) et la sœur de sa femme (3); deplus il apprit qu'on avoit fait une fondation pour un hopital au Montreal, mais que pour avoir le détail du tout il falloit patienter jusqu'au mois de Septembre que M. D'Ailleboust arriva, ce qu'il ne fit pas sans difficultés parceque encore qu'il partit on n'osoit l'aller quérir dans sa barque à cause des embuches, et lui n'osoit non plus approcher pour le même sujet: il fallut que M. de Maison-neufve y allât lui-même, encore eurent-ils bien peur des ennemis en revenant, tant il est vrai qu'en dehors du seuil de sa porte on n'étoit pas en assurance; pour lors M. D'Ailleboust étant à terre et un peu rafraichi, il commença à débiter ses nouvelles, entr'autres il apprit que notre illustre associée faisoit des merveilles; que pour être inconnue elle ne laissoit pas de bien faire parler d'elle, que cette année même elle avoit fait une fondation de 2,000 livres de rente pour l'entretien d'un hôpital en ce lieu, que outre cela elle avoit donnée 12,000 livres tant pour le bâtir que pour le fournir de meubles, que deplus elle envoyoit 2,000 livres à Madelle Mance pour les employer à sa dévotion, qu'elle faisoit secrètement ses libéralités entre les mains de la Compagnie du Montreal sans dire son nom et sans qu'on

(1) Louis D'Aillébouët de Coulonges et d'Argentenay. (J. V.)

(2) Barbe de Boullongne. (J. V.)

(3) Demoiselle de Boullongne. D'après des autographes que j'ai. On pronçoit Boulogne. (J. V.)

pût savoir qui elle étoit. Il dit ensuite et fit voir par effet que chacun des associés avoit tâché de se saigner charitablement et généreusement pour la réussite de ce nouvel ouvrage qui étoit déjà le théâtre des guerres de ce pays : que si ce lieu étoit affligé des incursions iroquoises, à mesure aussi il étoit consolé de la conversion de plusieurs autres sauvages, qui se jettant ici comme dans un asile avoient recours au bâtème afin de se préparer à la mort qui les attendoit comme infaillible dans la multitude des sorties qu'ils étoient obligés de faire pour aller chercher des vivres ; il est bien vrai qu'ils y alloient le plus rarement qu'ils pouvoient, mais enfin ils étoient trop pour qu'on put subvenir entièrement à leur nourriture ; c'est pourquoi il falloit souvent sortir. Dès le commencement de cette habitation on avoit bien semé un peu de pois et du bled-d'inde et on continuoit fort cette agriculture tous les ans, mais cela n'étoit rien à tant de monde, ils consommoient outre cela beaucoup de vivres qui venoient de la France, encore cela n'étoit-il pas suffisant : il est difficile d'exprimer la tendresse que M. de Maison-neufve avoit pour ces pauvres malheureux, les libéralités qu'il leur fit, et combien le tout coûta à la Compagnie dans cette première année que les choses étoient si chères, mais enfin sa piété ne se rebutoit de rien ; au reste cette année nous avons un exemple très rare de sa générosité non point en la personne des sauvages mais en celle de M. de Pizeaux, lequel se trouvant attaqué de paralysie et ayant le cerveau débilité par sa vieillesse, commença de témoigner qu'il étoit bien aise de ravoit les choses dont il s'étoit démis, afin d'aller en France chercher la guérison, vous voyez, la demande étoit considérable, d'autant qu'il avoit donné beaucoup, sans doute qu'une telle demande eut surpris tout autre que M. de Maison-neufve, voyons un peu

comme il lui répondit : "Mr. lui dit-il, nous n'avons rien fait par l'intérêt, tout est encore à vous, vous en pouvez être assuré, je vous baillerai ce qu'il vous faudra ici; et je vous adresserai à M. M. de la Compagnie en France, lesquels reconnoîtront largement les biens que vous nous avez faits." Ce qui fut promis fut fidèlement exécuté; ici l'on lui tint compte généralement de tout, et en France Messieurs de la Compagnie le firent très bien soigner ils en eurent la même sollicitude que s'il dût être leur propre frère, et ils ne l'abandonnèrent point jusqu'au tombeau, de quoi il avoit bien besoin car il avoit alors septante sept ou septante huit ans et avoit passé cette longue vie dans des fatigues incroyables tant à la Nouvelle Espagne où il avoit amassé son bien, qu'en la Nouvelle France où il l'avoit dépensé : Que si il a tant consommé de biens ici il ne faut pas s'en étonner, d'autant que faisant d'aussi grandes entreprises qu'il a faites, il n'y pouvoit pas manquer, à cause que tout coûtoit pour lors exorbitamment, et qu'on n'avoit aucun secours du pays tant pour les vivres que pour se vêtir : La perte de M. de Pizeaux ne fut pas l'unique perte du Montreal pour cette année là, car Madame La Pelleterie voyant que Mademoiselle Mance avoit alors un secours assez considérable de son sexe, elle descendit à Kebecq et l'enrichit de la perte que faisoit ce lieu-ci, étant privé d'une personne d'aussi grand mérite et d'aussi rare exemple qu'elle a toujours été partout.

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne de 1643 à l'automne 1644.

Les dépêches de France étant parties on commença d'arracher les petits pieux qui environnoient le Fort et à mesure on le revêtit de beaux bastions que traça M. D'ailleboust (1) auquel M. de Maison-neuve laissa la conduite de cette entreprise : Messieurs de la Compagnie lui ayant mandé qu'il était fort intelligent en ce fait, aussi y réussit-il très bien ainsi qu'on a vu depuis. Enfin nos François se lassèrent de se voir tous les jours insultés par les Iroquois, ne pouvant souffrir si souvent de leurs allarmes sans les aller chercher, ils importunoient sans cesse M. de Maison-neuve afin qu'il leur permit d'aller en parti, disant qu'il n'y avoit aucune apparence de s'entendre fusiller chaque jour et de demeurer néanmoins dans la modération de ne les ôser poursuivre jusqu'à la portée du fusil des bois ; M. de Maison-neuve de son côté leur disoit : " Les poursuivant comme vous le souhaitez, nous ne sommes qu'une poignée de monde peu expérimentée au bois, tout d'un coup nous serons surpris dans une embuscade, là où il y aura 20 Iroquois contre 1 François ; au reste prenez patience, quand Dieu nous aura donné du monde nous risquerons ces coups, mais maintenant ce seroit imprudemment hasarder la perte du tout à une seule fois, ce qui seroit mal ménager l'ouvrage dont j'ai la conduite." Tout cela ne servoit de rien à nos bouillans françois sinon à faire croire que M.

(1) Voir Appendice No. III. (J. V.)

de Maison-neufve, appréhendoit de s'exposer ; de quoi on commença à murmurer si fort que cela étant venu à sa connoissance, il crut qu'il valloit-mieux hasarder imprudemment une bonne fois que de les laisser dans cette croyance qui nuiroit à jamais et seroit capable de tout perdre. Résolu donc à la chose, voici ce qui arriva ; le 30e jour de mars, les chiens qui tous les matins faisoient une grande ronde pour découvrir les ennemis sous la conduite d'une chienne nommée *Pilote* laquelle pilloit tortement à son retour ceux qui avoient manqué à la compagnie, se mirent à crier et hurler de toutes leurs forces, faisant face du côté où ils ressentoient les ennemis ; or, comme l'expérience journalière avoit fait connoître à tout le monde cet instinct naturel que Dieu donnoit lors à ces animaux pour nous garantir de mille embuscades que les barbares faisoient partout, sans qu'il fut possible de s'en parer si Dieu n'y avoit pourvu, par les hurlemens favorables : d'abord que nos gens les entendirent, soudain pleins de feu ils accoururent suivant leur coutume vers M. de Maison-neufve, lui disant, " M. les ennemis sont dans le bois d'un tel côté, ne les irons-nous jamais voir ? " A quoi il repartit brusquement contre son ordinaire : " Oui, vous les verrez qu'on se prépare tout à l'heure à marcher, mais qu'on soit aussi brave qu'on le promet, je vais à votre tête. " D'abord un chacun se dispose, mais comme on n'avoit que très peu de raquettes et que les neiges étoient encore hautes on ne pouvoit pas bien s'équiper, mais enfin ayant mis son monde dans le meilleur ordre qu'il put, il marcha avec 30 hommes vers les ennemis, laissant le château et toutes les choses entre les mains de M. D'Ailleboust auquel il donna ses ordres en tous événements ; étant entrés dans le bois quasi aussitôt après ils furent chargés par 200 Iroquois qui les ayant vu venir s'étoient mis en plu-

sieurs embuscades propres à les bien recevoir. Le combat fut fort chaud. Incontinent que M. de Maison-neufve se vit attaqué il plaça ses gens derrière les arbres ainsi que faisoient les ennemis et lors on commença à tirer à qui mieux mieux, ce qui dura si longtemps que l'amonition des nôtres manqua ; ce qui obligea M. de Maison-neufve lequel d'ailleurs étoit accablé par le grand nombre d'ennemis et qui avoit plusieurs de ses gens morts et blessés de penser à la retraite, comme à l'unique moyen de se sauver lui et son monde, ce qui étoit bien difficile à faire à cause que nous étions beaucoup engagés et que les autres étoient si bien montés en raquettes qu'à peine étions-nous de l'infanterie au respect de la cavalerie ; (1) quoiqu'il en fut, n'y ayant pas d'autre parti à choisir il commanda qu'on se retirât, mais tout bellement et faisant face de tems en tems vers les ennemis, allant toujours vers un certain chemin de traîne par lequel on emmenoit le bois pour bâtir l'hôpital, à cause qu'il étoit dur et que leurs raquettes ne leur seroient pas nécessaires en ce lieu-là pour bien aller : chacun exécuta cet ordre mais à la vérité plus précipitamment qu'il n'étoit porté. M. de Maison-neufve voulant être le dernier en ce rencontre, il attendoit que tous les blessés fussent passés avant de marcher, quand on fut arrivé à ce chemin de traîne qui fut notre sentier de salut, nos François effrayés s'enfuirent de toutes leurs forces et laissèrent M. de Maison-neufve fort loin derrière eux ; lui de tems en tems faisant face avec ses deux pistolets, crainte d'être saisi de ces barbares qui étoient toujours sur le point de le faire prisonnier, ils ne le voulurent pas tuer parce que le reconnaissant pour M. le Gouverneur ils vouloient en faire la victime de leur cruauté, mais Dieu l'en garantit

(1) Cette phrase est un peu obscure mais elle sent l'affectation habituelle de l'auteur et on la comprendra.

et cela de la façon que je vais dire ; les Iroquois ayant defféré à leur commandant cette capture, ils le laissèrent aller un peu devant eux afin qu'il eut l'honneur de le prendre, mais celui qui voulut prendre fut pris, car M. le Gouverneur s'en trouvant si importuné qu'il l'avoit quasi toujours sur les épaules, il se mit en devoir de le tirer ce que ce sauvage voyant il se baissa pour éviter le coup, M. le Gouverneur ayant ratté cet homme se releva pour sauter sur lui, mais en cet instant il prit son autre pistolet et le tira si promptement et si heureusement qu'il le jeta tout roide mort : Or comme cet homme étoit le plus proche de lui, il eut le loisir de prendre un peu d'avance jusqu'à ce que les autres barbares étant venus à leur commandant déjà expiré, soudain au lieu de le poursuivre, ils chargèrent cet homme sur leurs épaules et l'emportèrent promptement parce qu'ils avoient peur que quelques secours inopinés ne le leur vint ravir et que le corps d'un tel personnage ne tombât entre les mains de leurs ennemis ; Ce ridicule procédé donna loisir à M. de Maison-neufve de se rendre au fort, quoiqu'après tous les autres lesquels avoient pensé être emportés d'un coup de canon par un mal habile homme, qui les voyant venir courant avec confusion, sans faire distinction d'amis ou ennemis mit le feu au canon, mais par bonheur l'amorce se trouva si mauvaise que le coup ne s'en alla pas, que s'il eut parti la pièce étoit si bien braquée sur le petit chemin par lequel ils venoient qu'il eut tué tout le monde (1) ; M. de Maison-neufve arrivant au fort chacun en eut une joie qu'on ne peut exprimer, et alors tous, trop convaincus de son courage protes-

(1) Les François perdirent à ce combat J. Matenac et P. Bizot, tués sur la place, en outre de Guil. Lebeau mortellement blessé.—Reg. de la Paroisse 30 mars 1644. (Note de J. V.)

toient qu'à l'avenir ils se donneroient bien de garde de le faire ainsi exposer mal à propos : au reste il semble que Dieu dans cette occasion ne leur avoit imprimé de la frayeur que pour faire éclater davantage son courage et le mieux établir dans leur esprit ; ce rude combat et plusieurs autres qui se firent pendant cette année, n'empêcha pas ce printemps même qu'on ne commençât à faire du bled françois à la sollicitation de M. D'Ailleboust auquel le Canada a l'obligation de cette première épreuve qui convainquit un chacun que la froideur de ce climat ne l'empêchoit pas de produire une grande abondance de bled. Enfin l'été étant venu, le Sieur De la Barre arriva de France ici avec beaucoup de gens, partie desquels étoient d'une compagnie que la Reine envoya cette année là en Canadas sous sa conduite, laquelle compagnie fut distribuée dans les différens quartiers de ce pays ; et l'autre partie de ce monde venoit aux frais de Messieurs du Montreal, lesquels firent encore cette année de très grandes dépenses pour ce lieu : Ce qui est remarquable ici dedans c'est l'ipocrisie du sieur De la Barre qui trompa tant de gens en France et en Canadas ; à la Rochelle il portoit à sa ceinture un grand chapelet avec un crucifix qu'il avoit quasi incessamment devant les yeux, tellement qu'il venoit en ce pays comme un homme apostolique auquel on avoit confié ce commandement. Ainsi sous une vertu apparente, il cachoit une très méchante vie qui l'a fait depuis finir ses jours sous une barre qui étoit plus pesante que celle de son nom ; au reste quoiqu'il fit l'ipocrite aussi bien que homme de son siècle, toujours est-il vrai qu'il a rendu un grand service au pays y amenant ce secours (1)

(1) "M de la Barre, grand hypocrite, amena 60 hommes." (M. de Belmont.) L'éditeur de M. de Belmont (*Histoire du Canada*, Québec 1840) lui

et c'est peut-être pour l'en récompenser que Dieu lui a fait faire cette rude pénitence pour la conclusion de sa vie, afin de lui donner moyen de satisfaire à ses crimes, comme apparemment il a fait, mourant d'une façon qu'il a laissé sujet de croire à tous que ça été pour le plus grand bien de son âme. Ce personnage qui portoit en lui l'image de la même vertu, demeura au Montreal toute l'année suivante, mais enfin on le reconnut par quelques promenades qu'il faisoit fréquemment dans le bois avec une sauvagesse qu'il engrossa, ce qui découvrit l'erreur de ses beaux prétextes. Mais pour ne pas prévenir le tems il le faut laisser à l'année qui vient, et dire un mot de notre charitable inconnue qui envoya pour sa part, cette année à Melle. Mance 2,000 livres, 3 chappelles et plusieurs meubles, lui adressant le tout comme si elle eut été déjà logée, ce que M. de Maison-neufve voyant il se résolut d'employer tout son monde avec la plus grande diligence qu'il se pourroit, afin de la loger, ce qu'il fit avec tant de promptitude que le 8 octobre du même an, elle fut logée et en état d'écrire et de datter sa lettre de l'hospital du Montreal écrivant à sa chère fondatrice, ce qu'envisageoit beaucoup M. de Maison-neufve afin de la contenter ; l'hospital ne fut pas plustôt fait qu'il se trouva assez de malades et de blessés pour le fournir, tous les jours les Iroquois par leurs boucheries y fournissoient de nouveaux hôtes, ce qui obligeoit un chacun à bénir Dieu de tout son cœur pour les saintes inspirations qu'il avoit données à cette inconnue en faveur des pauvres malades et blessés de ce lieu ; cela fit voir à Melle. Mance que sa bonne dame avoit

fait dire ceci sous la date 1646. La mauvaise écriture de l'auteur ou du copiste aura induit cet éditeur en erreur et lui aura fait lire 46 au lieu de 44, ou bien c'est encore une faute d'imprimeur. (Note de J. V.)

bien eu raison de ne lui point acquiescer en changeant ses charités en faveur d'une mission pour laquelle elle la sollicitoit ; cet ouvrage étant si nécessaire même dans les commencemens ; de quoi Melle. Mance étant pour lors bien convaincue, lui écrivit en cette sorte :—“ D'abord que la maison où je suis a été faite, incontinent elle a été garnie et le besoin qu'on en a fait voir la conduite de Dieu en cet ouvrage : C'est pourquoi si vous pouviez encore faire une charité qui seroit que j'eusse ma subsistance pour moi et pour une servante et que les 2,000 livres de rente que vous avez données fussent entièrement aux pauvres, on auroit meilleur moyen de les assister ; voyez ce que vous pourrez faire là-dessus, j'ai de la peine à vous le proposer parce que j'ai peine à demander, mais vos bontés sont si grandes ! que j'aurois peur d'un reproche éternel si je manquois à vous mander les besoins que je sais.” Ce peu de paroles furent un grain de semence jetté dans une terre très excellente ; nous verrons ce qu'elles produiront l'année prochaine.

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1644 jusqu'à l'automne
de 1645 au départ des navires du
Canadas.

Au commencement de cette année il y eut diverses attaques là où Dieu fut toujours favorable aux Montrealistes : de vous dire combien ils ont tué d'ennemis on ne le peut faire tant ces barbares sont soigneux de cacher leurs morts et de les enlever ; mais je vous dirai bien une assez plaisante rencontre où il n'y eut point de sang répandu, ce qui arriva de la sorte. Une partie de ces barbares étant venue pour faire quelques coups et un de leurs découvreurs ayant apperçu que tous les travailleurs s'étoient retirés dans un instant au son de la cloche qui les appelloit pour diner, il s'avança et monta dans un arbre fort épais et fourni de branches, tout propre à se bien cacher et bien découvrir quand quelqu'un reviendrait. Après le diner la cloche ayant sonné il vit que tous revenoient au travail en même temps, ce que remarquant de tous côtés, il attendit pour voir le quartier qui seroit plus aisé à surprendre, mais par malheur pour lui on vint placer un corps de garde sous l'arbre où il étoit, sans que l'on sçut l'oiseau qui y étoit niché ; Jamais il n'osa faire connoitre sa voix ; il est vrai que cela lui étoit pardonnable parcequ'il eut une grosse fièvre qui lui dura tout autant que cet arbre fut investi ; Si on eut apperçu ce corbeau au milieu de ces branches, il eut fait le saut périlleux, mais on ne le vit, ny on ne l'entendit aucunement, ce que l'on en sçait

c'est seulement par son rapport et celui de ses camarades ; Venons aux navires et disons qu'ils nous apportèrent cet été de très fâcheuses nouvelles, et à M. de Maison-neuve surtout qui sçut la mort de son père, ce qui l'obligea de repasser en France pour les affaires de sa maison à laquelle il falloit qu'il allât donner ordre, il ne voulut point partir sans renvoyer auparavant en France le Sr. de la Barre, qu'il avoit reconnu pour n'avoir rien de saint que son chapelet et sa mine trompeuse : qu'ici le départ de M. de Maison-neuve affligea beaucoup tous ceux d'ici qui le regardoient comme leur père. Melle. Mance reçut une lettre de son côté bien consolante d'autant que sa Dame lui mandoit en propre terme pour réponse à sa lettre : " J'ai plus d'envie de vous donner les choses nécessaires que vous n'avez de me les demander, pour cela j'ai mis 20,000 francs entre les mains de la Compagnie du Montreal, pour vous les mettre à rente, afin que vous serviez les pauvres sans leur être à charge, et outre cela je vous envoie 2,000 livres cette année." La bonne dame—qu'elle étoit admirable en ses charités,—elle sçavoit bien que l'aumône a de grandes lettres de change pour l'autre vie, puisqu'elle l'a faite si largement ; jugez combien cette charitable fondatrice inconnue à tous hormis au Père Rapin et à Melle. Mance, étoit agréable à Dieu et consolloit fortement cette Demelle. qu'elle avoit faite ici administratrice de son Hôpital ; mais laissons cette bonne dame et finissons cette année par M. de Maison-neuve, lequel en partant pour la France laissa le gouvernement de son cher Montreal à M. D'Ailleboust auquel il le recommanda plus que s'il eut été un autre soi-même. (1)

(1) " 1645, Sept. Il ne resta à Ville-Marie que M. D'Ailleboust, sa femme sa sœur, etc. de considérables. M. de Maisonneuve qui commandoit à

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1645 jusqu'à l'automne 1646,
au départ des navires du Canadas.

Nous n'avons pas grandes nouvelles à donner au public jusqu'au printemps, où les Iroquois vinrent ici faire une paix fourée, afin de nous surprendre lorsque nous y penserions le moins et que nous serions le moins sur nos gardes, ce que nous verrons ci-après malheureusement arriver aux sauvages nos alliés, non pas aux François qui ne marchaient jamais qu'armés et sur la défiance ; Ils alloient toujours au travail et en revenoient tous ensemble au temps marqué par le son de la cloche ; on profita beaucoup de cette paix fourée, parceque les Iroquois ne voyant pas un coup assuré ils n'osoient pas se déclarer, ce qui donna loisir à M. D'Ailleboust de parachever les fortifications du fort (1) de ce lieu qu'il réduisit à 4 bastions réguliers, si bons que l'on n'en a point vu encore de pareils en Canada ; Il est vrai que l'injure des temps n'a pas permis à ces fortifications de durer jusqu'à aujourd'huy, mais la mémoire ne laisse pas d'en être récente encore dans l'esprit de plusieurs habitants, c'est dommage que ce fort soit si près du fleuve St. Laurent d'autant qu'il lui est un ennemi fâcheux, lequel ne laisse pas sa demeure assurée, surtout

Montréal repassa cette année en France pour la mort de son père." (Journal des Jésuites de 1645 à 1668.) J. V.

On peut placer à cette époque le document contenu en l'appendice XVII.

(1) M. de Belmont dit que les pieux de son enceinte avoient deux brasses de hauteur. (J. V.)

en certain temps que des montagnes de glaces le viennent menacer d'un soudain bouleversement ; ce qui fait que l'on soigne moins cet ancien berceau du Montreal qui d'ailleurs seroit fort agréable. L'été suivant cette paix simulée nous eumes de bonne heure les navires à Quebecq, qui donnèrent incontinent la joie au Montreal de son chef M. de Maison-neufve ; mais en attendant que nous voyons le peu de temps qu'il nous doit rester en Canadas parlons un peu d'un appelé M. Lemoine (1) qui fut envoyé ici pour servir d'interprete à l'égard des Iroquois qu'on y voyoit toujours sans les bien entendre, à cause que l'on avoit pas d'assez bons interpretes ; Comme c'est le principal sujet qui émut M. de Montmagny à nous l'envoyer nous verrons dans la suite de cette histoire combien sa venue nous fut avantageuse, non seulement pour le secours que l'on a tiré de sa langue mais encore pour les bonnes actions qu'il a faites contre les ennemis, auxquels il a plusieurs fois fait si bien voir son courage qu'il a mérité ses lettres de noblesse (2) par les services qu'il a rendus contre eux, mais avant que de les marquer il faut attendre les temps et cependant comme celui-ci exige que nous touchions un second départ de M. de Maison-neufve pour la France, parlons en et disons qu'il fut causé par une lettre de M. de la Doversière, qui lui manda dans un navire lequel partit après lui qu'il revint incontinent, parceque son beau-frère avoit été assassiné depuis son départ et que sa mère avoit conçu un dessein ruineux pour des secondes noces, et

(1) Charles Lemoine. Il signait C. LeMoyne. (J. V.)

(2) Il a été anobli vers 1670, si je ne me trompe et son fils aîné fait Baron de Longueuil en 1698 ou 1699. (P. M.)

Erection de la Seigneurie de Longueuil en Baronie le 19 mai 1699, selon M. Falconer, mais le 26 janvier 1700, selon Lettres Patentes à Québec ; anobli 1668, mois de mars. (Note de J. V.)

que ces deux choses enveloppoient tant d'affaires qu'il falloit absolument qu'il remontât en mer ; Voyant cette lettre qui l'obligeoit une seconde fois à s'en aller, il n'osa aller au Montreal, il fallut qu'il épargnât le cœur de ses enfans pour conserver le sien, il savoit que les lettres qui y porteroient ce facheux rabat-joie y donneroient assez de tristesse sans l'aller augmenter par sa présence. C'est pourquoi quittant cette pensée il alla cacher son chagrin au plus vite dans le fond d'un vaisseau et envoya les lugubres messagers de son retour à son cher Montreal qu'il consola le mieux qu'il put par l'espérance de revenir l'an suivant, sans y manquer. (1)

(1) M. de Maisonneuve arriva en effet de France à Québec, le 20, 7e 1646 et en repartit pour France sans remonter à Montréal, le 30, 8bre suivant—
Journal MS. des Jésuites. (Note de J. V.)

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1646 jusqu'à l'automne 1647
au départ des navires de Canadas.

Au commencement de cet hiver les Iroquois brûlèrent le fort de Richelieu (1) qu'on avait laissé sans monde, disant par raillerie que ce n'était pas par mal, mais qu'il n'était fait que de gros bois, ce qu'ils firent à dessein de le piller sans en pouvoir être accusés. Le mois de Mars venu ils levèrent le masque tout de bon et commencèrent l'exécution du pernicieux dessein qui les avoit portés à faire la paix. Voilà qu'ils se divisèrent en plusieurs bandes et allèrent en guerre de toutes parts en même temps. Quant à nos pauvres sauvages, comme ils se regardoient dans une profonde paix, ils étoient en différentes rivières à chasser sans se donner aucunement de garde, ce qui fut cause que ces traitres venant tout d'un coup dans ces rivières où ils étoient, ils en firent tout à la fois un si épouvantable massacre qu'ils en laissèrent bien peu échapper, surtout il y eut très peu de Népissiriniens qui se sauvèrent. Quant aux Hurons qui étoient aux environs d'ici, ils s'y jetèrent comme dans un asile assuré d'où ils prirent la coutume de parlementer avec leurs ennemis, ce qu'ils faisoient sans crainte à cause du lieu où ils étoient, mais comme ils avoient de la peine à s'y tenir pour avoir leur liberté et vie assurée en même temps ils méditoient une lâche manière de trahir les François pour captiver la bienveillance de l'ennemi, sans penser

(1) Bâti en 1642, par M. de Montmagny, à l'entrée de la rivière de Sorel.
(Note de J. V.)

Il faut dire *Saurel*.

aux grandes dépenses que l'on faisoit ici pour les entretenir dans ce temps-là où l'on faisoit tout venir de France, ce qui fait voir leur extrême ingratitude qui les portoit à vouloir livrer leurs hôtes entre les mains de leurs ennemis, afin d'être par eux brûlés tout vifs, ce qu'ils tâchoient de faire réussir en cette manière : tantôt l'un, tantôt l'autre alloit à la chasse et revenoit accompagné d'Iroquois vers la maison de son hôte, il l'appeloit comme s'il eut eu besoin de quelque chose voulant l'attirer dans une embuscade d'ennemis ; un pauvre homme sortoit bonnement à une telle voix et soudain il se trouvoit dans la gueule du loup : cela auroit réussi à ces malheureux et ils auroient fait périr une quantité de leurs charitables bienfaiteurs, si Dieu qui ne vouloit pas payer leurs bonnes œuvres de cette méchante monnoie ne les en eut préservés ; Enfin plusieurs ayant été repoussés jusque dans leurs propres foyers, on commença à se donner de garde et on laissa désormais crier ces basiliques avec moins de compassion sans aller s'enquérir de ce qu'ils souhaitoient ; on demandera d'où vient qu'on recevoit ces gens, qu'on ne les faisoit pas mourir ; mais il faut considérer que l'envie qu'on avoit de les gagner à Dieu faisoit qu'on se laissoit aisément tromper par eux dans toutes leurs protestations, et que d'ailleurs il étoit de la politique de ne les pas punir, crainte d'animer toute leur nation dans un temps ou nous n'étions pas en état de nous soutenir contre tant de monde ; ainsi le temps se passa en trahisons et allarmes jusqu'à ce que l'été étant venu, après que nos pauvres Montrealistes se furent longtemps entretenus de leur cher Gouverneur ils sçurent enfin qu'il étoit arrivé, ce qui combla ce lieu de joie : aussitôt qu'il fut venu il avertit M. Dailleboust qu'en France l'on vouloit rappeler M. le Chevalier de Montmagny dont la mémoire est encore en grande véné-

ration ; de plus il lui dit qu'il seroit nommé au gouvernement du Canadas, et qu'il falloit qu'il s'en allât en France, et que l'année suivante il reviendrait pourvu de sa commission (1) ; Ce bon gentilhomme avertit M. Dailleboust de ces choses, mais il étoit trop humble pour lui dire qu'on lui avoit offert à lui-même d'être Gouverneur du pays et qu'il l'avoit refusé par une sagesse qui sera mieux reconnue en l'autre monde qu'en celui-ci. (2)

(1) Le journal MS. déjà cité ne donne pas la date de l'arrivée de M. de Maisonneuve à Québec, mais il dit que ce Mr. quitta cette ville pour Montréal, le 18 Oct., 1647 ; il ajoute que M. D'Ailleboust partit pour France sur la flotte le 21 du même mois. (Note de J. V.)

(2) 'M. de Maisonneuve pouvoit être gouverneur du Canada' dit M. de Belmont, "mais il fit donner le gouvernement à M. Dailleboust." (Note de J. V.)

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1647 jusqu'à l'automne 1648.
au départ des navires de Canadas.

Comme dans cette année et la suivante les guerres des Iroquois furent plus furieuses que jamais, ces barbares devenant de jour en jour plus audacieux et superbes pour les continuelles victoires qu'ils emportoient dans le pays des Hurons qu'ils ont depuis entièrement détruits, ce fut un coup du Ciel que le retour de M. de Maisonneuve, car l'effroi était si grand dans toute l'étendue du Canadas qu'il eut gelé les cœurs par l'excès de la crainte, surtout dans un poste aussi avancé qu'étoit celui de Montreal, s'il n'eut été réchauffé par la confiance que chacun avoit en lui ; il assuroit toujours les siens dans les accidents de la guerre et il imprimoit de la crainte à nos ennemis au milieu de leurs victoires ; ce qui étoit bien merveilleux dans un petit poste comme celui-ci. Les Hurons quoiqu'en grand nombre étant quant à eux, épouvantés par les tourmens se rendoient tous aux Iroquois, ceux qui en étoient pris tenoient à grande faveur qu'il leur fut permis d'entrer dans leur parti afin d'éviter une mort cruelle quand même ils auroient dû sortir à mi-rôtis du milieu des supplices, chacun qui leur avoit promis fidélité quoique par force n'eut osé violer cette parole infidèle à cette nation, appréhendant d'être attrapé une seconde fois ; Enfin nos ennemis se grossissoient tellement de jour à autre qu'il falloit être aussi intrépide que nos Montrealistes pour vouloir encore conserver ce lieu ; tantôt les ennemis venoient par ruse

afin de nous surprendre dans un pourparler spécieux, tantôt ils venoient se cacher dans des embuscades où ils passoient sans branler les journées entières chacun derrière sa souche, afin de faire quelque coup. Enfin un pauvre homme à 10 pas de sa porte n'étoit point en assurance, il n'y avoit morceau de bois qui ne peut être pris pour l'ombre ou la cache d'un ennemi ; c'est une chose admirable comment Dieu conservoit ces pauvres gens, il ne faut pas s'étonner si M. de Montmagny empêchoit tout le monde de monter ici pour s'y établir, disant qu'il n'y avoit point d'apparence que ce lieu pût subsister, car humainement parlant cela ne se pouvoit pas si Dieu n'eut été de la partie. Qu'il en soit loué à jamais et qu'il veuille bien bénir son ouvrage, il n'appartient qu'à lui, on le voit assez par la grâce qu'il lui a faite de soutenir jusqu'à présent au milieu de tant d'ennemis, de bourasque un poste et malgré les inventions différentes dont on s'est servir pour le détruire. Le printemps venu entre plusieurs tentatives que firent les Iroquois il faut que je raconte deux trahisons qu'ils tramèrent sans aucune réussite, afin de faire connoître les gens à qui nous avons affaire. Plusieurs Iroquois s'étant présentés sous les apparences d'un pourparler, feu M. de Normentville (1) et M. Lemoine s'avancèrent un peu vers eux et incontinent trois des leurs se détachèrent afin de leur venir parler. Normentville voyant ces hommes s'approcher sans armes, pour marque de confiance et pour donner le même témoignage il s'en alla aussi de son côté vers le gros des Iroquois avec une seule demi pique en la main par contenance, ce que Lemoine voyant il lui cria : " Ne vous avancez pas ainsi vers ces traîtres." Lui trop crédule à ces barbares qu'il aimoit tendrement

(1) Normanville. (Note de J. V.)

quoique depuis ils l'aient fait cruellement mourir, ne laissa pas d'aller vers eux, mais lorsqu'il y fut, ils l'enveloppèrent si insensiblement et si bien que quand il s'en aperçut il ne lui fut plus possible de se retirer. Lemoine apercevant la perfidie coucha en joue les trois Iroquois qui étaient auprès de lui et leur dit qu'il tueroit le premier qui branleroit à moins que Normentville ne revint, un des trois demanda à l'aller chercher, ce qu'il lui permit, mais cette homme ne revenant pas, il contraignit les deux autres à marcher devant lui au Château d'où ils ne sortirent point jusqu'au lendemain que Normentville fut rendu ; L'autre trahison se pensa faire sur le Sault Normant qui est une bature, laquelle est peu avant sur le fleuve vis-à-vis du Château ; deux Iroquois s'étant mis sur cette bature, M. de Maison neufve commanda à M. Lemoine et à un nommé Nicolas Godé (1) de s'y en aller en canot afin de savoir ce qu'ils vouloient dire d'autant qu'ils feignoient de vouloir parler, nos deux François approchant, un de ces deux misérables intimidé par sa mauvaise conscience se jeta dans son canot, s'enfuit et laissa son camarade dégradé sur la roche ou nos canoteurs le prirent. Le captif étant interrogé pourquoi son compagnon avoit fui il dit que c'étoit une terreur panique qui l'avoit saisi sans qu'il eut aucun mauvais dessein et qu'il eut aucun sujet de s'en aller de la sorte, ainsi ce traître voila adroitement sa mauvaise intention ; cela n'empêcha pas qu'on ne l'amenât au Château, peu après qu'il y fut le fuyard reparut de fort loin voguant et haranguant sur le fleuve, d'abord on commanda aux deux mêmes canoteurs de se tenir prêts afin de le rejoindre à

(1). Il y avoit à cette époque à Montréal, un Nicolas Godé, notable du lieu, qui fut assassiné par les sauvages le 25 Oct. 1657, avec deux autres François. (Note de J. V.)

la rame, s'il approchoit de trop près, ce qui réussit fort bien, car étant insensiblement mis dans le courant, au milieu de ses belles harangues nos François se jettèrent soudain dans leur canot, le poursuivirent si vivement qu'il lui fut impossible d'en sortir et d'aller à terre avant que d'être attrapé, si bien qu'il vint faire compagnie à son camarade qu'il avoit fort incivilement abandonné ; Voyez la ruse de ces gens, et comme néanmoins on les attrapoit. Ce fut cette année, que pour narguer davantage les Iroquois on commença le premier moulin de Montreal, afin de leur apprendre que nous n'étions pas dans la disposition de leur abandonner ce champ glorieux, et que ce boulevard public ne se regardoit pas prêt à s'écrouler : au reste cette année Dieu nous assista grandement, car si les Iroquois nous blessaient bien du monde en diverses reprises, ils ne nous tuèrent jamais qu'un seul homme (1), encore est-ce plutôt une victime que Dieu vouloit tirer à soi que non pas un succès de leurs armes auquel le ciel ne l'eut peut-être pas accordé si Dieu ne l'eut trouvé aussi digne de sa possession. Enfin les vaisseaux de France arrivèrent et nous rapportèrent M. Dailleboust pour Gouverneur en la place de M. de Montmagny (2) ; la joie de ceux du Montreal fut

(1) Mathurin Bonenfant, tué le 29 Juillet 1648. (Rég. de la paroisse). J. V.

(2) " Le 20 août 1648." dit le journal Jésuite déjà cité, " jour de St. Bernard, M. D'ailleboust mouilla devant Québec et fut receu Gouverneur ; le " factum de la cérémonie se trouvera dans les archives." M. de Montmagny partit pour France le 23 sept. suivant. On a vu que M. D'ailleboust, " depuis son arrivée en Canada, n'a pas quitté Montréal et qu'il n'en est " parti en 1647, que pour aller en France ; comment Charlevoix a-t-il donc " pu dire que ce Monsr. passa du Gouvernement des Trois-Rivières à celui " de la colonie ?" Le journal déjà cité, dit à la date d'Octobre 1645 : " Mr. " de Champflour qui commandoit aux Trois-Rivières, s'en retourna en " France ; à sa place fut nommé pour un temps M. Bourdon, et enfin M. de " la Poterie y alla pour commander." Or, on a vu M. D'ailleboust gouver-

grande lorsqu'ils sçurent qu'un des associés de la Compagnie venoit en Canadas pour être Gouverneur, mais elle fut modérée dans l'esprit de M. de Maison-neufve et de Mlle. Mance par les nouvelles qu'ils eurent, que plusieurs des notables de la Compagnie du Montreal avoient été divertis de ce dessein ici par quelques personnes qui exprès leur faisoient prendre le change en faveur du Levant et que M. Goffre (1), un des plus illustres et anciens associés ayant laissé par testament 80,000 livres pour fonder ici un Evêché, on avoit perdu cette somme par arrêt, faute d'avoir diligemment vaqué à cette affaire ; voilà donc les fâcheuses nouvelles qu'ils apprirent et dont M. D'Ailleboust les assura, mais ensuite, afin de les consoler un peu, il apprit à M. de Maison-neufve qu'il apportoit une ordonnance de la Grande Compagnie (2) laquelle croissoit la garnison de six soldats et que au lieu de 3,000 livres que l'on avoit donné jusqu'à lors de gages pour lui et ses soldats, il auroit à l'avenir 4,000 livres. Messieurs de la Grande Compagnie voulant en cela reconnoitre les bons et agréables services que le pays recevoit du Montreal, sous son digne Gouverneur.

neur de Montréal de 7 bre 1645 à 8 bre 1647, puis s'embarquant pour France le 21, 8 bre 1647, pour en revenir Gouverneur-Général du Canada le 20 août 1648 ; il y a donc erreur chez l'estimable historien de la Nouvelle-France.

(1) M. le Gauffre. (Note de J. V.)

(2) La Compagnie des cent associés.

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1648 jusqu'à l'automne 1649, au
départ des navires de Canadas.

La plupart des Iroquois furent toute cette année occupés à harceler les Hurons et les réduire aux abois dans leur propre pays, nous ne fûmes ici travaillés que par de petits partis dont on vint facilement à son honneur, par la prudence de M. de Maison-neufve et la générosité de ces braves Montrealistes qu'il commandoit: Le printemps arrivé M. Dailleboust envoya ici M. Desmousseaux (1) son neveu, avec 40 hommes qu'il commandoit sous le nom de camp-volant, afin d'y aider à y repousser les ennemis, ce qui lui fut plus aisé que de les battre, car aussitôt qu'ils entendoient le bruit des rames de ses chaloupes ils s'enfuyoient avec une telle vitesse qu'il n'étoit pas facile de les attraper et de les joindre; ce renfort encouragea beaucoup les nôtres, aussitôt qu'il parut, à quoi contribua beaucoup le nom et la qualité de celui qui commandoit, si l'on avoit eu l'expérience que l'on a aujourd'hui avec la connoissance que nous avons présentement de leur pays, 40 bons hommes bien commandés se seroient acquis beaucoup de gloire, auroient rendu des services très signalés au pays et auroient retenu nos ennemis dans une grande crainte par les coups qu'ils auroient faits sur eux, mais nous n'avions pas les lumières que nous avons aujourd'hui et nous étions moins habiles à la navigation du canot qui est

(1) M. Desmousseaux — Charles J. Dailleboust Des Musseaux, neveu du Gouverneur (Note de J. V.) Voir Note 1 page 81.

l'unique dont on doit user contre ces gens-là que nous ne sommes maintenant. L'été étant venu Melle Mance descendit à Quebec pour y recevoir les nouvelles de France lesquelles lui furent fort tristes, car premièrement elle y apprit la mort du R. P. Rapin, son bon ami et charitable protecteur vers sa pieuse fondatrice. Deuxièmement que la compagnie du Montreal étoit quasi toute dissipée, en troisième lieu que ce bon M. de la Doversière étoit si mal dans ses affaires qu'il avoit quasi fait banqueroute, même qu'on l'avoit laissé si mal qu'il étoit en danger de mort et qu'on étoit sur le point de lui saisir tout son bien, Melle. Mance frappée de ces trois coups de massue en la personne du P. Rapin qui lui faisoit avoir tous les besoins de sa Dame, en la personne de M. de la Doversière qui depuis 1641 qu'elle fut unie à la Compagnie recevoit tous ses effets et géroit toutes ses affaires de France, enfin en la personne de tous les associés dont la désunion faisoit l'entière destruction de leur commerce, elle fut bien abattue, mais enfin s'étant remise et abandonnée entre les mains de Notre Seigneur, éclairée de son divin esprit elle crut qu'elle devoit passer en France, comme sa chère fondatrice vivoit encore, afin de lui rendre compte de toute chose et faire ensuite tout ce qu'il lui plairoit ; afin qu'elle n'eut le mécontentement de voir tout renverser dans cet ouvrage, et que l'œuvre de Dieu ne se trouvât détruit ; elle médita les moyens de joindre tous les membres de la Compagnie du Montreal et pensa à leur faire faire quelque acte public qui cimentât mieux leur union si elle y pouvoit parvenir, parceque de là elle prévoyoit bien clairement que dépendoit non seulement l'hôpital mais encore la subsistance de tout le monde et même de tout le Canadas, qui ayant perdu ce boulevard avoit bien la mine de périr, car enfin tout ce pays pour lors

étoit fort épouvanté, surtout pour les cruautés et entière destruction des Hurons, lesquelles menaçoient ensuite généralement tous les François d'encourir la même disgrâce et de suivre les mêmes traitemens : Melle Mance considérant ces choses résolut de s'embarquer au plus-tôt pour la France ou M. de Maison-neuve et tous ceux de Montreal l'accompagnèrent de leurs vœux.



HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1649 jusqu'à l'automne 1650, au départ des navires de Canadas.

Après le départ de Melle Mance, on eut le martyre des Revds. Pères de Brebœuf et Lallemant (1). Pendant toute cette année on ne voyoit que des dessentes de Hurons qui fuyoient la cruauté des Iroquois et venoient chercher parmi nous quelque refuge, toujours on apprenoit par eux quelques nouvelles esclandes, quelques nouveaux forts perdus, quelques villages pillés de nouveau, quelques nouvelles boucheries arrivées. Enfin le reste des Hurons deffiloit peu à peu, et chacun s'échappoit le mieux qu'il pouvoit des mains de son ennemi : Ce furent les terribles spectacles dont le Montreal fut récréé pendant cet an, afin de le préparer tout à loisir pour être le soutien de tous les Iroquois ci-après, car enfin n'y ayant plus rien à les arrêter au-dessus pour combattre, il falloit nécessairement que tout tombât sur lui, tellement que voyant ces gens passer et leur raconter les boucheries ils pouvoient bien dire : " si cette poignée de monde que nous sommes ici d'Européens ne sommes plus fermes que 30,000 Hurons que voilà défaits par les Iroquois, il nous faut résoudre à être brulés ici à petit feu avec la plus grande cruauté du monde comme tous ces gens l'ont quasi été." Voyez un peu de quel œil ces

(1) Jean de Brebeuf et Gabl. Lalemant, Jésuites, tués par les Iroquois, à St-Louis, chez les Hurons, les 16 et 17 mars 1649. Leurs noms sont écrits d'a. près des autographes que j'ai. Le P. Gabriel a eu 3 oncles Jésuites, *Pierre, Charles et Jérôme*, qui tous signaient Lalemant, tandis que lui a écrit quelquefois Lalemant, mais le plus souvent *Lalemant*. (Note de J. V.)

pauvres Montrealistes pouvoient regarder ces misérables fuyards qui étoient les restes et derniers débris de leur nation. Voilà à peu près les pitoyables divertissements que l'on eut ici jusqu'au retour de Melle Mance qui fut trois jours devant la Toussaint (1). Elle vint consoler le Montreal dans ses afflictions et lui apporta de bonnes nouvelles, savoir :—premièrement que sa chère fondatrice étoit toujours dans la meilleure volonté du monde ; secondement que la Compagnie du Montreal à sa sollicitation s'étoit unie cette fois-là en bonne forme par un contrat authentique ; que M. Ollié avoit été fait directeur de la Compagnie au lieu de M. de la Marguerite à cause qu'il étoit du Conseil Privé,—qu'en cette réunion tous avoient fait voir une telle preuve de bonne volonté pour l'ouvrage, qu'on avoit tout sujet d'en bien espérer ; qu'on avoit jugé à propos qu'elle portât les associés à quitter le dessein du Montreal et donner une assistance aux Hurons laquelle fut proportionnée à l'état pitoyable où ils étoient dans le temps de son départ, mais qu'elle avoit répondu à la personne qui lui en avoit parlé, que messieurs du Montreal étoient plus zélés pour l'ouvrage commencé que jamais, que pour marque de cela ils venoient de s'unir authentiquement par un acte public, afin d'y travailler, qu'ayant appris toutes ces choses à cette personne cela n'empêcha pas qu'il n'allât voir Monsieur et Madame la Duchesse de Liencourt pour leur faire la même proposition, ce qui fut en vain car elle n'eut d'autre réponse sinon qu'ils travailloient pour le Montreal. “ Tout cela m'a bien fait, “ ajouta-t-elle, adorer la providence divine, quand j'ai su “ à mon retour que M. Lemoine qui avoit été pour me- “ ner du secours dans le pays des Hurons a été obligé

(1) Elle était débarquée à Québec le 8 Septembre 1650. (Note de J. V.)

“ de relacher les trouvant qu'ils venoient tous, du moins
“ autant qu'il en restoit ; car enfin si tout ce monde
“ avoit tourné ses vues et avoit fait ces dépenses pour
“ ce dessein, à quoi est-ce que tout cela auroit abouti ?
“ L'état pitoyable où j'avois laissé les Hurons me faisoit
“ compassion, mais le Ciel qui vouloit les humilier n'a
“ pas permis que ses serviteurs ayent ouvert leurs
“ bourses pour un ouvrage qu'ils ne vouloient pas main-
“ tenir ; il a choisi dans le Montreal une œuvre qu'ap-
“ paremment il voulut rendre plus solide. Son saint
“ nom soit béni à jamais.”



HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1650 jusqu'à l'automne 1651 au
départ des navires du Canadas.

Les Iroquois n'ayant plus de cruautés à exercer au-dessus de nous, parcequ'il n'y avoit plus de Hurons à détruire, et que les autres Sauvages s'en étoient enfuis si avant dans les terres qu'ils ne pouvoient les aller chercher à cause du défaut de chasse et qu'il faut être plus adroit à la pêche qu'il ne sont *pas (sic)*, pour aller dans les pays où ils s'étoient retirés (1), tournèrent la face vers l'Isle de Montreal qu'ils regardoient comme le premier objet de leur furie dans leur descente, et pour ce sujet l'hiver étant passé, ils commencèrent tout de bon à nous attaquer, mais avec une telle opiniâtreté qu'à peine nous laissoient-ils quelques jours sans allarmes ; incessamment nous les avions sur les bras, il n'y a pas de mois en cet été où notre livre des morts ne soit marqué en lettre rouge par la main des Iroquois; il est vrai que de leur côté ils y perdirent bien plus de gens que nous, mais comme leur nombre étoit incomparablement plus grand que le nôtre, les pertes aussi nous étoient bien plus considérables qu'à eux qui avoient toujours du monde pour remplacer les personnes qu'ils avoient perdues dans les combats : que si les temps étoient présents, je donnerois aux braves soldats qui étoient pour lors les éloges qu'ils ont mérités, mais la pluspart des choses que je devrois remarquer ayant été oubliées de ceux qui m'instruisent, il faut que je me contente de vous rap-

(1) Chez les Kikapous d'après M. de Belmont (Note de J. V.)

porter seulement les plus notables actions qui se firent pour lors, les autres étant hors le souvenir des hommes qui est le seul mémorial dont je puisse user dans cette histoire, laquelle jusqu'ici n'a eu aucun écrivain : Entre les actions qui ont laissé après elle une plus grande impression dans les esprits cette année, celle de Jean Boudart est fort remarquable. Ce pauvre homme étant sorti de chez lui avec un nommé Chiquot (1), fut surpris par 8 ou 10 Iroquois qui les voulurent saisir ; mais eux s'enfuyant Chiquot se cacha sous un arbre et tous ces barbares se mirent à la suite de Jean Boudart, lequel s'en allant à toute jambe vers sa maison vers laquelle il trouva sa femme, à laquelle il demanda si le logis étoit ouvert ; non lui répondit-elle, je l'ai fermé ; ha ! lui dit-il, voilà notre mort à tous deux, fuyons nous-en,—lors s'encourant de compagnie vers la maison, la femme demeurée derrière fut prise, mais elle crioit à son mari qui étoit prêt d'être sauvé ; le mari touché par la voix de sa femme la vint disputer si rudement à coup de poings contre les barbares, qu'ils n'en purent venir à bout sans le tuer (2) ; pour la femme ils la réservèrent pour en faire une cruelle curée, ce qui fait toute leur joie, aussi n'en tuent-ils point sur le champ à moins qu'ils ne soient contraints. M. Lemoine, Harchambault (3) et un autre ayant accouru au bruit furent eux-mêmes chargés par 40 autres Iroquois qui étoient en embuscade derrière l'hospital, lesquels les voulurent couper, ce qu'eux trois ayant aperçu ils voulurent retourner sur leurs pas, mais cela étoit assez difficile à cause qu'il fal-

(1) Au registre de la paroisse de Ville-Marie il est désigné *Jean Cicot* de l'Isle-d'Orléon, paroisse de Dolu, diocèse de la Rochelle. Ses descendants écrivent leur nom *Sicotte*.

(2) Le 6 mai 1651. Reg. de la Paroisse. (Note de J. V.)

(3) Jacques Archambault.

loit passer assez près de ces 40 hommes qui ne manquèrent pas à les saluer avec un grand feu, sans toute fois qu'il n'y eût autre effet que le bonnet de M. Lemoine percé ; bref ils s'enfuirent tous trois dans l'hôpital qu'ils trouvèrent tout ouvert, et où Melle. Mance étoit seule ; en quoi il y a bien à remercier Dieu, car s'ils ne l'eussent trouvé ouvert ils étoient pris, et si les Iroquois eussent arrivé à passer devant l'hôpital sans que ces trois François y eussent entré, comme la maison étoit toute ouverte, ils eussent pris Melle. Mance, pillé et brûlé l'hôpital, mais ces trois hommes y étant entrés et ayant fermé les portes, ils ne songèrent qu'à s'en retourner avec cette pauvre femme, et à chercher Chiquot qu'ils avoient vu cacher ; enfin l'ayant trouvé il les frappa si fort à coups de pieds et de poings qu'ils n'en purent pas venir à bout, ce qui fit que craignant d'être joints sur ces entrefaites par les François qui venoient au secours, ils lui enlevèrent la chevelure avec un morceau du crâne de la tête, ce qui ne l'a pas empêché de vivre près de 14 ans depuis, ce qui est bien admirable.

Le 18 de juin du même an, il y eut un autre combat qui fut le plus heureux que nous ayons eu, car un très grand nombre d'Iroquois ayant attaqué 4 de nos François, ces 4 hommes se jettèrent dans un méchant petit trou nommé Redoute qui étoit entre le château et un lieu appelé la Pointe St. Charles au milieu des abatis et (*illisible*). La résolu de vendre chèrement leur vie ils commencèrent à la disputer à grands coups de fusil ; à ce bruit un de nos anciens habitants nommé Lavigne (1) accourut tout le premier étant le plus proche du lieu attaqué, ce qu'il fit avec une audace surprenante et un bonheur admirable, car passant seul avec une légèreté

(1) Urbain Tessier dit Lavigne.

et une vitesse extraordinaire par dessus tous les bois abattus, pour venir à ses camarades, il donna en 4 embuscades iroquoises les unes après les autres et essuya 60 ou 80 coups de fusil sans être blessé et sans s'arrêter aucunement jusqu'à ce qu'il eût joint ces pauvres assaillies, qui ne furent pas peu animés par son courage : Ce tintamare ne fut pas longtems à émouvoir nos François qui étant toujours prêts de donner s'en vinrent secourir nos gens (1) par l'ordre de M. le Gouverneur. Ensuite les Iroquois ayant imprudemment laissé aller leurs coups de fusil à la fois, nos François qui eurent plus de patience les tirent alors à plaisir. Les Iroquois se voyant tomber de tous côtés par leurs décharges ne songèrent plus qu'à s'enfuir, mais comme les arbres étoient abattus et fort gros, à mesure qu'ils se levoient pour s'en aller on les faisoit descendre à coups de fusil, enfin ils y laissèrent parmi les morts 25 ou 30 des leurs, sans les blessés qui s'en allèrent (2). Mais passons outre et disons que les Iroquois ensuite à force de nous inquiéter, obligèrent cette année Melle. Mance de quitter l'hospital pour venir au château, et que tous les habitans furent obligés d'abandonner leurs maisons,—que dans tous les lieux que l'on voulut conserver il fallut y mettre des garnisons, tous les jours l'on ne voyoit qu'ennemis, la nuit on n'eut pas osé ouvrir sa porte et le jour on n'eut pas osé aller à quatre pas de sa maison sans avoir son

(1) Ce secours étoit conduit par M. LeMoine, selon M. de Belmont. (Note de J. V.)

(2) Les Reg. de la Paroisse nous apprennent que les François perdirent un homme dans le combat du 18 juin 1651, du nom de *Léonard Barbeau*, qui mortellement blessé à l'action, décéda deux jours après, ou le 20 juin ; aussi, que le 13 Août suivant, Jean Hébert fut tué par les Iroquois (Note de J. V.)

fusil, son épée et son pistolet : Enfin comme nous diminuons tous les jours et que nos ennemis s'encourageoient pour leur grand nombre, chacun vit bien clairement que s'il ne venoit bientôt un puissant secours de France tout étoit perdu ; Melle. Mance considérant et pesant cela dit à M. de Maison-neufve qu'elle lui conseilloit d'aller en France, que la fondatrice lui avoit donné 22,000 livres pour l'hôpital, lesquels étoient dans un certain lieu qu'elle lui indiqua,—qu'elle les lui donneroit pour avoir du secours pourvu qu'en la place on lui donnât 100 arpens du domaine de la seigneurie avec la moitié des batimens, et qu'encore que cela ne valût pas les 22,000 livres elle ne croyoit pas y devoir regarder de si près, parceque si cela ne se faisoit pas tout étoit perdu et le pays bien hazardé. Ils convinrent tous deux de la chose qui enfin s'exécuta par après ; Melle. Mance écrivit le tout à son illustre fondatrice qui scella son approbation de 20 autres mille livres qu'elle fit remettre à cette compagnie, comme nous le verrons ci-après, afin de lui aider à envoyer un plus grand renfort : voyez un peu combien cette Dame étoit généreuse, les bonnes œuvres qu'elle a faites pour ce lieu énonceront sans doute éternellement ses louanges dans les portes de la Jérusalem céleste ; Mais revenons à M. de Maison-neufve qui ayant résolu son départ sur cette persuasion de Melle Mance, quitta enfin son cher Montreal dans le pitoyable état que nous avons dit (1) ; Il est vrai que son départ l'eut rendu tout inconsolable sans l'espérance d'un aussi heureux et avantageux retour que celui qu'il promettoit ; en s'en allant, il laissa la conduite de toute

(1) Le journal des Jésuites dit qu'il partit de Québec pour France le 5 Nov. 1651. (Note de J. V.)

chose à M. Des Museaux (1) confiant le tout à sa prudence et le lui recommandant du plus intime de son cœur.

(1) *Musseaux*. (Note de J.V.)

Charles D'Ailleboust, Escuyer, sieur des Muceaux.



HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1651 jusqu'à l'automne 1652, au départ des navires du Canadas.

Cette année, le pays ayant changé de commandant, d'abord le gouverneur nouveau (1) voulut faire connoître à Messieurs du Montreal les bons sentimens qu'il avoit pour eux et les bons traitemens qu'ils en devoient espérer, en retranchant 1,000 livres d'appointemens que Messieurs de la Compagnie générale donnoient à M. de Maison-neufve tant pour lui en qualité de gouverneur de Montreal que pour sa garnison. Je ne veux rien dire touchant la conduite que ce bon M. a observée à l'égard de cette isle, d'autant que je veux croire qu'il a toujours eu de très bonnes intentions quoiqu'elles lui aient été moins avantageuses ; que s'il avoit plus soutenu cette digue, les inondations iroquoises n'auroient pas pris si facilement leurs routes vers Quebec et n'y auroient pas fait les dégats qu'elles y ont faits, où elles n'y ont pas même toujours respecté sa famille ; Ce nouveau gouverneur ayant promis à M. de Maison-neufve, avant son départ pour la France, 10 soldats dont il lui avoit fait passer les armes par avance, il envoya ces dix hommes au Montreal comme il lui avoit promis, mais il les fit partir si tard et les mit si nuds dans une chaloupe qu'ils y pensèrent geler de froid, on les prenoit pour des

(1) Le 13 Oct. 1651, M. Dailleboût (Louis) fut remplacé par M. Jean de Lauzon comme gouverneur général. Ce dernier étoit conseiller du Roi et avoit été Intendant du Dauphiné et de la Nouvelle France. (Journal des J.-S. Bourgeois.—L'abbé Faillon.) (Note de J. V.)

spectres vivans qui venoient, tout squelettes qu'ils étoient, affronter les rigueurs de l'hiver. C'étoit une chose assez surprenante de les voir venir en cet équipage en ce temps-là, d'autant qu'il étoit le 10 décembre. cela fit douter longtemps que ce fut des hommes et on ne s'en put convaincre que lorsqu'on les vit de fort près; au reste ces hommes étoient les plus malingres si nous regardons leur constitution, même deux de ces dix étoient encore enfans, lesquels à la vérité sont depuis devenus de fort bons habitans dont l'un s'appelle St. Ange (1) et l'autre se nommait Lachapelle (2). Ces pauvres soldats ne furent pas plutôt ici qu'on tâcha de les réchauffer le mieux qu'on put en leur faisant bonne chère et en leur donnant de bons habits, et ensuite on s'en servit comme des gens à repousser les Iroquois que nous avions tous les jours sur les bras; aussitôt que l'été fut venu, Melle. Mance désireuse de savoir des nouvelles du retour de M. de Maison-neufve qui étoit toute l'espérance de ce lieu pria M. Clos (*sic*) (3), major de cette place, de la vouloir escorter jusqu'aux Trois-Rivières, afin de lui faciliter le voyage de Kebecq. M. Clos en ayant obtenu la permission et ayant descendu avec elle aux Trois-Rivières, où ils demeurèrent quelques jours en l'attente d'une commodité pour Kebecq, voici que des sauvages arrivèrent du Montreal qui dirent que les Iroquois y étoient plus méchants et plus terribles que jamais,—que depuis leur départ on étoit si épouvanté que

(1) André Charly dit St. Ange.

(2) Honoré Langlois dit Lachapelle.

(3) M. Lambert Closse, d'après autographe que j'ai. Il étoit venu en 1641 avec M. de Maison-neufve et commandoit en second la garnison. Il étoit d'une famille noble. Les écrits contemporains l'appellent indifféremment *Sergent Major de la garnison*, *Major de la garnison*, *Major de ce lieu*, ou *du fort* ou de la *villè*, ou enfin de *Montreal*, (Note de J. V.)

les François ne savoient que devenir, M. le Major entendant ce discours, laissa Melle. Mance attendre le départ de feu M. Duplessis (1) qui devoit se rendre à Kebecq, et remonta au plus vite au Montreal, ou tout le monde fut encouragé par son retour : A son arrivée il y fut récréé et affligé en même temps par une histoire bien surprenante : voici le fait. Une femme de vertu qu'on nomme présentement *La bonne femme Primot* (2) fut attaquée à deux portées de fusil du château, d'abord que cette pauvre femme fut assaillie, elle fit un cri de force, à ce cri trois embuscades d'Iroquois se levèrent et se firent paroître et 3 de ces barbares se jettèrent sur elle afin de la tuer à coups de haches, ce que cette femme voyant elle se mit à se défendre comme une lionne, encore qu'elle n'eut que ses pieds et ses mains ; au trois ou quatrième coup de hache, ils la jettèrent bas comme morte et alors un de ces Iroquois se jeta sur elle afin de lui lever la chevelure et de s'enfuir avec cette marque de son ignominieux trophé, mais notre amasone se sentant ainsi saisir, tout d'un coup reprit ses sens, se leva et plus furieuse que jamais elle saisit ce cruel avec tant de violence par un endroit que la pudeur nous défend de nommer, qu'à peine se put-il jamais échapper, il lui donnoit des coups de hache par la tête, toujours elle tenoit bon jusqu'à ce que de rechef elle tomba évanouie par terre et par sa chute elle donna lieu à cet Iroquois de s'enfuir au plus vite, ce qui étoit l'unique chose à quoi il pensoit pour lors, car il étoit prêt d'être joint par nos François qui venoient au secours, ayant aidé à relever cette femme un d'entr'eux l'embrassa par un témoignage d'amitié et de compassion, elle revenant à soi et

(1) M. Duplessis-Bechart, gouverneur des Trois-Rivières. (Note de J. V.)

(2) Martine Messier, femme d'Anthoine Primot.

se sentant embrassée déchargea un grand soufflet à ce client affectueux, ce qui obligea les autres à lui dire. "Que faites-vous ? Cet homme vous témoigne amitié sans penser à mal, pourquoi le frappez-vous ?"—"Parmānda, dit-elle, en son patois, je croyois qu'il me vouloit baiser."—C'est une chose étonnante que les profondes racines que jette la vertu lorsqu'elle se plaît dans un cœur, son âme étoit prête à sortir, son sang avoit quitté ses veines, et la vertu de la pureté étoit encore inébranlable en son cœur. Dieu bénisse le saint exemple que cette bonne personne a donné en cette occasion à tout le monde pour la conservation de cette vertu. Cette bonne femme Made. Primot dont nous parlons est encore en vie s'appelle communément *Parmanda*, à cause de ce soufflet qui surprit tellement un chacun que le nom lui a demeuré (1) Les Iroquois sur la fin de l'été las de ne se pouvoir venger des coups reçus et des pertes nouvelles qu'ils faisoient encore tous les jours résolurent de se rendre plus bas afin de voir si ils réussiroient mieux, ce qu'ils firent malheureusement pour nous, ainsi que la mort de M. Duplessis gouverneur des Trois-Rivières et d'une grande partie des plus braves habitans de ce lieu le fait voir à ceux qui lisent les relations des Révérends Pères Jésuites (2) mais comme ceci n'est pas de notre fait passons outre et disons que Melle. Mance ne revit pas de Maison-neufve comme elle pensoit, cette année là,

(1) Le combat de cette femme, Martine, femme d'Ante. Primot, avec les Iroquois eut lieu le 29 juillet 1652 (Journal des J. du 10 août) M. de Belmont parle aussi de cette lutte de la femme Primot avec 3 Iroquois. Voir *Hist du Canada*, p. 7, imprimée en 1840, par la Société Littéraire et Historique de Québec. (Note de J. V.)

(2) Le journal des J. déjà plusieurs fois cité, fixe au 19 août 1652, le combat où périt M. Duplessis et fournit les noms des François qui furent tués en ce lieu ou faits prisonniers. (Note de J. V.)

mais qu'elle eut seulement de ses nouvelles, par lesquelles il lui mandoit qu'il espéroit de revenir l'an suivant avec plus de 100 hommes, qu'il avoit vu adroitement la bonne fondatrice sans faire semblant de rien, qu'il lui avoit fait connoître l'état des choses, qu'il y avoit sujet d'en espérer encore beaucoup, qu'elle ne manquât pas de lui écrire sans lui donner à connoître *quelle elle étoit* (1). Cette lettre consola beaucoup Melle. Mance dans ce pénible retardement de notre très cher gouverneur, car par elle on voyoit tout se disposer pour son retour l'an suivant, ce qui lui étoit fort incertain auparavant, d'autant que M. de Maison-neuve lui avoit dit et à M. Desmusseaux auquel il avoit laissé ses ordres en tous événements : " Je tâcherai d'amener 200 hommes, ils nous seroient bien nécessaires pour défendre ce lieu ; que si je n'en ai pas du moins cent, je ne reviendrai point et il faudra tout abandonner, car aussi bien la place ne seroit pas tenable." Melle. Mance ayant eu ces nouvelles et ayant donné ordre aux affaires de France vint promptement au Montreal, afin de lui faire part de ce qu'elle avoit appris et le soulager dans cette fâcheuse année qu'il falloit encore passer en l'absence de son cher gouverneur.

(1) *Illisible.*

Note. Les registres de la Paroisse constatent que les Sauvages tuèrent Antoine Roos le 26 mai 1652, A. David, le 16 septembre et Etienne Thibault, le 14 octobre même année. (Note de J. V.)

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1652 jusqu'à l'automne de
1653, au départ des vaisseaux du
Canadas.

Le 14 octobre de cette année il se fit ici une très belle action de la manière que je vais dire. On sut par l'abolement des chiens qu'il y avoit des ennemis en embuscades du côté qu'ils regardoient. M. le Major qui étoit toujours sur pied en toutes les occasions, eut l'honneur d'avoir cette découverte à faire. Il y alla avec 24 hommes et marcha droit vers le lieu où il étoit question, mais pour y aller avec prudence il détacha le sieur de la Lalochetière, Baston (1) et un autre dont je ne sais pas le nom, trois braves soldats qui marchoient devant à la portée du fusil, il donna ordre à ces trois détachés de n'aller que jusqu'à un certain lieu qu'il désigna. Lalochetière emporté par son courage passa un peu plus outre pour découvrir par dessus un arbre qui étoit devant lui si les ennemis n'étoient point dans un fond qui y étoit, en regardant par dessus cet arbre, les Irôquois qui étoient cachés au pied firent d'abord leurs huées, le tirèrent et le mirent à mort, mais non pas si soudain qu'il ne fit payer sa vie à celui qui le tua, d'autant qu'il lui rendit la pareille de son coup de fusil,—les deux autres décou-

(1) L'éditeur de M. Belmont écrit *Boston* et *Lagachetière* (seroit-ce pour *Lagochetière* ou *Lagauchetière* ce nom descendu jusqu'à nous?). Il dit aussi que ce dernier fut tué, cependant son nom n'est pas porté aux registres de la Paroisse. On n'y trouve que celui de Etienne Thibault. (Note de J. V.)

M. Faillon, dans son histoire de la Colonie Française en Canada, met *Baston* ou *Basloin*; et Etienne Thibault dit la Lalochetière.

vreurs voulant se retirer eurent une salve qui fut furieuse dont Dieu les garantit. Le Major mit d'abord ses gens en état, on tint ferme quelque temps, mais il auroit expérimenté un moins heureux combat ayant affaire à tant d'ennemis sans que M. Prud'homme ancien habitant d'ici l'appela d'une chétive maisonnette où il étoit, lui criant de se retirer bien vite d'autant qu'on l'environnoit, il n'eut pas plutôt ouï la parole et tourné la tête qu'il vit les Iroquois quasi tout autour de la maisonnette et de lui, ce qui lui fit commander à ses gens de forcer ces barbares et d'entrer dedans à quelque prix que ce fut, ce qui fut dit fut vigoureusement exécuté : incontinent qu'on fut dedans on fit des meurtrières et chacun commença à faire grand feu, hormis un lâche qui saisi de frayeur, se coucha tout plat sans que les menaces ni les coups le pussent faire lever ; il fallut donc laisser ce mort tout en vie qu'il étoit et songer à se bien battre, car les Iroquois joignoient la maison de toutes parts et tiroient si rudement que les balles passaient en travers de cette chétive maisonnette qui étoit si peu solide qu'après l'avoir percée elle perça un de nos plus beaux soldats qui est nommé *Laviolette* et le mit hors de combat, ce qui nous fit une grande perte pour cette occasion, d'autant que cet homme a toujours paru ici pour un des plus intrépides et vigoureux, ce qui a fait qu'on lui a donné plusieurs fois des commandements dont il s'est fort bien acquitté :—Enfin, nonobstant ce malheur, il ne fallut pas laisser de se battre et de faire de son mieux, ce qui nous réussit très bien et se passa de la sorte. Nos meurtrières étant faites et ayant moyen de répondre aux ennemis nous commençâmes à avoir notre tour et dans les premières décharges nous en jettâmes une belle quantité par terre, ce qui les embarrassa fort surtout à cause que ne voulant pas abandonner leurs

morts ils ne savoient aussi comment les enlever, d'autant que chacun qui en approchoit ne manquoit pas à le payer de quelques coups de fusil : ce tintamarre dura tant que nous eûmes de la poudre, mais les munitions manquant cela inquiéta fort notre major qui en témoigna quelque chose au sieur Baston qu'il savoit bon coureur ; comme il avoit beaucoup de courage c'en fut assez pour le faire s'offrir d'en aller chercher, alors M. Closse tout joyeux, le mit en état de partir avec tous les témoignages d'amitié possible ; après on lui ouvrit la porte et on favorisa sa sortie par les redoublemens des décharges ordinaires en ces occasions, enfin malgré eux il arriva au château d'où il revint bien amonitionné avec 8 ou 10 hommes, qui étoit tout ce qu'on pouvoit lui fournir, conduisant à couvert deux petites pièces de campagne chargées à cartouches, à la faveur d'un rideau (1) qui passe depuis le château jusque vis-à-vis la maison attaquée ; quand il fut plus proche qu'il pouvoit aller à couvert, tout d'un coup il parut sur le rideau avec ses deux canons qu'il tira sur les Iroquois ; M. Closse qui l'attendoit sortit tout aussitôt avec son monde pour favoriser son entrée, dont le régal fut un redoublement de coups de fusil afin de faire connoître aux Iroquois si cette poudre nouvelle valoit bien la précédente, mais comme ils virent que l'on en étoit moins chiche qu'avant l'arrivée de Baston, ils jugèrent qu'ils falloit mieux se retirer que d'user plus amplement de nos libéralités ; il est vrai que comme ils étoient au pied de la maison, cette retraite étoit un peu difficile, aussi en s'enfuyant reçurent-ils bien des coups. On ne sait pas au vrai le nombre de leurs morts, quoiqu'ils en aient beaucoup perdu en cette

(1) Terme de guerre ; petite élévation de terre qui a quelque étendue en longueur et derrière laquelle on peut se cacher.

occasion, parcequ'ils les emportèrent quasi tous et qu'ils n'ont pas accoutumé de se vanter des gens qu'ils ont ainsi perdus. Il est vrai qu'ils n'ont pas pu s'en taire absolument et que exagérant les pertes des leurs ils les ont exprimées en ces termes ; " nous sommes tous morts." Quant aux estropiés ils en ont compté le nombre aux François, leur avouant qu'ils en avoient 37 des leurs parfaitement estropiés (1) ; au reste c'est une chose admirable que ces gens-là aient tant de force à porter, car encore qu'ils ne soient pas bien forts en autre chose ils ne laissent pas pourtant que de porter aussi pesant qu'un mulet, ils s'enfuient avec un mort ou un blessé comme s'ils n'avoient quasi rien, c'est pourquoi il ne faut pas s'étonner après les combats s'il se trouvent peu de personnes, puisqu'ils ont une si grande envie de les emporter. Pour ce qui regarde ce qui nous arriva dans cette occasion, je n'y remarque rien de funeste sinon la mort du brave Lalochetière et la grande blessure du pauvre Laviolette, mais il est bien à propos sur ce sujet que je dise un mot de M. Closse qui a été reconnu de tous pour un homme tout de cœur et généreux comme un lion, il étoit soigneux à faire faire l'exercice de la guerre, étoit l'ami des braves soldats et l'ennemi juré des poltrons. Tous ceux qui l'ont bien connu le regrettent et avouent qu'on a perdu en lui une des plus belles fleurs de ce jardin : que si on avoit eu le soin d'écrire toutes les belles actions qui se sont faites autrefois en ce lieu tous les ans, nous lui ferions plusieurs éloges, d'autant qu'il étoit partout, et partout il faisoit des merveilles, mais la négligence alors d'écrire m'oblige à les

(1) M. de Belmont dit au sujet de ce combat du 14 octobre 1652 : " M. Closse fut investi par 200 Iroquois..... Les Iroquois perdirent 20 hommes " et plus de 50 estropiés de bras et de jambes." (Note de J. V)

laisser dans le tombeau (1), aussi bien que celles de plusieurs autres dont les faits héroïques entrepris pour Dieu et sa gloire seront tirés un jour du sépulchre par un bras moins foible que le mien et une main plus puissante que celle avec laquelle je travaille à cette histoire : on ne sauroit exprimer les secours de cet excellent major, c'est pourquoi il nous faut passer outre, pour dire que dans la suite de cette année on eut plusieurs autres attaques mais que les ennemis n'y eurent pas de grands succès, on se secouroit avec une telle vigueur qu'aussitôt qu'un coup de fusil s'entendoit en quelque lieu, aussitôt l'on y venoit à toute jambe, on couroit ici aux coups comme à un bon repas ; encore qu'ailleurs on fut moins friand de ces morceaux de quoi on eut une plaisante marque au printemps, d'autant que M. le Gouverneur ayant envoyé une barque au Montreal, il avertit le commandant de n'approcher pas du château s'il n'y voyoit des marques qu'il y avoit encore des François ; que s'il n'en voyoit pas qu'il s'en revint, crainte que les Iroquois ayant pris le lieu ils fussent en embuscades pour les y attendre : ce qui fut dit fut fidèlement exécuté, la barque vint proche du Montreal : il est vrai qu'on ne pouvoit pas bien distinguer du château à cause des brumes ; là ayant mouillé l'ancre, nos Montrealistes qui la regardoient dispuoient fortement, les uns disant que c'étoit une barque, les autres le contraire, la barque ayant resté pendant toute cette dispute enfin elle se lassa d'attendre et croyant fermement qu'il n'y avoit plus personne à cause qu'elle ne voyoit ni n'entendoit rien, elle résolut de lever l'ancre et de partir pour retourner vers Kebec assurant qu'il n'y avoit plus de François au

(?) M. Closse n'est pas encore mort, mais il sera tué le 6 février 1662.
(Note de J. V.)

Mont-royal : or la barque étant partie et le temps étant devenu serein nos françois qui jusqu'alors avoient dit qu'il n'y avoient point eu de barque dirent aux autres, —hé bien, y avoit-il une barque ? Ceux qui avoient tenu l'affirmation dirent que cela avoit bien la mine d'une barque, qu'il falloit que ce fut un fantôme ou bien quelque diablerie, ainsi se résolut la question jusqu'aux premières nouvelles de Quebecq, qui apprirent au Montreal que ce n'étoit point un prestige mais bien une véritable barque, ce qui fit un peu rire et ce qui doit aussi apprendre à un chacun qu'on estimoit ici le monde dans un tel danger d'être taillé en pièces, en ces temps-là, que toutes les fois qu'on y venoit on y étoit dans de grandes appréhensions que cela ne fut déjà fait, c'est pourquoi on n'en osoit approcher sans beaucoup de circonspection, crainte d'y rencontrer des Iroquois au lieu des compatriotes que l'on y venoit chercher ; même communément il falloit aller aux barques pour les avertir de ce qui se passoit et leur donner avis de l'état des choses, autrement on eût été en danger que sans oser approcher elles ne s'en fussent allées aussi bien que celle-là. Mais parlons d'autre chose et disons que Melle. Mance toute désireuse du retour de M. de Maisonneuve descendit à Quebecq de bonne heure cette année là, ce qui fut un coup de providence, d'autant que n'ayant pas de chaloupe pour descendre elle eut été enlevée par les Iroquois infailliblement si elle y eut été plus tard, d'autant que ces anthropophages ennemis du genre humain se resouvinrent de la réussite qu'ils avoient eue l'an dernier aux Trois-Rivières y vinrent bientôt après qu'elle fut passée rechercher ce qui avoit échappé à leur cruauté, blocquant ce lieu des Trois-Rivières avec 600 hommes ; elle auroit donné dans ce blocus et auroit été prise au passage si elle avoit tardé,

mais heureusement elle étoit à Kebec, ou elle apprit par feu M. Duherison (1), qui étoit dans le premier navire, que M. de Maison-neufve venoit avec plus de cent hommes, ce qui lui donna une joie non pareille et même à tout le public qui étoit fort abattu de crainte; tout le monde dans Quebec et par les côtes commença à offrir ses vœux à Dieu pour son heureuse arrivée, on le nommoit déjà le libérateur du pays, cette heureuse nouvelle venue, Melle. Mance supplia M. le gouverneur de vouloir bien donner au plustôt cet agréable avis au Montreal, il ne lui put refuser une si juste demande et pour cela il dépêcha une chaloupe, mais Dieu qui ne la vouloit pas perdre lui envoya un vent contraire qui l'empêcha d'aller jusqu'au blocus des Trois-Rivières dont on n'avoit aucune nouvelle à Kebec et dont on n'avoit rien sçu, sans qu'il fut découvert par les plus lestes du pays qu'en ce même temps coururent après le Père *Poncest* (2) (*sic*) pour le délivrer d'entre les mains des Iroquois, Or ces messieurs revenant de cette course dont il est parlé dans les relations du temps ils trouvèrent la chaloupe laquelle montoit au Montreal qu'ils avertirent de descendre au plustôt à cause de l'armée iroquoise qu'ils avoient vue devant les Trois-Rivières, ensuite de quoi ils vinrent à Quebec ou ils mirent tout le monde dans une grande consternation lorsqu'ils apprirent le péril ou étoit les Trois-Rivières, ce qui faisoit redoubler les vœux pour l'arrivée de M. de Maison-neufve, afin d'aller dégager ces pauvres assiégés, mais si Dieu ne voulut pas lui ac-

(1) Du Herisson; plus tard (en 1665) Juge Royal aux Trois-Rivières (Note de J. V.)

Michel Le Neut, escuyer, Sr. du Hérisson.

(2) Le Père Jésuite Jos. Ant. Poncèt, j'ai son autographe. Les Iroquois se saisirent de lui vers Sillery, le 21 août 1653; il ne revint à Quebec que le 4 novembre amené par M. Boucher. (Note de J. V.)

corder cet honneur, il voulut se servir en ceci du Montreal par une voie différente : ce qui arriva de la sorte ; Il y avoit lors plusieurs Hurons au Montreal qui y faisoient la guerre aux Iroquois, à l'abri de ce fort, entr'autres il y avoit le plus brave de tous, nommé *Anontaha*, qui avoit fait voir un courage extraordinaire dans une action dont nous parlerons ci-après : Or ces Hurons dans leur découverte apperçurent un jour la piste des ennemis lesquels venoient tâcher de faire quelque méchant coup en ce lieu ; d'abord qu'ils eurent eu cette connoissance ils en vinrent donner avis et incontinent les François et les Hurons formèrent deux partis du côté d'ou venoit l'ennemi, qui se trouva enfermé entre les deux, ou il leur fallut combattre en champ clos, il est vrai que les Iroquois vendirent bien leur vie et leur liberté parceque encore qu'ils fussent peu c'étoit les plus braves de leur nation et que de plus ils étoient favorisés d'un grand embarras de bois, mais enfin en ayant été tué la meilleure partie le reste fut contraint de se rendre à la force hormis quelques uns qui se sauvèrent : or tous les captifs ayant été amenés au Château, ils dirent qu'ils avoient une grosse armée qui ravageoit tout le pays d'en bas et y mettoit tout en combustion ; M. *Des Musseaux* (1) qui commandoit, sachant ces choses et que ses prisonniers étoient des considérables, il se conseilla (2) avec les mieux sensés de ce qu'il y avoit à faire : Le sentiment commun fut que M. Lemoine persuaderoit à *Anontaha* de s'en aller parlementer avec les Iroquois et de sauver le pays s'il pouvoit nommément les Trois-Rivières qu'on apprenoit être en grand danger ;

(1) Neveu de M. *Maison-neuve*.—

Non. Il étoit neveu de M. Louis D'Ailleboût, voir p. 47 (Note de J. V.)

2) *Concerta*.

à cette proposition ce brave sauvage se résolut d'exposer sa vie pour le bien du pays, il descendit dans un canot lestement équipé et entra dans les Trois-Rivières; après qu'il y fut il cria aux Iroquois de s'approcher et de l'entendre; ensuite leur ayant donné le loisir de venir assez près pour l'ouïr il leur dit fortement: "Ne vous avisez pas de faire de mal aux François, je viens du Montreal, nous y avons pris tels et tels vos capitaines qui y étoient allés comme vous savez, ils sont maintenant à notre discrétion, si vous voulez leur sauver la vie il faut faire la paix." Ces barbares ayant nommé leurs capitaines et sachant qu'ils étoient pris, d'abord ils s'approchèrent et dirent que "volontiers ils feroient la paix pourvu qu'on leur rendit leurs gens," ce qui rejouit beaucoup les pauvres assiégés, mais à la vérité leur joie pensa tout d'un coup être changée en tristesse, car les Hurons qui étoient restés au Montreal avec les prisonniers Iroquois, pensèrent être pris eux et leurs captifs tout à la fois, d'autant que sottement ils les voulurent amener aux Trois-Rivières sans attendre aucune escorte de chaloupe; de bonne fortune les Iroquois ne songèrent alors qu'à la paix et furent surpris; que s'ils ne l'eussent été et qu'ils eussent attrapé ces étourdis, les affaires eussent été en pire état que jamais, mais enfin les Iroquois traitoient à main et à demain ils ne songoient qu'à se remplir des.....françoises sans plus songer à la guerre pour le présent; au plus vite on envoya des Trois-Rivières à Kebec, afin d'avertir de ce grand changement, et les Hurons qui étoient remplis d'orgueil pour ces réusites y portèrent promptement les bonnes nouvelles, enfin il se fit une paix fourée à quoi nos ennemis acquiescèrent seulement pour avoir leurs gens et avoir lieu ensuite de nous surprendre, nous connaissions bien leur fourberie, mais comme ils étoient les plus forts nous

recevions leurs lois et en passions par là où ils vouloient : La foiblesse de ce temps là faisoit jetter de grands soupirs après l'arrivée de M. de Maison-neufve avec son secours, mais enfin il ne venoit point, ce qui affligeoit tout le monde à un tel point que la saison s'avançant sans qu'ils parut, afin d'obtenir cette grande assistance que tous attendoient par sa venue, on exposa le Très-Saint Sacrement pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que enfin le ciel importuné par ces prières publiques voulut exaucer les vœux de ces peuples, ce qui fut le 27, 7bre, auquel jour on chanta à l'Église le *Te Deum* pour action de grâce de son arrivée (1). Monsieur de Maison-neufve ayant rendu ses devoirs au Souverain de Lumières, il alla rendre ses respects à M. de Loson auquel il raconta les disgrâces de son voyage, entre autres que son retardement avoit été causé par une voie d'eau qui les avoit obligés de relacher trois semaines après leur départ ; Ensuite de cette première visite il alla voir les RR. PP. Jésuites et autres maisons religieuses, ensuite de quoi il se vint renfermer avec Melle. Mance pour lui dire en particulier ce qui s'étoit passé de plus secret dans tout son voyage, entre autre ce qui concernoit cette sainte dame inconnue, ce qu'il commença de la sorte : " Comme vous m'aviez confié le nom de cette sainte dame, me voyant en France fort embarrassé par le pressant désir qu j'étois de secourir ce pays dans l'extrémité où les Iroquois l'ont réduit, j'avois bien envie de lui parler et lui faire connoître les choses sans faire semblant de rien, car comme vous m'aviez dit que de la manifester c'étoit tout perdre, je ne l'eusse pas voulu faire, mais aussi

(1) Son retour de France à Québec en 1653, quoique certain, n'est pas mentionné au Journal MS. des Jésuites. La Sœur Bourgeois le fixe au 22 Sept. (Note de J. V.)

comme je me souvenois que vous m'aviez dit beaucoup de fois que si vous l'eussiez pu entretenir là-dessus, à cœur ouvert, que cette âme généreuse y auroit apporté du remède, cela me donnoit envie de la voir : Or étant dans ces souhaits Dieu m'en fit naître une belle occasion par le moyen d'une de mes sœurs qui avoit procès contre elle, ce que sachant je m'offris de lui donner la main pour aller chez elle et comme je savois qu'elle n'ignoroit pas mon nom à cause du gouvernement de Montreal, je me fis nommer à la porte, afin que cela lui renouvelât la mémoire, elle eut lieu de m'interroger et moi de l'entretenir : Dieu donna bénédiction à ma ruse, car l'ayant saluée et ma sœur lui ayant parlé de ses affaires, elle s'enquit de moi si j'étois le Gouverneur du Montreal qu'on disoit être dans la Nouvelle France, je lui répondis que oui, et que j'en étois venu depuis peu ; qui est, me dit-elle en ce pays, dites-le nous s'il vous plait et nous apprenez des nouvelles de ce pays-là, comme on y fait, comme on y vit, quelles sont les personnes qui y sont, car je suis curieuse de savoir tout ce qui se passe dans les pays étrangers ; Madame, lui dis-je, je suis venu chercher du secours pour tâcher de délivrer ce pays des dernières calamités ou les guerres des Iroquois l'ont réduit, je suis venu tenter si je pourrois trouver le moyen de le tirer de misère ; l'aveuglement est grand parmi ces sauvages qui y sont, mais néanmoins on ne laisse pas d'en gagner quelques uns : au reste ce pays est grand et le Montreal est une isle fort avancée dans les terres très propre pour en être la frontière, ça nous sera une chose bien fâcheuse s'il nous faut abandonner des contrées aussi étendues sans qu'il y reste personne pour annoncer les louanges de celui qui en est le Créateur, au reste cette terre est un lieu de bénédiction pour ceux qui y viennent, car cette solitude jointe aux périls de la mort ou la guerre nous met à tout

moment fait que les plus grands pécheurs et pécheresses y vivent avec édification et exemple, cependant s'il faut que tout cela s'abandonne, je ne sais pas ce qu'il deviendra : ce qui me fait plus de peine est une bonne fille qu'on appelle Melle. Mance, car si je n'amène un puissant secours je ne puis me résoudre à retourner, d'autant que cela seroit inutile, et si je ne m'en retourne pas je ne sais ce qu'elle deviendra ; De plus je ne sais ce que deviendra une certaine fondation qu'une bonne Dame qu'on ne connoit pas, a faite en ce pays-là pour un hospital dont elle a fait cette bonne demoiselle administratrice, car enfin si je ne les vas pas secourir, il faut que tout quitte et échoue." A ces mots elle me dit : " Comment s'appelle cette Dame ?" " Hélas, lui répondis-je, elle a défendu à Melle. Mance de la nommer, elle n'oseroit l'avoir fait : au reste cette demoiselle dit que sa dame est si généreuse dans ses charités qu'on auroit lieu d'en tout espérer, si elle pouvoit avoir l'honneur de lui parler, mais qu'étant si éloignée il n'y avoit pas moyen de lui parler, qu'autrefois elle avoit auprès d'elle un bon religieux qui eut bien négocié cette affaire, et lui eut bien fait connoître le tout, mais que maintenant lui étant mort elle ne peut lui parler ni lui faire parler, pas même lui écrire, parceque cette dame lui a défendu de mettre son nom pour l'adresse de ses lettres, que quand ce Religieux vivoit il connoissoit ce mystère, elle lui envoyoit ses lettres parceque lui qui avoit tout moyenné et savoit le tout les portoit ; maintenant qu'il n'y avoit plus rien à faire, que si elle avoit seulement mis son nom pour servir d'adresse sur une lettre, elle assure qu'elle tomberoit dans sa disgrâce, qu'elle aime mieux laisser le tout à la seule providence, que de fâcher une personne à qui elle est tant obligée elle et toute la Compagnie du Montreal : Voilà, madame, lui dis-je, l'état où sont les choses, même

on est si pressé de secours que la demoiselle voyant que tous les desseins de la fondatrice sont prêts à être mis au néant, elle m'a donné un pouvoir de prendre 22,000 livres de fondation qui sont dans Paris pour 100 arpents de terre que la Compagnie lui donne, me disant, prenez cet argent il vaut mieux qu'une partie de la fondation péricule que le total, servez-vous de cet argent pour lever du monde afin de garantir tout le pays en sauvant le Montreal: Je ne crains point dit-elle, d'engager ma conscience, je sais dit-elle, l'esprit de ma bonne dame, si elle savoit les angoisses où nous sommes elle ne se contenteroit pas de cela. Voilà l'offre qu'a fait cette demoiselle. J'avois de la peine à accepter, mais enfin en ayant été pressé vivement par elle qui m'assuroit toujours qu'elle pouvoit hardiment interpréter la volonté de sa bonne dame en cette rencontre, j'ai fait un concordat avec elle pour ces 100 arpents de terre en faveur des 22000 livres, qu'elle a espéré pouvoir beaucoup aider à garantir le pays qui est l'unique vue de ce concordat; car la terre à ce prix-là seroit un peu bien cher: Voilà, Madame, la situation où nous sommes."—"Je voudrois bien, me répondit cette bonne dame, que vous me revinssiez voir pour nous entretenir de ces choses."—"Volontiers, Madame, lui dis-je. Depuis, je l'ai vue plusieurs fois, même elle prenoit plaisir de me faire entrer dans son cabinet pour m'entretenir à loisir de toutes les particularités, mais jamais elle n'a voulu se découvrir à moi, il est vrai que notre négociation n'a pas laissé de réussir, d'autant qu'elle a donné 20,000 livres à M. De la Mognon, (1) lui disant qu'une personne de qualité faisoit présent à la Compagnie du Montreal de cette somme, pour lui aider

(1) C'est vraisemblablement le Président Guillaume de Lamoignon, qui étoit alors Maître des Requêtes au Parlement de Paris.

à lever du monde pour secourir leur isle sous la conduite de M. de Maison-neufve : elle fit ce qu'elle put pour que M. de la Mognon crut que cela venoit d'ailleurs, mais enfin nous savons assez la main d'où procédoit ce bienfait : Voyez, dit après cela M. de Maison-neufve à Melle. Mance, une belle ratification de vos 22,000 livres ; O illustre et charitable fondatrice, Dieu la bénisse à jamais, voilà ce que j'avois à dire à son sujet : Mais parlons maintenant d'une bonne fille que j'amène, nommée Marguerite Bourgeois (1) dont la vertu est un trésor qui sera un puissant secours au Montreal, au reste cette fille est encore un fruit de notre Champagne qui semble vouloir donner à ce lieu plus que toutes les autres réunies ensemble : Cette fille est une personne de bon sens, de bon esprit, qui ayant passé jusqu'à 18 ou 20 ans sans vouloir approcher de la Congrégation de Troye, crainte de passer pour bigotte, quelque sollicitation que l'on lui en fit, Dieu lui ayant donné ensuite une forte pensée de voir comme on y faisoit, elle y remarqua si bien la solide vertu que l'on y pratiquoit qu'elle s'y enrolla d'une telle bonne manière qu'y marchant à grands pas elle fut bientôt élevée à la préfecture, où on l'a continuée 12 ou 15 ans, à cause du grand avancement que l'on avoit vu sous sa conduite, encore qu'une telle continuation ne se soit jamais faite aux autres ; Enfin, cette bonne fille ne se contentant pas de demeurer comme elle étoit, et voulant être religieuse, elle souhaita d'être carmélite et son père se résolut de faire tous ses efforts pour la doter afin de lui donner ce contentement, parcequ'il ne lui pouvoit rien refuser. Mais en ce temps une des congréganistes qui alors avoit une forte pensée pour le Canada vint la trouver et lui dit fortement qu'il ne falloit pas

(1) Elle signait "Marguerite Bourgeois."

qu'elle fut religieuse mais qu'il falloit aller toutes deux servir Dieu en la Nouvelle-France,—La-dessus elle la tourna tant de tous cotés qu'à la fin elle l'obligea d'en parler à la supérieure de leur congrégation, qui étant une bonne religieuse laquelle avoit soin de toutes ses congréganistes externes dont Marguerite Bourgeois vulgairement nommée la sœur Marguerite étoit Prefette. Or Dieu permit que cette supérieure fut la propre sœur de M. de Maison-neufve auquel elle dit tout ce qui se passoit dans l'esprit de sa Préfette : M. de Maison-neufve ne l'eut pas plustôt sçu qu'il désira de la connoître, et il ne l'eut pas plustôt connue qu'il souhaita de ne pas perdre un si illustre trésor, or il fit tout ce qu'il put pour la conserver. Enfin elle résolut de passer et de venir cette présente année avec tout ce monde que M. de Maison-neufve amenoit (1) où elle n'a pas reçu de médiocres peines, car y ayant eu quantité de malades elle les a tous servis en qualité d'infirmière avec un soin indicible, non seulement sur la mer mais encore à Québec : Melle. Mance ayant appris qu'elle étoit cette fille commença à la caresser et je dis beaucoup, en quoi elle avoit bien raison ce qui se manifesta assez par les grands services qu'elle a rendus depuis à Dieu au Montreal, surtout dans les instructions qu'elle a faites aux personnes de son sexe à quoi elle a travaillé depuis et incessamment et avec tant de profit que plusieurs autres bonnes filles se sont rangées auprès d'elle afin de la seconder, avec lesquelles depuis plusieurs années elle a fait ici un corps de communauté, laquelle a été depuis peu autorisée par Lettres Patentes du Roi ; Ce que j'admire ici dedans est que ces filles étant sans biens soient si désintéressées

(1) La vie de la Sr. Bourgeois (Montréal 1808) dit qu'elle arriva à Québec avec M. de Maison-neufve, le 22 sept., et à Montréal le 16 nov. 1653. (Note de J. V.)

qu'elles veuillent instruire gratis, et font beaucoup d'autres choses de cette manière et que néanmoins par la bénédiction que Dieu verse sur le travail de leurs mains elles aient, sans avoir été à charge à personne, plusieurs maisons et terres en valeur dans l'Isle du Montreal, et que cette bonne sœur en divers lieux vienne de faire, comme elle a fait, un voyage de France de deux ans dans lequel, sans ami, ni argent, elle a subsisté, obtenu ses expéditions de la Cour et être revenue avec 12 ou 13 filles dont il y en avoit bien peu qui eussent de quoi payer leur passage. Tout cela est admirable et fait voir la main de Dieu, mais laissons-là cette bonne fille, puisqu'aussi bien ce que nous disons de ce dernier voyage ou elle a apporté ses patentes ne fait que de s'accomplir et n'appartient point à l'année dont nous traitons (1). Disons plutôt que tout le monde que M. de Maison-neufve amena, cette année, étoient de bons et de braves gens, dont la plupart a péri pour le soutien et défense du pays; M. de *St. André* eut l'honneur de lever ce monde sous M. de Maison-neufve, dans les provinces d'Anjou, du Menne, de Poitou, de Bretagne qu'il avoit été désigné pour cet effet. Ce qui nous reste aujourd'hui de ces gens-là sont de fort bons habitants dont le nom sera, j'espère, mentionné dans le Livre de Vie pour la récompense de leurs bonnes actions: Si la manière d'écrire l'histoire me permettoit de les nommer tous, je les nommerois joieusement, parce qu'il y en a bien peu qui n'aient mérité leur place dans cette Relation, mais puis-

(1) Le voyage de la Sr. Bourgeoys en France, dont parle ici M. Dollier, est de 1670. Elle partit du Canada dans l'automne afin d'aller solliciter du Roi des Lettres Patentes pour son établissement de la Congrégation N. D., à Montréal. Elle les obtint au mois de mai 1671, revint à Québec, le 13 août 1672, fit enregistrer ses Lettres Patentes le 17 oct., au Conseil Supérieur et partit sur le champ pour Montréal. (Note de J. V.)

que le discours historique n'accorde pas cette liberté, ils m'excuseront si je ne le fais pas, aussi bien cela ne leur produiroit qu'un peu de fumée qui pourroit obscurcir la juste récompense qu'ils en attendent de celui pour qui ils ont travaillé. Enfin M. de Maison-neufve ayant raconté toutes choses à Melle. Mance et ayant laissé quelques jours ses soldats-raffraichir, demanda deux barques pour les monter au Montreal dont celle de Melle. Mance monta la première. Mais il y eut bien d'autres difficultés à faire marcher les soldats, d'autant qu'on ne vouloit pas les laisser sans que M. de Maison-neufve dit absolument qu'il les vouloit avoir et qu'ils avoient trop coûté à la Compagnie du Montreal pour en laisser aucun après lui ; ayant un poste aussi dangereux que celui qu'il avoit à défendre, ce qu'il y avoit de fâcheux en ceci étoit qu'on lui devoit fournir des barques et on ne lui en vouloit point donner : A la fin il en trouva et après avoir envoyé tout son monde, il les suivit ne voulant aller que le dernier de tous pour ne laisser personne après soi.

1ère Note. M. Dollier, comme on voit, ne donne pas le nombre de soldats qu'amena M. de Maisonneuve, en 1653 ; mais M. de Belmont dit qu'il étoit de 105, et la Sœur Bourgeoys le fait monter jusqu'à 108. (J. V.)

2ème Note. Le 20 juin 1653, Michel Noila fut tué par les Iroquois, Reg. de la Par. (J. V.)

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1653 jusqu'à l'automne 1654, que les vaisseaux partirent du Canadas.

Aussitôt que les troupes de l'an précédent furent arrivées, on commença de travailler à faire l'Eglise de l'Hospital et accroître ses bâtiments, on réussit si bien à l'un et à l'autre que tout se fit avec diligence, parce que M. de Maison-neufve n'avoit amené que de bons hommes pleins de cœur et d'adresse à faire ce que son cœur commandoit : La nécessité de ces travaux n'empêcha pas M. de Maison-neufve de donner permission à ces gens-là de se marier, à quoi donna un bon et heureux exemple le sieur *Gervaise*, (1) lequel aujourd'hui a une famille fort nombreuse qui a le privilège de marier avec le bas âge la vieillesse des mœurs ; c'est une famille de condition et de bonne odeur à tout le pays où la richesse de la vertu prévaut celle des biens de ce monde : Les bâtiments, la culture des terres et les mariages n'empêchoient pas qu'on ne se tint en ce lieu si bien, sur ses gardes, que les ennemis avoient bien de la peine à nous y insulter (2). Nous commençames dès lors à leur imprimer une certaine frayeur qui leur empêchoit de s'avancer si

(1) Il ne faut pas inférer de ce fait, que le mariage de *Gervais* fut le 1er qui se fit à Montréal entre Européens ; il y en avait déjà 10 de faits avant l'arrivée des troupes de 1653. Il n'y en eut point en 1653, mais il s'en fit 14 en 1654. Le premier des ces mariages eut lieu le 3 nov. 1647 entre Mathurin Le Mounier et Françoise Faffart. Le 1er. enfant né d'Européens fut *Barbe Le Mounier*, qui naquit le 24 Nov. 1648. (J. V.)

(2) Pourtant Yves *Batar* mourut le 11 octobre 1654, de blessures reçues la veille des Iroquois. (J. V.)

avant dans nos desseins qu'ils faisoient autrefois, ce qui donna la liberté à Melle. Mance de se retirer au petit printemps à l'hospital qu'elle avoit été obligée de quitter depuis quelques années et dont depuis elle n'a pas été contrainte de sortir pour la crainte des ennemis, qui l'y ont laissée jusqu'à présent en paix ; afin de bénir Dieu qui lui a donné l'inspiration de contribuer comme elle a fait au secours de l'an dernier ou en sacrifiant une partie elle avoit aidé à sauver le total non-seulement du Montreal, mais aussi de l'hospital et de tout le pays ensemble, qui sait la désolation où il étoit lorsque ce secours arriva par M. de Maison-neufve, ce qui est à remarquer ici dedans est que si elle acheta trop cher la terre en faveur de laquelle elles donna les 22,000 livres afin de faire venir ce secours, il est vrai que ni M. de Maison-neufve, ni Messieurs du Montreal n'en ont point profité, qu'il n'y a eu que le public, et que Melle. Mance qui a agi avec autant de prudence que le marchand dans le danger (*qui*) jette prudemment une partie de ses denrées pour sauver le reste : ce que on peut dire avec vérité c'est qu'il a plus coûté à Messieurs du Montreal qu'à personne en cette affaire, et que, partant, au lieu d'avoir nui ils ont profité aux pauvres et à tous généralement.

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1654 jusqu'à l'automne 1655. que
les vaisseaux partirent du Canadas.

Cet automne, entre plusieurs combats qui se rendirent ici il y en a un qui fait connoître que les Iroquois sont bien adroits à surprendre et qu'il faut bien être sur ses gardes pour n'en être point attrappé, ayant la guerre contre eux : voici le fait,—un parti de ces barbares se cacha dans les déserts à l'ombre des souches qui y étoient, lorsque nos gens alloient au travail ; or comme il falloit toujours être sur ses gardes, nos françois mirent une sentinelle du côté d'où l'ennemi étoit à craindre, cette sentinelle étant postée monta sur une souche afin de mieux découvrir et comme la souche étoit un peu grosse cela lui donna moyen de se tourner tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, afin de voir ce qui se passoit en la campagne et s'il n'y avoit pas d'ennemis ; or à mesure qu'elle tournoit la tête d'un différent côté, un certain Iroquois s'avançoit toujours de souche en souche, quand la sentinelle regardoit vers le lieu où il étoit, il ne branloit pas, si elle regardoit ailleurs il s'approchoit incontinent autant qu'il le pouvoit sans se faire découvrir, enfin le renard vint si près du mal-perché que, tout d'un coup sautant sur lui, il le prit par les jambes sur ce bois où il étoit monté, soudain il le chargea sur ses épaules et s'enfuit avec ce fardeau tout de même qu'un voleur emporteroit un mouton ; il est vrai que ce prisonnier crioit plus haut et se débattoit d'une autre manière, enfin cet

innocent voyant après s'être bien débattu que ce sauvage étoit fort, il se laissa porter sans régimber d'avantage à la boucherie où il fut bientôt payé de son peu de précaution à découvrir ; rien ne fut plus étonné que nos gens lorsqu'ils entendirent leur brebis bêler et le loup l'emporter, on vouloit courir sur cet épervier et lui faire lâcher prise, mais il fut bientôt secouru par un nommé *La Barique* qui commandoit le parti iroquois lequel fit faire tout d'un coup bride en main à nos gens et demeurer sur une défensive où ils eussent été battus sans que M. le Major vint au secours, lequel voyant que *La Barique* étoit le principal soutien de nos ennemis il commanda à un fort bon tireur qu'il avoit auprès de lui de percer au plus tôt ce tonneau d'un coup de fusil, afin qu'en ayant tiré le jus les ennemis ne s'en pussent d'avantage prévaloir et fortifier. Cet homme commandé ne manqua pas son coup, il fit son approche sur ce personnage, lequel étoit monté sur une souche où il exortoît ses gens et leur disoit ce qu'ils devoient faire dans le combat, comme si c'eut été un européen. Notre françois étant parvenu à la portée raisonnable de son fusil, il en frappa si droit et si rudement *La Barique* qu'elle en tomba par terre et commença à ruisseler de toutes parts, à cause que le fusil étoit chargé de gros plomb et qu'il le reçut quasi tout dans son corps ; les ennemis furent si découragés par la chute de cet homme qu'ils croyoient mort, qu'ils s'enfuirent aussitôt et nous laissèrent les maîtres du champ : cela fait, on l'amena ici. Lorsqu'il fut revenu à soi sa cruauté se changea totalement par la douceur qu'on lui fit paroître en le guérissant autant qu'il se pouvoit ; il est vrai qu'il en est demeuré extrêmement estropié et inhabile à tout, mais il a bien vu qu'il n'a pas tenu aux françois s'il n'a pas été entièrement remis ; c'est aussi pour quoi il a été réellement gagné par cette hu-

manité que depuis il a pris toujours nos intérêts fort à cœur, ce qui n'a pas empêché que ses amis qui le croyoient mort ne nous fissent cruellement la guerre pour s'en venger ; entre autre son frère qui étoit tellement acharné sur nous, à cause de lui, que tous les jours nous l'avions sur les bras, même une fois il fit quatre attaques différentes dans une journée afin de se venger ; mais à la dernière ayant ouï La Barique qui l'appeloit et qu'on avoit porté exprès sur le lieu du combat, il lui cria, " Est-ce toi, mon frère ? es-tu encore en vie ? " — " Oui, lui dit-il, et tu veux tuer mes meilleurs amis. " A ces mots il vint à lui doux comme un agneau et promit de ne nous jamais faire la guerre : il dit qu'il alloit promptement chercher tous les prisonniers françois qu'il y avoit dans leur pays, qu'il alloit travailler à la paix pour revenir dans un certain temps qu'il marqua afin de la conclure : Tout ce qu'il promit il le garda, hormis que n'ayant pas pu résoudre les esprits de ses camarades aussi vite qu'il l'avoit promis, il fut obligé de retarder plus qu'il n'avoit dit, mais dans ce retardement il arriva une affaire qui rendit souples tous ces gens-là à tout ce qu'il vouloit d'eux, voici comme la chose se passa. Les Iroquois ayant ce printemps détruit *L'Isle-aux-Oies* et mis à mort tout ce qui s'y rencontra, hormis les petits enfants de Messrs. Moyen et Macar, une partie d'entr'eux amena dans leur pays ces petits prisonniers et le reste nous vint faire la guerre en cette isle, où ils firent plusieurs attaques et entrèrent en plusieurs pour parler avec le Sieur de La Barique que l'on portoit toujours sur les lieux afin de leur parler, cet homme ne put jamais réduire à la raison ces animaux féroces, toujours ils tendirent à faire quelque méchant coup ; il est vrai que Dieu nous assista bien puisque pendant qu'ils furent ici à nous faire des ambuscades, jamais ils nous tuèrent

qu'un homme nommé *Daubigeon* (1). Peu après ce meurtre ils en furent bien châtiés, car ils tombèrent à notre discrétion, ce qui se fit ainsi : Ce meurtre étant commis, ils passèrent de l'autre côté du fleuve et envoyèrent ensuite quelques uns d'entr'eux feignant vouloir parlementer et être de ces nations qui n'avoient jamais eu de démêlés avec nous, feinte dont ils ont usé en plusieurs de leurs trahisons passées et qui leur étoit ordinaire, mais au même temps M. Lemoine revenant de Québec dit à M. de Maison-neufve, "Voilà des gens qui ont fait un tel coup à l'Isle-aux-Oies qui ont tué Daubigeon et qui veulent encore nous trahir, il faut les prendre, car ce sont des fourbes et des menteurs." afin de les attaquer, M. de Maison-neufve leur fit crier que le lendemain ils vinssent parlementer, cela dit, il se retirèrent de l'autre côté de l'eau, sans s'approcher plus près ; le lendemain venu, voici deux Iroquois qui paroissent dans un canot avec un petit anglois au milieu,—ils viennent un peu hors la portée du mousquet du château, alors Mons. le Gouverneur voulut envoyer à eux plusieurs personnes, mais M. Lemoine l'en empêcha lui disant qu'ils s'enfuyeroient et que s'il vouloit il yroit tout seul à eux dans un petit canot de bois, avec deux pistolets cachés au fond de son canot, que dans cet état il iroit aborder sur la même bature où ils étoient, qu'étant seul de la sorte ils le laisseroient venir sans se deffier qu'étant sur eux il se léveroit tout d'un coup avec ses pistolets et qu'ayant pris le dessus il leur feroit prendre malgré eux le courant qui vient vers le château, que depuis qu'ils seroient dans le courant l'on en seroit les maîtres :

(1) C'est le même, sans doute, que les Régistres de la paroisse nommaient Julien D'Alignon et qu'ils disent "mort de blessures, le 31 mai 1655." M. de Belmont le nomme aussi *Daubigeon* (J. V.)

Quoique la proposition fut hardie elle fut néanmoins acceptée, mais pour en favoriser l'exécution M. le Gouverneur fit glisser des mousquetaires le long de l'eau jusques vis-à-vis des Iroquois, lesquels étoient assez proche de terre, ces mousquetaires ne se montrèrent que quand il fut temps, ce qui aida à bien réussir ainsi qu'on l'avoit projeté :— Ces Iroquois étant logés, comme ils étoient considérables, un de leur capitaines nommé *La Plume* parut aussitôt avec menace qu'il se vengerait si on ne lui rendoit ses gens, on lui dit que ses gens étoient bien et qu'il les pouvoit venir voir, mais à ces paroles en menaçant il répondit, qu'il y viendrait d'une autre manière, sur quoi il se retira sur l'autre côté du fleuve ou nos françois se résolurent de l'attaquer la nuit suivante, avec la permission de M. de Maison-neufve, mais un capitaine iroquois qui ne participoit en rien à leur trahison et qui étoit ici, voyant les préparatifs s'en faire pria qu'on n'en fit rien, ce qu'on lui accorda parce qu'on l'aimoit. Le lendemain cet homme alla voir Laplume et les autres afin de tout pacifier et avoir tous les esclaves françois comme nous souhaitions, ce qui lui fut refusé absolument, et peu après que les nouvelles en eurent été rapportées au Château voilà que tous les Iroquois en plein midi traversent à notre barbe de notre côté afin de nous venir escarmoucher, mais M. de Maison-neufve ne leur en donna pas le temps, car il commanda au Major de les aller charger sur le bord du rivage où il les voyoit aborder, ce qui se fit si heureusement que M. Lemoine, lui 4ème prit le commandant, lui 5ème sans qu'il osât tirer aucun coup, parce qu'ils leur mirent le fusil dans le ventre auparavant qu'ils les eussent aperçus : quant au reste des Iroquois il fut mis en fuite et en déroute par M. le Major. Ces barbares voyant qu'on leur avoit oté la meilleure plume

de leur aile commencèrent à ramper et demander la paix avec toutes sortes de soumissions, ce qui fut moyenné par l'ambassadeur que nous avons ici : lequel dit que le célèbre *La grand'armée*, grand capitaine Aniez venoit en guerre, qu'il s'en alloit au devant de lui et qu'aussitôt qu'il lui auroit appris les capitaines que nous avons pris il lui feroit faire ce que nous souhaiterions. Il s'en alla et rencontra *La grand'armée* avec un parti d'Aniez les plus lestes et mieux faits qu'on eut encore vus : quand il l'eut trouvé il lui dit, — "Vous allez en guerre et vous ne savez pas que tels et tels nos capitaines sont captifs au Montreal et que faisant quelque coup vous allez les faire tuer par les François." Ces paroles firent tout d'un coup échouer ses grands desseins et penser uniquement à la paix, que cet ambassadeur dit qu'il l'obtiendrait s'il la demandoit aux François qui étoient bons ; cet avis lui fit faire un beau et grand pavillon blanc qu'il fit mettre au derrière de son canot ; en cet équipage il passa en plein jour devant le Montreal, mit pied à terre un peu au dessus, vint parlementer et demanda qu'on lui fit venir les prisonniers, ensuite les ayant vus il proposa la paix pour les ravoir, on lui dit qu'on l'acceptoit pourvu que l'on ramenât tous les prisonniers François, ce que faisant on leur rendroit les leurs. Il donna parole de le faire dans un certain temps à quoi il fut fort ponctuel, il ramena les 4 enfants de Messieurs *Moyen et Macar*, *Messieurs de St. Michel et Trottier* avec le nommé *Laperle* qu'on avoit perdu aux *Trois-Rivières*, sans espérance de le revoir, et autres, enfin on leur fit rendre tous les captifs de ce pays : au reste comme ces deux familles de *Moyen et Macar* étoient considérables le pays reçut en ceci un grand bienfait du Montreal, ces enfants là étant des plus considérables du Canadas, ce qui se voit par les alliances, car *Madelle*. *Moyen* a épousé

un capitaine de condition et de mérite appelé M. *Dugué* lequel a été épris d'elle par les charmes de sa vertu, Melle. Macar l'aînée a épousé M. *Bazire* l'un des plus riches du Canada, la cadette sa sœur, qui est morte, avoit épousé un brave gentilhomme nommé M. *de Villiers*: En même temps que les Iroquois nous eurent rendu nos prisonniers, nous leur remîmes les leurs (1) et nous conclûmes une paix laquelle a duré un an tout entier: que si le Montreal a servi en ces paix, pour parler et trêves qu'il faisoit, c'étoit toujours à ses dépens non seulement à cause de la vie qu'on y exposoit afin d'y obliger les ennemis, mais encore à cause des dépenses qu'il falloit faire pour cela tant en voyages de Quebec que présents et autres choses, car dans les premiers temps on étoit là-bas (2) habiles à recevoir et non pas à donner: s'il falloit un présent c'étoit aux Messieurs du Montreal à le faire, si on en recevoit quelqu'un il ne falloit pas le retenir mais le faire descendre, ainsi on a toujours ici eu la gloire de servir au pays en toute manière avec un détachement entier et parfait.

(1) Au nombre lesquels étoient selon M. Belmont, six capitaines Iroquois. J. V,

(2) A Québec. () idem.

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1655 jusqu'à l'automne 1656 au
départ des navires du Canadas.

Il s'est passé si peu de chose durant cet an entre les Iroquois et nous qu'il y a peu de chose à donner au public à ce sujet, ce qu'on peut dire, c'est que pendant cette année on avança merveilleusement les habitations, car encore que l'on craignît la trahison de ces barbares néanmoins on savoit bien qu'on n'en seroit pas attaqué si peu que l'on fût sur ses gardes et qu'ils ne commenceroient jamais à rompre la paix, s'ils ne voyoient à faire quelque coup sans se mettre au hasard, c'est pourquoi on alloit hardiment quand on étoit un peu en état où l'on n'eut pas osé paroître qu'avec un grand nombre, c'est ce qui donnoit lieu pendant ces paix forcées à faire des découvertes qui servoient pendant le temps des guerres; ce qui est remarquable en ce chapitre c'est que les Iroquois ayant toujours la guerre avec les *Hotaouads* (1) et Hurons quoiqu'ils fussent en paix avec nous, ils firent un furieux massacre de ces pauvres gens au mois d'août de cette année, ou entre autres le Père *Gareau* (2) fut tué ici près d'un coup de fusil, après quoi aussitôt que ce meurtre fut fait audessus, ce bon père fut rapporté au Montreal et y mourut peu après. Comme je n'écris l'histoire du Montreal qu'à cause que l'on n'en a

(1) Ontaouais (J. V.)

(2) Le P. Léonard Garreau, Jésuite, blessé à mort le 30 Août 1656, décédé le 2 Septembre fut enterré à Montréal le 3. (Rg. de la P.) Voir appendice, No. V. (J. V.)

pas qu'asi parlé, on me dispensera de rapporter au long ce qui regarde ce saint homme, d'autant que les RR. Pères Jésuites n'auront pas manqué de s'acquitter de leur devoir à l'égard d'un si digne confrère au sujet duquel je dirai seulement qu'heureux le serviteur de Jésus-Christ qui meurt comme lui exposé actuellement pour le service de son maître. Sur la fin de cette année on eut au Montreal l'affliction du départ de Mr. De Maisonneuve pour la France, il est vrai que comme il n'y alloit que pour le bien du pays, que comme cette isle recevoit toujours de grands biens dans tous ses voyages, l'espérance du bonheur que l'on croyoit devoir accompagner son retour n'étoit pas une médiocre consolation pour radoucir les amertumes de son départ : Toujours il avoit de grands desseins et jamais cette planète ne s'éclipsoit à son Montreal qu'elle n'y eut paru par après avec l'éclat de quelque nouvelle conquête, que si cela s'est vérifié dans tous ses autres voyages cela se vérifie d'autant plus avantageusement en celui-ci, que l'âme surpasse le corps et le spirituel le temporel en dignité : Jusqu'ici son principal but étoit de grossir cette Colonie par le nombre des hommes, dont il moyennoit la venue, maintenant il y veut établir un clergé pour la sanctification des peuples ; C'est pour cela qu'il passe la mer et expose sa vie en ce nouveau trajet, encore qu'il feignit un autre sujet pour son voyage : Il jugea ne devoir pas retarder ce dessein pour deux raisons, la première parceque les Révds. Pères Jésuites se trouvoient pressés de toutes parts pour les missions étrangères et éloignées des sauvages qui sont écartés dans les bois, ce qui lui faisoit craindre assez souvent de n'avoir pas toujours l'assistance spirituelle qu'il auroit souhaitée et qu'ils auroient bien désiré lui donner sans ces conjonctures : secondement le souvenir des desseins de M. Ollier,

et de tous les Messieurs associés qui avoient toujours eu la vue sur Messieurs du Séminaire de St. Sulpice ainsi qu'ils lui avoient déclaré, lui fit croire qu'il ne pouvoit procurer trop tôt à cette isle la venue des Ecclésiastiques de cette Maison, à cause des biens spirituels et temporels qu'ils y pouvoient faire. Ayant bien pesé toutes ces choses il les proposa à Melle. Mance, laquelle étant de son même sentiment il se détermina d'aller trouver, cette année, feu M. Ollier, l'illustre fondateur du Séminaire de St. Sulpice, afin de lui demander des Messieurs de son Séminaire pour avoir le soin de cette isle, comme aussi de faire intervenir Messieurs les Associés de la Compagnie afin de réussir dans sa demande : Que la Providence divine est admirable, elle avoit choisi ce lieu pour être le sépulcre et pour y inhumer à ce monde plusieurs des enfants de ce digne fondateur et les faire mourir aux douceurs de l'Europe : Pour cela, dès l'an 1640 nous avons vu qu'il s'adressa à feu M. Ollier et feu M. de la Doversière et le fit acheter ici un droit de sépulture par ses cent louis d'or dont nous avons parlé, qui furent les premiers de l'argent donné pour le Montreal : la providence a fait faire à feu M. Ollier en cette rencontre, comme autrefois elle fit faire à Abraham, lorsqu'elle le fit acheter 40 cicles ce tombeau qu'il acheta des.....(1) pour toute sa lignée : Ce bonheur de mourir aux vains appas de la terre est très-grand, il ne faut pas s'étonner si Dieu n'a pas voulu donner gratis le lieu où cette mort se devoit opérer et s'il en a voulu être payé par des mains qui lui étoient aussi aimables que celles de ce bon fondateur et que même depuis il en avoit voulu tirer jusqu'à ce jour tant d'autres sommes d'argent, tant par lui que par ses enfants, sans parler des dépenses prodigieuses

(1) Illisible. Des fils de Heth. (?)

ses que Messieurs les Associés ont fait autrefois ; mais
laissons tout ce que nous pourrions dire à ce sujet, et di-
sons que M. de Maison-neufve faisant ce trajet pour cette
sainte entreprise, laissa le commandement au brave M.
Closse, qui s'acquitta de cet emploi, pendant toute l'an-
née, au contentement d'un chacun, faisant voir à tous
qu'il savoit et qu'il méritoit de commander.



HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1656 jusqu'à l'automne 1657,
au départ des vaisseaux du Canadas.

Le 27 du mois de Janvier il arriva ici un grand malheur à Melle. Mance, laquelle se rompit et se disloqua le bras tout en même temps d'une étrange façon, sans que les chirurgiens pussent trouver le moyen de le rétablir, mais ce qui n'étoit pas possible aux hommes, s'est trouvé depuis facile à la main du tout-puissant, laquelle avoit permis ce malheur afin de mettre la mémoire de feu M. Ollier en vénération par l'effet miraculeux de cette guérison jugée de tous incurable soit en Canadas, soit en France, ce que nous verrons dans son lieu : En attendant, accompagnons un peu M. de Maison-neufve en son voyage et le voyons convier Messrs. les Associés à demander à feu M. Ollier qu'il envoyât des Ecclésiastiques à Montreal, proposition qui fut si bien reçue que tous jugèrent qu'il l'en falloit presser fortement, mais on n'y eut pas grand peine car M. de Maison-neufve allant trouver M. Ollier après s'être entretenu avec lui de toutes ces choses il le pria de se ressouvenir d'une lettre que Melle Mance lui avoit écrite l'an dernier, laquelle l'avertissoit qu'il étoit temps d'exécuter tous les beaux projets qu'il avoit toujours fait pour le Montreal, qu'il ne devoit pas retarder davantage à lui envoyer des ecclésiastiques de son Séminaire ; Ce zélé serviteur de J.-C., qui ne pouvoit refuser telles propositions les accepta d'abord, il eut bien voulu y venir se sacrifier lui-même tout accablé qu'il étoit et près de son tombeau par ses mortifications et aus-

térités extraordinaires, mais n'y ayant de possibilité à la chose, il jetta les yeux sur M. L'abbé de *Quélus* (1), sur Messieurs *Souart* et *Gallinier* et M. *Dallet* (2) qui tous quatre acceptèrent le parti avec autant d'obéissance et de zèle qu'on en sauroit souhaiter : Le temps étant venu de partir chacun plia la toilette avec autant de diligence et promptitude qu'*Isaac* lia son fagot, s'en allant vers ce lieu qu'on regardoit pour celui de son sacrifice : Quant à M. de *Quelus* auquel l'assemblée générale du Clergé avoit voulu auparavant procurer une mitre pour venir ici annoncer l'évangile, il n'y vint pas avec moins de joie sous une moindre qualité, voyant que la plus grande gloire de Dieu ne s'étoit pas trouvée conforme à celle qu'on avoit eu de l'honorer du bâton pastoral : La conduite de Dieu est admirable en toutes choses, M. de *Maison-neufve* et *Melle. Mance* se disoient d'année en année, il faut demander des ecclésiastiques à M. *Ollier* avant qu'il meure, même il ne faut pas beaucoup tarder car tous les ans on nous mande qu'il se porte mal, ils se disoient assez cela tous deux ensemble mais pour cela ils n'en poursuivoient point l'exécution, il n'y eut que cette année qu'ils entreprirent cela chaudement,—Voyons un peu combien il étoit temps de le faire, incontinent que ces quatre MM. furent partis M. *Ollier* mourut (3), ils partirent en carême et lui il mourut à Pâques, s'il fut mort plutôt peut-être que l'ouvrage seroit encore aujourd'hui à entreprendre, même si ces quatre messieurs eussent différé le carême à partir, n'ayant point été engagés dans ce voyage qu'ils ne pouvoient pas honnêtement abandonner après s'y être mis, apparemment ils ne seroient pas partis voyant cette mort arriver, mais la providence qui veilloit sur son

(1) Il signait *Queylus*. (J. V.)

(2) Il signait *D'Allet*. (J. V.)

(3) Décédé à Paris, le 2 avril 1657, d'après l'Abbé *Faillon* (J. V.)

serviteur exécuta tous ses desseins avant que d'en sortir, voulût qu'il commençât l'exécution de celui-ci et le mit en état d'être poursuivi avant que de l'attirer à soi ; jusques alors il avoit été servi de lui par tous les coins de la France, mais pour dilater son cœur davantage et donner des espaces à l'excès de son amour, il voulut le porter par ses enfants, avant sa mort, jusques dans les pays étrangers, il ne voulut lui faire cette grâce qu'à la mort, parce qu'il vouloit que l'arrivée de ces quatre ecclésiastiques du Séminaire de St. Sulpice fut un témoignage authentique au Montreal de l'intime amour que lui portoit son serviteur, par le legs pieux qu'il lui faisoit de ses enfants pour le servir après lui, Dieu seul sait combien ces quatre Missionnaires évangéliques furent affligés lorsqu'étant encore à Nantes, avant que de faire voile ils apprirent la fâcheuse nouvelle de ce décès, mais enfin, comme ils étoient dans le dessein de mourir à tout pour Dieu ils ployèrent le col comme des victimes qui n'alloient pas pour éviter le sacrifice, pour cela ils ne tournèrent pas la tête en arrière, ils suivoient toujours M. de Maison-neufve comme celui qui les devoit mener dans cette terre destinée pour être le champ de leurs combats aussi bien que le théâtre de leurs triomphes. Quand ce fut le temps de partir ils montèrent tous gaiement dans le vaisseau et se disposèrent à affronter généreusement pour Dieu les plus élevés flots de la mer, il est vrai que au commencement elle sembla être la maîtresse et fit mal au cœur à plusieurs, mais la partie supérieure qui dans les âmes généreuses et chrétiennes ne cède pas volontiers aux souffrances corporelles devint la maîtresse par la vertu de la patience qui les fit triompher de toutes les peines et hasards de la mer : Il est vrai que Dieu les assista bien en ce voyage et que par une protection de sa main il les délivra de plusieurs grands et éminents

périls dans lesquels ils devoient faire naufrage, mais enfin le Ciel qui les destinoit à autre chose les délivra de tous ces accidents et les ayant mis dans le fleuve St. Laurent ils naviguèrent heureusement vers Québec, ce qui ne se fit pas sans goûter auparavant des rafraichissements de ce pays; parce que le Père Dequan (1) Supérieur des Revds. pères Jésuites et feu M. Daillebout ayant sçu leur venue ils s'en allèrent au-devant d'eux jusqu'à l'Isle d'Orléans ou ils les régalerent avec des témoignages d'une si grande bienveillance que cela les obligea de venir passer quelques jours à Québec (2) avant que de monter au Montreal, contre la résolution qu'ils en avoient faite, quoi plus on complimenta M. L'abbé de Quéhus sur les lettres de Grand-Vicaire qu'on savoit qu'il avoit ou qu'on présuinoit avoir de M. L'Archévêque de Rouen. Ayant reçu leurs compliments et civilités sur ce sujet, il fut convié, surtout par un des RR. PP. Jésuites, de s'en vouloir servir pour Quebec, ce qu'il ne vouloit pas faire d'abord, mais enfin il acquiesça aux instances, il n'y avoit rien de plus doux dans un pays barbare comme celui-ci que d'y voir ces belles choses, mais un temps si serein ne fut pas longtemps sans se brouiller, les tonnerres commencèrent à gronder et nos quatre nouveaux missionnaires ne s'enfuirent pas pour en être menacés. Ils se regardèrent comme des novices sous le père maître et se résolurent de souffrir tout au long la rigoureuse de leur noviciat. Laissons-les tous quatre sur la croix avec le R. P. Poner (3), très-digne religieux de la Compagnie de Jésus, ne disons rien de leurs peines afin

(1) Le R. P. Jean Dequan. (J. V.)

(2) Ils débarquèrent à Québec le 29 Juillet 1657. suivant le journal MS. des Jésuites, et non pas le trente mai. comme dit la *Liste des prêtres*, imprimée à Québec en 1834, chez T. Cary. (J. V.)

(3) Lisez toujours Poncet; il signait ainsi. (J. V.)

que le ciel découvrant un jour toute chose à la fois, fasse voir en même temps la sincérité d'un chacun dans son procédé, et la raison pourquoi il a permis tout ce qui s'est passé : J'espère que nous verrons que comme tous ont eu bonne intention, que tous aussi en auront des récompenses, tant ceux qui auront jetté les balles que ceux qui les auront reçues : Quant à ce qui est du reste des choses qui regardent le Montreal nous n'avons rien à vous en dire pour cette année, si ce n'est la joie singulière qu'on y reçut d'y voir tous ces quatre Messieurs, mais cette satisfaction ne dura pas longtemps et fut bientôt mélangée de tristesse par la venue du R. P. Ponset qui fit descendre M. l'Abbé de Quélus à Québec afin d'y exercer pendant ce temps les fonctions curiales.

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1657 jusqu'à l'automne 1658 au
départ des vaisseaux du Canadas.

Nous avons une histoire bien funeste pour commencer cette année, si toutefois nous pouvons trouver quelque chose qui puisse être nommé de la sorte entre les gens de bien, la chose arriva ainsi : Le 25 Octobre 1657, un excellent menuisier appelé Nicolas Godet que la compagnie du Montreal avoit fait venir avec toute sa famille par Normandie dès l'année 1641, son gendre Jean Sainet-Père, homme d'une piété aussi solide, d'un esprit aussi vif et tout ensemble, dit-on, d'un jugement aussi excellent qu'on ait vu ici, furent cruellement assassinés à coups de fusils avec leur valet (1) en couvrant leur maison, par des traîtres hiroquois qui vinrent en paix parmi nous, comme n'ayant plus de guerre les uns avec les autres depuis cette paix dernière et solennelle dans laquelle il nous avoient rendu nos gens et nous leur avions remis ceux des leurs qui étoient dans nos prisons. Certes cette perfide rupture nous fut bien fâcheuse, car il est bien difficile de recouvrer des gens tels que nous les perdimes, il est bien sensible de voir périr les meilleurs habitants qu'on ait par des lâches infâmes qui après avoir mangé leur pain les surprennent désarmés, les font tomber comme des moineaux de dessus le couvert d'une maison : au reste le ciel trouva cette action si noire, que ces barbares s'enfuyant trop vite pour recevoir ici la punition de leur

(1) 1657, Oct. 25, Nicolas Godé, Jean St. Père et Jacques Noël, assassinés par les Iroquois. (*Reg. de la Pavoisse.*) (J. V.)

crime, il les punit par des reproches qu'il tira de la langue d'un de ceux qu'ils avoient tués, ce que j'avance est un dire commun qui prend son origine de ces mêmes assassinateurs, lesquels ont assuré que la tête de feu St. Père qu'ils avoient coupée leur fit quantités de reproches en l'emportant, et qu'elle leur disoit en fort bon Iroquois, quoique ce défunt ne l'entendit point en son vivant: "Tu nous tues, tu nous fais mille cruautés, tu veux anéantir les françois, tu n'en viendras pas à bout. ils seront un jour vos maîtres et vous leur obéirez, vous avez beau faire les méchants." Les Iroquois disent que cette voix se faisoit entendre de temps en temps le jour et la nuit à eux, que cela leur faisoit peur et les importunant, tantôt ils la mettoient dans un endroit, tantôt dans un autre; que même parfois ils mettoient quelque chose dessus afin de l'empêcher de se faire ouïr, mais qu'ils ne gagnoient rien, qu'enfin ils l'écorchèrent et en jettèrent le crâne de dépit, que toute fois ils ne cessoient pas d'entendre la voix du côté où ils mettoient la chevelure, que si cela est comme il y a peu d'apparence que ceci soit une fiction sauvage, il faut dire que Dieu sous les ombres de ce mort vouloit leur faire connoître en leur faisant ces reproches ce qui a arrivé depuis, que si on en veut douter je donne la chose pour le même prix que je l'ai reçue de personnes dignes de foi, entre lesquels je puis dire que la dernière qui m'en a parlé et qui dit l'avoir ouï de la propre bouche de ces Iroquois est un homme d'une probité très-avérée et qui entend aussi bien la langue sauvage que je puis faire du françois, cela étant j'ai cru devoir vous rapporter la chose dans l'ingénuité qu'on y peut remarquer, et je croirois manquer si je la laissois dans l'obscurité du silence. Depuis ce désastre arrivé on commença mais un peu trop tard à se tenir sur ses gardes et à ne plus souffrir les Iroquois plus proche que la portée du fusil, ce qui fit qu'ils ga-

gnèrent fort peu sur nous, le reste de cette année, et que tout ce qu'ils firent tourna à leur désavantage. Le petit printemps nous fournit une histoire qui mérite d'avoir ici son lieu et place, ce fut l'arrivée de 50 François lesquels abordèrent ici le 3 Avril sous le commandement de M. Dupuy à la conduite des RR. PP. Jésuites qui avoient été obligés de quitter la mission des *Onontahé*, crainte d'y être cruellement brûlés par ces barbares, plusieurs de leurs gens moins disposés qu'eux à ce genre de mort et à tous autres qu'il plairoit à la providence envoyer en eurent une telle frayeur qu'ils n'en furent guéris qu'à la vue du Montreal, lequel a fait plusieurs fois de semblables miracles; au reste tout ce monde arrivé on tâcha de leur faire les meilleures réceptions qu'il fut possible et pour tacher d'y mieux réussir on les sépara et on en mit une partie au Château et l'autre partie en cette communauté à laquelle on accorda la grâce d'y précéder (1) les RR. PP. Jésuites. Depuis cette flotte arrivée ici il ne se passa rien qui mérite d'être écrit jusqu'aux nouvelles de France, lesquelles nous apprirent que le tonnerre qui avoit menacé l'an dernier nos quatre missionnaires, comme nous avons vu, avoit fait grand bruit en plusieurs endroits du Royaume, ce qui fit que M. l'Abbé de Qué- lus quitta Québec pour venir consoler le Montreal de sa présence, il y vint demeurer au grand contentement de tout le monde mais surtout de Messrs. Souart et Gal- linier qui ne craignirent pas de s'avancer bien loin dans les bois sans crainte des ennemis, afin d'aller au devant de sa barque, pour lui témoigner la joie qu'ils avoient de son retour. Or M. l'Abbé de Qué- lus étant au Montreal, aussitôt Melle. Mance qui étoit depuis 18 mois estropiée d'un bras par l'accident que nous avons marqué, lui dit :

(1) Posséder (?)

“ Mons., voila que mon bras s'empire au lieu de se guérir, il est déjà quasi tout desséché et me laisse le reste du corps en danger de quelque paralysie, je ne le puis aucunement remuer, même on ne me peut toucher sans me causer les plus vives douleurs, cet état m'embarrasse fort; surtout me voyant chargée d'un hopital auquel je ne puis subvenir dans l'incommodité ou je suis et l'état ou je me vois obligée de rester pour le reste de mes jours, cela étant voyez ce qu'il est à propos que je fasse; ne seroit-il pas bon que j'allasse en France trouver la fondatrice pendant qu'elle est encore vivante, et que je parlasse à Messrs. de la Compagnie du Montreal afin d'obtenir de la fondatrice, s'il se peut, un fonds pour des religieuses, puisque aussi bien la compagnie du Montreal n'est pas présentement en état de faire cette dépense avec les autres que ce lieu requiert, et que je ne peux plus vaquer aux malades; que si je puis réussir je tâcherai d'amener ces bonnes Religieuses de la Flèche avec lesquelles feu M. Ollier et les autres associés ont, il y a déjà longtemps, passé contract pour le même dessein(1); qu'en dites-vous, Monsieur ? ” “ Vous ne pouvez mieux faire, ” lui dit-il témoignant beaucoup de joie et de cordialité dessus. Delà à quelques jours M. Souart part pour Québec, M. L'Abbé lui ayant dit qu'une des Mères Hospitalières de ce lieu là avoit grand besoin de changer d'air, que comme c'étoit une personne de mérite, il falloit tâcher de lui sauver la vie, qu'il feroit fort bien de descendre pour cela, parce que ayant la connoissance de la médecine outre son caractère sacerdotal, aussitôt qu'il donneroit son suffrage à ce qu'elle montât ici pour changer d'air, on ne manqueroit pas de la faire venir; ce bon M. ayant ouï ce discours se disposa de partir au plus vite

(1) Le 31 décembre, 1656. J. V.

pressé par cette même charité qui sans lui donner loisir de réfléchir le porte tous les jours chez les malades, afin de les assister, quand il en est requis selon que Sa Sainteté a trouvé bon de lui permettre ; si ce M. descendit promptement à Québec il remonta encore aussi vite à Montreal avec cette bonne Religieuse malade et une de ses compagnes. Ces deux Religieuses étant à terre, M. L'Abbé de Quéulus qui n'avoit pas pensé à dire la raison pour laquelle il avoit trouvé à propos d'envoyer M. Souart à Québec, soudainement vint avertir de tout ceci Melle. Mance qui ne savoit rien de tout ce qui se passoit lui disant : "Voilà deux bonnes filles hospitalières (1) qui arrivent à cause que l'une d'entre elles a eu besoin de changer d'air, elles vous vont venir saluer et demander le couvert;" après cela ces deux bonnes filles entrèrent, auxquelles cette bonne demoiselle un peu interdite fit la meilleure réception qu'elle pût, ensuite de quoi elle leur dit agréablement : "Vous venez, mes Mères, et moi je m'en vais." Que si cette répartie d'esprit fit voir son soupçon cela lui étoit pardonnable, d'autant que l'innocence de cette conduite eut paru un peu jouée à beaucoup d'autres ; Après avoir causé quelque temps avec elles elle prit son temps pour aller voir M. de Maison-neuve, lequel croyant quelle avoit fait venir ces deux Religieuses étoit étonné de ce qu'elle ne lui en avoit rien dit, c'est pourquoi il la regarda un peu froid, surtout parce qu'il soupçonnoit quelque dessein d'établissement contre le contrat que feu M. Ollier avoit fait conjointement avec les associés en faveur des Religieuses de la Flèche ; mais un peu d'éclaircissement sur le tout leur ayant fait connoître qu'ils n'étoient pas plus savants l'un que l'autre en cette matière, et que ces bon-

(1) Les RR. M^{rs}. Marie René Boulié de la Nativité et Jeanne Ths. Agnès de St. Paul. Elles arrivèrent à Montréal vers la fin de Septembre 1658, (J. V.)

nes filles ne venoient que pour prendre l'air afin de se guérir, ils se mirent à rire de la fausse allarme, se séparèrent bons amis et Melle. Mance s'en retourna trouver ces chères hôteses avec lesquelles elle fut deux jours et deux nuits, après lesquelles elle les laissa dans sa maison de l'hôpital, et s'embarqua pour la France, toute remplie d'un religieux amour vers ces deux bonnes et pieuses filles, aussi bien que pour toute leur maison où Dieu est admirablement bien servi, d'où elle auroit bien voulu dérober pour toujours un aussi riche trésor que ces deux hotesses, sans les filles de la Flèche auxquelles elle pensoit uniquement à cause de l'élection qui en avoit été faite (1). Étant à Québec elle y séjourna 8 jours à l'hôpital où elle fut fort régalée en témoignage des reconnaissances du bon accueil qu'elle avoit fait à leurs sœurs au Montreal, ensuite de quoi elle s'embarqua pour ne mettre désormais pied à terre que dans l'Europe. (2)

(1) Voir App. VI. (J. V.)

(2) Elle partit de Québec le 14 Oct. 1658. (Journal des Jésuites.) J. V.

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1658 jusqu'à l'automne 1659, au départ des navires du Canadas.

Le Montreal ne nous fournit pas des matières fort considérables pour l'histoire jusqu'à l'arrivée des vaisseaux de cette année, d'autant que chacun se tint si bien sur ses gardes à cause de la guerre, *que l'on se para de* l'embuche de l'ennemi, ce que nous pouvons dire seulement c'est que messieurs du Séminaire de St. Sulpice ayant pris deux terres aux deux extrémités de cette habitation cela servit grandement à son soutien à cause du grand nombre de gens qu'ils avoient en l'un et l'autre de ces deux lieux qui étoient les deux frontières du Montreal. Il est vrai qu'il leur en a bien couté surtout les deux premières années à cause d'une pieuse tromperie que leur fit M. de la Doversière, qui sachant la nudité ou tous les habitants étoient alors leur dit qu'ils n'avoient pas besoin de mener beaucoup de gens, qu'ils en trouveroient assez au Montreal pour faire leurs travaux, qu'ils n'avoient qu'à bien porter des étoffes et denrées, que moyennant cela ils feroient subsister les habitants du lieu et feroient faire en même temps ce qu'ils voudroient: Il est vrai que l'invention fut bonne car ils trouvèrent un chacun ici dans un tel besoin de ces choses que, sans ce secours, il n'y eut pas eu moyen d'y résister: La providence est admirable qui prévoit à tout: Pour les autres années ces Messieurs firent venir quantité de domestiques à cause de la grande chèreté des ouvriers qui dans la suite n'ayant pas de si mauvaises années ont été bien ai-

se de travailler plus pour soi que pour autrui ; puisque le Montreal se trouve ici pauvre en ce qui regarde l'histoire, passons un peu en France et voyons s'il ne s'y fait rien à son sujet qui nous donne lieu de nous entretenir, surtout voyons ce qui arrive à Melle. Mance et disons ce qui lui arriva dans le séjour qu'elle y fit, ce qui se passa de la sorte. Elle ne fut pas plutôt à la Rochelle que prenant un branquart à cause que l'état ou étoit son bras ne lui permettoit pas une autre voiture, elle alla droit à la Flèche trouver M. de la Doversière, qui lui fit un visage fort froid à cause de quelques mauvais avis qu'on lui avoit donné du Canadas, appuyé sur ces mauvaises nouvelles il croyoit que cette demoiselle venoit pour lui faire rendre compte, afin de se détacher de la compagnie et qu'elle vouloit d'autres filles pour l'assistance de l'hôpital du Montreal que celles qui avoient été choisies par les associés :—Voilà le rafraichissement que cette infirme eut à son abord pour les travaux de son voyage ; mais enfin le tout étant éclairci on se rapaisa et l'union fut plus belle que jamais, si bien qu'elle se vit en état de partir en peu de jours pour Paris, plus joyeuse qu'elle ne se vit à son arrivée à la Flèche. Etant à Paris elle vit aussitôt M. de Breton-Villiers le Supérieur du Séminaire St. Sulpice, et Madame sa chère fondatrice, qu'elle rendit les témoins oculaires de son pitoyable état auquel ils prirent une part bien singulière ; quelques jours après elle vit tous les Messieurs de la Compagnie du Montreal assemblés, auxquels elle fit un fidèle rapport des choses comme elles étoient ici, après cela elle leur témoigna bien au long l'impossibilité où elle étoit de subvenir à l'hôpital, si elle n'étoit secourue ; que son âge et son infirmité l'en empêchoient absolument, qu'elle croyoit que le temps étoit venu d'envoyer ces bonnes filles sur lesquelles feu M. Ollier et tous

eur avoit jetté la vue, qu'elle feroit son possible auprès de sa chère Dame pour en obtenir la fondation, qu'elle osoit tout espérer de sa bonté : eux lui ayant témoigné la reconnoissance qu'ils avoient à sa sollicitude parlèrent tous unanimement de son infirmité et dirent qu'il falloit la faire voir sans tarder au plus expert, afin de tenter par toutes les voies possibles sa guérison. Là dessus feu M. Duplessis-Monbar d'heureuse mémoire, ajouta que Melle. Chahue sa sœur la meneroit en son carosse chez les personnes qu'on nomma et qu'on crut les plus habiles : La chose s'exécuta comme on l'avoit résolue mais sans aucun fruit, car dans toutes les consultes on répondoit qu'il n'y avoit rien à faire, que le mal étoit trop grand et invété-ré, que de plus elle étoit trop âgée, qu'il falloit même prendre garde que ce mal de bras ne se communiquât au corps, que sa main et son bras ayant la peau aussi sèche qu'un cuir à demi préparé, qu'étant sans la moindre liberté d'en user, que les parties étant toutes atrophiées et glacées de froid sans conserver d'autre sensibilité que pour lui causer de grands tourments lorsqu'on la touchoit, il y avoit bien à craindre que le côté droit de son corps ne vint participant des infirmités de son bras : que si quelques charlatans osoient entreprendre sa guérison au lieu de la soulager ils attireroient et irriteroient les humeurs qui la rendroient paralytique de la moitié du corps, Mde. Chahu entendant ce langage des plus habiles de Paris emmena son infirme, laquelle commença de solliciter sa Dame pour les filles de la Flèche, Or cette pieuse fondatrice ayant compassion d'elle et étant bien affligée de l'état irrémédiable ou elle la voyoit se résolut de l'assister et donna 20,000.l pour l'établissement des filles qu'elle lui proposoit, ce qui réjouit extrêmement les associés, lesquels en rendirent grâce à Dieu et a Melle. Mance qui ménageoit ainsi des secours par sa prudence :

travaux qui furent si agréables à notre-Seigneur qui les voulut reconnoître par un miracle authentique qui se fit dans la chapelle du Séminaire St. Sulpice, le jour de la Purification, ou Dieu voulut honorer la mémoire de feu M. Ollier son serviteur, donnant à son cœur le moyen de témoigner sa gratitude à celle qui pour lors s'employoit si fortement en faveur de cette Isle à laquelle il prenoit tant de part lorsqu'il étoit vivant, et dont Dieu veut bien qu'il prenne la protection après sa mort ; Comme nous allons voir par le détail de ce miracle que nous pouvons dire bien grand ; puisqu'il se réitère tous les jours à la vue d'un chacun et selon l'aveu de tous ceux qui veulent prendre la peine de voir le bras sur lequel il est opéré et s'opère incessamment, décrivons-en l'histoire ; Quelques jours avant la Purification, Melle. Mance étant allée voir M. De Breton-Villiers au Séminaire de St. Sulpice, toute remplie du respect qu'elle conservoit pour M. Ollier, elle lui demanda où étoit son corps et son cœur qu'on lui avoit dit être enchassé séparément, qu'elle eut bien souhaité rendre ses respects à l'un et à l'autre. M. De Breton-Villiers lui dit que son corps étoit dans la chapelle, qu'il avoit son cœur en sa chambre et qu'elle vint le jour de la Purification dans le temps que Messieurs les Ecclésiastiques seroient à l'église, qu'alors il la feroit entrer dans la chapelle parce qu'il ne la vouloit pas faire venir devant tout le monde, d'autant que les femmes n'ayant pas coutume d'y aller si elle y entroit publiquement les autres à qui on en refuseroit l'entrée en recevraient de la peine, quant à lui il lui diroit la messe, et lui apporterait le cœur de feu M. Ollier : Le jour arrivé elle vint à l'heure donnée, aussitôt qu'elle fut entrée dans le séminaire il lui vint dans l'esprit que feu M. Ollier lui pourroit bien rendre la santé, incontinent qu'elle reconnut ce qu'elle pensoit elle voulut l'éloigner comme une ten-

tation, mais voulant chasser cette pensée il lui en vint de plus fortes; ce qui lui fit dire qu'encore qu'elle ne les méritoit pas, Ce serviteur de J-C. pouvoit bien obtenir cette faveur et même de plus grandes, marchant vers la chapelle en s'entretenant de la sorte, elle vit M. Ollier aussi présent en son esprit qu'on le pouvoit avoir sans vision:—Ce qui lui fit ressentir une joie si grande pour les avantages que ses vertus lui avoient acquises, que voulant ensuite se confesser elle avoue qu'il lui fut impossible de le faire et qu'elle ne put dire autre chose à son confesseur sinon, "Mons., je suis saisie d'une telle joie que je ne puis vous rien exprimer." Cette satisfaction lui dura pendant toute la messe et fut accompagnée d'une certitude intérieure que Dieu la guériroit par l'entremise de son serviteur. Après que la messe fut dite, voyant que M. De Breton-Villiers étoit pressé pour l'église à cause des cérémonies du jour, elle lui dit, "Mons., donnez-moi un peu ce cœur que vous m'avez promis, il n'en faudra pas davantage pour ma guérison," d'abord il le lui atteignit et la quitta en lui marquant le lieu ou elle le mettroit par après. D'abord elle prit tout pesant qu'il étoit à cause du métal ou il étoit enchassé et du coffret de bois ou le tout étoit enfermé, et elle l'appuia sur son écharpe à l'endroit de son plus grand mal, qui ne pouvoit être approché auparavant de la moindre chose; Or ayant appuyé ce petit coffre sur son bras tout empêché qu'il étoit de plusieurs et différents linges attachés d'une multitude d'épeingles, elle se mit à admirer et se conjour des trésors qui avoient été enfermés dans ce cœur, et soudain voilà qu'une grosse chaleur lui dessant de l'épaule et lui vint occuper tout le bras qui passa dans un instant d'une extrême froideur à cet état qui lui est si opposé. En même temps toutes les ligatures et enveloppes se deffirent d'elles mêmes, son bras se trouva libre

et se voyant guérie elle commença à faire un beau signe de croix, remerciant le Tout-Puissant qui lui faisoit une telle grâce par son serviteur y ayant deux ans qu'elle n'en avoit pu faire autant de sa main droite qui étoit l'estropiée.—Cela la mit dans un si grand transport de joie l'espace de huit jours, qu'à peine put-elle manger quelque chose tant elle en étoit pâmée, Son action de grâce faite elle remit son bras dans l'écharpe, afin que le portier ne s'aperçut de rien et que M. De Breton-Villiers fût le premier à apprendre la chose, ainsi elle s'en alla chez elle ou sa sœur arriva peu après, elle voulant exprimer à sa sœur le bien qu'elle avoit reçu et ne le pouvant pas par ses paroles à cause qu'elle étoit transie d'allégresse, elle se mit à agir de sa main droite et lui montra par ses actions qu'elle n'y avoit plus de mal. Sa sœur toute transportée de joie elle même ne lui put repartir que des yeux dans l'abord mais ayant repris ses esprits;—“Ma sœur, lui dit-elle, qu'est-ce que je vois, est-ce la sainte épine qui a fait cette merveille” ?—“Non, lui répondit-elle, Dieu s'est servi du cœur de feu M. Ollier ;”—“Ah ! lui répondit-elle, il le faut publier partout ; je vais le dire aux Carmes-déchaussés et en tels et tels endroits :”—“Non, ma sœur, répondit Melle. Mance, ne le faites pas, Messieurs du Séminaire n'en savent rien encore, il faut du moins qu'ils le sachent les premiers, après leur récréation nous irons le leur apprendre. Cela dit, elles se mirent à table à cause que l'heure en étoit venue et non pas pour manger, car il ne leur fut pas possible : sur les deux heures elles allèrent au Séminaire ou une partie des Messieurs étoient déjà retournés à l'église, mais comme M. De Breton-Villiers étoit à la maison elle le demanda et lui dit aussitôt qu'elle l'aperçut en état de l'entendre facilement,—“Mons., en lui montrant sa main, voilà des effets de M. Ollier”;—M. De Breton-Villiers lui

répartit,—“ Voyant votre confiance de ce matin, je croyais bien que vous seriez exaucée” : —Après il fit appeler ce qui étoit resté d'éclesiastiques au Séminaire, afin d'aller les uns avec les autres remercier Dieu à la même chapelle où s'étoit fait le miracle; L'action de grâce faite, M. De Breton-Villiers demanda à Melle. Mance si sa main droite de laquelle elle avoit été guérie étoit assez forte pour écrire la vérité du fait qui s'étoit passé, elle lui ayant répondu que oui, on lui donna incontinent du papier et de l'encre et elle satisfit à ce qu'on souhaitoit, que si l'écriture a quelque défaut il faut accuser l'extrême joie dont elle étoit émue et non pas les infirmités du bras et de la main (1): le jour suivant Messieurs les associés du Montreal s'assemblèrent et firent raconter toute cette histoire à cette bonne demoiselle pendant quoi ils remercièrent Dieu de tout leur cœur, qui faisoit encore par leur ancien confrère de telles grâces à cette Isle en remettant Melle. Mance en état d'y rendre encore plusieurs services: Après cette assemblée Melle. Mance alla voir sa bonne fondatrice, laquelle reçut une joie indicible lorsqu'elle apprit ce miracle et qu'elle l'aperçut de ses yeux y ayant en cela de particulier en ceci que le miracle est continuel et manifeste, parce que les principes des mouvements sont demeurés disloqués comme auparavant, et cependant avec tout cela elle manie son bras et sa main sans aucune douleur comme si tout étoit en bon état: ce qui est un miracle si visible qu'on ne peut le voir sans en être convaincu, c'est aussi ce que tous les experts ont avoué et attesté. Mais passons ce bienfait qui nous assure ici de la bienveillance de M. Ollier dans le lieu même là où il est aujourd'hui, et parlons de ce qui se fit au printemps, à Paris, où les Messieurs de cette compa-

(1) Voir App. No. VII.—(I. V.)

gnie firent plusieurs assemblées dans deux desquelles Mgr. l'Evêque De Pétrée assista comme venant en Canada y faire voir la première mitre qui y ait jamais paru : Dans ces deux assemblées où M. de Pétrée fut, on parla d'envoyer ces filles de la Flèche au Montreal, mais ce Prélat demanda toujours qu'on différât d'une année ce trajet, crainte, disoit-il, que cela ne fit peine à une certaine personne qu'il croyoit avoir d'autres desseins,.. Ces Messieurs de la compagnie lui répondirent qu'ils pouvoient bien l'assurer que celui dont il parloit n'auroit pas d'autre sentiment que le leur, que le fondement qu'on prenoit de soupçonner le contraire n'étoit que présumé et qu'on avoit tout lieu de ne pas le croire, qu'au reste on avoit si grand besoin de ces filles pour le soulagement de l'hôpital du Montreal, que n'ayant aucune vue ni dessein pour d'autres, on le supplioit de trouver bon qu'elles passassent cette année-là : Après ces assemblées et cette prière faite à M. de Pétrée, le temps de partir étant venu, Melle. Mance s'en alla à la Rochelle, à 8 lieues de laquelle il y lui arriva un accident qui la devoit du moins disloquer tout de nouveau si la main qui lui avoit donné la santé n'eut eu le soin de la lui conserver, ce qui arriva de la sorte. Les chiens ayant fait peur à un cheval ombrageux sur lequel elle étoit, cet animal se lança si haut pardessus un fossé et en même temps la jetta si loin et si rudement sur sa main autrefois estropiée qu'on a attribuée à une charitable protection du ciel qu'elle en eut été quitte comme elle l'a été par une légère écorchure, sans rien rompre, ni démettre, ce qui n'empêcha pas qu'une certaine plume trop libre prit là, la peine, assez mal à propos, d'écrire contre ce qui s'étoit passé au sujet de ce bras à Paris, usant de ces termes nouveaux pour rendre ridicule ce fait dans une lettre qu'il écrivoit à un bon Père Jésuite à la Rochelle au sujet de Melle. Man-

ce :—“ Enfin le miracle est démiraculé et la chute arrivée à la demoiselle l'a mise en pareil état qu'autrefois.” Le Père à qui on écrivoit se connoissant bien aux ruptures et dislocations vint voir si cela étoit vrai il parla à cette demoiselle comme si on eut voulu abuser le monde, mais alors elle lui dit : “ Mon Père, vous avez été mal informé car tant s'en faut que ma chute doive diminuer l'estime du miracle opéré sur moi, elle la doit augmenter, car je devrois m'être cassé et disloqué le bras, au reste, mon Père, voyez si le miracle de Paris n'est pas véritable. Il subsiste encore, regardez ce bras et en portez votre jugement;” Ce bon père s'approcha et ayant témoigné la vérité il dit tout haut, —“ Ah ! j'écrirai à celui qui m'a fait la lettre, qu'il faut respecter ceux que Dieu veut honorer, il a voulu faire connoître son serviteur, il ne faut pas aller contre sa volonté, il faut lui rendre ce que Dieu (veut) que nous lui rendions.”—Voilà ce qui se passa dans la ville de la Rochelle, ou Melle. Mance trouva la bonne Sœur Marguerite Bourgeois de laquelle nous avons parlé ci-devant, elle l'avoit accompagnée dans son voyage en France afin de l'assister dans son infirmité ; Quant à son retour Mlle. Mance avoit trouvé bon qu'elle se rendit la première à la Rochelle avec une compagnie de 32 filles qu'elle amenoit avec elle pour le Montreal, auxquelles cette bonne sœur a servi de Mère dans ce voyage, pendant toute la route et même jusqu'à ce qu'elles aient été pourvues, ce qui nous fait dire qu'elles ont été bien heureuses d'être tombées dans de si bonnes mains que les siennes : Au reste, il faut que je dise encore un mot de cette bonne fille, bien qu'il ne soit pas trop approuvé, c'est qu'un homme riche et vertueux de la compagnie lui voulant donner en ce voyage du bien pour l'établir ici, elle ne voulut l'accepter, appréhendant que cela ne fit tort à cet esprit de pauvreté qu'elle conserve si religieu-

sement ; Dieu sans doute lequel fait plus par ces personnes détachées que par les efforts des plus riches favorisera de ses bénédictions cette amatrice de la pauvreté. Mais venons aux Religieuses de la Flèche auxquelles Melle. Mance et la Compagnie avoient écrit tout ce qui s'étoit passé et qui étoient demeurées d'accord que trois filles de cette maison ou de celles de ses dépendances iroient, cette année-là, au Montreal, pour l'exécution de ce dessein, le printemps étant venu Melle. Mance écrivit à ces Religieuses, leur donna le rendez-vous à la Rochelle et envoya pareillement une lettre à M. de la Doversière qui les devoit mener à leur embarquement, donnant avis aux uns et aux autres qu'elle ne manqueroit pas de s'y rendre par une autre voie qu'elle leur marqua : Les Religieuses de la Flèche sur cet avis afin de se rendre prêtes au temps qu'on leur marquoit firent venir au plus tôt de leur maison de Baugé et du Ludde les sœurs Maer, (1) De Bresolle (2) et Maillot (3) qui étoient les trois victimes destinées pour le Canadas qui se rendirent pour cet effet promptement et avec joie à leur maison de la Flèche, afin qu'on n'attendit pas après elles quand on seroit près de partir. Or ce coup—c'étoit un coup du Ciel et comme les affaires de Dieu ne se font jamais sans de grandes difficultés pour l'ordinaire, celle-ci n'en manqua pas. Quand il fut question de l'exécuter, Monseigr. Dangers (4) se trouva si difficile pour son obéissance qu'on désespéra quasi de l'avoir, M. de la Doversière qui étoit le principal ar-boutant de l'affaire et sans lequel il n'y avoit rien à espérer pour elles se trouva si mal que trois jours avant de partir il fut en danger de mort et les médecins jugèrent qu'il ne releveroit pas

(1) Macé. (2) De Bresole. (3) Maillet. (J. V.)

(4) d'Angers. (J. V.)

de cette maladie. Mais Dieu qui vouloit seulement sceller cette entreprise du sceau de sa Croix et non pas la détruire, voulut que dans deux jours il fut assez rétabli pour oser entreprendre le voyage de la Rochelle ; le lendemain, il ne manquoit pour cela que l'obédiance de Mgr. Dangers qui arriva le même jour que la restitution de sa santé, ce qui fit qu'on résolut de partir la journée suivante. Cela étant sçu dans la ville il se fit une émeute populaire, chacun murmura et dit — " M. de la Doversière fait amener des filles par force en ce couvent, il les veut enlever cette nuit, il faut l'en empêcher." Voilà tout le monde par les rues, chacun fit le guet de son côté, plusieurs disoient en se l'imaginant, — " Voilà que nous les entendons crier miséricorde." Enfin plusieurs ne se couchèrent pas cette nuit-là pour ce sujet, dans la ville de la Flèche, néanmoins à dix heures du matin on se résolut de les faire partir mais pour en venir about on y eut bien de la peine, il fallut que M. Saint-André et les autres qui devoient les assister dans leur voyage missent l'épée à la main et fissent écarter le peuple par les impressions de la crainte, ce qui n'est pas difficile dans les villes champêtres qui ne sont pas frontières : étant sorties elles firent le chemin jusqu'à la Rochelle avec une grande joie et désir de se sacrifier entièrement pour Dieu ; il est vrai qu'elles avoient besoin d'être dans cette disposition parce qu'elles eurent bien des épreuves même dès la Rochelle, où on leur voulut persuader qu'on les renverroit du Canadas la même année, sans vouloir d'elles, de plus comme tous les deniers se trouvèrent employés elles se trouvèrent fort embarrassées de quoi payer le fret qu'elles n'avoient pas réservé à cause de la multitude des denrées qu'on avoit besoin, embarras où se trouvèrent aussi deux prêtres du Séminaire de St. Sulpice qui passoient cette année là pour le Montreal, où depuis ils ont été tués

par les iroquois (1). La peine qu'ils eurent tous deux avec Melle. Mance fut telle qu'on ne les vouloit pas embarquer, à moins qu'ils n'eussent de l'argent de quoi payer. Cependant ils étoient 110 personnes auxquelles il falloit pourvoir, *vous voyez assez quelle pouvoit (être) cette mortification* ; c'est pourquoi nous passons outre et jugez, comprenant tout ce qu'il falloit acheter pour le Canadas, de la dépense qu'on fit surtout à cause du retardement à la Rochelle qui fut de 3 mois cette année : Jugez combien il en coûta à Messieurs de la Compagnie du Montreal, au Séminaire de St. Sulpice et à l'hospital qui tous trois portoient les frais de ce voyage.—Jugez de la peine où étoient ces deux bons prêtres et ces trois religieuses avec Melle. Mance, car enfin tout *se vit à la veille de demeurer* sans qu'à la fin le maître du navire qui étoit préparé et qui ne tenoit qu'à de l'argent se résolut de tout embarquer sur leur parole. Les voilà donc en mer mais n'allèrent pas bien loin que leur navire qui avoit servi deux ans d'hospital sans avoir fait depuis la quarantaine infecta les passagers de la peste, 8 ou 10 de ces gens moururent de prime abord sans qu'on permit aux religieuses de s'exposer, mais enfin on accorda à leurs instances qu'elles commenceroient leurs fonctions d'hospitalières dans lesquelles elles eurent ce bonheur ayant commencé ces premiers travaux de leur mission qu'il ne mourut plus personne, encore qu'il y eut bien des malades, au reste nous pouvons dire que la sœur Marguerite Bourgeois fut bien celle qui travailla autant pendant toute la route et que Dieu pourvut aussi de plus de santé pour cela, que si il y eut bien des fatigues dans ce voyage il y eut aussi bien des consolations pour la bonne fin que faisoient ces pauvres pestiférés, que ces deux prêtres du Séminaire de

(1) Messrs. Jacques Le Maitre et Guillaume Vignal.—(J. V.)

St. Sulpice dont nous avons parlé assistoient autant qu'ils pouvoient, que leurs corps, aussi accablés de maladie leur permettoient, ils assistèrent deux huguenots entre ces malades qui firent leur abjuration avant que de paroître devant ce Juge qui jugera rigoureusement ceux qui nous veulent défendre aujourd'hui de juger les erreurs de leur religion prétendue réformée, afin d'avoir la liberté d'y demeurer pour leur confusion éternelle ; mais passons cette mer et disons qu'après les efforts de la maladie, les vagues de la mer essuyées, voilà enfin le navire arrivé à Québec après avoir bien vogué, que si ces religieuses se croyoient être en ce lieu au bout de toutes les tempêtes elles se trompoient fort, car elles y en essayèrent une si grande qu'elles eurent de la peine à y mettre pied à terre, et ne l'eussent peut être jamais fait si l'astre nouveau qui depuis ce temps éclaire notre Eglise (1) ne leur eut été assez favorable pour dissiper l'orage qui la causoit, de quoi le Montreal lui fut bien obligé parce qu'il contribua ainsi à lui donner ces bonnes filles (2). Ensuite de ceci nous avons le retour de M. l'abbé de Quelus en France (3) ce qui affligea beaucoup ce lieu, ainsi en cette vie les douceurs sont mélangées d'amertumes : Quant à toute la flotte arrivée pour ce lieu elle y monta à la joie extrême d'un chacun, et ces deux bonnes religieuses qui y étoient comme nous l'avons dit l'an dernier, en descendirent après que celle qui étoit malade eut recouvré sa santé ; La providence ayant permis que son mal eut

(1) L'Evêque de Pétrée, arrivé à Québec le 16 Juin 1659 (J. V.)

(2) Elles arrivèrent à Québec le 8 Sept. 1659 et à Montréal vers la fin de ce mois. (J. V.)

(3) Il quitta Montréal en août pour Québec où il arriva le 7^e et d'où il partit pour la France le 26 Octobre 1659 (Journal des Jésuites MS.) " Mr. l'abbé de Kélus, dit M. de Belmont, reçut l'ordre de retourner en France qu'on lui fit signifier à Montréal par un commandant et une escouade de soldats." (J. V.)

duré pour le bien de cet hospital jusqu'à l'arrivée de ces trois bonnes filles, aux travaux desquelles Dieu a donné depuis une grande bénédiction. Plusieurs Iroquois et quantité d'autres Sauvages y ont été convertis tant par leur ministère que par l'assistance des Ecclésiastiques du lieu et y sont morts ensuite avec des apparences quasi visibles de leur prédestination ; Grand nombre de huguenots y ont eu ce même bonheur ; même dans un seul hiver il y en a eu jusqu'à 5 qui y sont morts catholiques à la grande satisfaction de leurs âmes. Ces bonnes filles ont rendu et rendent encore de si bons services au public qu'il se loue tous les jours de la grâce que le Ciel lui a fait de les lui avoir amenées pour sa consolation dans un pays si éloigné que celui-ci, où leur zèle les a portées ; Outre les personnes que j'ai remarqué être venues de France cet Eté, je dois nommer Mr. Debeletre (1) *lequel orne bien* ce lieu tant dans les temps de la guerre que lorsque nous jouissons de la paix, à cause des avantageuses qualités qu'il possède pour l'une et l'autre de ces saisons. Je donne ce mot à sa naissance et à son mérite sans préjudice à tous ceux qui ont été du même voyage et faire tort à leur mérite particulier : au reste l'on peut dire du secours de cette année en général qu'il étoit très-considérable au pays lequel étoit encore dans une grande désolation, et qu'il étoit nécessaire pour confirmer tout ce que celui de l'année 1653 conduit par M. de Maison-neufve y avoit apporté d'avantage, parceque sans cette dernière assistance, tout le pays étoit encore bien en danger de succomber, mais il est vrai que depuis celle-ci on a moins chancelé et craint une générale déconfiture qu'on faisoit auparavant, quelques combats de perte de monde que nous ayons eus.

(1) Picoté de Belestre., (J. V.)

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1659 jusqu'à l'automne 1660,
au départ des vaisseaux du Canadas.

Nous entrons dans une année que le Montreal doit marquer en lettres rouges, dans son Calendrier, pour les différentes pertes d'hommes qu'il a fait en plusieurs et différentes occasions; il est vrai que si les belles actions doivent consoler en la mort des siens, le Montreal a tout sujet de l'être dans la perte qu'il a fait de tous les grands soldats qui ont péri cette année, parce qu'ils se sont tellement signalés et ont tellement épouventé les ennemis en mourant, à cause de la vigoureuse et extraordinaire défense qu'ils ont marqué en eux, que nous devons le salut du pays à la frayeur qu'ils ont imprimé en eux répandant aussi généreusement leur sang qu'ils ont fait pour sa querelle; ce qui se peut pour eux glorieusement remarquer surtout dans une action laquelle se passa le 26 ou 27 de mai (1), au pied du Long-Sault (2), un peu au-dessus de cette isle, où 17 de nos Montréalistes étant en parti furent attaqués par 800 Iroquois sans que aucun d'eux voulut jamais demander quartier chacun ne pensant qu'à vendre sa vie le plus cher qu'il pourroit. Voyons le fait; Sur la fin d'avril, M. Daulac (3) garçon de cœur et de famille, lequel avoit eu quelque

(1) M. de Belmont fixe ce combat au 21 mai 1660: ce peut être erreur typographique. (J. V.)

(2) Rivière des Outaouais. (J. V.)

(3) J'ai eu en mains, en 1847, l'Inventaire, fait par le Notaire Bassét, des biens délaissés à Montréal par notre héros, en date du 6 nov. 1660 "Il est nommé Adam Dollard, Sr. Désormeaux, et il est qualifié de *Commandant de la garnison du Fort de Ville-Marie.*" (J. V.)

commandement dans les armées de France, voulant faire ici quelque coup de sa main, et digne de son courage, tacha de débaucher 15 ou 16 François pour les mener en parti au-dessus de cette isle, ce qu'on n'avoit point encore osé tenter.—Il trouva de braves garçons qui lui promirent de le suivre si M. de Maison-neufve le trouvoit bon ; Daulac proposa la chose et il eut son agrément, ensuite chacun se disposa à partir, mais auparavant ils firent un pacte de ne pas demander quartier et se jurèrent fidélité sur ce point, outre cela, pour être plus fermes à l'égard de cette parole et être mieux en état d'affronter la mort, ils résolurent de mettre tous leur conscience en bon état, de se confesser et communier tous, et ensuite de faire aussi tous leur testament, afin qu'il n'y eut rien qui les inquiétât pour le spirituel ou temporel et qui les empêchât de bien faire ; tout cela exécuté de point en point ils partirent. M. le Major avoit bien eu envie de grossir le parti, MM. Lemoine et de Beletre avoient bien demandé la même chose, mais ils vouloient faire différer cette entreprise jusqu'après les semences qui se font ici en ce temps-là, ils disoient que pour lors ils iroient une quarantaine d'hommes ; Mais Daulac et son monde avoit trop d'envie de voir l'ennemi pour attendre, au reste Daulac voyant que s'il différoit il n'auroit pas l'honneur du commandement, il pressa le plus qu'il put l'affaire et redoutant plus qu'il eut été bien aise de se pouvoir distinguer, pour que cela lui put servir à cause de quelque affaire que l'on disoit lui avoir arrivé en France : Tellement que le voilà parti résolu à tous évènements, il ne fut pas bien loin qu'entendant une alarme dans un ilelet tout vis-à-vis d'ici où nous perdîms 3 hommes (1), il revint avec son monde et poussa

(1) Les Reg. de la Paroisse ont à ce sujet l'entrée que voici : " 1660, avril

si vigoureusement les Iroquois qu'ils les eut pris en canot, sans qu'ils abandonnèrent tout pour se jeter dans le bois et se sauver, s'il n'eut pas la consolation de les joindre, il eut celle d'avoir leur dépouille, entr'autre un bon canot dont il se servit dans son voyage, qu'ils continuèrent aussitôt avec l'accroissement d'un des leurs lequel eut honte d'avoir manqué à la parole qu'il avoit donnée, alors étant tous de compagnie, ce nouveau venu à eux, ils dirent un adieu général qui fut le dernier à leurs amis, ensuite de quoi les voilà rembarqués tous de nouveau, étant remplis de cœur, mais étant par malheur peu habiles au canotage, ce qui leur donna beaucoup de peines, même on a su par les hurons auxquels ils l'ont dit, qu'ils furent 8 jours arrêtés au bout de cette isle par un petit rapide qui y est ; Enfin le cœur les fit surmonter ce que leur peu d'expérience ne leur avoit pas acquis, si bien qu'ils arrivèrent au pied du Long-Sault, où trouvant un petit fort sauvage nullement flanqué, entouré de méchants pieux qui ne valaient rien, commandé par un côteau voisin, ils se mirent dedans, n'ayant pas mieux ; là moins bien placés que dans une des moindres maisons villageoises de France, Daulac attendoit les Iroquois, comme dans un passage infaillible au retour de leurs chasses, il ne fut pas longtemps seul en ce lieu, d'autant que *Honontaha* et *Metiomegue*, l'un Huron, l'autre Algonmien eurent un deffi aux Trois-Rivières sur le courage et se donnèrent pour cela le rendez-vous au Montreal, comme au lieu d'honneur, afin de voir en ce lieu où les combats sont fréquents, lequel des deux auroit le plus de bravoure, ce défis fait,

19, Nic. Duval, serviteur au Fort, tué et Blaise Juillet dit Avignon, habitant, et Mathurin Souland, charpentier du Fort, noyés, en se voulant sauver des Iroquois."—(J. V.)

Métiomègue vint lui 4^{me} de sa nation, et Honontaha lui 40^{me} de la sienne au Montreal. D'abord qu'ils furent ici les François dont le principal défaut est de trop parler leur dirent que nous avions des françois en guerre d'un tel côté, eux jaloux de se voir prévenus et étonnés de la hardiesse de ce petit nombre, demandèrent un billet à M. de Maison-neufve pour porter à Daulac, afin qu'il leur fit la grâce de les recevoir en son parti pour faire ensuite tous ensemble quelques grandes entreprises : M. de Maison-neufve fit tout ce qu'il put pour les en empêcher, il aimoit mieux moins de gens, mais tous braves, qu'une telle marchandise mêlée en plus grande abondance, il se rendit néanmoins en quelque façon à leur importunité, mettant le sieur Daulac, par les lettres qu'il lui écrivoit, à son obtion de les recevoir sans l'y engager toutefois, l'avertissant au surplus qu'il ne s'assurât pas trop sur ces gens-là, mais qu'il agit comme s'il n'avoit que les seuls françois ; les Sauvages l'ayant joint, ils demeurèrent tous ensemble dans le lieu que nous avons dit pour attendre les Iroquois, où enfin, après quelque temps nos François qui alloient à la découverte virent descendre deux canots ennemis, l'avis en ayant été donné, nos gens les attendirent au débarquement près duquel ils étoient postés où ils ne manquèrent pas de venir, mettant à terre l'on fit sur eux une décharge mais la précipitation fut cause que l'on ne tua pas tous, quelques-uns se sauvèrent malheureusement au travers du bois et avertirent 300 de leurs guerriers qui étoient derrière et les avoient envoyés à la découverte ; d'abord ils leur dirent, — " Nous avons été défaits au petit Fort au-dessous, il y a des françois et des Sauvages ensemble ; " Cela leur fit conclure que c'étoit des gens qui montoient au pays des hurons, qu'ils en viendroient bientôt about ; pour cela ils commencèrent à faire leurs approches vers ce

petit réduit qu'ils tentèrent d'emporter par plusieurs fois, mais en vain parce qu'ils furent toujours repoussés avec perte des leurs et à leur confusion ; ce qui leur faisoit beaucoup de dépit c'est qu'ils voyoient les François prendre devant eux les têtes de leurs camarades et en border le haut de leurs pieux, mais ils avoient beau enrager, ils ne pouvoient se venger, étant seuls ; c'est pourquoy ils députèrent un canot pour aller quérir 500 Guerriers qui étoient aux Isles de Richelieu et qui les attendoient, afin d'emporter tout d'un coup ce qu'il y avoit de François dans le Canadas et de les abolir ainsi qu'ils en avoient conjuré la ruine, ne faisant aucun doute qu'ils auroient Quebec et les Trois Rivières sans difficulté ; que pour le Montreal, encore qu'ils y fussent ordinairement mal reçus ils tacheroient cette fois là de l'avoir aussi bien que du (1) à force de le harceler et s'y opiniâtrer : ce qu'ils disoient auroit été vrai auparavant (2) si nos 17 François n'eussent détourné ce coup fatal par leur valeureuse mort.—Voyons comme le tout arriva dans la suite. Le canot qui étoit allé quérir du secours étant parti, le reste des ennemis se contenta de tenir le lieu bloqué hors de la portée du fusil et à l'abri des arbres, de là ils erioient aux Hurons qui mouroient de soif dans ce chétif trou aussi bien que nos gens, n'y ayant point d'eau, qu'ils eussent à se rendre, qu'il y avoit bon quartier, qu'aussi bien ils étoient morts s'ils ne le faisoient, qu'il leur alloit venir 500 hommes de renfort, et que alors ils les auroient bientôt pris, la langue de ces traitres qui leur représentoient l'apparence de l'arbre de vie, les déçut aussi frauduleusement que le serpent trompa nos premiers parents lorsqu'il leur fit manger ce fruit de mort

(1) Illisible.

(2) Apparemment ?

qui leur couta si cher, enfin ces âmes lâches au lieu de se sacrifier en braves soldats de J. C., abandonnèrent nos 17 françois, les 4 algonquins et Anontaha qui paya pour sa nation de sa personne, ils se rendirent tous aux ennemis, sautant qui d'un côté qui de l'autre par-dessus les méchantes palissades, de ce trou ou étoient nos pauvres relégués, ou bien, sortant à la dérobée par la porte afin de s'y en aller. Jugez un peu du crève-cœur que cela fit à nos gens, surtout au brave Hanontaha (1) qui, dit-on, manqua son neveu d'un coup de pistolet, le voulant tuer lorsqu'il le vit s'enfuir avec les 40 paignots (2) qu'il avoit amenés : Voyez après tout cela quel cœur avoient ces 22 personnes restées, demeurant fermes et constants dans la résolution de se défendre jusqu'à la mort, sans être effrayés par cet abandon, ni par l'arrivée des 500 hommes dont le hurlement eut été seul capable de faire abandonner le parti à un plus grand nombre. Ces nouveaux ennemis étant arrivés le 5^{me} jour, et faisant lors un gros de 800 hommes ; ils commencèrent à donner de furie sur nos gens, mais ils n'approchoient jamais de leur fort dans les différents assauts qu'ils lui livrèrent qu'ils ne s'en retirassent avec de grandes pertes, ils passèrent encore 3 journées après ce renfort à les attaquer d'heure en heure, tantôt tous, tantôt une partie à la fois, outre cela ils abatirent sur eux plusieurs arbres qui leur firent un grand désordre, mais pour cela ils ne se rendirent point, parce qu'ils étoient résolus de combattre jusqu'au dernier vivant, cela faisoit croire aux ennemis que nous étions bien davantage que les lâches Hurons ne leur avoient dit,—C'est pourquoi

Voilà " Honontaha, Anontaha, Hanontaha " ! puis, M. de Belmont écrit " Onontaga " ! Choisissez. Charlevoix ne parle pas de ce combat. (J. V.)

(2) Pagnotes, c-à-d, poltrons. (J. V.)

ils étoient souvent en délibération de quitter cette attaque qui leur coûtoit si bon, mais enfin le 8^m. jour de ce siège arrivé, une partie des ennemis étant prête à abandonner l'autre, lui dit que si les françois étoient si peu ce seroit une honte éternelle de s'être faits ainsi massacrés par si peu de gens sans s'en venger. Cette réflexion fut cause qu'ils interrogèrent tout de nouveau les traîtres hurons, qui les ayant assuré du peu que nous étions, ils se déterminèrent à ce coup là de tous périr au pied du fort ou bien de l'emporter, pour cela ils jettèrent les buchettes, afin que ceux qui voudroient bien être les enfans perdus les ramassassent, ce qui est une cérémonie laquelle s'observe ordinairement parmi eux lorsqu'ils ont besoin de quelques braves pour aller les premiers dans un lieu fort périlleux, incontinent que les buchettes furent jettées ceux qui voulurent se faire voir les plus braves les levèrent, et voilà qu'aussitôt ces gens avancèrent tête baissée vers le fort, et tout ce qu'il y avoit de monde les suivit, alors ce qui nous restoit de gens commença à tirer pelle-mêle de grands coups de fusils et gros coups de mousquetons, enfin l'ennemi gagna la palissade et occupa lui-même les meurtrières ; lors le perfide Lamouche qui s'étoit rendu aux Iroquois avec les autres Hurons, cria dans son faux Bourdon, avec lequel il auroit bien mérité voler jusqu'au gibet, à son illustre parent Anontaha,—"qu'il se rendit aux ennemis,—qu'il en auroit bon quartier,"—à ces lâches paroles, Anontaha répondit—"J'ai donné ma parole aux François, je mourrai avec eux ;" Dans ce même temps les Iroquois faisoient tous leurs efforts pour passer par-dessus nos palissades ou bien pour les arracher, mais nous défendions notre terrain si vigoureusement que le fer et le sabre n'y étoient pas épargnés, Daulac dans cette extrémité chargea un gros mousqueton jusqu'à son embou-

chure, il lui fit une espèce de petite fusée afin de lui faire faire long feu et d'avoir ce loisir de le jeter sur les Iroquois, où il espéroit que s'éclatant comme une grenade, il feroit un grand effet, mais y ayant mis le feu et l'ayant jetté, une branche d'arbre le rabatit qui fit recevoir à nos gens ce que Daulac avoit préparé à nos ennemis, lesquels en auroient été fort endommagés, mais enfin ce coup malheureux ayant tué et estropié plusieurs des notres, il nous affoiblit beaucoup et donna grand empire à nos ennemis, lesquels ensuite firent brèche de toutes parts. Il est vrai que malgré cette désolation chacun défendoit son côté à coups d'épées et de pistolets comme s'il eut eu le cœur d'un lion, mais il falloit périr, le brave Daulac fut enfin tué, et le courage de nos gens demeura toujours dans la même résolution, tous envioient plutôt une aussi belle mort qu'ils ne l'appréhendoient, que si on arrachoit un pieu en un endroit, quelqu'un y sautoit tout d'un coup le sabre ou la hache à la main, tuant et massacrant ce qui s'y rencontroit, jusqu'à ce qu'il y fût tué lui-même, Ensuite nos gens étant quasi tous morts, on renversa la porte et on y entra à la foule ; alors le reste des notres l'épée dans la main droite et le couteau dans la gauche se mit à frapper de toutes parts avec une telle furie que l'ennemi perdit la pensée de faire des prisonniers, pour la nécessité où il se vit de tuer au plus vite ce petit nombre d'hommes, qui en mourant les menaçoient d'une générale destruction, s'ils ne se hatoient de les assommer, ce qu'ils firent par une grêle de coups de fusils laquelle fit tomber nos gens sur une multitude d'ennemis qu'ils avoient terrassés avant que de mourir : après ces furieuses décharges sur si peu de personnes qui restoient, ces bourreaux voyant tout le monde à bas, en coururent incontinent sur les morts afin de voir s'il n'y avoit point quelques-uns qui ne fussent pas encore passés

et qu'on pût guérir afin de les rendre par après capables de leurs tortures ; mais ils eurent beau regarder et tourner ces corps ils n'y en purent jamais trouver qu'un seul qui fût en état d'être traité et deux autres qui étoient sur le point de mourir, qu'ils jettèrent d'abord dans le feu, mais ils étoient si bas qu'ils n'eurent pas la satisfaction de les faire souffrir davantage pour cela ; quant à celui qui se pouvoit rendre capable de souffrances, lorsqu'il fût assez bien pour assouvir leurs cruautés on ne sauroit dire les tourments qu'ils lui firent endurer, et on ne sauroit exprimer non plus la patience admirable qu'il fit voir dans les tourments, ce qui forceroit de rage ces cruels, qui ne pouvoient rien inventer d'assez barbare et inhumain dont ce glorieux mourant n'emportât le triomphe : Quant à Onontaha et nos quatre algonkins ils méritent le même honneur que nos 17 François, d'autant qu'ils combattirent comme eux, ils moururent comme eux et apparemment comme ils étoient Chrétiens ils se disposèrent comme eux saintement à cette action, et allèrent dans le ciel de compagnie avec eux : Ce qu'on peut dire des Iroquois est que dans leur barbarie et cruauté, ils ont eu cela de louable qu'ils firent une partie de la Justice qui étoit due aux traitres hurons, parcequ'ils ne leur tinrent aucunement parole et qu'ils en firent de furieuses grillades. On a appris toutes ces choses de quelques hurons qui se sauvèrent des mains de l'ennemi : la première nouvelle qu'on en eut fut par un de ces 40 hurons nommé Louis, bon chrétien et peu soldat, qui arriva ici le 3^e Juin (1) tout effaré et dit que nos 17 françois étoient morts, mais qu'ils avoient tant tué de gens que les ennemis se servoient de leurs corps pour monter et passer par dessus les palissades du Fort

(1) Voir Appendice No. VIII.—(J. V.)

où ils étoient : qu'au reste les Iroquois étoient tant de monde qu'ils alloient prendre tout le pays. Ensuite il dit tout leur dessein à M. de Maison-neufve, comme il l'avoit entendu de leur propre bouche ; M. de Maison-neufve profitant de cet avis mit son lieu en état de bien recevoir les ennemis aussitôt qu'ils viendroient, il fit garder tous les meilleurs postes qu'il avoit et donna à Messieurs du Séminaire M. De Bellestre pour aller commander dans leur Maison de Ste. Marie (1) à tout le monde qui y étoit, ce bâtiment étant le plus fort et mieux en état de se défendre qu'il y eut ; Après que M. notre Gouverneur eut ainsi sagement réglé et ordonné toutes choses, il envoya sans tarder les nouvelles qu'il avoit aux Trois-Rivières et à Québec, partout on eut une telle frayeur lorsqu'on entendit ces choses, que même dans Quebec, on renferma tout le monde jusqu'aux Religieuses dans le Château et chez les Revds. Pères Jésuites. Mais enfin grâce à Dieu et au sang de nos chers Montrealistes qui méritent bien nos vœux et nos prières pour reconnoissance, les Iroquois ne parurent point et on n'en eut que la peur, d'autant que après ce conflit où ils eurent un si grand nombre de morts et de blessés, ils firent reflection sur eux-mêmes se disant les uns aux autres, —“Si 17 François nous ont traité de la sorte étant dans un si chétif endroit comment serons-nous traités lorsqu'il faudra attaquer une bonne maison où plusieurs de tels gens se seront ramassés, il ne faut pas être assez fou pour y aller, ce seroit pour nous faire tous périr, retirons-nous ;” —Voilà comme on a su qu'ils se dirent après ce grand combat, qu'on peut dire avoir sauvé le pays qui sans cela étoit rafié et perdu, suivant la créance commune, ce qui me fait dire que quand l'établissement du Montreal

(1) Voir Appendice No. VIII, bis.

n'auroit eu que cet avantage d'avoir sauvé le pays dans cette rencontre et de lui avoir servi de victime publique en la personne de ses 17 enfants qui y ont perdu la vie, il doit à toute la postérité être tenu pour considérable si jamais le Canadas est quelque chose, puis qu'il l'a ainsi sauvé dans cette occasion, sans parler des autres ; Mais passons outre et venons au 1^{er} de Juin qui fut celui auquel on fit ici les obsèques de feu M. Daillebout qui étoit venu ici en l'an 1643, comme un des associés de la Compagnie de Montreal pour y assister M. de Maison-neuve, par toutes les belles lumières dont il étoit avanta-gé et dont il usa très-favorablement pour tout le pays, où il a eu l'honneur de plusieurs commandemens comme celui du Montreal en '45 et '46 en l'absence de M. de Maison-neuve, et même celui de tout le pays pendant quatre années, 3 desquelles étoient par commission du Roy et la 4^e après quelqu'intervalle pour suppléer et remplir la place de M. le Vicomte Dargenson (1), lequel ne vint pas en ce pays la première année de sa Commission ; Sa mort (2) fut fort chrétienne comme avoit été sa vie, nous n'avons rien qu'elle nous oblige de dire en particulier si ce n'est ce que nous avons oublié d'exprimer touchant sa personne lorsqu'il vint dans ce pays, qui est sa vocation pour le Montreal, laquelle fut de la sorte : Deux ans durant il fut pressé par des mouvemens intérieurs à passer dans la Nouvelle-France, mais Madame sa femme qui toujours trouvoit la proposition de ce trajet si éloignée de son esprit qu'elle ne pouvoit en entendre la moindre parole sans la tenir pour extrêmement ridicule surtout à cause qu'elle étoit toujours malade,—Cependant le di-

(1) Pierre De Voyer, Chevalier, Vicomte d'Argenson. (J. V.)


(2) Arrivée le 31 Mai 1660, suivant un certificat—que j'ai—de M. de Maison-neuve. Les Registres de la Paroisse ne disent pas le jour de son décès. (J. V.)

recteur de M. Daillebout ne rebutoit point la pensée qu'il en avoit, conduisoit aussi Madame sa femme et il lui en parloit parfois, ce qui lui faisoit beaucoup de peine disant que c'étoit une chose même à ne pas penser dans l'état où elle étoit, son directeur lui dit que si Dieu le vouloit il la mettroit en état de le faire, ce qu'il fit quelque temps après, la guérissant lorsqu'elle croyoit aller bientôt mourir, ce qui se fit si promptement et d'une façon si extraordinaire qu'elle et tous ses amis ne doutèrent point que ce ne fût une faveur singulière du Ciel, mais après tout elle n'avoit point envie de passer la mer sans qu'à la fin Dieu la changea par une réflexion qu'elle fit à ce propos, disant si mon mari y est appelé j'y suis appelée aussi parce qu'étant sa femme je le dois suivre. Cette pensée la fit aller trouver son mari et le Père Marnart le directeur de l'un et l'autre ; ce Père joyeux de voir le tout résolu au désir de M. Daillebout, les fit voir au Père Charles Lallement qui ne trouvant pas à propos de les envoyer comme particuliers leur procura l'union avec Messieurs du Montreal en la Compagnie desquels ils furent reçus avec beaucoup de joie, et peu de temps après ils partirent pour venir ici ; à leur départ ils entendirent la messe de M. Gauffre (1) qui y devoit venir Evêque, fondant l'Evêché de son propre bien, mais la mort l'a donné au ciel en privant ce lieu du bonheur de posséder un aussi grand homme. Je n'ai plus rien à remarquer sur cette année si ce n'est la mort de M. de la Doversière, qui décéda peu après avoir mis nos bonnes hospitallières sur la mer (2) : appa-

(1) Le même qu'on a déjà cité, pages 41 et 68, sous le nom de *Goffre*. M. de Belmont écrit *Gofré* et M. Faillon, *Le Gauffre*, dans sa vie de M. Olier, Paris, 1841. (J. V.)

(2) Jérôme Le Royer, Sieur de la Dauversière, Conseiller du Roi et Receveur Général des domaines du Roi à la Flèche, en Anjou, mourut en cette ville le 6 Novembre, 1659. (J. V.)

remment Dieu l'avoit conservé jusqu'à ce temps-là pour lui donner le moyen de coopérer à cet ouvrage qui, autant qu'on peut juger naturellement, ne se fût jamais fait s'il eut été mort auparavant, étant vrai qu'on a jamais pensé à elles que par son mouvement, il est bien admirable de voir le principal moteur d'une telle entreprise être prêt à mourir, être accablé de maladie, condamné par les médecins à n'en point relever, et néanmoins être trois jours après en campagne lorsqu'il est question d'exécuter ces desseins et d'emmener ces religieuses de la Flèche à la Rochelle, comme nous vîmes l'an dernier et après cette œuvre faite de voir mourir cet homme incontinent, tout cela me paroît bien digne de remarque.



HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1660 jusqu'à l'automne 1661,
au départ des Vaisseaux du Canadas.

Les Iroquois restèrent dans leur frayeur à cause du combat de Daulac jusque bien avant dans l'hiver, mais enfin ayant repris leurs esprits avec le commencement de l'année 1661, ils nous vinrent donner de très-mauvaises étrennes, car dans Janvier, Février et Mars, ils nous tuèrent ou prirent quantité de personnes; surtout en février ou ils nous prirent 13 hommes tout d'un coup, et en Mars—et tout d'un coup encore—ils nous tuèrent 4 hommes et prirent 6 prisonniers : en février il n'y eut quasi de combat d'autant que nos gens étoient sans armes, mais en mars le combat fut assez chaud, il est vrai que les Iroquois qui étoient bien 260 avoient un tel avantage au commencement à cause qu'ils étoient plus de 20 contre 1, que nous pensames perdre tous ceux qui étoient au travail du côté attaqué, mais enfin la généreuse défense de nos gens ayant donné le loisir aux autres de les aller secourir et de sauver ceux dont ils n'étoient pas encore les maitres ; ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour ceux qu'ils emmenoient, c'étoit que le nommé Baudouin, l'un d'entr'eux, se voyant environné par une multitude de ces barbares sans se pouvoir sauver, il choisit un des principaux Capitaines de tous les Iroquois et le tua de son coup de fusil, ce qui menaçoit tous les Captifs de tourmens très-horribles, surtout à cause que ce Capitaine avoit le renom de ne devoir point mourir. Mais Dieu enfin exauça les vœux

de nos Captifs et les délivra la plupart de leurs mains comme nous verrons dans la suite ; au reste dans le secours que les François donnèrent à leurs confrères en cette occasion un vieillard nommé M. Pierre Gadois, premier habitant de ce lieu, se fit fort remarquer et donna bon exemple à tout le monde, on dit que cet homme tout cassé qu'il étoit faisoit le coup de fusil contre les Iroquois avec la même vigueur et activité que s'il n'eut eu que 25 ans sans que qui que ce soit l'en put empêcher ; ce que j'ai omis de remarquer en l'affaire du mois de février c'est le courage de la femme de feu M. Duclos laquelle voyant que nos gens se sauoient tant qu'ils pouvoient, à cause qu'ils n'avoient plus rien pour se défendre, hormis M. Lemoine qui avoit un pistolet, chacun se fiant sur ce que les ennemis ne venoient jamais en ce temps-là, et voyant d'ailleurs qu'il n'y avoit aucun homme chez elle pour les aller secourir, prit elle-même une charge de fusils sur ses épaules, et sans craindre une nuée d'Iroquois qu'elle voyoit inonder de toutes parts jusqu'à sa maison, elle courut au-devant de nos François qui étoient poursuivis et surtout au devant de M. Lemoine qui avoit quasi les ennemis sur les épaules et prêts de le saisir, étant arrivée à lui elle lui remit ses armes, ce qui fortifia merveilleusement tous nos François et retint les ennemis, il est vrai que si ces armes eussent été plus en état, on en eut pu faire quelque chose davantage, mais toujours cette amazone mérita-t-elle bien des louanges d'avoir été si généreuse à secourir les siens et à leur donner un moyen si nécessaire pour attendre une plus grande assistance. On ne sauroit exprimer ici (1) les pertes que nous fîmes en ces deux occasions vu ces bons et braves habitans qui y étoient enveloppés,

(1) ? les afflictions que causèrent (J. V.)

mais Dieu qui n'afflige les corps que pour le plus grand besoin des âmes se servoit merveilleusement bien de toutes ces disgrâces et frayeurs pour tenir ici un chacun dans son devoir à l'égard de l'éternité, le Vice étoit quasi alors inconnu ici et la religion y fleurissoit de toutes parts bien d'une autre manière qu'elle ne fait pas aujourd'hui dans le temps de la paix : Mais passons outre et venons au mois d'août où il y eut plusieurs attaques, l'une desquelles entr'autres fut très-désavantageuse à ce lieu pour la perte qu'il y fit d'un bon prêtre qui y rendoit très-utilement ses services depuis 2 ans que le Séminaire de St. Sulpice l'y avoit envoyé, cet Ecclésiastique nommé M. Lemaitre (1), avoit de fort beaux talens que pour l'amour de Dieu il étoit venu ensevelir en ce lieu ici, bénéficiant de ce droit de sépulture que feu M. Ollier avoit acquis à son Séminaire dès l'année 1640, comme nous l'avons remarqué. Notre Seigneur le fit jouir ici deux ans du doux entretien de la Ste. Solitude après lesquels il l'appela à lui du milieu de son désert, permettant que les Iroquois lui coupassent la tête le même jour que Hérode la fit trancher à ce célèbre habitant des déserts de la Judée, Saint Jean Baptiste : ce qui arriva de la sorte,—M. Lemaitre ayant dit la messe, et entrant, comme il est à présumer de sa piété et ainsi que la fête l'exigeoit, dans les désirs de sacrifier sa tête pour J. C. comme son St. Précurseur, il s'achemina vers le lieu de St. Gabriel, où étant entré dans un champ avec 14 ou 15 ouvriers lesquels y alloient tourner du bled mouillé, ces bonnes gens se mirent à travailler chacun de son côté et laissèrent leurs armes dispersées imprudemment en plusieurs endroits, pendant que M. Lemaitre auquel ils avoient dit qu'assurément il y avoit

(1) Le R. P. Charlevoix écrit Le Maître.—(J. V.)

des ennemis proche à cause de quelque chose qu'ils avoient remarqué, regardoit de part et d'autre dans les buissons afin de voir s'il n'y en avoit pas quelqu'un; or recherchant de la sorte il avança sans y penser jusque dans une embuscade d'Iroquois, alors ces misérables se voyant découverts, ils se levèrent tout d'un coup, firent leur huée et voulurent courir sur nos gens : ce que ce bon prêtre voyant au lieu de prendre la fuite il résolut à l'instant de les empêcher de joindre, s'il pouvoit, nos françois avant qu'ils eussent le loisir de prendre leurs armes qui étoient de côté et d'autre, pour cela il prit un coutelas avec lequel il se jetta entre nos gens et ces barbares et s'en couvrant comme d'un espadron il cria à nos françois qu'ils prissent bon courage et se missent en état de garantir leur vie ; les Iroquois voyant ce prêtre leur boucher le passage et leur faire obstacle au cruel dessain qu'ils avoient, de dépit ils le tuèrent à coups de fusil, non pas qu'ils eussent aucune crainte d'en être blessé parcequ'il ne se mettoit pas en devoir d'en blesser aucun, mais parcequ'ils ne pouvoient pas l'approcher pour le prendre vivant et qu'il donnoit du courage à nos françois pour se mettre en état de se défendre et de se retirer en bon ordre vers la maison de St. Gabriel : Il est vrai qu'après l'avoir mis à mort, ils en eurent un sensible regret et que leur Capitaine (1) qui fut celui lequel fit ce coup en fut fort blâmé des siens, lesquels lui disoient qu'il avoit fait un beau coup, qu'il avoit tué celui qui les nourrissoit lorsqu'ils venoient au Montreal : ce qu'ils disoient avec raison parceque M. Lemaitre étoit Econome de cette Communauté et avoit une singulière inclination de travailler au salut de ces aveugles dont il tâchoit d'apprendre la langue, c'est pourquoi

(1) "Outrcouhati," chef onnontagué, d'après Charlevoix et Belmont. (J.V.)

il avoit des entrailles de père pour eux et ne leur épargnoit rien, mais enfin voilà comment ils le payèrent, salaire qui fut bien avantageux à son âme puisque il lui donna l'entière liberté. Ce bon prêtre étant mort, nos françois ayant eu le loisir de se mettre en état, se retirèrent en bon ordre hormis un qui y perdit aussi la vie de ce monde pour en avoir une meilleure dans l'autre comme sa grande vertu l'a donné à présumer : On dit une chose bien extraordinaire de M. Lemaitre qui est que le sauvage qui emportoit sa tête l'ayant enveloppée dans son mouchoir, ce linge reçut tellement l'impression de son visage que l'image en étoit parfaitement gravée dessus et que voyant le mouchoir l'on reconnoissoit M. Lemaitre ; Lavigne, ancien habitant de ce lieu, homme des plus résolus comme cette Relation l'a remarqué, et qui ne paroît pas chimérique, m'a dit avoir vu le mouchoir imprimé comme je viens de le dire étant prisonnier chez les Iroquois, lorsque ces malheureux y vinrent après avoir fait ce méchant coup, et il assure que le Capitaine de ce parti ayant tiré le mouchoir de M. Lemaitre à son arrivée, il se mit à crier sur lui de la sorte ayant reconnu ce visage, — “ Ah ! malheureux, tu as tué *Aaouandio*, (c'est le nom qu'ils lui donnoient), car je vois sa face sur son mouchoir.” Alors ces Sauvages resserèrent ce linge sans que jamais depuis ils l'aient voulu donner ni même montrer à personne, pas même au R. P. Lemoine (1) qui sachant la chose fit tout son possible pour l'avoir, il est vrai que quand ces gens-là estiment quelque chose il n'est pas aisé de l'obtenir, je ne sais pas si c'est pour cela que cet homme étoit si réservé, ou bien si c'étoit par la honte qu'il avoit d'avoir fait ce méchant coup en tuant ce prêtre, car ce

(1) Le R. P. Simon LeMoine, Jésuite. (J. V.)

Missionnaire étoit si aimé de toute cette nation, qu'il en recevoit des avanies publiques et qu'on ne le vouloit pas regarder, ce qui fit même que de la honte qu'il en avoit il quitta, à ce qu'on dit, les cabanes pour n'y revenir de quelques temps : quoiqu'il en soit de cette merveille, je vous en ai rapporté le fondement afin que vous en croyez ce qu'il vous plaira ; je vous dirai qu'on m'a rapporté bien d'autre chose assez extraordinaire à l'égard de la même personne, dont une partie étoit comme les pronostiques de ce qui lui devoit arriver un jour ; et l'autre regardoit l'état des choses présentes et celui dans lequel apparamment toutes les choses seront bientôt. Ce Monsieur a parlé durant sa vie avec assez d'ouverture de tout ceci à une Religieuse et à quelques autres personnes, pour m'autoriser, si j'en voulois dire quelque chose, mais je laisse le tout entre les mains de celui qui est le Maître des temps et des saisons et qui en réserve la connoissance ou bien la donne à qui bon lui semble (1). Finissons ce Chapitre et ce qui regarde la guerre pour cette année, parlons des nouvelles que la France nous y donna, surtout disons un petit mot du Montreal au sujet de M. l'Abbé de Quelus qui y arriva environ le temps de la mort de M. Lemaitre ; aussi bien encore qu'il n'y ait paru cette fois que comme un éclair, il y a trop de chose à en dire pour s'en taire tout à fait je ne veux pas néanmoins pour cela en grossir par trop notre volume parceque cela me donneroit trop de peine et ne laisseroit pas au lecteur la matière d'exercer ses pensées ; ce qui étant je me contenterai de dire que M. l'Abbé de Quelus venant de Rome avoit passé ici à l'Italienne—*incognito*, mais qu'on jugea qu'il ne devoit pas ainsi se servir des maximes étrangères, qu'il étoit

(1) V. Appendice No. XIII. (J. V.)

plus convenable à une personne de sa qualité et vertu de faire le trajet à la Françoisé. C'est pourquoi on l'obligea de repasser la mer cette même année afin de revenir par après au sù de tout le monde et avec plus de splendeur, à la mode de l'ancienne France, comme il a fait depuis (1).

(1) Voir App. No. IX. (J. V.)



HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1661 jusqu'à l'automne 1662, au
départ des Vaisseaux du Canadas.

Il s'est fait pendant le cours de cette année plusieurs combats ou nous avons perdu beaucoup de monde et qui nous ont été très funestes : le premier, qui fut le 25 octobre, se passa comme je vais dire. M. Vignal, prêtre de cette Communauté, ayant demandé congé à M. de Maison-neufve de mener des hommes à l'Isle-à-la-pierre (1), afin de faire tirer des matériaux pour parachever cette Maison ou sont présentement logés les Ecclésiastiques qui servent cette Isle, il en obtint la permission avec peine, parceque M. de Maison-neufve craignoit qu'il ne trouvasse quelqu'embuscade en ce lieu, à cause qu'il y avoit travaillé le jour précédent, ce qui ne manqua pas d'arriver, sur quoi il est à remarquer que pour éviter d'être ainsi attrapé rarement l'on alloit deux fois de suite en un endroit lorsque les ennemis étoient à craindre : Or pour revenir à feu M. Vignal aussitôt qu'il eut le congé il ne songea qu'à s'embarquer promptement sans se mettre en peine des Iroquois, même en allant, quelqu'un lui ayant dit qu'il croyoit voir des canots le long de la grande terre et de l'islot, il ne se le put persuader et s'imagina que c'étoit des orignaux ; d'abord qu'ils furent à l'Ilot les voilà à terre ou ils s'en allèrent de chacun son bord comme pour se dégourdir sans prendre des armes ni penser

(1) C'est la dernière ile audessus de celle Ste. Helène, justement vis-à-vis le Port de Montréal, vers l'extrémité supérieure de laquelle on remarque encore 2 arbres, 1845. (J. V.)

à aucune découverte : M. Brigeart (1) même qui avoit le commandement en cas d'attaque y arriva le dernier, parce que il avoit reçu son ordre un peu tard et qu'il n'avoit pu joindre ce monde parcequ'il alloit trop vite ; pendant que quelques-uns se promenoient pour se dégourdir du bateau comme nous avons déjà dit, les autres plus diligens se mirent à ramasser de la pierre et un autre qui ne fut pas le moins surpris alla vaquer à ses nécessités, se mettant sur le bord de l'embuscade des ennemis auxquels il tourna le derrière, un Iroquois indigné de cette insulte sans dire mot le piqua d'un coup de son épée emmanchée, cet homme qui n'avoit jamais éprouvé de seringue si vive ni si pointue fit un bond à ce coup en courant à *la voile* vers nos françois qui incontinent virent l'ennemi et l'entendirent faire une grosse huée, ce qui effraya tellement nos gens dont une partie n'étoit pas encore débarquée, que tous généralement ne songèrent qu'à s'enfuir, hormis le *Sieur Brigeart*, lequel se jeta à terre et se mit à crier et à appeler les François, lesquels véritablement s'oublièrent de leur ordinaire bravoure et ne le secondèrent pas, que si ils l'eussent fait les Iroquois étoient défaits ;—Le *Sieur Brigeart* quoique seul les empêcha tous pendant quelque temps d'avancer, ce qui favorisa la fuite des notres qui sans cela eussent tous été pris, les ennemis prirent la résolution d'aller sur lui et alors il choisit le Capitaine qu'il jeta roide mort d'un coup de fusil, ce qui effraya tellement tous les autres que cela les mit en balance s'ils devoient essayer encore un coup de pistolet qu'il avoit à tirer, mais enfin voyant que *Brigeart* étoit seul et qu'il n'étoit point soutenu ils firent une décharge sur lui dans laquelle lui ayant rompu le

(1) Le même que M. de Belmont nommé Brysat, et que le Reg. de la Paroisse appelle et qualifie ainsi : " Le Grenadier Claude de Brigard, soldat et Secrétaire de M. le Gouverneur, âgé de 30 ans, de Ligni-en-Barois." (J. V.)

bras droit et fait tomber son pistolet, ils se jettèrent sur lui et se mirent ensuite à faire de furieuses décharges sur un grand bateau plat lequel tâchoit de se mettre au large, par leurs coups de fusils ils tuèrent et estropièrent plusieurs personnes, entr'autres deux braves enfans de famille nommés Messieurs Moyen (1) et DuChesne, le dernier de ces deux exhortant son camarade à la mort sans songer être blessé lui-même tomba tout roide mort dans le bateau (2) : C'est une chose étonnante que la peur, car il y avoit là de braves gens mais quand l'appréhension s'est une fois saisie du cœur humain il s'oublie de soi-même, au reste si le brave M. Brigeart eut pu arriver assez tôt pour faire faire la découverte et mettre ce monde à terre dans l'ordre qu'il falloit observer, ce malheur n'eut pas arrivé, mais c'étoit une permission de Dieu et non pas de sa faute : Revenons à M. Vignal afin de voir ce qui en arriva ; ce bon prêtre voyant tout le monde en ce désordre voulut se mettre dans le canot d'un de nos meilleurs habitans nommé M. René Cuillorier (3) dont malheureusement il trempa le fusil dans l'eau y voulant monter ce qui ayant réduit cette personne sans défense, les Iroquois tirèrent sans crainte sur eux avant qu'ils eussent le loisir de prendre le large, ce qui leur réussit si malheureusement pour nous que M. Vignal fut percé d'outre en outre. et ensuite pris avec Cuillorier ; ce pauvre homme ainsi percé fut jetté comme un sac de blé dans un canot et son compagnon d'infortune fut mis dedans un autre ; M. Vignal se levant de temps en temps du milieu de son canot avec beaucoup de peine et de douleurs disoit aux autres prisonniers qui étoient proche

(1) J. Bte. Moyen de Paris, enterré le 29^e Octobre, mort de blessures reçues le 25, à environ 19 ans. (J. V.)

(2) Du Chesne, Joseph, étoit de Dieppe et âgé d'environ 20 ans. (J. V.)

(3) Le nom de Cuillérier, non Cuillorier, existe encore au pays. (J. V.)

dans les autres canots,—“ tout mon regret dans l'état ou je suis est d'être la cause que vous soyez en l'état que vous êtes ! prenez courage et endurez pour Dieu.”—Ces paroles prononcées dans un état aussi digne de compassion que celui ou il étoit crévoient le cœur de tous nos pauvres captifs, enfin on les emmena les uns et les autres au pays de l'ennemi hormis M. Vignal qu'ils ne traînèrent pas bien loin car le voyant trop blessé pour faire un long voyage ils le brûlèrent pour l'achever et lui donnèrent lieu d'offrir à son Créateur le sacrifice de son corps en odeur de suavité, étant brûlé sur un bucher comme le grain d'encens sur le charbon sans qu'il restât rien de son corps, si nous joignons à ces flames la dent des Iroquois qui en fit un holocauste parfait (1) ; Pour ce qui regarde M. Brigeart ils le firent pareillement brûler, mais Dieu le voulut favoriser d'une croix beaucoup plus cruelle dans la mort, ou il souffrit prodigieusement et ou il endura d'une façon admirable comme vous l'allez voir : Ces cruels l'ayant fort bien guéri à force de le bien traiter, pour le mettre en état de leur donner plus de plaisir en le rendant capable de plus horribles souffrances, aussitôt qu'ils le virent en bon point et entièrement remis des grandes plaies qu'il avoit reçues au combat, ils commencèrent son supplice (2), afin de lui faire payer la mort de leur Capitaine aussi chèrement qu'ils pouvoient, ils lui arrachèrent les ongles, lui arrachèrent les bouts des doigts et les fumoient ensuite, ils le coupoient tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, ils l'écorchoient, le chargeoient de coups de baton, lui appuyoient des tisons ardents et des fers chauds sur sa chair toute nue, enfin ils n'épargnèrent

(1) Voir App. No. XIV. (J. V.)

(2) A Onneyouth, dit M. de Belmont. (J. V.)

rien pendant 24 heures que le supplice dura, durant lesquelles voyant son admirable patience ils en enrageoient, forgeoient de nouveaux moyens pour le faire souffrir davantage; lui au milieu de ces tourmens atroces ne faisoit que prier Dieu pour leur conversion et salut ainsi qu'il avoit promis à Dieu de le faire se voyant sur le point d'entrer dans ces tortures, comme il l'écrivit lui même en ces temps-là au R. Père Lemoine qui étoit dans une autre Nation iroquoise. M. Cuillorier qui avoit lors sa vie assurée fut merveilleusement surpris d'un tel prodige de patience et vertu qu'il voyoit dans la mort de cet homme de bien. Les Iroquois qui en étoient les bourreaux en étoient si hors d'eux-mêmes qu'ils ne savoient qu'en dire : au reste quant à nous, nous nous en étonnerons moins si nous faisons réflexion sur sa vie et sur le dessain qui l'a fait venir en ce pays, puisque sa vie étoit fort sainte et qu'il n'étoit venu ici pour autre intention qu'afin d'y offrir à Dieu un pareil sacrifice, y risquant sa vie pour son amour en assistant les habitans de ce lieu ou ils étoient si exposés (1) : Mais passons outre pour venir au combat funeste du 7 février qui nous ravit notre illustre Major, par la lacheté d'un Flamand qui étoit son domestique lequel l'abandonna, ce qui donna beaucoup de cœur aux ennemis qui le tuèrent lui quatrième (2). Sans que ses deux pistolets lui manquèrent, il eut changé la fortune du combat ou quelques-uns eussent porté de ses marques, d'autant qu'il étoit extrêmement bon pistolier et que sa générosité lui donnoit une grande présence d'esprit parmi

(1) Voir Appendice No. XVI. (J. V.)

(2) Les Registres de la Paroisse donnent à ce combat la date du 6 et non du 7 fév.—Voici l'entrée qu'on y lit : "1662, fev. 6. Le sieur Lambert Closse, sergent-major de la garnison, Simon Le Roy, Jean Lecompte et Louis Brisson, tués par les Iroquois." (J. V.)

les coups, dont il n'étoit nullement troublé : Ce malheur lui arriva premièrement à cause qu'il alloit secourir des gens attaqués, selon son bon zèle ordinaire, laquelle action étant délaissée par ce pagnotte (1) que nous avons marqué au milieu des coups l'ennemi prit cœur et fit l'esclande dont nous parlons, que si cet étranger avoit eu le courage d'un *Pigeon* françois qui étoit son compagnon de service lequel avoit la moitié moins de corps et d'apparence que lui ; M. le Major seroit peut-être aujourd'hui encore en vie, car ce pigeon fit merveille et s'exposa si avant que s'il n'eut eu de bonnes ailes pour s'en revenir il étoit perdu lui-même et ne fut jamais revenu à la charge : au reste si ce brave Mons. Closse, major de ce lieu, mourut en cette rencontre il mourut en brave soldat de J. C. et de notre Monarque, après avoir mille fois exposé sa vie fort généreusement, sans craindre de la perdre en de semblables occasions, se qu'il fit bien voir à quelques-uns qui lui disoient peu avant sa mort,—" qu'il se feroit tuer vu la facilité avec laquelle il s'exposoit partout pour le service du pays,—" à quoi il repondit—" Messieurs, je ne suis venu ici qu'afin d'y mourir pour Dieu en le servant dans la profession des armes, si je n'y croyois pas mourir je quitterois le pays pour aller servir contre le Turc et n'être pas privé de cette gloire : " Quelques temps après ce désastre, il arriva un trouble assez grand pour un certain personnage dont le pays a été délivré depuis. Cet homme par ses menées secrètes et discours pestilantiels qui n'épargnoient personne eut allumé un grand feu si Dieu ne l'eut bientôt éteint par sa miséricorde comme

(1) Ce mot que nous avons déjà vu page 147 n'est point un nom-d'homme, dans ce cas particulier au moins, mais un vieux mot français signifiant lâche ou poltron et s'écrivant *pagnole*. (J. V.) M. Margry croyait le contraire. *Pigeon*, étoit le nom de l'autre domestique de M. Closse. Il paraît qu'il étoit de petite taille.

il fit : Le 6 de mai il se fit un beau combat à Ste. Marie, Maison du Séminaire, laquelle a toujours expérimenté les singulières protections de sa bonne patronne qui lui a toujours conservé ses gens sans mort ni blessure, quoiqu'ils aient été souvent attaqués et qu'ils aient toujours passé pour gens de cœur appréhendés par les Iroquois ; mais voyons cette action dont je parle ; Le Sieur Rouillé, Trudante (1) et Langevin étant restés les derniers sur les lieux au travail, tous les autres domestiques de Ste. Marie, s'en étant déjà retournés hormis le nommé *Soldat*, sentinelle, lorsqu'il venoit dans un méchant trou nommé *Redoute* où il faisoit des châteaux, en Espagne : dans ce temps 50 Iroquois qui avoient passé tout le jour dans les *frodoches* éloignées d'une bonne portée de fusil, quelque peu davantage, se levèrent et vinrent tout doucement sur ces 4 derniers hommes afin de les surprendre, lier et emmener prisonniers, mais par bonheur quelqu'un d'eux ayant levé la tête il s'écria—"aux armes, voici les ennemis sur nous,"—à ce cri chacun sauta sur son fusil et l'esprit de la sentinelle se réveilla pour s'enfuir, les Iroquois voyant n'avoir pas réussi en leur entreprise jetèrent leurs colliers et firent une salve de 50 coups de fusils à brule-pourpoint, les 3 françois qui étoient dans le champ s'encoururent à la redoute, d'ou le soldat s'enfuyant, M. Trudeau, grand, fort et résolu garçon, voyant cette lacheté, à coups de pieds, de poings rejeta le pauvre Soldat en sa redoute et le secoua tellement en ce moment qu'il le tint, qu'il lui fit revenir son cœur lequel commençoit déjà à s'exaller, M. Debelestre entendant ce choc sort au plus vite de Ste. Marie avec tout ce qu'il peut de monde pour soustraire les attaqués, par les chemins il rencontra ceux qui revenoient du travail dont une partie fuyoit et

(1) Trudeau.

l'autre partie retournoit à ses camarades pour les défendre, mais il fit honte aux fuyards et tous allèrent à la compagnie avec bonne intention et diligence à ces 4 assaillis qui encore que le lieu fût prêt avoient déjà essuyé 2 ou 3 cents coups de fusil avant leur arrivée, quand le monde de Ste. Marie fut venu on commença à répondre aux ennemis et à leur faire voir que nous savions mieux tirer qu'eux, car en toute leur décharge ils ne firent autre chose sinon que couper le fusil de M. Rouillé en deux avec une balle et nos François trouvèrent bien le secret de les atteindre, ce qu'ils eussent fait encore plus heureusement sans que ces misérables appercevant qu'on les coupoit ils s'enfuirent au plus vite dans les bois avec plusieurs blessés dont un mourut peu après de ses blessures ; au reste on tira tant dans cette attaque qu'on croyoit que tout fut pris lorsque du Montreal on vint au secours, mais on trouva tout le contraire car les ennemis avoient bien été vigoureusement repoussés, au reste la providence fut grande à l'égard d'un prêtre de ce lieu qui agit tout le jour autour de cette embuscade venant à deux ou trois enjambées près, sans que pour cela personne branlât, on voulut allumer des feux qui eussent été favorables aux ennemis pour la fumée laquelle venant de leur côté leur auroit donné lieu de surprendre tous les François sans en être vu, mais notre Seigneur permit que le bois se trouva si mal disposé pour brûler qu'à la fin on l'abandonna : plusieurs autres fois on a eu encore lieu de remarquer le bonheur de cette Maison, une fois entr'autre les ennemis y étant venus de nuit et ayant dressé une embuscade à la porte, M. de la Vigne qui demouroit lors à cette Maison se levant pour quelque nécessité regarda dehors et voyant ces traitres venir il en avertit un chacun et on eut le plaisir de les voir se placer au clair de la lune, ou le lendemain on les débusqua et ceux qui

vouloient prendre furent pris et faits prisonniers au nombre de 15 ou 16 qu'ils étoient: Ainsi Dieu a toujours été favorable à cette Maison dans toutes les autres occasions, tant dans cette année que dans les autres: il y a bien eu d'autres attaques au Montreal pendant ce temps-là, et il y a bien eu quelques François de tués en différentes rencontres,—mais comme ces actions n'ont pas été fort considérables je ne me crois pas aussi obligé d'en rechercher le détail.



HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1662 jusqu'à l'automne-1663 au
départ des vaisseaux du Canadas.

Cette année ne nous donnera pas rien de bien remarquable au sujet de la guerre, car encore bien que nous y ayons eu quelquefois du monde tué, il ne se trouve pas toutefois des faits qui méritent être touchés dans une histoire : Il y a bien quelque chose à remarquer sur le fruit d'un voyage que Mlle. Mance fit cette année-là en France, pour lequel elle étoit partie dans les derniers navires ; ayant su cette fâcheuse nouvelle que tous les biens de feu M. de la Doversière avoient été saisis et que partant toute la fondation des Religieuses hospitalières qu'il avoit entre ses mains étoit bien en risque d'être perdue, comme en effet elle l'a été, ou vous considérerez, s'il vous plaît, que si ces bonnes filles avoient tardé de partir une année comme on souhoitoit, M. de la Doversière auroit été mort avant ce temps et leur fondation auroit été absorbée par ceux qui ont voulu faire voir que ce bon M. étoit mort ruiné, et partant ces filles n'auroient eu que faire de songer à partir étant sans fondation, mais Dieu qui les vouloit ici dans l'état où elles se trouvent et qui savoit les choses, les a fait prévenir ce qui les pouvoit arrêter, c'est ce que je trouve de plus remarquable dans le voyage que la charité fait faire à Mlle. Mance cette année. Le 11 du mois d'août une petite Sauvagesse nommée Marie des Neiges, qui promettoit beaucoup, est morte à la Congrégation chez la Sœur Bourgeois, laquelle l'avoit élevée depuis l'âge de 10 mois avec des soins et des peines bien considérables dont elle

a été payée par la satisfaction que l'enfant lui donnoit (1) ; à cause de l'amitié qu'on portoit à cet enfant, on a voulu resusciter son nom par une autre petite Sauvagesse qu'on a eu en ce lieu à laquelle on a donné le même nom dans le baptême : cette deuxième étant aussi décédée, on a pris une 3^{me} petite fille Sauvagesse vers laquelle on s'est comporté de la même façon et à laquelle on a donné le même nom ; que si celle-ci ne meurt pas plus criminelle que les autres, après avoir demeuré ici bas toutes trois dans la Congrégation du Montreal, elles auront l'honneur d'être, j'espère, toutes trois au ciel pour toute l'éternité, dans cette Congrégation qui suit l'Agneau immaculé avec des prérogatives toutes spéciales.

(1) V. Appendice. No. X. (J.V.)



HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1663 jusqu'à l'automne 1664 au
départ des Vaisseaux du Canadas.

La Seigneurie du Montreal ayant été donnée par Messieurs de cette Compagnie à Messieurs du Séminaire de St. Sulpice (1) ils en ont pris possession cette année (1664), ce qui leur donna de l'exercice bientôt après ; et pour commencer, sans considération de l'autorité du Roi qui avoit donné une Justice à cette Seigneurie avec droit de ne ressortir par appel que devant une Souveraine, on trouva à propos de ne lui pas même souffrir la moindre ombre de Justice aussitôt que Messieurs de la Compagnie du Montreal la leur eurent remise ; Il est vrai que cette insulte est assez grande et qu'il est assez inoui de voir telles entreprises sans fondement, ni pouvoir : C'étoit moins bien reconnoître six ou sept cents mille livres de dépenses faites par les Seigneurs de Montreal pour le soutien de ce pays ou ils ont tant perdu de monde et ou il n'y aura d'ici à longtemps que de la dépense à faire : mais n'importe, Messrs. du Séminaire se consolent fort aisément d'un tel affront en ce que leur ôtant cette Justice extérieure qui regarde le barreau on leur a donné lieu d'anoblir et d'accroître celle qui est intérieure et qui regarde le Ciel. Au reste M. Tallon (2) trop équitable pour souffrir telles injustices a rétabli les

(1) Cette donation, faite à Paris, est du 9 mars 1663, et le contrat en a été insinué au Châtelet le 5 juin suivant ; puis ratifié par le Roi en Mai 1677. — Registré à Québec, le 20 sept. 1677. (J. V.)

(2) M. Jean Talon, d'après son autographe, Intendant. (J. V.)

Seigneurs de ce lieu dans leurs droits et a fait évanouir un certain fantôme de Justice qui a régné quelque peu de temps se recouvrant du beau manteau de "Justice Royale," contre tout droit et raison (1). Pour ce qui regarde la guerre on a bien eu de la peine cette année, aussi bien que les autres il falloit toujours être ici sur ses gardes ; de tous côtés on étoit en crainte à cause des embuscades, même si on vouloit faire savoir des nouvelles à Quebec ou aux Trois-Rivières de quelque chose important la guerre, il falloit chercher les meilleurs canoteurs, les faire partir de nuit, et après, avec une diligence qu'aujourd'hui on ne voudroit pas croire, ils tachoient de se rendre au lieu déterminé et d'éviter par leur vitesse la rencontre des ennemis ;—M. Lebert (2), un des plus riches et honnêtes marchands qu'il y ait ici et même dans tout le Canadas, a rendu en ceci de grands services à la Colonie, pour laquelle il s'est souvent exposé afin de donner ses avis soit en canot, soit sur les glaces, ou à travers les bois ; ce n'est pas là l'unique secours qu'il ait rendu à ce lieu, d'autant que s'il a eu l'esprit d'y faire sa fortune par son commerce il a en même temps beaucoup servi le public dans la manière aisée et commode en laquelle il l'a fait touchant les faits de guerre. Je rapporterai ici deux coups faits par les Iroquois, afin de faire voir les peines et hazards ou l'on étoit ici alors, puisque à peine osoit-on paroître à sa porte pour y aller chercher de quoi vivre. Feu Raguideau étant allé à la chasse avec plusieurs personnes dont il avoit le commandement, M. Debellère étant aussi sorti de l'Habitation avec un parti dans le même temps pour le même dessein, ces deux partis se

(1) Cette Justice enlevée aux Seigneurs de l'Île de Montréal par M. de Mesy en 1663, leur fut rendue par M. Talon en 1667. (J. V.)

(2) M. Jacques-Le Ber ; j'ai son autographe. (J. V.)

joignirent à deux isles qui sont un peu audessous de ce lieu (1) où ayant tué des bêtes ils envoyèrent un canot devant eux chargé de viande à l'Habitation,— Or comme on ne peut remonter ce fleuve à la rame sans être proche de terre pour éviter le courant, ce canot chemin faisant le long du rivage se trouva vis-à-vis d'une embuscade qui fit une décharge laquelle tua ou blessa 3 ou 4 hommes qui étoient dans le canot, cela fait un Iroquois accourut afin de tirer le canot de l'eau, mais un de nos gens qui étoit encore en état de se défendre jetta roide mort d'un coup de fusil l'Iroquois qui venoit à lui, cela fait il mit au large, les autres Iroquois s'encoururent à leur canot apparemment pour poursuivre nos gens moribonds et blessés, mais voyant M. Debellestre, Saint George et autres françois lesquels venoient au secours ils changèrent le dessein en celui de s'enfuir (2). Au mois d'août de cette année deux françois étant tout proche du Montreal en canot, tout d'un coup ils furent tués roides morts sans avoir le loisir de voir ceux qui les chargeoient (3) ; enfin on avoit tellement l'ennemi à craindre de toutes parts en ce lieu et il y auroit tant d'exemple facheux à rapporter que nous n'en manquerions pas d'en trouver d'avantage, mais ceux-ci suffiront pour donner une idée générale du tout. (4)

(1) Les isles Ste. Thérèse, selon M. de Belmont. (J. V.)

(2) " 1664, Mai 4.—Michel Théodore dit Gilles, tué à la Longue-Pointe " (Registre de la Paroisse.) (J. V.)

(3) " 1664, Août 9.—Jacques Dufresne et Pierre Maignan, tués à l'isle Ste. Hélène " (Reg. de la Par.) (J. V.)

(4) Il semble que notre écrivain n'aurait pas dû oublier de noter le retour de France de Melle. Manée, que le Journal des Jésuites fixe au 25 Mai 1664. (J. V.)

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1664 jusqu'à l'automne 1665 au
départ des Vaisseaux du Canadas.

Plus de la moitié de cette année se passa sans qu'il y eut rien de funeste parceque on se tint toujours bien sur ses gardes, mais dans le mois de Juillet M. Lemoine ayant eu envie d'aller à la chasse, il demanda et obtint congé d'y aller avec quelques Sauvages de la Nation des Loups avec lesquels il alla nonobstant quelques avis qu'on lui donna particuliers, touchant les ennemis qu'on croyoit n'être pas loin, mais son peu de crainte empêcha d'examiner ce qu'on lui en dit ; il ne fut pas très loin qu'étant entré dans l'Isle Ste. Thérèse pour chasser, il fut attaqué par les Iroquois qui le surprirent seul, lui crièrent de se rendre, ce que ayant refusé et les ayant couché en joue, reculant peu-à-peu, les ennemis avancoient toujours sur lui ; ce que voyant résolut de vendre sa vie qu'il tenoit pour perdue, il tira son coup de fusil mais au lieu de frapper celui qu'il visoit, il n'atrapa que les branches des arbres à cause d'un chicot qui le fit culbuter, s'étant relevé avec promptitude il s'enfuit de son mieux, mais il fut poursuivi si vivement qu'enfin il fut atteint, environné et pris : d'abord qu'on eut cette facheuse nouvelle au Montreal on envoya du monde après les Iroquois mais ne les ayant trouvé, on fut obligé de revenir ici, on ne faisoit aucun doute qu'il ne fut très-cruellement brûlé à cause que jusqu'alors ils avoient fait tous leurs efforts tant par trahisons que par force ouverte afin de l'attrapper et de satisfaire par là à la *dévotion de*

leurs Vieillards qui, depuis plusieurs années, amassoient de temps en temps du bois pour le brûler, faisant toutes ces sottises devant eux afin de les animer à en faire capture : que si il est réchappé ce fut par ce qu'il leur dit étant parmi eux : " ma mort sera bien vengée, je t'ai souvent menacé qu'il viendrait ici quantité de soldats françois lesquels iroient chez toi te brûler en tes villages, ils arrivent maintenant à Quebec, j'en ai des nouvelles assurées ; "—Cela leur fit peur et les obligea à le conserver afin de moyenner leur accommodement pour lequel sujet ils le ramenèrent à l'automne sans lui faire aucun mal, il est vrai que cela a été considéré comme un petit miracle à cause de la haine qu'ils lui portoient, aussi on peut dire que sa femme dont la vertu est ici un rare exemple peut bien avoir contribué tant par sa piété que par ses vœux pour cette délivrance si peu attendue ; Mais venons à l'arrivée des navires afin de dire un mot de ce grand monde qui vint cette année au Montreal et afin d'annoncer avec ingénuité que si la joie en fut extrême à cause de la bonté que le roi eut d'y faire briller ses armes victorieuses et de rendre désormais libre le passage de la mer aux lévites de J.C. qui la voudroient traverser, afin de venir en ces lieux desservir l'Arche de notre nouvelle alliance : toute-fois ces joies dans les plus éclairés furent détrempées de beaucoup d'amertumes lorsqu'ils virent M. de Maison-neufve leur père et très-cher Gouverneur les quitter cette fois-là tout de bon et les laisser dans d'autres mains (1), dont ils ne devoient pas espérer le

(1) V. Appendice. No XI. (J.V)

Extraits des Registres de la Paroisse : " 1665, Avril, 24.—Rolin Basile, tué ; Guill. Jérôme, blessé à mort ; Jacques Petit et Montor, pris et emmenés par les Iroquois."—(Voir App. No. XV.) " Mai, 29. Jeanne Osibanoche de la nation des Loups—proche les Anglois, morte de blessures reçues des Iroquois". — " Août, 28. Pierre Ragudeau, tué par ces sauvages." (J.V.)

même dégagement, le même amour et la même fidélité pour l'éloignement des *vices* qui y ont pris en effet, depuis ce temps, leurs maisons et leurs accroissements avec beaucoup d'autres misères et disgraces, lesquelles n'avoient point paru jusqu'alors, à ce point qu'on a vu depuis.



HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1665 jusqu'à l'automne 1666 au départ des Vaisseaux du Canadas.

Encore que le Montreal eut été cette année notablement fortifié de monde pour l'arrivée des troupes où il y avoit de braves soldats et dignes officiers, toutefois comme ils vouloient qu'on suivit la manière dont on se sert dans l'Europe pour se défendre, laquelle est très désavantageuse pour ce pays, aux expériences duquel ils y ajoutoient trop peu de foy : cela fit que les ennemis ne laissoient pas de nous tuer du monde tout comme auparavant, même ils nous en auroient tué davantage dans ces commencemens si la multitude des gens ne leur eut fait peur et s'ils ne fussent point allé les chercher chez eux pour les combattre, ce qui les intimidâ : en quoi on a beaucoup d'obligation à M. De Courcelle, Gouverneur de ce pays, car il a pris des peines incroyables et risqué beaucoup sa vie nomément *cet hiver* parce que jugeant qu'il étoit très important de donner aux Iroquois une haute idée de nous, il se résolut d'aller chez eux aussitôt que les glaces seroient bonnes (1) : on ne sauroit exprimer l'excès des peines qu'il eut en ce voyage pour le peu d'expérience qu'avoient alors nos françois, ce que je décrirai plus au long sans que ce soit m'étendre plus loin que je ne me suis prescrit dans cette histoire, suivant laquelle je puis seulement ajouter que M. de Courcelle

(1) Cette expédition eut lieu du 9 Janvier 1666, que M. de Courcelle quitta Québec au 17 Mars suivant, qu'il y rentra avec ses troupes (Journal des Jésuites, MS.) (J.V.)

avoit 70 Montrealistes en cette expédition sous le commandement de M. Lemoine et que M. le Gouverneur les sachant les mieux aguérés il leur fit l'honneur de leur donner la tête en allant et la queue au retour ; y en ayant peu d'autres auxquels il eut pu lors confier ces marches honorables et périlleuses parmi ces bois dont nos troupes avoient si peu d'instruction en ce temps là. Aussi M. le Gouverneur se reposoit beaucoup sur eux tous, il leur témoignoit une confiance particulière et les caressoit grandement, il les appeloit *ses capots bleus*, comme s'il les eut voulu nommer *les enfants de sa droite* : que si tout son monde eut été de pareille trempe il eut été bien en état d'entreprendre d'avantage qu'il ne pût pas : au reste pour cette occasion et toutes les autres M. le Gouverneur a toujours trouvé le peuple de ce lieu plus prompts et prêts à marcher qu'aucun autre, ce qui a fait qu'il a toujours uniquement eu une affection toute particulière pour le Montreal ; ce que ayant été trouvé à redire par une personne, il lui répondit. "Que voulez-vous, je n'ai trouvé de gens qui m'aient mieux servi pendant les guerres et qui m'aient mieux obéi ;". L'été d'après on fit une seconde entreprise contre les Iroquois ou M. de Sorel eut le commandement (1) dans lequel parti il fut assisté d'environ 30 bons Montrealistes quoiqu'il n'eut qu'environ 200 françois ; M. De Tracy allant pendant l'automne en guerre contre les mêmes ennemis il eut 110 habitans du Montreal auxquels il accorda le même honneur allant chez les ennemis, les faisant marcher assez loin devant jusqu'à la vue des villages ennemis, bravant les plus grands périls qu'on pouvoit encourir,—M. Lemoine eut l'honneur pareillement d'être Capitaine des habitans en cette occasion et M. de Bellestre

(1) Oui ; en Août 1666 (Journal des Jésuites MS). (J.V.)

celui d'en être Lieutenant (1) outre cette belle Compagnie nous avons encore trois autres Montrealistes—trois qui étoient près de M. de Courcelles (2) ou de certains Capitaines lesquels étoient leurs amis particuliers, ces trois étoient M. Dailleboust, M. Duhomeny (3) et M. de St. André ; quant à M. Dailleboust il ne vint pas jusqu'au pays pour une morsure d'ours qui l'empêcha,—quant à M. de Homeny il vint non seulement à ce voyage mais encore en celui de l'hiver fait par M. de Courcelles, où il pensa périr et aussi en celui de M. de Sorel ; La troupe de Messieurs les habitans du Montreal dans l'expédition de M. de Tracy se peut encore grossir par la venue d'un prêtre de St. Sulpice lequel étant arrivé, cette année-là, de France, 5 ou 6 jours avant cette expédition (4) y assista selon son ministère, ainsi que la Relation du Canadas le manifeste sous le nom de M. Colson (5) ; au reste ce prêtre fit un bon noviciat d'abstinence sous un certain Capitaine qui peut être appelé le Grand Maître du jeûne, du moins cet officier auroit pu servir de Père-maître en ce point chez les Pères du Désert : (M. l'abbé Dubois (6) devoit faire pour (7)). M. l'abbé Dubois

(1) L'expédition de M. de Tracy eut lieu du 14 Sept., qu'il quitta Québec, au 5 Nov. 1666, qu'il y rentra. (Journal des Jésuites) (J.V.)

(2) Son autographe fait foi qu'il signait " Courcelle " (J.V.)

(3) De Hautmesnil.

(4) Charlevoix dit que M. de Tracy se mit en marche le 16 Septembre 1666 ; le Journal des Jésuites dit la même chose, et il annonce sous la date du 6 Septembre, l'arrivée de 4 Sulpiciens, sans donner leurs noms.

(5) On lit *Cosson* dans les *Relations*, 1665-66, p. 9, édit. de Québec.

(6) N. Dubois étoit arrivé le 10 Aout 1665 (Journal des Jésuites MS.)

(7) Il doit manquer quelques mots, ou tous les mots de cette parenthèse sont de trop. (J.V.) Ne pourrait-on pas lire : *M. l'abbé Dubois devoit faire pour.....?* Cette phrase incidente ne serait que la continuation de l'intention maligne qui perce chez M. Dollier. Un nom propre, omis dans la parenthèse, pouvait facilement être suppléé par les lecteurs de cette histoire, laquelle n'étoit point destinée à la publicité, comme nous l'avons déjà dit.

qui étoit de cette confrérie y pensa mourir absolument pour le même sujet. Pour l'ecclésiastique de St. Sulpice il étoit d'une complexion plus forte, mais ce qui l'affoiblissoit beaucoup c'étoit les confessions de nuit, travaux spirituels qu'il falloit faire pendant que les autres dormoient, ce qui fit qu'il ne put jamais sauver un homme qui se noyoit devant lui, ce qu'il eut fait aisément sans cette grande foiblesse et que un *affronteur* de cordonnier l'avoit mis nu-pieds pour une méchante paire de souliers qui n'avoit plus que le dessus, ce qui étoit bien rude surtout en ce lieu-là, à cause des pierres aigues dont l'eau et le rivage sont pavés. Ces choses l'ayant rendu paresseux, quand ce fut à l'extrémité et qu'il se fut désabillé pour se jeter à la nage il n'en étoit plus temps, ce qui n'empêcha pas que sa tentative n'en eut une bonne récompense parce que cet homme étant en quelque façon aux RR. PP. Jésuites, un des Pères de la Compagnie l'ayant remercié de ce qu'il avoit voulu faire il lui répondit—que la foiblesse de la faim l'avoit empêché de faire davantage, Ce bon Père entendant ce discours le tira à part et lui donna un morceau de pain —assaisonné de deux *sucres tout différents* l'un de Madère et l'autre de l'appétit.

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1666 jusqu'à l'automne 1667.
au départ des vaisseaux du Canadas.

Dans la fin de cet automne, M. Fremont (1), prêtre de cette communauté se rendit aux Trois-Rivières afin d'y assister les habitans selon son ministère, mais il fit un voyage fort rude et dangereux, d'autant qu'il fut obligé de descendre fort tard dans une petite barque fort-mal provisionnée qui croyoit être bientôt rendue mais qu'un vent contraire fit tromper en son calcul, car elle fut longtemps à se rendre, et pardessus cela, on y souffrit du froid dans le dernier excès, tous les bords du fleuve se glacèrent jusqu'au courant qui, se trouvant moins fort lorsqu'ils furent dans le Lac St. Pierre se gela aussi bien que tout le reste, si bien qu'il leur fut impossible d'avancer ni de reculer, non plus que d'aller à terre par dessus les glaces, à cause qu'elles étoient trop foibles : ce qui réduisoit tout le monde dans une extrême anxiété, surtout à cause que l'on n'avoit pas de quoi se couvrir et que l'on manquoit de bois pour faire du feu, ce qui eut été insupportable à quelques-uns entr'autres pendant la nuit, si M. Fremont ne leur eut donné sa couverture par charitable compassion, d'autant qu'il n'en avoit point et étoit fort mal vêtu : Après que Dieu les eut tenu assez longtemps en cette épreuve ou la diète étoit jointe aux rigueurs du froid, il fit enfin souffler les vents avec une telle impétuosité qu'ils firent sortir ce bâtiment du lac et le porta jusqu'à l'autre côté des Trois-Rivières ou ayant mis pied à

(1) Jean Frémont, et non Fremont, veau en 1666. (J. V)

terre ils firent un grand régalé par le moyen d'un grand feu qu'ils allumèrent : ce que Messieurs des Trois-Rivières ayant vu, s'imaginant bien que ce prêtre dont nous venons de parler étoit dans cette Compagnie, à cause qu'ils l'attendoient pour leur servir de curé, ils se résolurent de hasarder le passage pour aller le chercher en canot d'écorce, ce qui réussit fort bien, parceque jamais ils n'eussent pu venir à eux en ce temps-là à cause des grosses glaces qui étoient aux Trois-Rivières. Je ne vous dis point ici ce qu'ils firent étant arrivés aux Trois-Rivières parceque vous jugerez bien qu'après avoir remercié Dieu ils ne manquèrent pas de se bien réchauffer et de bien faire voir leur appétit ; Quant à ce qui regarde la guerre des Iroquois, nous ne vous parlerons plus de leurs embuscades, car la peur de la précédente campagne les avoit tellement effrayés que chaque arbre leur paroissoit un François et qu'ils ne savoient ou se mettre, néanmoins comme on n'étoit pas informé de leurs terreurs on se tenoit toujours fort ici sur ses gardes, ce qui donna beaucoup de peine aux ecclésiastiques de ce lieu pour aller secourir le Fort Ste. Anne qui étoit sans prêtre, encore qu'il fut le plus exposé aux ennemis comme étant beaucoup plus avancé que les autres qu'on avoit faits depuis la venue des troupes : M. de Tracy ayant bien considéré combien il étoit facheux de laisser ce lieu sans aucun secours spirituel, écrivit à M. Souart, lors supérieur du Séminaire, le priant d'y envoyer un prêtre ; il n'y eut personne de cette Communauté qui n'estimât cette commission fort avantageuse, parce qu'on y devoit avoir l'occasion d'y bien souffrir et de beaucoup s'exposer pour Dieu ; cependant M. Souard (1) qui devoit avoir de la prudence pour tous ne pouvoit pas se résoudre à

(1) Souart, d'après l'autographe que j'ai et comme il est écrit plus haut. (J V)

envoyer un prêtre dans un temps de guerre ou il y alloit d'être brûlé tout vif, sans une escorte considérable, ce Fort nouvellement fait étant à près de 25 lieues d'ici du côté des ennemis, c'est pour cela que tout demeura en suspens. M. Souard voyoit bien une lettre de M. de Tracy qui lui proposoit le secours spirituel de tous ses soldats et officiers qui étoient-là dans une état assez pitoyable, mais il n'avoit pas songé à donner aucun ordre pour y escorter un Missionnaire et les officiers de ce lieu ne jugèrent pas à propos de risquer leurs soldats et de leur donner une telle fatigue sans un commandement absolu de sa part : cela étant M. Souard se contenta de nommer l'ecclésiastique qu'il jugea à propos devoir aller à Ste. Anne (1) afin de se tenir prêt s'il s'en trouvoit l'occasion ; ce qui arriva dans un temps assez facheux pour lui quelque temps après ; parceque cet ecclésiastique étant allé à la guerre de l'automne il lui en avoit resté une grosse enflure en forme d'une loupe sur le genoux. Or après plusieurs remèdes il se fit seigner, mais le chirurgien mal à propos lui ayant tiré une furieuse quantité de sang, il s'évanouit entre ses bras, revenant à soi il vit entrer deux soldats en sa chambre qui le saluèrent et lui dirent qu'ils venoient du Fort St. Louis (2) qui est à 4 lieues d'ici, sur le chemin de Ste. Anne, entendant ces paroles, après leur avoir demandé des nouvelles de leur Fort, il s'enquit d'eux quand ils s'en vouloient retourner, ils lui répondirent que ce seroit le lendemain—à quoi il répartit—“ donnez-moi un jour et je partirai avec vous pour Ste. Anne, ou je ne puis aller si vite à cause d'une terrible seignée qu'on vient de me faire.” Ce délai obtenu et écoulé il partit avec le congé du Supérieur qui fut

(1) Voir Appendice No. XVII,

(2) Fort Chambly. (J. V.)

plus difficile à avoir, accompagné de Messieurs Lebert, Lemoine et Mijeon (1) qui voulurent aller avec lui à St. Louis, il est vrai que dans cette route ce prêtre qui étoit nouvellement arrivé de France trouva bien à qui parler tant pour l'infirmité de son genou que pour la foiblesse que lui avoit causé sa seignée, que pour aussi la difficulté des neiges qui étoient pour lors très mauvaises surtout à un nouveau Canadien qui n'avoit jamais marché en raquette et qui avoit un bon fardeau sur ses épaules pendant une partie du chemin : Quand il fut à St. Louis on lui refusa de l'escorter 24 heures durant, mais à la fin comme on le vit résolu de partir nonobstant, on lui donna 10 hommes dont un Enseigne demanda le commandement pour l'amitié qu'il lui portoit : La providence est admirable, il ne croit jamais avoir tant souffert que durant ces 24 heures ou il lui eut été impossible de marcher, ce qu'il dissimuloit de son mieux, crainte qu'on ne lui fit encore plus de difficultés à lui donner de l'escorte et sans qu'on sût son mal on lui donna du temps pour se reposer, après quoi on lui donna ce monde et il partit, quoiqu'il eut ordre de son Supérieur de ne pas passer outre qu'il n'eut 25 ou 30 hommes, parcequ'il est vrai qu'il avoit un fort pressentiment des misères que nous verrons qu'il trouva au Fort Ste. Anne lors de son arrivée ; y allant il ne se trouva rien autre chose de remarquable si ce n'est la difficulté des glaces qui les mit beaucoup en péril et ou même une fois on croyoit un soldat perdu parce que la glace ayant rompu sous lui et s'étant retenu avec son fusil sans couler tout-à-fait à fond, il ne pouvoit remonter sur la glace à cause de ses raquettes qu'il avoit aux pieds ; l'ecclésiastique le voyant

(1) Ecrivons : Le Ber, Le Moyne et Migeon de Bransart, car c'est ainsi que ces dignes chrétiens signaient. (J. V.)

en si proche et manifeste péril pour l'amour de lui crut qu'il se devoit hasarder pour le tirer de là, ce qu'il fit ; après *s'être armé du signe de la croix* il alla à lui et le prit par les bras, mais cet homme étant si pesant et embarrassé avec ses raquettes qu'il ne le pouvoit tirer qu'à demi, c'est pourquoi il demanda du secours mais personne n'étoit d'humeur à lui aider en cette rencontre sans que ayant assuré M. Darienne [?] qui étoit l'Enseigne dont nous avons parlé, que la glace étoit fort bonne sur le bord du trou, il vint lui-même n'osant pas faire ce commandement à personne ; étant venu ils tirèrent tous deux ce grand corps et l'allèrent faire chauffer au plus vite remerciant Dieu de l'avoir tiré de là (1) : Mais passons outre et approchons du fort de Ste. Anne, car on y crie déjà depuis plusieurs jours et on y appelle un prêtre, déjà deux soldats sont morts sans ce secours et l'un d'eux en a demandé un huit jours entiers sans l'avoir pu obtenir, mourant dans ce regret : plusieurs moribonds jettoient vers le ciel la même clameur, lorsqu'à ce moment il leur en envoya un pour les assister ; Ces soupirs, ces attentes et ces désirs firent que tant loin qu'on le vit sur le lac Champlain qui environnoit ce fort, on en alla donner l'avis à M. Lamotte (2) qui commandoit en ce lieu-là, lui—sachant cette nouvelle sortit incontinent avec Messrs. les officiers et les soldats qui n'étoient pas absolument nécessaires pour la garde du fort, allant tous avec une joie indicible audevant de lui, l'embrassant avec une affection si tendre qu'il ne peut s'exprimer,—tous lui disoient—
 « Soyez le bienvenu, que n'êtes-vous venu encore un peu plutôt, que vous étiez souhaité par deux soldats qui viennent de mourir, que vous allez apporter de joie à

(1) Voir App. No. XII. (J. V.)

(2) M. De La Motte. (J. V.)

tous nos malades, que la nouvelle de votre arrivée les réjouit, que nous vous avons d'obligation ;" Comme on lui faisoit ces complimens, l'un le déchargeoit de son sac, l'autre lui enlevoit sa chapelle et enfin l'ayant mis dans un état plus commode on le mena au fort, ou après quelques prières faites il visita quantité de malades dans leurs cabanes, ensuite de quoi il s'alla rafraichir avec Messrs. De Lamotte et Durantaye (1) et tous Messieurs les officiers subalternes : au reste il étoit temps d'arriver, car de 60 soldats qui étoient dans ce fort en peu il s'en trouva 40 attaqués du mal de terre tout à la fois : maladie qui les infecte tellement et les mettoit dans un si dangereux et pitoyable état qu'on ne savoit qui en réchapperoit tant ils étoient grandement malades, même on appréhendoit que ceux qui restoient encore sains ne fussent saisis de ce mal contagieux, surtout à cause qu'ils n'avoient aucun légume, qu'ils n'avoient que du pain et du lard, et que même leur pain étoit mauvais à cause que leur farine s'étoit corrompue sur la mer ; Ce qui leur causa toutes ces disgraces à l'égard des vivres, fut que jusqu'à la fin de l'automne on avoit résolu d'abandonner ce lieu, qu'on ne pensa à garder que dans un temps ou l'approche de l'hiver rendoit (2) Mons. l'Intendant, nonobstant tous ses soins, à l'impossibilité de le mieux ravitailler, ce qui obligea un chacun à se contenter de la subsistance qu'on y put jeter en ce peu de temps qu'il y eut. Or malheureusement il leur échut la farine gâtée et de l'eau-de-vie que les matelots avoient remplie d'eau de mer en la traverse de France,—ils avoient outre cela une barrique de vin aigre laquelle eut été excellente pour leur mal, mais malheureusement elle coula et se perdit entièrement, enfin

(1) De La Durantaye. (J. V.)

(2) Réduisit.

tout étoit en un si pitoyable état que tout eut péri sans que M. de Lamotte voulant tout tenter afin de sauver la vie à un de ses Cadets l'envoya au Montreal avec quelques hommes qui en revinrent bien chargés, parce que M. Souard et Melle. Mance appréhendant surtout la mort de cet ecclésiastique qui étoit à Ste. Anne lui envoyèrent plusieurs traînes chargées de tous les rafraichissemens possibles, comme pourpier, sallé, oignons, poules et chapons avec quantité de pruneaux de Tours ; M. de Lamotte voyant entrer toutes ces provisions dans son fort et que ses amis lui en avoient envoyé fort peu pour n'en avoir pas pu trouver, il pensa y avoir une petite querelle entre lui et son missionnaire, il est vrai que comme ils étoient bons amis elle ne fut pas sanglante, il disoit à cet ecclésiastique,—"puisque nous mangeons ensemble, il faut que cela vienne chez moi."—L'Ecclésiastique répondoit—"je travaille assez pour les Soldats, le Roi me nourrira bien, quant à mes provisions je n'y goûterai pas, elles seront toutes pour les malades, car je me porte assez bien pour m'en passer ;" cela dit, il fit entrer cependant tout ce qui étoit venu dans sa chambre et il commença à donner tous les matins des bouillons qu'il faisoit à tous les malades—sur lequel il mettoit un petit morceau de lard avec un morceau de volaille, le soir il donnoit à chacun 12 ou 15 pruneaux qu'il faisoit cuire, ce qui a sauvé la vie à quantité de soldats, parce que cela les faisant vivre plus longtemps on les transféroit au Montreal successivement sur des traînes, ce qui étoit l'unique moyen de les guérir parce que l'air étoit si infecté à Ste. Anne—qu'il n'en réchappa pas un de ceux auxquels on ne put pas faire faire ce voyage : ces maladies duroient des 3 mois entiers, ils étoient des 8 jours à l'agonie, la puenteur en étoit si grande que même il s'en trouvoit dont l'infection s'en

ressentoit quasi jusqu'au milieu du fort, encore qu'ils fussent bien enfermés dans leur chambre : ces moribonds étoient si abandonnés que personne ne les osoit quasi approcher hormis l'ecclésiastique et un nommé Forestier, chirurgien, lequel fit fort bien et n'auroit pas manqué de récompense si on avoit bien su la charité avec laquelle il s'exposa, qui fut jusqu'au point qu'on ne croyoit pas qu'il en réchappât, l'Ecclésiastique qui étoit toujours auprès des malades a rendu ce témoignage partout de lui, qui est que jamais il ne l'a appelé soit de jour, soit de nuit, qu'il n'ait été fort prompt à venir, il est vrai que sur la fin voyant qu'il étoit trop abattu craignant qu'il ne demeurât tout-à-fait il l'appeloit le moins qu'il pouvoit ; Les malades se voyant dans ce délaissement trouvèrent un moyen admirable afin d'avoir quelques camarades à les aider, pour cela ils s'avisèrent de faire de grands testamens comme si ils eussent été bien riches, disant, — " je donne tant à un tel à cause qu'il m'assiste dans cette dernière maladie, dans l'abandon où je suis," — tous les jours on voyoit de ces testamens et chacun de ceux qui étoient plus éclairés rioient de l'invention de ces pauvres gens qui n'avoient pas un sol dans ce monde et ne laissoient pas de se servir utilement de ses biens imaginaires : Ce qu'on peut dire de toutes ces misères est que si le corps y étoit abattu l'esprit y avoit de la satisfaction à cause de la sainte vie que l'on commença à mener dans ce lieu, les soldats vivoient sains et malades comme si ils eussent communié tous les jours, aussi le faisoient-ils très-souvent, les messes et les prières étoient réglées et chacun étoit soigneux de s'y rendre, les juremens et les paroles moins honnêtes ne s'y entendoient quasi point du tout, la piété y étoit si grande que le missionnaire qui les servoit s'en trouvoit abondamment payé de ses peines ; il assista à la mort 11 de ces soldats assu-

rément aussi bien disposés qu'on le pouvoit souhaiter ; Tous les voyages du Montreal lui apportoient de nouveaux rafraichissemens qui le rendoient bon orateur auprès de ces malades ; s'il n'étoit pas dans leur chambre ou bien dans la sienne à prendre un peu de repos, il étoit obligé pour éviter le mal d'aller entre les bastions du fort ou la neige étoit battue prendre l'air, et faire des courses afin d'éviter le mal, dont il se ressentoit un peu, ce qui l'auroit fait prendre pour fou si on l'avoit vu et on n'auroit pas su combien un exercice aussi violent étoit nécessaire pour préserver de ce mal ; il est vrai que cela étoit plaisant de voir réciter un breviaire à la course, mais comme il n'avoit point d'autre temps, il croyoit bien employer celui-ci à dire son office, sans que Messieurs les *Casuistes* y puissent trouver à redire, si sa chambre eut été plus commode, il l'eut fait dedans avec plus de bienséance, mais c'étoit un bouge si étroit, si petit et si noir que le soleil n'y entra peut-être jamais et d'un si bas étage qu'il ne s'y put tenir debout. Un jour M. de Lamotte se voyant avec si peu de monde pour combattre et si avancé vers les ennemis il dit en riant à son Missionnaire,—" Voyez-vous, M, je ne me rendrai jamais, je vous donnerai un bastion à garder ;" cet Ecclésiastique, afin de rendre le change à sa raillerie, lui dit,—"M., ma Compagnie est composée des malades dont *le frater* (1) est le lieutenant, faites-moi préparer des civières roulantes nous les conduirons dans le bastion que vous nous direz, ils sont braves maintenant, ils ne s'enfuiront pas comme ils ont fait de votre Compagnie et de celle de M. de la Durantaye, dont ils ont déserté pour venir en la mienne."—Après ces railleries on se vit dans la croyance que nous allions être attaqués mais heureusement c'étoit

(1) Le garçon chirurgien.

des ambassadeurs Iroquois qui venoient demander la paix, accompagnés de quelques françois qu'ils ramenoient de leur pays ; aussitôt que l'on les vit on fit faire grand feu par toutes les cabannes, afin de leur faire accroire qu'il y avoit du monde partout, étant venu au fort on ferma toutes les cabannes afin de leur faire croire qu'elles étoient pleines de monde, outre cela on leur dit que c'étoit merveille qu'ils n'avoient pas été tués à venir jusqu'à ce lieu, d'autant qu'il y avoit de tous côtés des soldats en parti, ce qu'ils crurent par après très-véritable à cause que s'en allant de là au Montreal ils trouvèrent une troupe de convalescents qui en venoient au nombre de 14 ou 15, qui vinrent sur eux le fusil bandé jusqu'à brûle-pourpoint, ils les eussent tirés sans que la Batard-Flamant (1) qui est un célèbre entre les Iroquois, cria à un françois lequel étoit derrière de parler promptement, ce François ayant dit,—“ Ne tirez pas, camarades, ils viennent en paix,”—alors les convalescents cessèrent de les tenir couchés en joue et s'approchèrent comme amis, ce qui fit bien plaisir à messieurs les Iroquois : Ce que nous avons encore à remarquer du Fort Ste. Anne au sujet du Montreal est que si l'ecclésiastique du Montreal n'y étoit allé en ce temps-là on n'auroit pas du moins sitôt tenté le voyage du Montreal parceque on ne le croyoit pas si tôt possible à cause des glaces, ce qui auroit causé la mort à bien des gens qui seroient morts sans confession : je dois dire outre ceci que l'hôpital du Montreal s'est signalé par une confusion de malades qu'il a reçu de celui-là, auquel il a rendu tant de services en cette maladie qu'il en mérite trop de louange pour n'en pas parler ;—comme aussi de la grande quantité de ma-

(1) Chef Agnier, fils d'une Iroquoise de ce canton et d'un Hollandois, d'où son nom *Batard-Flamant*. Il étoit d'une grande bravoure. [J. V.]

lades et blessés qu'il reçut tout l'an dernier des Forts de St Louis et de St. Jean, sans omettre ceux de cette petite armée de M. de Courcelle, qui trouva heureusement ce lieu à son retour pour ses malades et blessés, après cette terrible guerre de l'hiver que nous avons oublié de dire en son lieu.

Nous n'avons rien à dire du voyage que fit M. De Tracy cette année en l'Isle du Montreal (1) parceque il ne s'y passa rien d'extraordinaire, de telles courses n'étant pas surprenantes à M. De Tracy qui en a beaucoup entrepris de semblables pour le service du Roi qui l'obligea de se transporter en ce lieu afin de se faire connoître aux Sauvages, comme étant le lieu le plus avancé du fleuve où ils se rendent le plus communément ; M. Tallon y monta aussi quasi dans le même temps, tant pour le même sujet que pour y exercer en qualité d'Intendant toutes les fonctions que le service du Roi pouvoit exiger de sa personne, lequel fit à la satisfaction d'un chacun et à l'édification de tout le public qui le vit marcher de maison en maison suivant les Côtes de cette Isle, afin de voir jusqu'au plus pauvre si tous étoient traités selon la justice et l'équité, et si la nécessité de quelques-uns n'exigeoit point la participation de ses libéralités et aumônes, de quoi il s'est dignement acquitté. Nous ne devons pas oublier en cette année le passage de M. Souart en France, qui y alla exprès pour chercher des ouvriers évangéliques, parceque le nombre en étoit trop petit pour des Nations d'une aussi vaste étendue.

(1) Selon le Journal des Jésuites, MS. déjà cité, M. de Tracy quitta Québec le 4 mai, et M. Talon le 6 du même mois, 1667, pour aller à Montreal.—(J.V.)

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1667 jusqu'à l'automne 1668 au départ des vaisseaux du Canadas.

Il faut que nous commencions cette année par cette transmigration célèbre qui se fit de La Chine, en ces quartiers, en donnant son nom, pendant cet hiver, à une de nos Côtes, d'une façon si authentique qu'il lui est demeuré, si elle nous avoit donné aussi bien des oranges et autres fruits qu'elle nous a donné son nom, (quand nous aurions dû lui laisser nos neiges en la place,) le présent seroit plus considérable, mais toujours son nom en attendant est-il quelque chose de grand et fort consolant pour ceux qui viendront au Montroyal, lorsqu'on leur apprendra qu'il n'est qu'à 3 lieues de La Chine et qu'ils y pourront demeurer sans sortir de cette Isle qui a l'avantage de la renfermer, mais passons outre et disons que Messrs de St. Sulpice sachant que l'Océan leur étoit parfaitement ouvert pour le Canadas cette année; aussitôt il y vint 4 Ecclésiastiques de cette maison, savoir: M. l'Abbé de Quélus, M. d'Urfé (1), Mr. Dalleq (2) et M. Gallinée (3) lesquels y arrivèrent tous quatre cet automne à la grande satisfaction d'un chacun, M. de Fenélon (4) et M. Trouvé (5) prêtres demeurans en ce lieu sachant que M. de Quélus étoit arrivé pour Supérieur de cette maison,

(1) Frs. Saturnin d'Urfé. (J. V.)

(2) A. D'Allet, déjà venu en 1657 et repassé en France. (J. V.)

(3) Urbain Brehan de Galinée. (J. V.)

(4) Frs. de Salagnac, abbé de Fenélon, frère de l'Archévêque de Cambrai. (J. V.)

(5) M. Claude Trouvé. Ces deux derniers Messieurs étaient arrivés 27 Juin 1667. (J. V.)

ils s'offrirent aussitôt à lui pour commencer une Mission, de la part du Séminaire de St. Sulpice dans le pays des Iroquois qui sont au nord du lac *Nontario* (1), lesquels les étoient venus demander ; une telle proposition parut si belle d'abord à M. l'Abbé de Quelus qu'il témoigna l'avoir très-agréable pourvu que Mgr. l'Evêque en accordât la permission, ce qui étant octroyé par ce digne Prélat, ces deux missionnaires partirent d'abord pour entreprendre cet ouvrage qui a toujours subsisté depuis, et à qui j'espère Dieu donnera la persévérance : mais disons un mot des troupes qui partirent cette année ici pour s'en aller en France, ou après avoir été ici trois ans contre les Iroquois ils s'en retournèrent une partie chargés de leurs dépouilles que depuis ils ont changés en bons louis d'or et d'argent lesquels n'ont point la puanteur de pelletterie, transmutation que jamais M. de Maison-neuve n'avoit pu apprendre ; il est vrai que ce secret n'est pas avantageux pour la Colonie qui demanderoit que la substance du pays fut employée à avancer les travaux du pays, mais ils se sont moins mis en peine de son établissement que notre ancien Gouverneur, Dieu veuille que la leçon qu'ils ont laissée à la postérité se puisse bien oublier, car autrement on verroit ici la dernière misère, n'étant pas possible que des gens vivent ici sans avoir de quoi acheter aucuns ferremens ni outils, sans avoir de quoi acheter lingé ni étoffe et autre chose nécessaire à son entretien : le tout dans un lieu où le blé ne vaut pas un sol de débit sitôt qu'il y en a un peu, ou il n'y a encore aucun minéraux ni manufacture qui donne rien aux habitans pour avoir leurs besoins : Tout cela bien considéré, on peut bien assurer le monde qu'on a plus à faire de bourses pleines qu'à remplir si on veut donner les moyens aux

(1) Ontario. (J. V.)

Collons de ces nouvelles terres de travailler à un établissement parfait au moyen des manufactures qui s'y peuvent élever peu-à-peu, que si les habitans n'ont rien dans ces commencemens, comme produire de rien est un ouvrage du Créateur et non de la Créature, il ne le faut pas attendre d'eux, mais plutôt il faut s'attendre de les voir périr dans leur nudité et besoins à la grande compassion des spectateurs de leurs misères qui n'ont moyen d'y subvenir ; au reste cette cupidité d'avoir est cause que tout le pays est sans armes d'autant que le monde n'ayant plus de pelleterie il a été obligé de les (1) vendre pour avoir de quoi se couvrir, si bien que tout y est exposé aujourd'hui à être la proie des Iroquois quand ils voudront recommencer à faire la guerre, le peuple n'ayant que les pieds et les mains pour toutes armes à se défendre ; Ainsi la cupidité réduit toutes les dépenses du Roi dans un extrême péril d'être perdues avec un assez bon nombre de sujets qu'il a déjà dans ces quartiers qu'on pourroit rendre fleurissans, si on faisoit valoir ce qui en pourroit sortir aussi bien et avec autant de politique que font nos voisins, qui en usent avec tant de prudence tant au dehors qu'au dedans de leur pays qu'ils ont la plus grande partie des pelleteries du Canadas et que tout le monde est chez soi à son aise, au lieu qu'ici il est communément misérable : si les pelleteries ne valoient chez nous qu'un tiers moins que chez les étrangers nos voisins, tous les Sauvages viendroient ici et rien n'iroit chez les étrangers, car outre que les Sauvages nous aiment mieux qu'eux, c'est que la chasse se fait chez nous et qu'ils ont la peine de la porter chez les étrangers avec beaucoup de peine.

(1) C'est-à-dire, sans doute, que les colons ont été obligés de vendre leurs armes.

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1668 jusqu'à l'automne 1669 au
départ des vaisseaux du Canadas.

L'arrivée des Ecclésiastiques de l'an dernier ayant grossi le Clergé en ce lieu, M. l'Abbé de Quelus trouva bon que deux prêtres allassent hiverner dans les bois avec les Sauvages, afin de les instruire de notre religion et de s'instruire en même temps de leur langue ; ce qui réussit fort bien à l'un d'entre eux nommé M. Barthélemy (1) lequel a bien appris le langage des Algonquins et leur a rendu beaucoup de service pour le salut de plusieurs ; quant à l'autre prêtre (2) il y interrompit les premières instructions qu'il y reçut par une grande entreprise qui fut faite suivant laquelle on espéroit au moyen d'un Sauvage lequel s'offroit pour guide, d'aller à 7 ou 800 lieues d'ici afin d'y annoncer l'évangile dans un pays qu'on sait être très peuplé, les préparatifs de ce voyage encore qu'il ne se fit que dans l'été, empêchèrent beaucoup les progrès qu'il eut pu faire dans le bois avec les Sauvages à cause que cela lui fit rompre ses mesures, mais passons tous ces préparatifs et disons un mot de son départ, tant à cause des personnes avec lesquelles il fit le voyage qu'à cause d'une affaire qui arriva pendant ce temps. M. de Galinée (3) encore qu'il ne fut que

(1) M. Michel Barthélemy, venu en 1666. (J. V.)

(2) M. Dollier lui-même. (J. V.)

(3) Nous l'avons déjà vu, p. 194. (J. V.) Il était de la famille de Brehan dont la devise étoit : *Foi de Brehan vaut mieux qu'argent*. M. Margry écrit *Gallinée*, mais aussi il écrit *Saghart* pour *Sagard*. (*Les Normands dans la vallée de l'Ohio et du Mississipi*. Jour. Génér. de l'Inst. Pub. 1662.)

diacre sachant les desseins qu'on avoit—parla à M. l'Abbé de Quelus afin qu'il jugeât s'il ne seroit pas à propos qu'il fut de la partie avec ce prêtre que nous avons parlé, M. l'Abbé ayant trouvé la chose fort à propos à cause des avantageuses et plusieurs belles connoissances qu'il a, il fut de la partie et fit avec cette Communauté trois canots, un nommé M. de la Salle ayant autrefois beaucoup ouï parler des pays ou on alloit par les Iroquois, qui lui avoient fait venir la pensée de faire ce voyage, sachant qu'on l'alloit entreprendre tout de bon fit une dépense très considérable pour cette découverte où il alla avec 4 canots qui étant joints avec les 3 des deux ecclésiastiques faisoient le nombre de 7 canots lesquels contenoient 22 françois : Tout ce monde s'étant disposé à un prompt départ il arriva une facheuse affaire qui retarda le tout de 15 jours, c'étoit un assassinat facheux d'un considerable Iroquois commis par 3 soldats des troupes du Montreal, ce qui menaçoit d'un grand renouvellement de guerre si on n'y donnoit ordre au plutôt, à quoi on ne tarda pas à le faire, mais en attendant ces Messieurs ne pouvoient pas partir parce que ils devoient passer chez les Iroquois ou il n'eut pas fait bon pour eux alors, et parce que d'ailleurs les 3 criminels étant saisis ils prièrent le prêtre qui devoit partir de ne les point abandonner jusqu'à leur mort, qui fut le 6 de Juin, ou ayant fini leurs jours en expiant leur crime avec une résignation admirable entre les mains de Dieu, on partit le même jour pour aller à la Chine (1), qui termina la première journée : c'est tout ce que nous avons à dire de ce voyage jusqu'à un an où nous en dirons la réussite.

(1) Le "Voyage de M.M. Dollier et Galinée de 1669 au lac Ontario" dont M. l'Abbé Faillon m'a fourni copie en 1858, dit le 6 Juillet, et ce doit être la vraie date, d'après un autre document que j'ai en mains. (J. V.)

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1669 jusqu'à l'automne 1670 au
départ des vaisseaux du Canadas.

Il n'y a rien de considérable à mettre dans cette histoire pour le regard de cette année, si non le voyage que M. De Galinée et moi (1) avons fait, vous le pouvez ici faire insérer si bon vous semble, je l'ai écrit tout du long de mon style, mais comme il est beaucoup inférieur à celui de M. de Galinée, je n'ai pas jugé à propos de l'insérer, parceque la description qu'en a fait M. de Galinée vous donnera plus de satisfaction. Nous concluons cette année par M. Perrot (2) Gouverneur du Montreal, qui y est arrivé après avoir bien essuyé des hazards et périls sur la mer avec M. Tallon, l'Intendant son oncle, tant cette année que la précédente année, ou il fut obligé de relacher dans le Portugal ou ils firent naufrage : Comme c'est un gentilhomme fort bien fait et de naissance ; son arrivée nous a tous donné sujet d'en beaucoup espérer.

(1) Ce moi, —c'est M. Frs. Dollier de Casson. (J. V.)

(2.) M. François Marie Perrot, gouverneur de 1670 à 1684. [J. V.]

HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1670 jusqu'à l'automne 1671 au
départ des vaisseaux du Canadas.

M. de Courcelle ayant beaucoup imprimé de frayeur aux Iroquois, comme il est remarqué dans la Relation de PP. Jésuites (1); il lui amenèrent ici, afin de calmer quelque colère qu'il leur avoit fait paroître avec raison le nombre de captifs qu'ils avoient pris du côté des Putuotamistes (2) dont Messrs. les ecclésiastiques de ce lieu profitèrent par ce qu'ils en obtinrent deux filles sous le bon plaisir de M. le Gouverneur du Montreal en attendant la venue de M. De Courcelle au Montreal, qui fut le printemps suivant, c'est-à-dire environ 3 mois après, d'autant que nous étions assez avant dans l'hiver lorsque ces esclaves furent rendus et qu'ils promirent ces deux filles; M. de Courcelle a ratifié agréablement ce don et ces 2 filles sont chez les Sœurs de la Congrégation où elles ont appris la langue française et ont été élevées à l'Européenne, en sorte que la grande, qui a été la dernière baptisée, est en état de se marier avec un français, mais ce qui seroit à souhaiter ce seroit qu'on eut un peu moyen de la doter, afin qu'étant à son aise cela donnât exemple aux autres et les animât du désir d'être élevée à la française; la plus petite des deux filles dont nous parlons étant enlevée quelques temps après avoir été à la Congrégation par sa mère laquelle l'avoit donné conjointement avec les Iroquois, une fille de la Congrégation

(1) Dans la Relation de 1669, p. 5, Edit. de Québec. (J. V.)

(2) Pouteouatamis? (J. V.)

courant après pour la faire revenir cette enfant quitta sa mère qui la tenoit à bras pour se jeter entre les mains des filles de la Congrégation. Fene Made. la Princesse de Conti a bonne part avec quelques autres personnes de qualité à l'instruction de ces 2 filles pour certaine somme de 12 ou 1300 liv. que leur charité avoit envoyé l'automne dernier et qu'on eut soin d'employer suivant leur pieuse intention : au reste si l'eau de vie étoit bannie de parmi tous les Sauvages, nous aurions des milliers d'exemples de convertis à vous rapporter, je ne doute pas que la plupart qui hantent les françois n'embrassent tous la religion, mais cette liqueur leur est un appas si diabolique qu'il attrape tous les Sauvages qui sont proches des françois à l'exception de quelques-uns d'entre lesquels sont quelques Hurons que Dieu conserve quasi miraculeusement ; si un jour on voyoit le désordre de la traite des boissons passé on auroit ici de la satisfaction, mais comme on voit tout périr par ce malheureux commerce cela donne beaucoup d'affliction à ceux qui sont le plus dans l'intérêt de Dieu, il n'y a quasi rien à faire qu'avec les enfans, les vieilles et les vieillards, les autres regardant l'eau de vie avec une telle avidité, soit qu'ils soient Algonquins, soit qu'ils soient Iroquois, qu'ils ne la peuvent quitter qu'après être ivrés à n'en pouvoir plus ; enfin c'est une marchandise dont tous moralement parlant ils font le même usage que le furieux fait de son épée, jugez si selon Dieu on doit la leur distribuer sans discrétion aucune et si celui qui donne et celui qui reçoit ne seront pas égaux au poids de ce redoutable.....au jour terrible de la mort qui sera bien étrange à tous ceux qui ici journellement contribuent, sans se soucier, aussi librement qu'ils font au péché ; pour moi quelques certains casuistes en disent ce qu'il leur plaira, je ne crois pas que le plus hardi voulut mourir immédiatement après avoir donné à un

Sauvage une portion suffisante pour l'enivrer, ce qui est l'enivrer infailliblement et le faire tomber en péché mortel, vû qu'il est écrit—Malheur à celui par qui le scandale arrive : à cela on me dira,—si la traite de boisson ainsi faite n'est pas permise aux gens de bien il faut qu'ils se résolvent à mourir de faim, de froid et de misère laissant tout aller aux gens sans conscience qui traitent des liqueurs sans discrétion : Je réponds à cela qu'il est vrai et qu'il leur faut continuer de souffrir jusqu'au tombeau sans que l'amour des commodités ou du nécessaire leur permette jamais de consentir au péché pour leur intérêt propre ou celui de leur famille, qu'ils doivent tous également sacrifier à Dieu quelque compassion et peine naturelle qu'ils en aient ; mais à ceci je vas au delà de l'historien : passons au printemps de cette année, où M. de Courcelle étant monté au Montreal reçut les captifs que les Iroquois lui avoient amenés et y attendit les Othaonais selon la prière qu'ils lui en avoient faite et comme il leur avoit promis ; mais comme il jugea qu'ils seroient encore quelques temps auparavant que de venir, il se résolut de profiter du séjour qu'il avoit à faire hors de Québec et de monter tout d'un coup sans que personne en fût averti jusqu'au grand lac Nonthario sur lequel sont placés les Iroquois, ce qu'il conçut avec beaucoup de prudence et exécuta avec beaucoup de résolution (1), Si les Iroquois eussent su sa venue comme c'est leur redoutable, ils lui eussent peut-être joué quelque mauvais parti sur les chemins afin d'exécuter leur mauvaise volonté contre le pays après l'avoir défait, c'est pourquoi il fit prudemment de ne point découvrir son dessein, mais il lui falloit autant de vigueur que celle avec laquelle il l'accomplit pour franchir aussi facilement et

(1) Du 2 au 16 Juin 1671, d'après un journal MS. de ce voyage. (J. V.)

promptement qu'il fit les mauvais pas qu'il y a à faire pour aller jusqu'au lieu où il vouloit aller, au reste cette résolution étoit considérable pour le pays parceque les Iroquois commençoient à murmurer et nous menacer par entre eux de la guerre, se confient (1) sur la difficulté de leur rapide qu'ils croyent indomptable à nos bateaux pour s'en aller chez eux, mais M. de Courcelle leur ayant fait voir par expérience en cette occasion comme ils se trompoient, cela les intimida beaucoup et rabattit même tellement leur audace qu'ils firent passer la frayeur que cette entreprise leur donna jusque chez les Européens qui leur sont voisins, lesquels suivant leur rapport appréhendoient l'arrivée de M. de Courcelle avec une multitude de gens de guerre que l'épouvante des Iroquois leur avoit fabriqué (2) : Plusieurs personnes de mérite accompagnèrent M. le Gouverneur en cette belle entreprise, entr'autre M. Perrot gouverneur du Montreal, lequel y pensa périr par un accident de canot ce qui est assez à craindre dans tant de différents périls, M. de Loubiat dont chacun sait le mérite fut aussi de la partie, M. de Varenne, gouverneur des Trois-Rivières et autres officiers, comme aussi M. Lemoine, M. de la Vallière, M. de Normentville et autres habitans qui y alloient seulement pour accompagner M. le Gouverneur et lui donner des marques de leur estime et bonne volonté ; Champagne, Sergent de la Compagnie de M. Perrot y gouverna un bateau plat où il commanda pendant le voyage où il eut des peines très considérables et risqua sa vie quantité de fois, donnant des preuves à tout le monde de son courage tant dans les travaux que dans les périls : Un prêtre du Séminaire de St. Sulpice eut aussi

(1) Confiant [?]

(2) Voir Appendice No. XVIII.

l'honneur d'accompagner et d'assister M. le Gouverneur avec toute sa troupe en ce voyage (1) dont je ne dirai pas davantage à cause que les RR. PP. Jésuites l'ont écrit en leur relation : Si je l'ai touché après eux ; ça été par une pure obligation, à cause qu'il se trouve à propos dans l'histoire du Montreal que je décris : Passons à l'arrivée des vaisseaux laquelle amène une digne gouvernante au Montréal en la personne de Madame Perrot (2) à la louange de laquelle nous dirons beaucoup sans nous écarter de ce qu'il lui est dû quand nous dirons qu'elle se fait voir en sa manière d'agir pour Nièce de M Tallon l'intendant de ce pays et son oncle ; il n'est pas aisé de juger quelle fut la joie de M. Perrot son mari et celle d'un chacun en ce lieu quand on y eut les premières nouvelles de son arrivée, ma plume est trop foible pour le pouvoir exprimer, j'aime mieux le laisser à penser à un chacun et venir au plus facheux point que nous ayons de cette année, qui fut la mort de M. Gallinier (3) très-digne prêtre dont la mémoire est dans une singulière vénération surtout parmi ses confrères qui soupirent après la bonne odeur de ses vertus, il est mort de la mort de son lit mais auparavant pour secourir le prochain et lui donner ses assistances spirituelles, il a exposé sa vie toutes les fois qu'il y a eu ici des alarmes l'espace de 14 ou 15 années, sans se soucier de toutes les cruautés que les Iroquois auroient exercé sur lui, ne demandant pas mieux que de périr dans ces charitables emplois ; nous ajouterons à la perte de ce laborieux Serviteur de J. C. le départ de M. l'abbé de Quelus rappelé en France pour

(1) M. Dollier lui même, à titre d'aumônier. (MS. de Paris.) (J. V.)


(2) " Damoiselle Magdeleine La Guide." (Registre de la Paroisse.) (J. V.)

(3) M. Dominique Galinée, fut enterré le 20 Oct. 1671, à Montréal, sans que le Registre indique le jour de son décès. Il était au pays depuis le 29 juillet 1657. - (J. V.)

ses affaires domestiques et de deux autres ecclésiastiques de ce lieu, l'un appelé M. Dalbecq (1) qui est auprès de M. l'abbé de Quelus l'autre nommé M. de Gallinée dont nous avons parlé ci-devant.

(1) *Dalbecq.*

On ne connaît à l'Evêché de Québec, non plus qu'au Séminaire de Montréal, aucun prêtre du nom de *Dalbecq*, venu en Canada. C'est évidemment M. D'Allet, secrétaire de M. de Queylus, et dont nous avons vu l'arrivée p. 120. (J. V.)





HISTOIRE DU MONTREAL.

De l'automne 1671 jusqu'à l'automne 1672 au
départ des vaisseaux du Canadas.

La précipitation avec laquelle je suis obligé de conclure cette histoire ne me permet pas de dire tout ce qui s'est passé en cette année ou d'ailleurs je m'étois résolu de passer sous silence plusieurs choses que la prudence ne permet pas à la vérité d'énoncer : ce qui fait que je me contenterai seulement de quelques réflexions pour finir agréablement cette relation en laquelle je joindrai un petit *Abrégé de celle de Quenté* (1), à cause que ce sont les Ecclésiastiques de ce lieu qui déservent cette Mission. Première réflexion, sur l'avantage qu'ont les femmes en ce lieu par dessus les hommes, qui est qu'encore que les froids soient fort sains pour l'un et l'autre sexe il l'est incomparablement d'avantage pour le féminin lequel s'y trouve quasi immortel, c'est ce que tout le monde a remarqué depuis la naissance de cette habitation et ce que moi-même j'ai remarqué depuis six ans (2), car encore qu'il y ait ici bien 14 ou 1500 âmes, il n'y est mort qu'une seule femme depuis les six années dernières, encore peut-être ce lieu eut-il gardé ses privilèges à l'égard de cette vieille caduque si le siège de la Rochelle où elle avoit été renfermée n'eut imprimé quelques facheuses dispositions et qualités dans son corps *cacochime*, qui ont donné à la mort une entrée que les avantages de

(1) Sur le lac Ontario. On écrit aujourd'hui : Quinté. (J. V.)

(2) M. Dollier serait venu ici en août 1665, d'après la *Liste du Clergé*; mais il dit lui-même que ce fut en 1666. V. page 181. (J. V.)

ce pays pour l'immortalité des femmes ne lui auroit point accordé.

La seconde réflexion sera sur la facilité que les personnes de ce même sexe ont à se marier ici, ce qui est apparent et clair à tout le monde par ce qui s'y pratique chaque année, mais qui se fera admirablement voir par un exemple que je vais rapporter qui sera assez rare, c'est d'une femme laquelle ayant perdu cette année son mari a eu un banc publié, dispense des deux autres, son mariage fait et consommé avant que son premier mari fut enterré ; Ces deux réflexions à mon avis seront assez fortes pour faire désertir la pitié (1) et une bonne partie des filles de tous les hôpitaux de Paris si peu qu'elles aient envie de vivre longtemps ou de dévotion au 7e. de nos Sacrements : La troisième réflexion sera sur un célèbre prisonnier que nous avons eu cette année lequel s'est sauvé dix ou douze fois tant ici qu'à Québec et ailleurs dans lesquels endroits les Serruriers ont perdu leur crédit à son égard, les charpentiers et maçons y ont tombé en confusion, les menottes lui étoient des mitaines, les fers aux pieds des chaussons et le carcan une cravate ; qu'on lui fasse des ouvrages de charpente propres à enfermer un prisonnier d'état il en sort aussi aisément qu'un Moineau de sa cage lorsque la porte en est ouverte, il trouvoit si bien le foible d'une maison qu'enfin il n'y a point de muraille à son épreuve, il tiroit les pierres aussi facilement des murailles que si les maçons y avoient oublié le ciment et leur industrie ; bref il s'est laissé reprendre plusieurs fois comme s'il avoit voulu insulter tous ceux qui vouloient se mêler de le garder, une fois devant 3 hommes qui l'avoient pris, lié, garotté,

(1) Sans doute l'Hôpital de la Pitié où l'on recevoit depuis 1657 les jeunes filles pauvres.

les mains derrière le dos, il se délia sans qu'aucun des 3 hommes s'en aperçut, encore que celui qui l'avoit lié fut un Sergent lequel avoit été prisonnier en Barbarie qui se venoit de savoir bien s'assurer d'un Esclave en pareil cas et qui m'a assuré n'avoir rien omis de sa science pour bien garotter celui-ci,—bref cet athellette de la liberté a enfin si bien combattu pour elle qu'il semble s'être délivré une bonne fois pour toujours, aussi a-t-il fait un coup bien vigoureux en cette rencontre et on peut dire qu'il y a en quelque façon mérité sa liberté, car ayant été pris il y a quelques mois, et remis entre les mains de 6 ou 7 hommes bien armés de chacun son fusil, ces hommes ayant placé toutes leurs armes en un endroit pour jouer au pallot, leur prisonnier trouva à propos d'interrompre leur partie pour commencer la sienne ; il sauta sur les fusils, les prit tous sous son esselle comme autant de plumes provenues de ces oisons bridés et avec un des fusils il coucha tous ces gens en joue, protestant qu'il tueroit le premier qui approcheroit,—ainsi reculant peu-à-peu en faisant face il a pris congé de la Compagnie et a emporté tous leurs fusils ; Depuis ce temps on ne l'a pu attraper et il est errant parmi les bois ; il pourra bien peut-être se faire le chef de nos bandits et faire bien du désordre dans le pays quand il lui plaira de revenir du côté des Flamands, où on dit qu'il est allé avec un autre scélérat et une femme françoise si perdue qu'on dit qu'elle a donné ou vendu deux de ses enfans aux Sauvages.

ABRÉGÉ DE LA MISSION DE KENTÉ.

Tout ce que nous avons à dire de plus considérable de cette Mission est renfermé dans une Lettre qui nous a été adressée par M. Trouvé, lequel a toujours été témoin oculaire de tout ce qui s'y est passé, ne l'ayant point abandonnée depuis son commencement; Voici le rapport fidèle de ce qu'il m'a écrit. (1)

“ Puisque vous désirez que je vous dise quelque chose par écrit de ce qui s'est passé dans notre chère Mission chez les Iroquois, je le ferai bien volontiers contre toute la répugnance que j'en ressens, n'ayant souhaité jusqu'ici rien de plus, si non que tout ce qui s'y est passé ne fut connu que de celui à la gloire duquel doivent tendre toutes nos actions, et voilà la raison pourquoi nos Messieurs qui ont été employés à cette œuvre se sont toujours tenus dans un grand silence; d'où vient que M. l'Abbé De Fenelon ayant été un jour interrogé par Monseigneur de Pestrée (2) notre Evêque, de ce qu'on pourroit mettre en la relation (3) touchant la Mission de Kenté, il lui fit réponse—“ que la plus grande grâce qu'il nous pourroit faire étoit de ne point faire parler de nous. ”

“ Ce fut l'année 1668 qu'on nous donna mission pour partir pour les Iroquois et le lieu principal de notre Mission nous fut assigné à Kenté, parce que cette même

(1) Quoique dans le MS. cette phrase soit immédiatement liée avec la suivante, laquelle commence par une petite lettre, nous avons cru pouvoir les séparer, commencer un autre alinéa, et y ajouter de guillemets.

(2) *Pétreé*.

(3) Sans doute la Relation de 1668, pour la Lettre qu'il y inséra.

année plusieurs personnes de ce Village étoient venues au Montreal et nous avoient demandé positivement pour les aller instruire dans leur pays,—leur ambassade se fit au mois de Juin, mais comme nous attendions cette année là de France un Supérieur, nos Messieurs trouvèrent à propos qu'on les priât de revenir, ne jugeant pas qu'on dût entreprendre une affaire de cette importance sans attendre son avis, pour ne rien faire là-dedans que suivant ses ordres :—Au mois de Septembre le Chef de ce Village ne manqua pas de se rendre au temps qu'on lui avoit prescrit afin de tacher d'avoir et de conduire des Missionnaires en son pays, alors M. L'Abbé de Quelus étant venu pour Supérieur de cette Communauté on lui demanda et il donna très-volontiers son agrément pour ce dessein, ensuite de quoi on alla pour ce sujet trouver Mgr. l'Evêque, lequel nous appuya de sa mission (1), quant à M. le Gouverneur et M. l'Intendant de ce pays on n'eut pas de peine à avoir leur consentement, vu qu'ils avoient d'abord jeté les yeux sur nous pour cette entreprise ; ces démarches absolument nécessaires étant faites nous partimes sans tarder par ce que nous étions déjà bien avancés dans l'automne ; enfin nous nous embarquâmes à la Chine pour Kenté le 2 octobre, accompagnés de 2 Sauvages du Village ou nous allions, après avoir déjà avancé notre route et surmonté les difficultés qui sont entre le lac St. Louis et celui de St. François, lesquelles consistent en quelques portages et trainages de canots, nous aperçumes de la fumée dans une des ances du lac de St. François, nos Iroquois crurent d'abord que c'étoient de leurs gens qui étoient sur ce lac, c'est pourquoi ils allèrent au feu, mais nous fûmes bien surpris, car nous trouvâmes 2 pauvres Sauvagesses toutes décharnées qui se retiroient

(1) Voir Appendice XIX.

aux habitations françoises pour se délivrer de l'esclavage où elles étoient depuis quelques années, il y avoit 40 jours qu'elles étoient parties du Village Onneiou d'où elles étoient esclaves et n'avoient vécu, pendant tout ce temps là, que d'écureuils qu'un enfant âgé de 10 à 12 ans tuoit avec quelques flèches que lui avoient fait ces pauvres femmes abandonnées ; nous leur fimes présent à notre arrivée de quelques biscuits qu'elles jettèrent incontinent dans un peu d'eau pour les ramollir et pouvoir plutôt apaiser leur faim, leur canot étoit si petit qu'à peine pouvoit-on être dedans sans tourner ; nos deux Sauvages délibérant ensemble ce qu'ils avoient à faire se résolurent de mener chez eux ces deux pauvres victimes avec cet enfant, et comme elles craignoient qu'on ne les brûlât par ce que c'est là le chatiment ordinaire des esclaves fugitifs parmi les sauvages, elles commencèrent à s'attrister, alors je tachai de parler aux Sauvages et de les obliger à laisser aller ces femmes qui dans peu seroient chez les François, je leur disois que s'ils les emmenoit M. le Gouverneur venant à le savoir seroit convaincu qu'il n'y avoit encore rien d'assuré pour la paix puisque un des points des articles de paix étoit de rendre les prisonniers ; toutes ces menaces ne purent rien sur leur esprit, ils nous disoient pour raisons que la vie de ces femmes étoit considérable, que si les Sauvages du Village où elles s'étoient sauvées venoient à les rencontrer ils leur casseroient la tête sur le champ : ensuite nous marchâmes quatre journées par les plus difficiles rapides qu'ils y aient sur cette route : après cela un de nos Sauvages qui portoit un petit baril d'eau de vie dans son pays en but et partant il s'enivra, puisqu'ils ne boivent point autrement ni pour autre sujet, à moins qu'on ne les empêche par force ; or comme ces gens sont terribles dans leur ivresse nos prisonnières crurent que c'étoit fait d'elles, par ce que

pour l'ordinaire les sauvages s'enivrent pour faire leurs mauvais coups, cet Iroquois ayant passé dans cet excès il entra dans un état furieux et inaccessible, et pour lors il se mit à poursuivre une de ces femmes, celle-ci épouvantée s'enfuit dans le bois aimant mieux périr par la faim que par la hache de son ennemi, le lendemain ce brutal surpris de sa proie échappée l'alla chercher dans le bois mais en vain : voyant enfin que le tems nous pressoit de nous rendre à son village et que nous avions déjà eu de la neige il se résolut de la laisser en ce lieu là avec son enfant, et afin de l'y faire mourir de faim ils voulurent rompre leur petit canot, à cause que cet endroit étoit une isle au milieu du fleuve St. Laurent, néanmoins à force de prière ils leur laissèrent à nos instances ce seul moyen de salut ; après notre départ et que la Sauvagesse fut un peu rassurée elle sortit hors de sa cache et trouvant alors son canot que nous lui avions fait laisser, elle s'embarqua dedans avec son petit garçon et vint heureusement au Montreal, l'ancien azile des malheureux fugitifs ; quant à nous ayant emmené l'autre Sauvagesse 5 ou 6 jours audessus de cette isle sans jamais avoir su obtenir sa liberté, à la fin ayant trouvé des hurons qui s'en alloient en traite au Montreal nos Sauvages réfléchirent sur ce que je leur avois dit que M. de Courcelle, qu'ils appréhendoient extraordinairement, trouveroit mauvais leur..... (1) lorsqu'il le sauroit, cette réflexion leur fit remettre l'autre femme entre les mains de ces hurons pour la ramener au Montreal, ce qu'ils firent fidèlement comme nous l'apprimes l'année d'après où nous sûmes aussi ce qui étoit arrivé à cette autre pauvre femme et à son petit enfant : à la fin à force de nager, le jour de la fête St. Simon et St. Jude (2) nous arrivâmes à Kenté ou

(1) Illisible.

(2) 23 octobre. (J. V.)

nous serions arrivé la veille si ce n'avoit été la rencontre de quelques Sauvages qui ravis d'apprendre que nous allions à Kenté pour y demeurer nous firent présent de la moitié d'un Original : au reste ce même soir après avoir retrouvé les hommes qui nous avoient fait ce présent étant tout près des cabanes, nous aperçûmes au milieu d'une belle rivière ou nous étions entrés ce jour-là pour accoursir notre chemin, un animal qu'ici on nomme *Scononton* et qu'en France on appelle chevreuil, ce qui nous donna le plaisir d'une chasse fort agréable surtout à cause de sa beauté et gentillesse qui surpasse de beaucoup ce que nous voyons en ceux de France, son gout aussi est bien meilleur et surpasse toutes les venaisons de la nouvelle France, étant arrivés à Kenté nous y fûmes regalés autant bien qu'il fut possible aux Sauvages du lieu, il est vrai que le festin ne fut que de quelques Citrouilles fricassées avec de la graisse et..... que nous trouvâmes bonnes, aussi sont-elles excellentes en ce pays et ne peuvent entrer en comparaison avec celles de l'Europe, même on peut dire que c'est leur faire tort que de leur donner le nom de citrouilles, il y en a d'une très-grande quantité de figures et aucune n'a quasi rapport avec celles de France, même il y en a de si dures qu'il faut avoir des haches lorsqu'elles ne sont pas cuites et qu'on les veut ouvrir, toutes ont des noms différents : un pauvre homme n'ayant rien de quoi nous donner fut tout le long du jour à la pêche afin de nous attraper quelque chose, et n'attrapant qu'un petit brocheton nous le présenta tout déconforté et confus de n'avoir que cela à nous donner : il n'y a rien qui soit plus capable de mortifier un Iroquois que quand il voit arriver quelqu'étranger dans son pays et qu'il n'a rien de quoi lui présenter ; ils sont fort hospitaliers et vont très-souvent convier

ceux qui arrivent à leur nation de venir loger chez eux: Il est vrai que depuis qu'ils hantent les Européens ils commencent à se comporter d'une autre façon: Mais voyant que les Anglois et Flamands leur vendent tout jusqu'à une pomme, ils les aiment moins que les François qui ordinairement leur font présent de pain et autres petites choses quand ils vont chez eux. On ne peut pas être reçu avec plus d'amitié que nous reçurent ces barbares chacun fit tout ce qu'il put, jusqu'à une bonne vieille qui par grand régle jetta un peu de sel dans une *sagamité*, ou bouillie de bled d'inde qu'elle nous faisoit; après avoir un peu respiré l'air de ce pays, nous délibérâmes M. De Fénélon et moi ce que nous avions à faire sur le sujet de la religion, nous convinmes pour cela de nous adresser au Chef du village appelé *Rohiaro* lequel nous avoit obligé d'aller en son pays, ensuite de quoi nous lui allâmes..... qu'il savoit assez qu'il nous étoit venu chercher afin de les instruire, que nous n'étions venus que pour cela, qu'il commenceroit à nous aider en ce dessain, qu'il avertit dans son Village un chacun d'envoyer ses enfans dans notre cabanne afin d'être enseignés; ce qui ayant réussi comme nous l'avions désiré, quelque temps après nous priâmes ce même Sauvage de trouver bon et de faire agréer à sa Nation que nous baptissions (1) leurs enfans; à cela ce vieillard répondit—" On dit que ce lavement d'eau " (c'est ainsi qu'ils appellent le baptême) " fait mourir les enfans, si tu en baptises et qu'ils meurent on dira que tu es un *Andastogueron*" (2) (qui sont leurs ennemis), "lequel est venu dans notre Village pour nous détruire."—" Ne crains point," lui dis-je, " ce sont des mal-avisés qui t'ont dit que ce baptême

(1) *Baptisassions.*

(2) Voir Appendice No. XX.

tuoit les enfans car nous autres françois sommes tous baptisés et sans cela nous n'irions pas au ciel, et pourtant tu sais bien que nous sommes en grand nombre."—Alors, il nous dit,—"Fais comme tu voudras, tu es le maître." Nous assignâmes donc le jour que nous devons conférer ce grand Sacrement ou plusieurs adultes se trouvèrent, et nous baptisâmes environ 50 petits enfans dont la fille de *Rohario*—qui est unique—fut la première et s'appela Marie, mettant ainsi nos prémices sous la protection de la Ste. Vierge, ce qui est à remarquer c'est que n'étant mort aucun de ces 50 premiers baptisés, ils n'ont plus eu de peine contre le St. baptême, encore qu'il soit mort depuis plusieurs autres enfans après le St. baptême. Le printemps en 1669, M. De Fenelon étant descendu au Montreal pour la consultation des difficultés qu'il eut dans le voyage ou il traina lui-même son canot tant en montant qu'en descendant, au milieu des plus furieux rapides, il baptisa un enfant qui mourut tôt après, ce qui le réjouit beaucoup au milieu de ses peines qui sont si grandes qu'on ne seroit pas cru si on osoit les rapporter, puisque en quantité d'endroits et très-souvent l'on monte des eaux plus impétueuses que la descente d'un moulin, y étant parfois jusque sous les esselles, marchant nu-pieds sur des pierre fort coupantes dont la plupart de ces eaux sont pavées: M. de Fenelon revenant du Montreal amena avec lui un autre missionnaire qui fut M. D'Urfé, ensuite étant arrivé il s'en alla hiverner dans le Village de *Gandatsetiagon*, peuplé de Sonontouans détachés—lesquels étoient venu à la côte du Nord dont nous avons le soin; ces gens nous ayant demandé pour les aller instruire, furent ravis qu'on leur accordât cette grâce sitôt après l'avoir demandée, quant à nous ayant été obligés d'aller avec les Sauvages dans les bois pour nous tirer de la nécessité

des vivres dans laquelle nous étions à cause que notre établissement étoit nouveau ; je tombai par une providence singulière dans le chemin de quelques Sauvages qui étoient passés il y avoit déjà un peu de temps, mais nous fûmes au soir surpris, nous voyant arrivés dans un lieu où il y avoit de la fumée, c'étoient les mêmes Sauvages sur la piste desquels nous marchions parmi les neiges : Approchant de plus près nous vîmes quelques branches d'arbres de.....desquelles il sortoit un peu de fumée ; c'étoit une pauvre Iroquoise laquelle avoit accouché de deux enfans qui étoient cachés sous ce méchant cabanage, avec quelques autres, alors son mari en s'éveillant me dit—
 “ Viens voir, Robe noire, elle a accouché de trois enfans : ”
 Ces pauvre gens étoient réduits dans la dernière nécessité car ils n'avoient aucuns vivres et ils ne subsistoient que par le moyen de quelques porcs-épic qu'ils tuoient et qu'ils mangeoient, tout n'étoit pas capable de rassasier deux quoiqu'ils fussent plus de neuf ou dix, Voyant cette pauvre femme j'en fus d'autant plus touché que je ne pouvois lui prêter aucun secours, car nous étions pour le moins aussi dépourvus qu'eux je lui demandai si ses enfans étoient en bonne santé, le mari répondit qu'un des deux mourroit bientôt, la femme les démaillota tous deux devant moi et je vis qu'ils étoient à demi gelés et pardessus cela il y en avoit un qui avoit la fièvre et étoit moribond, je pris de la occasion de leur parler de notre religion en leur disant,—“ Que j'étois bien fâché que ces deux enfans allassent mourir sans être baptisés et qu'ils n'iroient jamais au ciel sans cela ; ” après quoi je leur expliquai ces choses plus en détail, jusqu'à ce que le mari m'interrompant dit : “ Courage, baptises-les tous deux, mon frère, cela est fâcheux de n'aller pas au ciel. ”
 Ce consentement donné je les baptisai tous deux et peu après bon nombre de ces nouveaux chrétiens alla jouir

de la gloire ce même hiver, qui fut en 1670; Depuis cela il arriva à M. D'Urfé une chose qui lui pensa être funeste et que je veux bien remarquer; après avoir dit la Ste. messe, il alla faire son action de grâce dans le bois, mais il s'y enfonça si avant qu'il s'y égara et ne pouvoit revenir, il passa le jour et la nuit à chercher son chemin sans le pouvoir trouver, et après enfin—il fut obligé de se reposer, ce qu'il fit dans une attrape à loup qu'un Sauvage avoit fait, il y avoit déjà quelque temps, le lendemain au milieu de la sollicitude ou le mettoit son égarement il eut recours à feu M. Ollier auquel s'étant recommandé il poursuivit de marcher, et alors il alla droit au village, pour cela il croyoit devoir beaucoup à sa protection; pendant son absence les Sauvages avoient couru de toutes parts pour le chercher, étant de retour ils firent tous un festin pour remercier l'esprit de ce qu'il n'étoit pas mort dans le bois, il dit que pendant sa marche il s'étoit substanté de ces méchants champignons qui viennent autour du pied des arbres et il assure qu'il les trouva fort bons, tant il est vrai que l'appétit donne bon gout aux choses qui sont les plus mauvaises. En 1671, le même Missionnaire pensa périr par une autre disgrâce, qui fut que venant au Montreal son canot tourna sous voile d'un gros vent-arrière, quasi au milieu du fleuve, mais par bonheur, encore qu'il ne sçut point nager, Dieu le préserva d'autant qu'il se tint si bien au canot qu'on eut loisir de le secourir, encore qu'on fut loin de lui. Cette dernière année, M. D'Urfé ayant fait quelque séjour à un village de notre Mission nommé *Ganeraské*, il prit résolution d'aller visiter quelques Sauvages établis à 5 lieues de là, pour voir s'il n'y auroit pas quelque chose à faire pour la religion, le lendemain de son arrivée une pauvre Iroquoise se trouva en mal d'enfant, or comme ces pauvres Sauvagesses sont

extrêmement honteuses quand elle sont en cet état lorsqu'il y a des étrangers, cette pauvre femme se résolut sans en rien dire d'aller dehors sur les neiges pour enfanter, quoique dans la plus grande rigueur de l'hiver : En effet peu de temps après on entendit crier l'enfant, les femmes de cette cabane toutes surprises y accoururent pour prendre cet enfant et secourir la mère, M. D'Urfé voyant que cette honte avoit produit un si fâcheux effet partit au plus vite pour retourner à Ganeraské, et laisser la cabane libre, mais le 3^e jour il résolut de revenir à cette cabane avec quelques François parce que sa chapelle y étoit restée, y étant de retour il trouva cette accouchée bien mal, les Sauvages lui dirent que depuis son départ elle avoit eu encore un autre enfant et qu'elle perdoit tout son sang ; trois quarts d'heure après la malade criant à haute voix à quelqu'une de ses compagnes— "donne-moi de l'eau" et elle mourut au même instant, aussitôt après celles qui l'assistoient la poussèrent dans un coin de la cabane comme une buche et jettèrent auprès d'elle ses deux enfans, tous vivans qu'ils étoient, pour être dès le lendemain matin enterrés avec leur mère ; M. D'Urfé qui étoit assez proche pour entendre mais non pas en commodité de voir ce qui se passoit, demanda ce que c'étoit et pourquoi on remuoit tant, les Sauvages lui dirent,— "C'est que cette femme est morte," alors ce M. ayant vu de ses yeux la perte de la mère il voulut garantir les deux enfans par le baptême, ce qu'il fit incontinent et fort à propos, car il y en eut un qui mourut la même nuit, l'autre se portant très-bien le lendemain un Sauvage le prit pour l'enterrer tout vivant avec sa mère, à quoi M. D'Urfé leur dit :—" Est-ce là votre manière d'agir, à quoi pensez-vous ? " Un d'eux lui répartit :—" Que veux-tu que nous en fassions, qui le nourrira ?"—Ne trouvera-t-on pas une Sauvagesse qui

l'allaitera ;" lui répliqua M. D'Urfé.—“ Non,” lui répartit le Sauvage. M. D'Urfé voyant ces choses demanda la vie de l'enfant auquel il fit prendre quelque jus de raisin et quelque sirop de sucre de quoi il laissa une petite provision afin d'assister cet orphelin, pendant qu'il iroit à Kenté, éloigné de 12 grandes lieues, chercher une nourrice, mais il le fit en vain les Sauvages par une superstition étrange ne voudroient pas pour quoi que ce soit au monde allaiter un enfant d'une décédée. Ce Missionnaire revenant voir son orphelin il le trouva mort au monde et vivant à l'éternité, après avoir vécu de ces jus et sirop plusieurs jours. Voilà la misère dans laquelle sont réduits ces pauvres Sauvages, ce qui ne s'étend pas seulement sur les femmes qui sont enceintes dont il en meurt une grande quantité faute d'avoir de quoi se soulager dans leurs couches, mais aussi sur toutes les malades, car ils n'ont aucun rafraichissement, et un pauvre malade dans ces nations est ravi de la visite d'un Missionnaire espérant qu'après l'instruction qu'il lui va faire il lui fera présent d'une prune, de 2 ou 3 grains de raisin ou d'un petit morceau de sucre gros comme une noix.

“ Nous avons eu de temps en temps des adultes que Dieu a tellement touchés dans leurs maladies, qu'après avoir obtenu le Saint Baptême ils sont morts entre nos mains avec d'admirables sentimens de douleur pour leurs péchés passés ; où il est à remarquer que les Sauvages n'ayant pas reçu comme nous cette grande grâce de l'éducation chrétienne, ils ne sont pas en récompense punis comme nous à la mort de ce grand endurcissement qui se trouve ordinairement en nous pour lors, quand nous avons mal vécu ; au contraire, d'abord que les gens sont abattus du mal et par ce moyen plus en état de réfléchir sur le peu qu'est cette vie et sur la grandeur de celui qui

est ainsi le Maître de nos jours, si la Providence dans ce temps le met entre les mains d'un Missionnaire, communément il meurt dans les apparences d'un grand regret de tout le passé. Il faut que je rapporte un exemple qui est arrivé cet année (1) sur ce sujet, aussi bien y a-t-il quelque chose d'extraordinaire qui mérite bien d'être mise au jour. Un Sauvage un peu éloigné de nous et qui ne se soucioit guère de s'en approcher parcequ'il ne faisoit pas grand estime de la religion, fut saisi cet hiver d'une maladie languissante et à la fin l'a conduit au tombeau, longtemps auparavant son décès il rêva dans son sommeil qu'il voyoit une belle grande maison à Kenté toute remplie de Missionnaires et qu'un jeune d'entre'eux le baptisoit ce qui l'empêchoit d'aller brûler en un feu et le mettoit en état d'aller au ciel ; aussitôt qu'il fut réveillé il envoya à Kenté chercher un prêtre par sa femme pour le baptiser, M. d'Urfé ayant vu cette femme aller ce que c'étoit ; le malade lui ayant dit la chose comme je la viens de rapporter, il se mit à l'instruire fortement, ce que le malade écoutoit avec une grande attention ; après cela M. d'Urfé me vint trouver et j'y allai à mon tour, près de 3 mois durant nous lui fimes successivement tous deux nos visites, toujours ce malade nous écoutoit avec des oreilles si avides que nous étions extrêmement touchés en l'instruisant, ce n'étoit que des regrets du péché, des déplaisirs d'avoir offensé Dieu et des soupirs pour son service, incessamment il nous demandoit le baptême afin d'être en état d'aller voir son Créateur mais toujours nous différions de lui conférer, soit à cause de la circonspection que nous y apportons, soit à cause des grands avantages que le malade tiroit de ses fervents désirs pour la préparation à recevoir ce sacrement ; Enfin après

(1) 1672. (J. V.)

beaucoup d'importunités sur le même sujet nous lui avons accordé ses souhaits, lorsque nous avons vu qu'il étoit temps de le faire, et depuis avoir été lavé de cette eau salulaire ayant édifié un chacun de ceux qui le voyoient pratiquer tant de beaux actes de vertu il est mort pour vivre plus heureux, allant au lieu des soupirs du dernier temps de sa vie ; de pareilles bonnes œuvres font la seule consolation des missionnaires parmi toutes les peines qui se rencontrent dans l'instruction de ces pauvres abandonnés, je les appelle ainsi même à l'égard de leurs âmes, parce que très-souvent ils n'ont pas pour le spirituel tout le secours qui leur seroit nécessaire, *operaravy pauci missi vero multa* (1). Nous avons 3 Villages dans cette étendue de notre Mission, sans compter les cabanes écartées. Il n'y pas un de ces Villages ou il n'y eut pour employer un bon Missionnaire. Nos principales occupations sont auprès des malades ou auprès des enfans qui écoutent volontiers les instructions qu'on leur fait et même prient bien Dieu en leur langue et se croient bien récompensés si après leur instruction le missionnaire leur fait présent d'un pruneau ou d'une graine de raisin, ou quelqu'autre semblable rafraichissement, ce qui nous sert comme les agnus et les images servent en France à ceux qui y font le cathéchisme. Les pères et les mères n'ont aucune opposition à ce qu'on instruisse leurs enfans, au contraire ils en sont vains et en prient même souvent les missionnaires. Je suis obligé de rendre ce témoignage à la vérité, que les Sauvages tous barbares qu'ils sont et sans les lumières de l'évangile ne commettent point tant de péchés que la plupart des Chrétiens."

Voilà un petit crayon de tout ce qui s'est passé dans notre Mission, autant que la mémoire me l'a pu fournir,

(1) *Je ne comprends point ce latin.* Et moi, je comprend qu'on a du écrire :—*Operarii pauci, missis vero multa.* (J. V.)

car jamais je me suis appliqué à en faire aucune remarque, sachant bien que Dieu est une grande lumière et que quand il veut qu'on connoisse les choses qui regarde sa gloire, il feroit plutôt parler les arbres et les pierres. Je ne me suis pas fort attaché à décrire les petites peines qu'ont pu ressentir les missionnaires de Kenté, ni les privations dans lesquelles ils se sont trouvés très-fréquemment depuis le temps que cette œuvre est entreprise : Ce que je puis ajouter à la lettre de M. Trouvé est que les missionnaires de Kenté souffriront beaucoup moins à l'avenir que par le passé, d'autant que Messieurs du Séminaire de St. Sulpice ont fourni le lieu de bestiaux, cochons et volailles et que Messieurs les Missionnaires ont transférés avec beaucoup de peines ; Que si le Roi fait faire un jour quelque entreprise sur Nontario, comme le lieu semble l'exiger pour tenir les Iroquois dans la dernière soumission et avoir toutes leurs pelleteries qu'ils viennent faire sur nos terres et qu'ils portent par après aux étrangers, ceux qui seront commandés pour cette exécution et établissement pourront recevoir de grands secours spirituels et temporels tout à la fois de Kenté, par le moyen des travaux et dépenses que font Messrs. du Séminaire de St. Sulpice en ce lieu : Je ne nomme pas en cette histoire ceux de ce Séminaire qui font les dépenses du Montreal et de Kenté, quoique grandes et considérables, parce que je l'ose pas faire : que si ceux qui liront ceci le trouvent à redire, qu'ils trouvent bon que je me soumette à leur condamnation et que je n'encours point la disgrâce de ces Messieurs, qui auroient bientôt raturé leur nom, si je le voulois mettre sur le papier.

Ayant conclu cette Relation, on m'a fait voir la lettre qui suit, elle est écrite par M. De Courcelles et est adressée

à Monsieur le Curé du Montreal (1) ; j'ai estimé à propos d'en mettre la copie ci-après, afin d'en sceler-cette Histoire, par ce que j'ai cru ne pouvoir donner plus de poids et d'autorité aux vérités qui y sont renfermées qu'en usant d'une aussi digne main que la sienne pour faire connoître quels sont ceux dont j'ai entrepris de parler.

“ De Québec ce 25e 7bre., 1672.

“ Monsieur le Comte de Frontenac étant arrivé (2), que le Roi a pourvu de ce gouvernement pour me venir relever, ayant eu mon Congé de la Cour pour m'en retourner, je me prépare à partir, et devant que de m'embarquer je suis bien aise de vous écrire celle-ci tant pour l'inclination que j'ai pour vous que pour tous vos Messieurs, à cause de la fidélité au service du Roi que j'ai toujours reconnu en vous, pour vous en témoigner ma reconnaissance.

Je vous prie aussi de faire connoître à tous nos habitants que je leur rends la justice qui leur est due, reconnoissant qu'ils ont toujours été prêts et des premiers, quand il s'est agi du service de Sa Majesté, et qu'ils aient à continuer comme ils ont commencé, je témoignerai à Messieurs les Ministres, quand l'occasion s'en présentera, que Sa Majesté a dans votre quartier de véritables et fidèles sujets.

“ Et comme je ne doute pas que les gens qui obéissent bien à leur Prince ainsi qu'ils le doivent, ne soient des Chrétiens dont les prières sont bien agréa-

(1) M. Gilles Pérot (d'après autographe), 2me curé de Montréal, du 1er Septembre 1664 au 17 Juillet 1680, qu'on le trouva mort d'apoplexie dans le Jardin du Séminaire : c'est le 1er prêtre inhumé dans la vieille église paroissiale. (J. V.)

(2) Commission enregistrée à Québec le 12 Septembre 1672. (J. V.)

bles à Dieu, conviez-les, s'il vous plaît, à le prier pour mon heureux retour en France, je demande cette même grâce à tous vos Messieurs que je crois qu'ils ne me refuseront pas, et à vous particulièrement, de qui j'espère toute assistance par vos bons suffrages, sur lesquels je vous assure je fonde mes meilleures espérances, en vous disant adieu je vous prie de croire que je serai toujours de cœur et d'affection, etc."

" Monsieur

Monsieur Perot curé du Montreal,

par Monsieur DE COURCELLES.

Vraie copie.

Montréal, Novembre, 11 à 26, 1845.

Js. Viger. L. J. Papineau.



APPENDICES.

No. I. p. 25.

Les *Annales* (MS.) de l'Hôtel Dieu de Montréal ont sur ce sujet des renseignements différents de ceux-ci et fournissent des détails que nos lecteurs pourront lire avec intérêt : les voici.....

“ Mde. de Bullion demeura édifiée et très-satisfaite de l'entretien de Melle. Mance (à sa 1ère. visite); la pria d'y retourner pour sa consolation, ce qu'elle fit plusieurs fois, et s'ouvrit enfin sur le dessein qu'elle avoit de fonder un hôpital dans la nouvelle Colonie : et que, puisqu'elle avoit assez de courage et de vertu pour y vouloir aller, elle la chargeroit de tout, pourvu qu'elle lui promît un secret inviolable; ce qu'elle fit sur le champ.....

“ Melle. Mance retourna voir Mde. de Bullion et lui dit qu'elle étoit disposée à exécuter toutes ses intentions, convaincue qu'elle étoit que Dieu la vouloit en Canada pour y prendre soin de son hôpital. Enfin le contrat se fit dans les formes, à la réserve qu'elle ne parut que sous le nom d'une personne inconnue qui ne veut point nommer d'autre que celle à qui elle confioit son secret; laquelle reçut comptant dans son tablier pour se mieux cacher et à plusieurs reprises,—la somme de 60,000liv. ; sur quoi elle assigna une pension de 1000liv. à Mlle. Mance, sa vie durant. Elle lui donna en outre plusieurs bijoux de dévotion de grand prix, etc.”.....

“ Elle chargea en outre la d. Delle. Mance de l'Administration du bien temporel du d. hôpital jusqu'à

B*

sa mort, ce qu'elle a exécuté avec beaucoup de peines à cause de ses maladies continuelles qui l'ont obligé de garder le lit plusieurs années de suite. Elle ordonna par son contrat que la pension de 1000liv. de Mlle. Mance retourneroit après sa mort à l'hôpital, qui a été fondé de mille écus de rente; que ce fonds seroit inaliénable, et que si à l'avenir l'Isle de Montréal venoit à périr par la guerre des Iroquois ou autres accidens, le d. fonds de 60,000liv., retourneroit à l'Hôtel-Dieu de Paris, qui jouiroit de la rente jusqu'au rétablissement du d. Montréal. auquel elle retourneroit ".....

" Mlle. Mance reçut son argent, comme je l'ai dit, à plusieurs reprises ou payments, crainte qu'on ne s'en apperçût, ne pouvant pas tout porter à la fois. Elle m'a raconté elle-même plusieurs fois agréablement, qu'elle s'y faisoit porter en chaise et qu'un soir ses porteurs lui dirent:—"Mais! d'où vient, Mlle., que quand vous venez ici vous êtes moins pesante que quand vous en sortez? Assurément cette Dame vous aime et vous fait des présents."—Ceci lui donna beaucoup de crainte d'être volée et peut-être tuée, ce qui lui fit fort prudemment changer de porteurs et aussi d'heure, pour aller voir Mde. de Bullion. Aussitôt qu'elle eut reçu toute la somme, elle la mit en fonds de rentes constituées, savoir : 2200liv. à l'Hôtel d'Angoulême, qui ont porté peu de profit, et point du tout depuis plus de 30 ans, que les propriétaires sont morts et leurs biens vendus par décrêts : on nous fait espérer cependant que le fonds ne sera pas tout perdu, mais il ne produit plus de rente et on ne touche rien du fonds (1); ce qui obère notre pauvre hôpital notablement et l'auroit ruiné, si notre bon Roi ne l'avoit soutenu par ses libéralités, lui ayant donné

(1) Notre Annaliste écrit ceci en 1697. (J. V.)

1000liv. chaque année, depuis 12 à 13 ans. Mlle. Mance fit un autre contrat de 2200liv. sur M. le Baron de Renty qui les prit dans le désir de servir à cette œuvre qu'il aimoit et estimoit beaucoup, devant servir à la gloire de Dieu et au salut de plusieurs âmes dans le Canada. Il en a payé la rente 15 ou 16 ans, puis rendit le fonds qui a été employé à soutenir les dépenses de 100 hommes travailleurs et artisans que Messr. de St. Sulpice (1) envoyèrent et firent passer de France au Montréal en 1653, à quoi Mlle. Mance consentit, à cause, comme elle s'en est déclarée plusieurs fois et même par écrit, qu'elle croyoit que, sans ce secours, l'entreprise du Montréal auroit péri et échoué entièrement, vû l'état où il étoit alors réduit" "Les 16,000liv. restant furent mis sur M. Desbordes qui en a payé la rente jusqu'aujourd'huy." (*Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal* MS. de la Sœur Marie Morin.)

J. V.

No. II. p. 33.

Voilà enfin la confirmation (que je cherche depuis longtemps) de ce qu'avance Charlevoix sur ce voyage à Montréal de M. De Maisonneuve, dès l'automne même de 1641, lorsqu'il dit, Tom. I. page 227 de son Histoire de la Nouvelle-France :— "M. de Maisonneuve arriva à Québec" (en 1641) "avec une fille de condition nommée Mademoiselle Manse" ... "le Chevalier de Montmagny et le Supérieur Général des Jésuites les conduisirent à Montréal; et le 15 d'Octobre M. de Maisonneuve fut déclaré Gouverneur de l'Isle," Les Sœurs Juchereau, Bourgeois et Morin ne parlent point de ce fait, qu'on me dit être cité, pourtant, dans la Relation du P. Vimont (2).

J. V.

(1) Non, mais MM. les Associés du Montréal. (J. V.)

(2) J'ai vu, depuis, cette Relation du Père Vimont.—Je l'ai copiée à la p. 107 et suivantes du T. II de "*Ma Saberdache, Lettre M.*" C'est un article

Le "Château" dont parle ici M. Dollier est le synonyme du *Fort-à-bastions* en bois que construisit M. de Maisonneuve peu après son arrivée, sur les plans et sous la direction de M. Louis D'Ailleboût de Coulonges (1). Tous les contemporains s'accordent à en fixer le site à la pointe, depuis appelée *Pointe-à-Callière*, d'après le chevalier Hector de Callière, gouverneur de Montréal, de 1684 à 1699, qu'il devint Gouverneur général. "La *Maison-du-Fort* de M. de Chomedey (2)," dit la Sœur Morin, "a subsisté l'année 1682 ou '83, qu'on acheva de la démolir, quoiqu'elle ne fût que de bois, où est à présent la *Maison* de M. de Callières (3), notre gouverneur d'aujourd'hui. (1697)."

Nous avons pu voir dans notre jeune temps les traces de cette ancienne *Maison fortifiée*, à la Pointe à Callière; elle avait été bâtie en pierre par son propriétaire, concessionnaire du site qu'elle avait occupé par acte notarié du 2 juillet 1688. On l'appelait le *Château-Callière*, tant à cause de ses ailes servant de bastions, que de l'Hôte qui l'habitait; on en voit le plan con-

out-à-fait intéressant, que le petit voyage à Montréal du P. Vimont et de ses compagnons en 1642. Je déclare ostrogoth quiconque ne le lira pas avec plaisir. 1846. (J. V.)

[Nous avons cru devoir laisser cette note dans son intégrité. Elle montre d'abord le travail de revision et de correction auquel se livrait le Commandeur Viger; elle fait voir ensuite, qu'à l'époque où il a commencé à annoter cette *Histoire* on n'avait pas encore tous les renseignements que nous donnent aujourd'hui la réimpression complète des *Relations*. M. Viger en avait copié les plus rares.]

(1) Voyez aussi page 50.

(2) Autrement, le "château de M. Dollier." (J. V.)

(3) Il signait Callière; j'ai son autographe. (J. V.)

servé dans toute son intégrité, aux plans de Montréal de 1723 par M. de Catalogne, et de 1761, par M. P. Labrosse.

J. V.

No. IV. p. 39.

Champlain est venu plusieurs fois à Montréal et a même dressé une carte du lieu (1), où il indique, à ne s'y pouvoir tromper, la *Pointe-à-Callière* comme point de son 1er débarquement et de son 1er séjour. Il bâtit quelques cabanes pour la traite, y sema des graines de jardin et y éleva une petite muraille en briques. Il remarqua à 20 toises de cette Pointe un petit îlet d'environ cent pas de long. Il appelle "*Place Royale*," mais jamais *Mont-Royal* ou *Mont-Réal* le coin de terre qu'il défricha et habita; et il est important, ce me semble, pour l'intelligence des événements historiques de l'époque de Champlain, de bien se rappeler que dans l'itinéraire des navigateurs de ce temps, un "*Voyage à Montréal*," était appelé un "*Voyage au Grand Sault St. Louis*." Aussi tard enfin que 1663, on lit à l'acte notarié du 9 Mars, par lequel les Associés de Montréal font donation de cette Ile au Séminaire de St. Sulpice de Paris:—"l'Isle de Montréal, située en la Nouvelle-France sur la Rivière St. Laurent au Sault St. Louis, sous le 44e degré, etc." (2)

J. V.

No. V. p. 113.

Le document suivant a le mérite de relever deux erreurs du R. P. De Charlevoix. Cet estimable historien semble fixer au 1er Sept. 1656 le combat où le P. L. Gar-

(1) Dans son voyage de 1611. (J. V.)

(2) Voir Edits et Ordonnances, Vol. I, page 82. (J. V.)

reau fut blessé à mort, et son décès au 4. Le *Registre de Paroisse* contredit ces deux faits, et voici comment:—

“ Anno D. 1656, die 2 Septembris, circà undeciman
 “ noctis horam, animam Deo reddidit P. *Leonardus Gar-*
 “ *reau*, Sacerdos Societatis Jesu, omnibus sacramentis mu-
 “ nitus, glande plumbæâ percussus ab Irocæis die 30
 “ Augusti, dum Evangelii prædicandi causâ Superiores
 “ Regiones peteret. Vir eximiis Dei donis et virtutibus
 “ præditus. Postridie per me Claudium Pijart ejusdem
 “ Societatis Jesu Sacerdotem sepultus est in Cæmeterio,
 “ Loco Sacerdotibus designato.” (Extrait.)

J. V.

No. VI. 127.

Si l'on en devait croire M. Dollier sur son récit, ce petit voyage de nos deux hospitalières de Québec n'aurait rien que de bien naturel et de bien innocent, et M. de Maisonneuve comme Mlle. Mance auraient été joliment mystifiés. Ce voyage de nos RR. Mères de *la Nativité* et de *St. Paul* se présente pourtant sous un bien différent aspect à l'esprit du lecteur, quand il voit le motif qu'en donne la R. Mère Juchereau de St. Ignace dans son “ *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*,” ouvrage publié en 1754 avec l'approbation sans doute de sa Communauté, et toute mystification disparaît à la lecture de ce que disent sur ce même sujet les “ *Annales MS. de l'Hôtel-Dieu de Montréal*.” Confrontons nos auteurs avant de prononcer et consultons pour cela, ma “ *Notice historique sur l'Abbé de Queylus*.”

J. V.

No. VII. p. 134.

M. L'Abbé Faillon, Ptre. de St. Sulpice de Paris, a publié, pour la 1ère fois peut-être, en 1841, la “ *Déclaration*

de Melle. Jeanne Mance " par elle écrite et signée, comme il y est dit *in fine*,—" de la même main dont j'ai reçu l'usage."—Elle porte la date du 13 février 1659. C'est la 2e attestation de cette demoiselle qui en avait donné une première le 2d du même mois, jour du miracle. (Voir " Vie de M. Olier," Paris, Poussielgue-Rusand, 1841, Tome II, p. 518.)

J. V.

No. VIII. p. 150.

EXTRAIT du Registre de la Paroisse de Montréal.

" 1660, Juin 3. Nous avons reçu nouvelles par un Huron
 " qui s'étoit sauvé d'entre les mains des Iroquois qui l'a-
 " voient pris prisonnier au combat qui s'étoit fait huit jours
 " auparavant entre les d. Iroquois qui étoient au nombre
 " de 800 et 17 François de cette Habitation et 4 Algon-
 " kins et environ 40 Hurons, au pied du Long-Sault (1),
 " que 13 de nos François avoient été tués sur la place
 " et 4 emmenés prisonniers, lesquels du depuis nous
 " avons appris par 4 autres hurons qui se sont sauvés
 " aussi, ont été cruellement brûlés par les d. Iroquois en
 " leur pays. Or les noms des d. François étoient :

" *Adam Daulat* (2), commandt., *Jacques Brassier*, *Jean Ta-*
 " *vernier d. Lacochetière*, armurier, *Nicolas Tiblemont*, ser-
 " rurier, *Alonce De L'Estre*, chafournier, *Laurent Hebert*
 " *dit la Rivière*, *Nicolas Jöselin*, *Robert Jurie*. (Nous avons
 " appris qu'il s'est sauvé par les Hollandois et retourné
 " en France,) *Jacques Boisseau*, *Christophe Augier d. Des-*
 " *jardins*, *Etienne Robin dit Desforges*, *Jean Le Compte*,
 " *Louis Martin*, *Jean Valets*, *René Doucin*, *Frs. Crusson d.*
 " *Pilote et Simon Grenet*."

(1) Rivière des Outaouais. (J. V.)

(2) Adam Dollard, Sieur Desormeaux. (J. V.)

Je remarquerai qu'après inspection du Registre, j'ai pu constater que Dollard était un jeune homme de 25 ans et que tous les autres, à l'exception de deux qui avaient 30 et 31 ans, étaient des jeunes gens de 21 à 27 ans au plus. N'est-il pas extraordinaire que Charlevoix n'ait rien dit de cet étonnant fait d'armes ? Les Jésuites en parlent amplement dans leur "Relation de 1559-1660," par le P. Lalemant.

J. V.

No. VIII. bis, p. 151.

M. Viger avait commencé sur la maison de Ste. Marie une note qu'il n'a pu terminer. Pour y suppléer nous empruntons à *l'Histoire de la Colonie Française en Canada* t. II, p. 387, le passage suivant : " M. de Queylus, avant son départ du Canada, avait établi les maisons de St. Gabriel et de Ste. Marie. S'il fit construire cette dernière dans un lieu éloigné de plus d'une demi-lieue de Ville-Marie, et par conséquent si exposé aux pilleries des Iroquois, c'est qu'apparemment il y avait-là des grands espaces de terres, défrichées autrefois, probablement par les sauvages du village de *Tutonaguy*, dont parle Jacques Cartier, et qu'on pouvait les remettre en culture plus aisément et avec moins de dépenses ; car le village de *Tutonaguy* semble avoir été situé dans le lieu même de Ste. Marie (aujourd'hui en dehors de la barrière du Pied-du-Courant), puisque, d'après Cartier, ce village était environ à deux lieues au-dessous des Chutes d'eau, appelées ensuite de la Chine, ce qui convient très-bien à la position de Sainte-Marie."

Ajoutons à cela que M. Faillon rapporte aux terres de St Gabriel et de Ste. Marie ce que M. Dollier dit à la page 128, et que le nom de la rue Ste. Marie vient évidemment de celui de la Maison du Séminaire.

Pas tout-à-fait comme cela. M. l'Abbé de Queylus, qui ne voulait pas reconnaître ici l'autorité de Mgr. de Pétrée, mais y maintenir celle de l'Archevêque de Rouen dont il avait des lettres de Grand-Vicaire, repassa *un peu malgré lui*, en France, dans l'automne de 1659. Il y était à peine arrivé, que le Roi lui fit l'honneur de lui écrire la lettre dont suit copie, conservée aux Archives du Diocèse de Québec :—

“ M. l'Abbé de Queylus.—Ayant esté informé que
 “ vous faisiez estat de partir au plus tost par le premier
 “ vaisseau pour retourner en Canada, et ne désirant pas
 “ pour bonnes considérations que vous fassiez ce voyage,
 “ je vous fais cette Lettre pour vous dire que mon inten-
 “ tion est que vous demeuriez dans mon royaume vous
 “ défendant tres-expressément d'en partir sans ma per-
 “ mission expresse à quoy m'assurant que vous satisfi-
 “ rez : Je ne vous ferez la présente plus longue, que pour
 “ prier Dieu qu'il vous ait M. l'Abbé de Queylus en sa
 “ sainte garde.

“ Ecrit a Aix, ce 27 fevrier, 1660.

(Signé) “ LOUIS.”

et plus bas—(Signé) “ LE TELLIER.”

Ceci ressemble à une *lettre de Cachet*, à laquelle il ne convenait guère, pour un homme de la robe de l'abbé, de ne pas se soumettre. Il ne le voulut pas, néanmoins, car le 3 août 1661, M. de Queylus était à Québec, en dépit de la défense du Roi. Mgr. de Pétrée sachant son arrivée lui fit signifier, dans les formes ecclésiastiques, de ne pas passer outre jusqu'à la venue du prochain vaisseau de France, et de n'aller pas surtout à

Montreal,—“ sans nostre permission, sous peine de desobeissance et de suspensions *ab officio Sacardotis*, encourue *ipso facto*”.—Lettre du 5 août.

L'Abbé était en trop beau chemin pour s'arrêter, il partit, mais de nuit, pour Montréal, et l'Evêque lui écrivit le 6 août, 1661 : ...“ Et d'autant que depuis nostre
“ Ordonnance Nous avons appris que non seulement
“ vous vous disposez à partir au plus tost, mais en-
“ core que le jour d'hyer cinquiesme aoust, vous vous
“ estes embarqué de nuict, nous vous réiterons les deffen-
“ ses cy dessus, et au cas que vous ne retourniez a
“ Quebec pour y recevoir nos ordres et y obéir, nous vous
“ declaronz suspens *ab officio sacerdotis*, encourue *ipso fac-
“ to* que vous passerez outre.

“ Ce sixieme Aoust mil six cent soixante et un.”

(Signé) “ FRANÇOIS.”

“ Evêque de Quebec.”

Il repartit pour France le 22 octobre 1661, sur Lettre de cachet adressée, dit l'Abbé de la Tour, au Baron du Bois d'Avaugour, Gouverneur général (1)

J. V.

No. X. p. 172.

Marie des Neiges est la première fille iroquoise baptisée à Montréal. Voici les entrées faites au Registre de Paroisse sur le baptême et le décès de cette enfant sauvage.

“ 1658, Août 4.—A esté baptisée Marie, fille de Totinataghé-
“ Agnoron, ce qui signifie *les deux Villages*, et de Teon-
“ nhetharay, qui veut dire *il y a des Pins*, ses père et mère,

(1) “ M. l'Abbé de Kélus reçut l'ordre de retourner en France, qu'on lui fit signifier à Montréal par un commandant et une escouade de soldats.” (Abbé de Belmont).

—laquelle mère étant venue en ce lieu au retour de sa
 “chasse avec d'autres Sauvages de son Village, a donné
 “volontairement sa ditte fille, âgée d'environ 10 mois à
 “M. de Maison-neufve, Gouverneur de ce lieu, pour en
 “disposer comme de sa propre fille, lequel l'a acceptée
 “en cette qualité; et la ditte mère ayant, quatre jours
 “après, la d. donation et acceptation confirmé, promet-
 “tant de ne la redemander jamais, il l'a fait baptiser et
 “en a esté le parain, et la maraine, Damelle. Eliza-
 “beth Moyen, femme du Sieur Lambert Closse, Sergent-
 “Major de la garnison. La dite fille âgée d'environ neuf
 “mois.”

“1663, Août, 11.—A esté enterrée Marie surnommée
 “des Neiges, âgée de 5 ans et 10 mois, prise à la Congrè-
 “gation. Elle étoit Agnierone. Donnée pour fille à
 “M. de Maisonneufve par sa mère, à l'âge de 10 mois.”

J. V.

No. XI. p. 177.

L'Histoire du Montréal nous révèle ici un fait ignoré jusqu'à présent (1845). Sur l'affirmation de Charlevoix (Tom. 1er p. 407, édit. in 4 to.) on avait cru que M. de Maisonneuve s'était retiré de lui même et que son successeur immédiat avait été M. Perrot. M. Dollier nous apprend le contraire, sans cependant nous donner assez de détails pour nous permettre de trancher la question. Il faut donc l'examiner.

D'abord, il est certain, comme nous le ferons voir dans un travail que la Société Historique publiera bientôt, que M. de Maisonneuve a souvent été remplacé dans le gouvernement de Montréal pendant les voyages qu'il faisait en France. Ainsi M. D'Ailleboust le remplaça en 1652, M. Closse en 1657, M. Dupui en 1662. Le remplaçant

prenait ordinairement le titre de *Commandant* ; cependant M. D'Ailleboust est désigné comme *Gouverneur*.

[Par lettre patente du 13 Février 1644, le Roi avait ratifié l'acte de cession de l'Isle à la Compagnie de Montréal, consenti par M. Jean de Lauson le 7e août 1640, et celui de confirmation de la dite cession par la "Compagnie des Cent Associés," du 17 décembre suivant. Ces lettres de ratification donnaient en même temps aux Associés du Montréal la justice de l'Isle et "le pouvoir de nommer le Gouverneur de la nouvelle colonie et d'y avoir du canon, etc". Ce pouvoir fut librement exercé jusqu'en 1663, et M. de Maisonneuve remplacé quelquefois, comme nous venons de dire, fut tout le temps gouverneur de Montréal ; mais en 1663, M. de Mesy ôta au Séminaire et la Justice et le droit de nommer le gouverneur : M. de Maisonneuve reçut de nouveaux pouvoirs (1) pour Montréal, de M. de Mesy avec cette clause "qu'ils cesseroient quand M. de Mesy le jugeroit convenable".

Enfin au mois de Juin 1664 M. de Mesy nomma M. de Latouche (2) à la place de M. de Maisonneuve "et fit commandement à celui-ci, dit la Sœur Morin, de retourner en France, comme étant incapable de la place et du rang de gouverneur qu'il tenoit ici.....
" Il repassa en France."

Il ne paraît pas, cependant, que M. de Maisonneuve ait obéi immédiatement. M. Dollier ne met son départ qu'en 1665, et on voit son nom à certains actes des registres de la paroisse de Montréal aux dates du 6, du 13 et

(1) Commission du 23 Octobre, 1663.

(2) Etienne Pézard de la Touche, Seigneur de Champlain. De lui sont venus les La Touche de Champlain, dont quelques-uns ne s'appelèrent que *Champlain* et crurent avoir des rapports de parenté avec l'illustre fondateur de Québec. La commission du gouverneur de Montréal est du 21 juin, 1664.

du 20 avril, 1665. Le titre de gouverneur de Montréal lui est conservé dans ces actes. Il a pu être encore à Québec lors de la mort de M. de Mesy, 5 mai 1665.

Il semblerait que l'administration de M. de Maisonneuve doive se terminer au 21 juin 1665. Ce n'est pas cependant ce que Charlevoix donne à entendre. Cet historien ne parle ni des indignités prodiguées à M. de Maisonneuve, ni de la commission donnée à M. de Latouche en violation flagrante du droit incontestablement admis à la "Compagnie du Montréal" par la lettre de ratification du Roi. "Il se fit alors (1670), dit-il quelques changemens par rapport au Gouvernement de Montreal. M. de Maisonneuve ayant souhaité de se retirer, M. de Bretonvilliers Supérieur Général du Séminaire de St. Sulpice, nomma de droit pour le remplacer M. Perrot, qui avoit épousé la Nièce de M. Talon. Ce nouveau Gouverneur jugea que la Commission d'un Particulier ne lui donnoit pas un caractère qui convint à un Officier du Roy, et craignit peut-être que les services qu'il rendoit dans ce poste ne lui fussent pas pas comptés. Il demanda donc et obtint des Provisions de Sa Majesté, où il étoit expressément marqué, qu'elles avoient été données sur la nomination de M. de Bretonvilliers."

Telle est la version de Charlevoix qui tend à établir que M. de Maisonneuve a été gouverneur sans interruption depuis 1641 jusqu'à 1670. Voyons celle de M. l'abbé Faillon (1): "Un des premiers actes de M. Talon ce fut de rendre au séminaire la justice de l'île de Montréal. On lui rendit aussi le droit de nommer le gouverneur, et sur le choix que fit M. de Bretonvilliers de la personne de M. Perrot (M. de Maisonneuve étant

(1) *Vie de la Saur Bourgeois* T. 1, pp. 174-175. M. Viger n'a pas eu connaissance de l'*Histoire de la Colonie Française en Canada*.

“ trop âgé pour retourner en Canada), le roi expédia des lettres pour ce gouvernement en déclarant qu’il vaquait alors par la démission de M. de Maisonneuve (1); ce qui donnait à entendre que la *nomination du Sr. Latouche était nulle*, comme contraire au droit des Seigneurs.”

Peut-on maintenant dire que M. de Maisonneuve, eût pour successeur M. de Latouche? Je ne le crois pas..... Quelques recherches que j’ai faites au *Registres de Paroisse*, et laissé faire au Greffe de cette ville par le patient M. U. Beaudry, on n’a trouvé nulle part le nom de M. de Latouche, ni comme simple particulier, ni comme gouverneur, de 1664 à 1670. Aucun acte d’administration de sa part n’est encore venu au jour. Il n’a donc pas succédé à M. de Maisonneuve, selon moi au moins, et je ne saurai le qualifier de *2me Gouverneur de Montréal* (2).]

Mais puisque M. de Maisonneuve était absent, et qu’il fallait à Montréal une autorité pour maintenir l’ordre, sur qui les fonctions de Gouverneur sont elles retombées?

Non pas sur M. de Latouche. Sa commission était du 20 Juin 1664, et le 18 Juillet de la même année M. Souart présentait au Conseil Souverain la copie des pièces qui établissaient les droits du Séminaire. Il est assez probable que le Conseil ne voulut pas troubler M. de Maisonneuve jusqu’au moment de la production des originaux. Mais suivant M. Faillon, M. de Tracy aurait *destitué* M. de Maisonneuve dès le mois d’Octobre 1665 et nommé à sa place M. Zacharie Dupui. La commission de ce dernier porte cependant: “ *Ayant permis à M.*

(1) Archives de la Marine. Registres des Dépêches. 1671. 54 52.

(2) Extrait du MS. intitulé: *Gouvernement et Gouverneurs de Montréal*, par J. Viger. Cet opuscule sera prochainement publié.

“ de Maisonneuve Gouverneur de Montréal de faire un voyage en France pour ses affaires particulières, nous avons jugé ne pouvoir faire un plus digne choix, pour commander en son absence que la personne du Sr. Du Puis ” (1).

Nous avons déjà constaté nous même que M. Dupui fût *Commandant* à Montréal. Il portait encore ce titre en 1668 à son contrat de mariage devant Rageot, le 22 octobre.

Mais en 1669, le *commandement* parut dévolu à M. de Lamotte (*Greffe des Audiences*, 1669) (2), qui le possédait encore le 10 mars 1670, où il est qualifié, dans le contrat de mariage du Sr. Abraham Bouat, de: “ Noble homme Pierre de St. Paul, Sieur de la Mothe, *Commandant de cette isle.*”

Il est probable que M. de Lamotte fut le dernier remplaçant de M. de Maisonneuve, les droits de ce dernier se trouvant implicitement reconnus jusqu'à la nomination de M. Perrot.

Il n'est peut être pas inutile de dire que ce dernier prit d'abord lui aussi le titre de *Commandant du lieu* jusqu'en 1671, qu'il reçut une commission royale. En même temps on voit “ Messire Sidrac Du Gué ” s'appeler tantôt *Commandant de ce lieu*, tantôt *Commandant des Armes du Roi*.

No. XII. p. 187.

Voici une anecdote qui trahit notre auteur en nous faisant connaître que *l'Ecclésiastique* dont il nous cèle ici le nom avec tant de modestie et de circonspection, était

(1) Histoire de la Colonie Française, T. III, p. 111.

(2) Dès le 14 janvier 1669, M. Dupui est désigné par son ancien titre de “ Major de ce lieu ” (Reg. de la Paroisse.)

M. Dollier de Casson, lui-même. Voici comment j'établis ce fait.

M. Grandet, curé de Ste. Croix à Angers, a laissé une *Notice* manuscrite sur M. Dollier : j'en ai une copie et je lis ce qui suit :

“ Sa charité éclata dans le service qu'il rendit aux troupes françoises en qualité d'Aumônier dans la guerre d'Agnié (1). Ce fut à peu près dans ce tems là qu'il fit un acte de la charité la plus héroïque et digne d'une mémoire éternelle. Un soldat s'étoit enfoncé dans la glace sur le lac Champlain et étoit prêt à se noyer. Le trou dans lequel il étoit tombé étoit de très-difficile abord ; les glaces étoient foibles et fort rompues par les efforts que faisoit ce soldat pour se sauver, personne n'osoit se commettre à un si grand péril, pour l'en délivrer. M. Dollier seul, armé du signe de la Croix, lui tendit généreusement le bras, s'avancant sur le bord du précipice ; et Dieu lui donna, comme par miracle, toute la force, la dextérité et la vitesse nécessaires pour le tirer de l'eau.”

M. Grandet dit en outre de M. Dollier :—“ Qu'il avoit une taille avantageuse et une force si extraordinaire qu'il portoit deux hommes assis sur ses deux mains.”

Encore :—“ Qu'avant d'entrer dans les Sts. Ordres”... il suivit le parti des armes, fut Capitaine de Cavalerie, servit sous le Maréchal de Turenne, et s'acquitta par sa bravoure l'estime de ce grand Général d'armée.

J. V.

No. XIII. p. 160.

EXTRAITS du Registre de la Paroisse pour 1661.

“ 1661, Mars, 28.—Vincent Boutereau, Sébastien Du Puy, Olivier Martin, Pierre Martin dit Larivière ont

(1) Expédition de M. de Tracy en 1666.

“ été enterrés, tués le 24 par les Iroquois,—et Michel
 “ Messier, Pierre Cannin dit *Le Grand Pierre*, Pierre
 “ Pitre, hollendois, et Jean Millet, emmenés prisonniers
 “ le dit 24 Mars.”

“ Du depuis, nous avons appris que les Iroquois *ont tué*
 “ le Grand Pierre, que Pitre s'étoit sauvé d'entre leurs
 “ mains, et comme on ne l'a pas revu ici, il y a apparence
 “ qu'il est mort dans les bois, et qu'ils ont tué Jean
 “ Millet à coups de bâtons.”

“ 1661, Août, 24. Jean Pichard, tué à la Pointe St.
 “ Charles.”

“ — Août, 29. Messire Jacques Le Maître, prêtre,
 “ Econôme du Séminaire, et Gabriel Rié, tués. Les Iro-
 “ quois ont emporté la tête de M. Le Maître. Enterrés
 “ tous deux le 30 Août.”

“ — Septembre, 28. François Bertrand, Sr. de la Fre-
 “ minière, soldat, tué par les Iroquois.”

J. V.

No. XIV. p. 165.

EXTRAIT des Registres de la Paroisse.

“ 1662, Mars, 13. Nous avons reçu nouvelle par des
 “ lettres du R.P. Lemoyne, estant en mission à Onontaghé,
 “ que Messire Guillaume Vignal qui avoit été pris par les
 “ Iroquois à l'Isle-à-la-pierre, le 25 Octobre dernier
 “ (1661), a été tué par eux deux jours après,” (c'est-à-
 “ dire le 27), “ et que le Grenadier Claude de Brigard,
 “ Soldat et Secrétaire de M. le Gouverneur, qui fut
 “ pris en la même occasion, âgé de 30 ans, a été cruelle-
 “ ment brûlé par eux dans leur Village.”

EXTRAIT des *Annales de l'Hôtel-Dieu* de Montréal.

“ Vers la fin de l'année 1661, M. Vignal fut tué par les
 “ Iroquois, à demi-lieue de l'*Habitation*, en un lieu appelé
 “ l'Isle-à-la-pierre, où il étoit allé afin d'en tirer d'une car-

D*

“rière qui est en ce lieu-là, pour bâtir le Séminaire, dont il
 “avoit été fait éconôme après la mort de M. Le Maître.
 “M. Vignal ne fut pas seulement tué, mais ces malheu-
 “reux firent rôtir ce qu’il avoit de chair en son corps et la
 “mangèrent” (MS. de la Sœur Morin, 1697)

J. V.

No. XV. p. 177.

C’est au Fief St. Joseph de nos jours, alors propriété de l’Hôtel-Dieu et maintenant celle de l’Hon. F. A. Quesnel, que Rolin Bazile fut tué, et Guillaume Jérôme blessé à mort par les Iroquois, le 24 avril 1665, et que Jacques Petit et Montor furent pris et emmenés par ces Sauvages, le même jour. Les *Annales de l’Hôtel-Dieu* disent à cette occasion.

“Malgré toutes les caresses des Iroquois prisonniers
 “dans notre hôpital, leur Nation ne laissa pas de faire
 “coup à St. Joseph, qui ne faisoit que commencer à s’éta-
 “blir. De 4 travailleurs que nous y avions il en prirent
 “deux, en tuèrent un sur la place et blessèrent l’autre à
 “mort : cela dans le désert qui étoit encore bien petit
 “et tout proche de la cabane où étoit le bonhomme Joi-
 “neau (1), qui apprêtoit le diner comme Maître de la mai-
 “son. Il eut la présence d’esprit de ne point sortir de-
 “hors, mais au contraire ferma sa porte et se mit en devoir
 “de se défendre, montrant les armes aux ennemis, qui
 “n’osèrent l’attaquer par un effet de la providence de
 “Dieu toute pure. Quand on vint sonner la cloche et
 “qu’on dit que les ennemis étoient à St. Joseph, je n’eus

(1) “C’étoit un vieux garçon, assez dévot, dit la Sœur Morin, qui s’étoit
 “donné à nous vers 1661, avec ce qu’il avoit de bien, savoir : 15 arpent_s
 “de terre dont la moitié en valeur, une petite grange de bois et une cabanne
 “sous terre, dont la cheminée étoit une souche pourrie : plus, une vache et
 “un cochon. (J.V.)

“ point d'envie de monter au clocher..... On dit d'abord
 “ que tout étoit pris et tué, et la maison pillée. La mort du
 “ bonhomme Joineau touchoit nos Sœurs plus que tout le
 “ reste, par reconnaissance du bien qu'il leur avoit déjà
 “ fait et qu'il leur pouvoit faire encore en prenant soin de
 “ leurs travaux, et d'un autre côté, pour sa vertu et ses
 “ bonnes qualités..... Joineau vint lui-même apporter
 “ la nouvelle qu'il n'étoit ni pris, ni tué, et que la maison
 “ étoit encore en son entier, les ennemis n'y étant point
 “ entrés. Il en sortit à la faveur de ceux qui étoient venus
 “ au secours dont la vue avoit fait retirer les ennemis.....
 “ Joineau redemanda d'autres travailleurs pour retourner
 “ avec lui à St. Joseph, ne perdant pas courage pour cette
 “ perte et le péril qu'il avoit couru. On lui donna 4 autres
 “ hommes, en leur recommandant de se tenir mieux sur
 “ leurs gardes.” (*MS. de la Sœur Morin.*)

J. V.

No. XVI (1). p. 15.

CONCESSION par la Compagnie de la N. F. de l'Île de
 Montreal en faveur de Me. Jacques Girard, Seigneur
 de la Chaussée.

15 Janvier 1636.

La Compagnie de la N^elle France a t. pres. et à
 venir Salut—Le désir que nous avons d'accroître la
 colonie en la N^elle France nous faisant recevoir
 ceux qui peuvent nous assister en cette louable entre-
 prise et voulant afin de les y inciter davantage, les grati-
 fier de quelque portion des terres à nous concédées
 par le Roy après avoir été certifié des bonnes intentions
 de Messire Jacques Girard Chevalier, Seigneur de la

(1) C'est par erreur qu'à la page 166 on a oublié de mettre *bis* à la réfé-
 rence XVI. Pour cette note, voir plus loin No. XVI *bis*.

Chaussée, à iceluy pour ces causes et autres à ce nous mouvans et en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes l'étendue et consistance des terres ainsi qu'il en suit.—C'est à savoir l'Île de Montréal située en la Nouvelle France dans la rivière St. Laurent au dessus du Lac St. Pierre pour en jouir par le dit Sieur de la Chaussée ses successeurs ou ayant cause en toute propriété, justice et seigneurie à perpétuité tout ainsi et à pareil droit qu'il a plu à Sa Majesté donner le pays de la N^{elle} France à la d. compagnie à la réserve toutefois de la foi et hommage que le dit Sieur de la Chaussée ses successeurs et ayant cause seront tenus de porter au Fort St. Louis de Québec, ou autre lieu qui sera désigné par la dite Compagnie par un seul hommage lige à chaque mutation de possesseurs des dits lieux avec une médaille d'or du poids de mi-once et le revenu d'une année de ce que le dit Sieur de la Chaussée se sera réservé après avoir donné en fief ou à cens et rentes tout ou parties des dits lieux..... ressortiront pardevant le Prevost ou bailliff qui sera établi par la compagnie en la rivière des prairies et par appel au Parlement du dit lieu que les hommes que le dit Sieur de la Chaussée et ses successeurs feront passer en la N^{elle} France tourneront à la décharge de la Compagnie et seront réputés du nombre de ceux qu'elle y doit faire passer selon l'Edit de son Etablissement et à cet effet ceux qui en feront les embarquemens seront tenus de faire tous les ans au Bureau de la Compagnie le rôle des hommes qui s'embarqueront dans les vaisseaux pour aller au dit pays, afin que la dite compagnie en soit certifié sans toutefois que le Sieur de la Chaussée ses successeurs ou ayant cause ni aucuns qu'ils auront fait passer au dit pays puissent traiter avec les Sauvages des peaux autrement qu'aux condi-

tions du dit Edit et en cas que le dit Sieur veuille faire porter à la dite étendue de terre quelque titre et nom plus honorable il se retirera à cet effet pardevant le Roy et Monseigneur le Cardinal de Richelieu pair de France, Grand Maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de ce Royaume pour lui être pourvu conformément au dit Edit. Mandons au Sr. de Montmagny, chevalier de l'ordre de St. Jean de Jérusalem, Gouverneur pour la dite Compagnie sous l'autorité du Roy et de mon dit Seigneur le Cardinal Duc de Richelieu de Québec et des autres lieux et place étant sur le fleuve St. Laurent que de la présente concession il fasse et souffre jouir le dit Sr. de la Chaussée, lui assignant les bornes et limites des clauses ci dessus ainsi qu'il appartiendra.

Fait en l'Assemblée générale de la Compagnie de la N^{elle} France tenue à Paris en l'Hôtel de M. de Lauzon, Conseiller du Roy en ses Conseils, Intendant de la dite Compagnie—le 15^e jour de Janvier 1636.

Extrait des délibérations de la Compagnie signée par moi A. CHEFFAULT Secrétaire.

TRANSPORT de la concession ci-dessus et de l'autre part à
Mess. Jean de Lauzon—30 Avril 1638.

Aujourd'hui est comparu pardevant les notaires, gardes-notes du Roy en son Chatelet de Paris soussignés Jacques Girard, Escuyer Sieur de la Chaussée et de la Callière demeurant ordinairement à la Gilardie pays de Poitou, lequel a reconnu et confessé et déclaré n'avoir prétendu et ne prétendre aucune chose en la concession qui luy a été faite le 15 du mois de Janvier 1636 au dit pays de la N^{elle} France, de l'île de Montréal, située au dit pays de la N^{elle} France, moyennant et aux charges amplement déclarées et mentionnées en la dite conces-

sion est et appartient à Messire Jean de Lauzon, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et directeur de ses finances, n'ayant le dit Sieur de la Chaussée accepté la dite concession que pour faire plaisir et prêter son nom seulement au dit Sieur de Lauzon en la possession duquel elle est toujours demeurée et en tant..... Il fait la présente déclaration et transport de la dite Concession terres et droits y mentionnés au dit Sieur de Lauzon et le subroge en son lieu et droits noms, raisons, actions sans toutefois aucune garantie pour en jouir et disposer par le Sieur de Lauzon, ses hoirs et ayant cause comme de sa propre chose et à lui appartenant et acceptant pour le dit Sieur de Lauzon Maître Nicolas Hardin garde et juge de la monnoie de Paris et demeurant en la dite Monnoie, paroisse St Germain de l'Auxerrois à ce présent, promettant, obligeant &c., renonçant &c.

Fait est passé à Paris en l'Etude des Notaires Soussignés l'an mil huit cent trente huit le trentième jour d'Avril avant midi et ont signé—ainsi—JACQUES GIRARD HARDIN—HUART et HAGUENIER Notaires.

DONATION et transport de la concession de l'Île de Montreal par M. Jean de Lauzon aux Sieurs Chevrier de Fouancant et le Royer de la Doversière

Pardevant le notaire Royal de la ville de Vienne soussigné et en présence des témoins soussignés fut présent et personnellement établi Messire Jean de Lauzon, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et Privé, Intendant de la justice police et finances en Dauphiné, lequel de son bon gré pure franche et libre volonté a cédé donné et transporté purement et simplement sans aucune chose en excepter se retenir et se réserver pour et que cy après à Pierre Chevrier, Ecuyer Sieur de Fouancant et à Jérôme

le Royer Sieur de la Dauversière demeurant en la ville de La Flèche en Anjou, le dit Sieur Chevrier absent et le Sieur Le Royer tant en son privé nom que comme procureur du dit Sieur Chevrier par acte passé au sujet des présentes par devant Maître de la Fousse et Jacques Guillier notaires Royaux et tabellions au dit La Flèche le 12 de juillet dernier icelle procuration exhibée et jointe aux présentes en l'original présent et acceptant et avec le notaire soussigné stipulant à savoir l'Île de Montréal située en la N^{elle} France dans la rivière St. Laurent au dessus du Lac St. Pierre, tout ainsi qu'elle a été donnée et octroyée par Messieurs de la Compagnie de la N^{elle} France à Messire Jacques Girard Chevalier Seigneur de la Chaussée par acte du 15 janvier 1636 signé Lamy secrétaire de la dite Compagnie duquel Sieur Girard le dit Sieur de Lauzon a droits de la dite Île de Montréal par déclaration du treize d'avril 1638, reçu par Maître Haguenier et Huart Notaires au Châtelet de Paris pour en jouir par les dits Sieurs Chevrier et Royer et autres ayant droit et cause comme de leur chose propre et à eux appartenant aux charges et conditions particulièrement exprimées et contenues au susdit acte du 15 janvier 1636 lesquelles charges et conditions le dit Sieur Royer a promis es d. nom d'acquitter et observer de point en point leur teneur et selon leur forme— En sorte que jamais le dit Sieur de Lauzon ni les siens en soient recherchés: lequel Seigneur de Lauzon a remis et réellement délivré au dit Sieur Le Royer le susdit acte de concession ensemble la déclaration du Sieur de la Chaussée pour s'en servir à l'effet des présentes et tout ainsi qu'en peut faire le dit Sieur de Lauzon par vertu des dits actes et les constitut procureurs irrévocables avec élection de domicile suivant l'ordonnance sans toutefois aucune garantie sinon que de ses faits et promesses— Ainsi

convenu promis et juré par les parties d'avoir le contenu ci-dessus agréé ferme stable, observer maintenir et n'y contrevénir directement ny indirectement soit en jugement ou dehors à peine de tous dépens dommages et intérêts sur les obligations de tous leurs biens présents et à venir quelconques, soumissions à toutes cours renonçant à tous droits contraires et sous les autres clauses à ce requises et nécessaires.

Fait et récité au dit Vienne dans l'hôtel de Maugiron où habite le dit Seigneur de Lauzon le 7ème d'aout 1640 après-midi. Présent Sieur Polidor Duteil, Secrétaire du dit Sieur de Lauzon et Sieur Marc Justeau, Sieur de la Plaine du pays d'Angers, habit. au dit Vienne; témoins requis soussignés avec les parties. Ainsi signé—DE LAUZON—LE ROYER—DUTEIL—JUSTEAU.

ACTE qui prouve que les Sieurs Chevrier de Fancamps et Royer de la Dauversière n'ont stipulé qu'au nom de la Compagnie de Montreal et comme Membres d'icelle.

Aujourd'hui date des présentes sont comparus par-devant les Not: Gard: Not: du Roy notre Sire, en son Châtelet de Paris les soussignés Pierre Chevrier sieur de f. et nobl. homme Jerome le Royer Sieur de la Dauversière demeurant en la villé de la Flèche étant de présent en cette ville de Paris logés ensemblement rue des Marmousets en la maison où est pour enseigne la fleur de lys paroisse de la Magdelaine de la cité lesquels ont déclaré reconnu et confessé que l'acceptation qu'ils ont faite de la donation qui leur a été faite tant par Mr. de Lauzon, conseiller du Roy en ses Conseils, que par Mess. de la Compagnie de la N^{elle} France de l'Île de Mont-

real en la dite N. F. et autres terres au d. lieu par trois divers contrats dont l'un passé en la ville de Vienne,..... le second..... et le 3e signé Lami Secrétaire de la Compagnie de la Nelle. France a été et est pour et au nom de Messieurs les associés pour la conversion des Sauvages de la Nelle. France dans la dite Ile de Montreal auxquels partant ils en font en tant que besoin est ou serait cession et transport n'y prétendant aucune chose que comme étant du nombre des associés dont et de laquelle présente déclaration les sieurs de Fancamps et de la Dauversière ont requis le présent acte aux d. Not. pour servir à la d. Compagnie en temps et lieu ce que de raison—Ce fut ainsi fait et passé, &c., 25 Mars Signé POURCELLE et CHAUSSIÈRE Notaires.

ACTE par lequel ils se font donation mutuelle et entre-vifs au dernier survivant d'entr'eux à l'exclusion de leurs héritiers, des forts, habitations et dépendances concédés à la dite Société.

Le 21e jour de Mars 1650, sont comparus par devant les d. Notaires les d. Sieurs Pierre Chevrier et Jerome Le Royer, étant de présent en cette ville de Paris logés à la fleur de lys rue des Marmousets, paroisse St. Pierre aux Bœufs, lesquels ont déclaré que Messieurs les Associés pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle France en l'Ile de Montreal ci-dessus désignés sont :

1o. Messire Jean Jacques Ollier, prêtre curé de Saint Sulpice.

2o. Mess. Alexandre le Ragois Ecclésiastique.

3o. Nicolas Barreau aussi Ecclésiastique.

4o. Messire Roger Duplessis, Seigneur de Liancourt, Duc de la Rocheguyon et autres lieux, chevalier des Ordres du Roy.

5. M^{re}. Henri Louis Habert, Seigneur de Montmort, Conseiller du Roy en ses Conseils et Maître des Requêtes ordinaire de son hôtel.

60. Bertrand Drouart, Ecuyer.

70. Louis Séguier, Sr. de St. Germain, au profit desquels à ce présent et acceptant tant pour eux que pour 8 et 9 Louis D'ailleboust et Paul de Chaumedy, Ecuyers.

Les dits Sieurs de Chevrier et Royer de la Dauversière font en tant que besoin est ou seroit la declaration ci-dessus à l'effet de la plus grande validité d'icelle reconnoissant d'abondant iceux sieurs Fancamps et de la Dauversière qu'ils ne prétendent aucune chose en la dite Isle de Montréal forts et habitations d'icelle et autres dépendances que comme associés avec les d. Sieurs ci-dessus nommés et tous ensemble s'en font en tant que besoin est ou seroit donation mutuelle et réciproque irrévocable et entrevifs au survivant les uns des autres en cas de précédés d'iceux et au survivant et dernier survivant de tous en excluant à jamais tous leurs héritiers et ayant cause pour quelque cause et occasion que ce soit donnant pouvoir au porteur en cas qu'il se trouvat nécessaire de faire insinuer les présentes partout où besoin sera dont ils ont requis acte aux dits Notaires à eux octroyé ès études des d. Notaires les dits jour et an que dessus et ont signé—ainsi CHEVRIER—LE ROYER, L. SÉQUIER, &c., &c.

No. XVI. bis, p. 166.

Voici ce que la *Relation* de 1661-62 nous apprend de la mort de MM. Vignal et Brigeac.

“L'autre perte n'est pas moins considerable. C'est d'un bon ecclésiastique nommé M. Vignal, qui, dans le mois d'Octobre de l'année passée, accompagnant des ouriers

"qui alloient querir des pierres en vne isle voisine de
 "Montreal, comme ils mettoient à terre sans defiance, les
 "Iroquois qui se tenoient cachés dans les bois, se ruerent
 "à l'improuiste sur eux, avec vn grand cri, et dès la pre-
 "miere decharge de leurs fusils, ils en tuerent trois sur la
 "place, blesserent les autres, et se saisirent de M. Vignal,
 "qui auoit deïà reçu plusieurs plaies, desquelles il mourut
 "peu de temps après entre leurs mains. Sa vie estoit
 "d'vne très-douce odeur à tous les François par la prati-
 "que de l'humilité, de la charité et de la penitence, ver-
 "tus qui estoient rares en lui et qui le rendoient aimable à
 "tout le monde; et sa mort a esté bien précieuse aux yeux
 "de Dieu, puis qu'il l'a reçue de la main de ceux pour
 "lesquels il a souuent voulu donner sa vie; il auoit de
 "grandes tendresses pour leur salut, il s'est offert plusieurs
 "fois de nous venir joindre, quand nous estions à Onnon-
 "taghé, afin de trauailler coniointement à la conuersion
 "de ces Barbares; et il l'auroit fait, si sa complexion et
 "ses forces eussent correspondu à son courage et à ses
 "ferueurs" (1).

"Et, non seulement ceux qui sont avec le Pere, ont
 "ces bonnes volontés pour leurs bourreaux; mais les
 "autres qui sont esloignez de lui, escriuent dans les
 "mesmes sentiments, comme il paroist par vne lettre de
 "l'vn des deux François pris avec feu M. Vignal, et me-
 "né à Onneiout; celuy qui l'escrit, a eu le bras droit
 "cassé dans sa prise, et l'on croit que c'est celuy des
 "deux que ces barbares ont tué, pour n'estre pas plus
 "longtemps chargez d'vn homme estropié. Voici la te-
 "neur de sa lettre, qui a de trop bons sentiments, pour
 "n'estre pas couché dans ce Chapitre. Il escrit au P.

(1) *Relation de 1661-62 pp.* Edit. de Québec.

“Simon Lemoine, qu’il sauoit estre à Onnontaghé, enui-
ron vingt lieuës esloigné de luy.

“Nous sommes deux prisonniers de Montreal à Onne-
iout. M. Vignal a esté tué par ces barbares; n’ayant
pu marcher que deux iours pour ses blessures. Nous
sommes arrivés ici le premier dimanche de Décembre
en pauvre esquipage : mon camarade a desia deux on-
gles arrachés; nous vous prions, pour l’amour de
Dieu, de vous transporter iusques ici, et de faire vostre
possible, par presents, de nous retirer auprès de vous,
et puis nous ne nous soucions plus de mourir. Nous
auons fait alliance de faire et pstir tout ce que nous
pourrons pour la conuersion de ceux qui nous tuent,
et nous prions Dieu tous les iours pour leur salut.
Nous n’auons trouué ici aucun François, comme nous
esperions; ce qui nous auroit grandement consolez. Je
vous escriis de la main gauche. Vostre seruiteur,
“BRIGEAC.” (1).

La *Relation* de 1664-65 (2) donne des détails circons-
tanciés sur la mort et les souffrances que les malheu-
reux compagnons de M. Vignal eurent à endurer. M.
Viger avait copié ce récit au long parce qu’il était peu
connu alors; mais comme les *Relations* ont depuis été
imprimées nous y renvoyons nos lecteurs.

No. XVII. p. 58. (3)

BEATISSIME PATER,

Ad vestræ sanctitatis pedes accedunt humillimi orato-
res, christianissimi regni, pro conuersione infidelium no-
væ Franciæ solliciti. Et se suaque pro tanto nogotio
vota fundentes, exponunt.

(1) Même année, page 9.

(2) *Relation* de 1664-65 pp. 20-22. Edit. de Québec.

(3) Pour la note de la page 185 voir plus loin No. XVII bis.

Quartum jam effluere annum ex quo, Deo optimo Maximo auctore, ex præcipuis Galliæ ordinibus, quamplures tam ecclesiastici quam sæculares utriusque sexûs, duces, comites, senatores ferè omnes Deo soli noti, secluso quocumque temporalis commodi, lucri, negotiationis intuitu, pro unius Dei gloriâ, fidei ac religionis in Novæ Franciæ plantatione, totque infidelium salute procurandâ solliciti, societati hinc nomen dedere, ut suis consiliis, curis, sudoribus, opibus, elemosynis, transmarinis navigationibus in eas nationes fidem inducerent.

Huic operi promovendo delegit societas locum, cui nomen insulæ *Montis Regalis* quod ipsa videtur natura indidisse, *quinquaginta milliarum ambitûs, in 45° latitudinis gradu, octoginta nationum barbararum quasi umbilicum* ob confluentes omni ex parte fluvios alliciendis infidelibus proprium, prædicandæ autem singulis fidei ob fluvium famosum sancti Laurentii cui trecentarum leucarum cursus, peropportunum, obque plura vitæ humanæ quibus abundat commoda, fovendis, et ad vitam tum civilem, tum christianam formandis infidelibus peroptimum.

Insulam hanc, quam Societas præfata jure possidebat propriam fecit immaculatæ Deiparæ ac sacellum dedicavit, et conversionis infidelium patronam nominavit, omniumque in insulâ habitantium matrem et dominam voluit, celebrantibus in eo RR. PP. Societatis Jesu ac sacramentum divinum custodientibus; jam ex superioribus annis ad septuagenia viros nobiles, equites, operarios transvexit, pluresque etiam nunc transmittit qui terram excolant, barbaris ostium fidei ac civilis vitæ aperiunt, sanis et infirmis, xenodochio quod jam extruunt, alimenta et pharmaca charitatis et pietatis exempla ministrant, Christo eos pariunt, Ecclesiæ sanctæ catholicæ

apostolicæ romanæ et Sanctitatis vestræ filios faciunt obsequientissimos.

Hisque ita expositis, et jam pridem suæ Sanctitatis nuncio in Galliis residente notis, quâ possunt humilitate, iidem oratores supplices à vestrà Sanctitate exponunt, ut conceptum etiam Deo propitio felicibus successibus approbatum negotium omnesque et singulos in eo incumbentes, Suâ apostolicâ benedictione faveat, novamque prolem Novæ Franciæ in dies per humiles nostræ Societatis labores baptismate sacro tinctam ut pastor totius ovilis foveat.

Deinde ut societatem prædictam tam in Galliis quam in Novâ Franciâ et thesauro ecclesiæ sibi credito ditare dignatur, plenariâ indulgentiâ et remissione omnium peccatorum diebus festivis Purificationis et Assumptionis Deiparæ, sicut in Galliâ existentes, ubivis exstiterint ecclesiam visitantes, confessi et sacro pane, in Novâ Franciâ qui sacellum præfatum Deiparæ in insulâ Montis Regalis præfatis diebus visiteverint tam nostri quam barbari Christiani pro vestrà Sanctitate, ecclesiæ propagatione, pace principum et infidelium conversione preces fuderint, similiter confessi et sacramento cibati, præfatam lucrentur indulgentiam quot annis diebus prædictis.

Insuper, pro fæliciori successu fidei, in dissitis adeo partibus, ut missionariis in præfatis regionibus laborantibus et a domino illustrissimo Nuntio Galliarum probatis, eas facultates spirituales concedere dignatur, quas in simili casu missionariis ad infideles euntibus solet elargire cum eadem subsint rationes.

Tandem, ne qui in hac vineâ excolendâ accedunt necessario careant subsidio, duo altaria privilegiata concedere placeat, alterum in præfatâ insulâ Montis Regalis in sacello Deiparæ, alterum in Parisiis in sacello a socie-

tate electo et erecto, ubi socii consueverunt de præfatâ fidei propagatione deliberare, collectas facere et secundum Deum huic operi vacare.

(Au dos) AU PAPE POUR MONTREAL, CANADA. (1)

No. XVII. bis. p. 185.

Le *Fort Ste. Anne* fut construit à l'entrée du lac Champlain. C'était le cinquième que M. de Tracy faisait bâtir depuis son arrivée : il complétait la ligne de défense qui devait nous protéger contre les incursions des Iroquois. Aujourd'hui, il n'y en a plus de traces ; mais nous savons qu'il s'élevait dans une île qui porte le nom de M. de Lamotte, capitaine du régiment de Carignan qui dirigea les travaux (2) et qui y commanda ensuite.

Il ne fut probablement commencé qu'au printemps de 1666. D'abord, je n'ai pas vu qu'il en soit question ayant cette date. M. de Courcelle, au retour de sa malheureuse expédition, étant déjà vers le milieu du lac Champlain, est obligé d'envoyer chercher des provisions déposées par prudence dans *une cache* (3). Mais comme les provisions avaient été volées et que ses hommes mouraient de faim, il se serait probablement adressé au fort St. Anne, si celui-ci avait existé.

(1) Ce document a été pris sur la copie des MS. du Parlement, à Outaouais, 1 vol., 2de. série. Il est intitulé : *Mémoire écrit au Pape* par les RECOLLETS au sujet de l'Eglise de la Nouvelle France, 1644-45. Ce qui a pu donner lieu à cette erreur c'est que l'original se trouve aux Archives Départementales de Versailles, dans un carton intitulé : *Recollets de St. Denis*.

L'*Hist. de la Col. Fran.* t. I, p. 468 rapporte ce document à 1643. Nous avons cru néanmoins devoir le placer plus tard parce qu'il dit positivement " qu'il s'est déjà écoulé quatre ans depuis, que plusieurs personnes..... sont entrées dans le Compagnie," or celle-ci fut formée en 1640.

(2) *Relation* de 1666, p. 8, édit. de Québec.

(3) Journal des PP. JJ. 1666.

D'ailleurs, le *Journal MS. des PP. JJ.* semble assez précis : " 1666, Juillet, 20. Nouvelle arrive des Forts—
" *de la bastisse* du Fort Ste. Anne, dans le lac Champellain,
" dans une isle à 4 lieues de l'embouchure."

La *Relation* de 1666 est aussi claire en parlant de l'expédition de M. de Tracy : " Le rendez-vous général
" estoit donné au 28 Septembre au fort Ste. Anne cons-
" truit *nouvellement dans une isle* du lac Champlain (1)".

L'idée de construire un fort sur le lac Champlain entrainait sans doute dans les plans de M. de Tracy ; mais le choix du site aura été vraisemblablement déterminé pendant l'expédition de M. Courcelle.

Pourquoi fut-il appelé *Ste. Anne* ? La dévotion à cette grande sainte était alors en pleine ferveur, et elle était justifiée par de nombreux miracles. M.M. de Tracy, de Courcelle et une trentaine d'autres personnes, parmi lesquelles devaient se trouver plusieurs officiers, venaient de faire le pèlerinage de *Ste. Anne*, à la côte de Beaupré (2) : rien de plus naturel, d'ailleurs, que de mettre la navigation du lac Champlain sous la protection de celle qui a toujours été regardée comme la patronne des marins.

Les travaux n'étaient pas encore terminés qu'un triste événement vint jeter le deuil dans la petite garnison. Plusieurs officiers, croyant à la paix qui avait été signée avec quatre des cantons iroquois, avaient formé un parti de chasse sur la terre ferme, probablement du côté de la rivière Chasy. Une troupe d'Agniers (3) les surprit, en tua quelques-uns et fit les autres prisonniers. Parmi les

(1) *Relation* de 1666, p. 8, édit. de Québec.

(2) *Journal des PP. JJ.*, 1666, Mars.

(3) Marie de l'Incarnation, *Lettre* p. 612 dit qu'ils étaient commandés par le *Batard-Flamand*. La Potherie, *Histoire de l'Amérique*, t II, p. 85, met à leur tête un chef de la *Nation neutre* auquel il donne le nom d'*Agariata*.

premiers se trouvait M. de Chasy, et parmi les seconds, M. de Lerole, tous deux proches parents du Marquis de Tracy (1).

Le nom de M. de Chasy donné à la rivière près de laquelle il tomba devait rappeler la mort prématurée de ce brave officier et le souvenir de la perfidie des Agniers.

Les prisonniers heureusement ne furent pas longtemps dans l'incertitude de leur sort : la rapidité de la marche de M. de Saurel et de ses hommes, déjà sur le point d'envahir le territoire ennemi, força le Batard-Flamand de ramener sains et saufs M. de Lerole et ses compagnons.

C'est au fort Lamotte que M. de Tracy avait donné rendez-vous à ses troupes pour son expédition de 1666, dont on n'a pu apprécier assez la conséquence. M. Dollier qui y assista, en parle assez brièvement pp. 180-81.

C'est encore à ce fort que se refugiaient les voyageurs, surtout les missionnaires, quand ils étaient en route pour

(1) M. de Chasy était son neveu, et M. de Lerole, son cousin.

Quant au nombre et aux noms des autres officiers, il est assez difficile de s'en assurer avec précision.

Le *Journal* des PP. JJ. à l'endroit cité plus haut ajoute : " Nouvelle..... de la mort de M. de Chasy avec deux autres, et 4 pris prisonniers, entre autres M. de Lerole cousin de M. de Tracy."

La *Relation* de 1666, p. 7, édit. de Québec : On apprit que " quelques François du Fort St. Anne..... avoient été surpris par les Agniehronons, et que le Sieur de Traversy, Capitaine au Régiment de Carignan " et le Sieur de Chasy en avoient esté tués."

M. de Tracy dans une lettre qu'il écrit aux commissaires d'Albany, le 22 juillet 1666 (*Documents de Paris*, traduits en anglais et publiés dans le *N. Y. Col. Hist.* : t. III p. 131,) accuse les Agniers d'avoir " assassiné Sept de mes jeunes gens, parmi lesquels étoient quatre gentilhommes."

M. Talon, dans un mémoire à l'occasion de l'expédition de l'été de 1666, (mêmes *Documents*, t. IX, p. 52) dit positivement : " La mort de MM. Chazy et Travery et des Sieurs Chamot et Morin est une preuve, etc."

La Potherie, *Histoire de l'Amérique*, t. II, p. 85, " Certains guerriers (iroquois) rencontrèrent à la chasse Mrs. de Chasy, de Lerole, de Montagni, dont les deux étoient parens de M. de Trasi. Agariata tua Mrs. de Chasi

le pays des Iroquois, surpris par l'annonce d'une embuscade ou d'une incursion ennemie (1). Mgr. Laval qui courait partout où son zèle voyait du bien à faire s'y rendit en 1668, pour de là descendre à Tadoussac (2).

À cela près, se bornent les Annales du fort, qui était certainement abandonné en 1691.

“ et de *Montagni*, quelques autres François et emmenèrent M. de Lérole.”

Perrot, dans ses *Mémoires*, dont Charlevoix a eu le MS. et qui ont été publiés depuis à Leipzig par le P. Tailhan, dit pp. 111-12 : “ Les Aniez..... avoient de nos prisonniers chez eux, entr'autres. M. de Noirole, neveu de M. de Tracy. M. de Chasy son cousin, fut tué au nord du fort de la Motte..... M. de Tracy fit commander l'esté suivant un parti de trois cents hommes François et Algonkins qui rencontrèrent le Bâtard Flamand ayant avec luy M. de Noyrolle et trois autres François, dont il y en avoit un de blessé au talon que M. de Courcelles recommanda en partant au Sieur Corlard.”

Charlevoix, *Histoire de la Nolle France*, t. II, p. 384, édit. in 4to, indique comme tués “ MM. de Chasy. Chamot et Marin ” et ne parle pas des autres.

Enfin M. Faillon, *Hist. de la Col. Fran.*, t. III, p. 135 : “ Quelques Français..... tombèrent dans une embuscade de sauvages Agniers qui en prirent quatre, du nombre desquels était M. de Roles..... et en tuèrent trois, M. de Chasy, M. de Traversy, capitaine au régiment de Carignan et un autre.”

On peut conclure, il me semble, 1o. Que le parti se composait de sept personnes, d'après le témoignage de M. de Tracy, qui devait être bien informé, et que quatre furent tués, d'après M. Talon, également bien informé ;

2o. Que des quatre gentilhommes et officiers deux furent tués, MM. de Chasy et Traversy ; deux faits prisonniers MM. de Lérole et de Montagny, quoique la Potherie dise ce dernier tué ;

3o. Que des trois autres, qui n'étaient sans doute que de simples soldats, deux furent tués : Chamot et Morin. M. Talon a bien soin de les distinguer des gentilhommes ;

4o. Enfin, que le Bâtard Flamand ramena MM. de Lérole, de Montagny et le 3e prisonnier. Le 4e français de la troupe est évidemment un des soldats que M. de Courcelle avait dû abandonner pour les faire soigner à Albany, à la suite de son expédition.

(1) *Relation* 1668, p. 4, édit de Québec.

(2) *Idem*, p. 23.

M. de Lamotte me paraît y avoir commandé tout le temps qu'on y tint garnison : il méritait par sa bravoure, dont N. Perrot fait l'éloge dans ses *Mémoires*, qu'on lui confiât le poste le plus avancé, et partant, le plus exposé du pays. En 1670, il était commandant à Montréal. (Appendice No XI.)

No. XVIII. p. 202.

Ce voyage de M. de Courcelle n'était que la conséquence des instructions de la Cour (*N. Y. Col. Hist. t. IX p. 62.*). Fait à l'improviste par une voie encore plus difficile que celle du Richelieu, il dut surprendre et il surprit en effet entièrement les Iroquois qui virent leurs cantons exposés à nos attaques par deux côtés à la fois. Ils comprirent plus que jamais qu'il leur serait impossible de résister à une nation qui ne se laissait arrêter ni par les saisons, ni par les obstacles de la route. Mais je n'ai encore pu trouver aucun document officiel qui confirme que "les Européens..... voisins" des Iroquois conçurent des craintes à l'occasion de ce voyage de M. de Courcelle, comme ils en avaient eu dans l'hiver de 1666 (*N. Y. Col. Hist. t. III, p. 118.*) Voici cependant ce que dit la Mère Marie de l'Incarnation.

" Les Sonontouans ont remué pour faire la guerre aux outaouak, Monsieur nôtre Gouverneur a' tellement intimidé les uns et les autres, qu'il les a rendus amis. Neanmoins comme l'on ne se peut fier entièrement aux Sauvages afin de leur faire voir, qu'on les pourra humilier quand on voudra, il a pris sans faire bruit une troupe de François, et s'est embarqué avec eux en des batteaux et en des canots qu'il a conduits par des rapides et bouillons où jamais les Sauvages n'avoient pu passer, quoiqu'ils soient tres habiles à canoter. Il arriva heureusement à

Quinté, qui est une habitation d'Hiroquois; dont ces Barbares furent tellement effraiez, qu'après avoir long-temps tenu la main sur la bouche pour marque de leur étonnement, ils s'écrièrent que les François étoient des Diables qui venoient à bout de tout ce qu'ils vouloient et qu'Onontio étoit l'incomparable. Monsieur le Gouverneur leur dit qu'il perdrait tous ceux qui feroient revolte, et qu'il prendroit et détruiroit leur pais quand il voudroit. Vous remarquerez qu'avant ces troubles les Sonontouans étoient d'intelligence avec les Anglois pour leur mener les Outaouak, afin de fruster la traite des François, ce qui eût perdu tout le commerce. Mais les Anglois aiant appris ce voiage de Monsieur le Gouverneur chez les Sauvages, ne furent pas moins effraiez que les Sauvages mêmes, et eurent crainte qu'on ne les allât attaquer pour les chasser de leur lieu (1)."

No. XIX. p. 210.

Les *Instructions* de Mgr. Laval à MM. de Fénélon et Trouvé font infiniment d'honneur à la main qui les à tracées et au cœur qui les a dictées. (J. V.)

"INSTRUCTION pour nos bien ayez en nostre Seigneur CLAUDE TROUVÉ et FRANÇOIS DE SALAGNAC, Pres. allants en Mission aux Iroquois situez en la coste du nord du lac Ontario.

"I. Qu'ils se persuadent bien qu'estant envoyez pour travailler a la conuersion des Infidelles, ils ont l'employ le plus important qui soit dans l'Eglise, ce qui les doit obliger pour se rendre dignes instrumens de Dieu, a se perfectionner dans toutes les vertus propres d'un

(1) Marie de l'Incarnation, *Lettres*, pp. 669-70.

Missionnaire apostolique, meditant souvent a l'imitation de St. François Xavier le Patron et l'idée des Missionnaires ces paroles de l'Évangile,—*Quid prodest homini si univrsum mundum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur.*

“ II. Qu'ils taschent d'éviter deux extremitez qui sont a craindre en ceux qui s'appliquent a la conuersion des ames, de trop esperer, ou de trop desesperer ; ceux qui esperent trop sont souuent les premiers a desesperer de tout a la veue des grandes difficultez qui se trouuent dans l'entreprise de la conuersion des Infidelles, qui est plustost l'ouvrage de Dieu que de l'industrie des hommes. Qu'ils se souuiennent que la semence de la parole de Dieu—*fructum affert in patientiâ*, Ceux qui n'ont pas cette patience, sont en danger après auoir ietté beaucoup de feu au commencement de perdre enfin courage, et de quitter l'entreprise.

“ III. La langue est nécessaire pour agir avec les Sauvages, c'est toutefois une des moindres parties d'un bon Missionnaire, de mesme que dans la France de bien parler François n'est pas ce qui fait prescher avec fruit.

“ IV. Les Talens qui font les bons Missionnaires, sont...

10. Estre remply de l'Esprit de Dieu,—cet Esprit—doit animer nos paroles et nos cœurs. *Ex abundantia cordis os loquitur.*
20. Auoir une grande prudence pour le choix et l'ordre des choses qu'il faut faire soit pour esclairer l'entendement, soit pour flechir la volonté ; tout ce qui ne porte point la sont paroles perdues.
30. Auoir une grande application pour ne perdre pas les moments du salut des ames et suppleer a la négligence qui souuent se glisse dans les Cathemenes, car comme le Diable de son costé, *circuit*

tanquam leo rugiens quærens quem devoret, aussy faut il que nous soyons vigilans contre ses efforts avec soin, douceur et amour.

40. N'auoir rien dans nostre vie et dans nos mœurs qui paroisse dementir ce que nous disons, ou qui mette de l'indisposition dans les esprits et dans les cœurs de ceux qu'on veut gagner a Dieu.
50. Il faut se faire aymer par sa douceur, sa patience et sa charité et se gagner les esprits et les cœurs pour les gagner a Dieu ; souuent une parole d'aigreure, une impatience, un visage rebutant detruiront en un moment ce qu'on auoit fait en un long temps.
60. L'Esprit de Dieu demande un cœur paisible, recueilly, et non pas un cœur inquiet et dissipé, Il faut un visage ioyeux et modeste, il faut euitter les railleries et les ris dereglez et generalement tout ce qui est contraire a une sainte et ioyeuse modestie..... *modestia vestra nota sit omnibus hominibus.*

“ V. Leur application principale dans l'estat present ou ils se trouuent, sera de ne laisser mourir autant qu'il sera possible, aucun Sauvage sans baptesme ; qu'ils prennent garde néantmoins d'agir tousiours avec prudence et reserue dans les occasions a l'égard des baptesmes des adultes, et mesme des enfans hors des dangers de mort.

“ VI. Dans le doute qu'un adulte aura esté autrefois baptesmé, qu'il le baptesme sous condition et pour asseurer d'auantage son salut, qu'il luy fasse faire en outre une confession generale de toute sa vie, l'instruisant auparavant des moyens de la bien faire.

“ VII. Qu'ils ayent un grand soin de marquer par escrit les noms des baptizez, des peres et meres, et mesme de quelques autres parens, le iour, le mois et l'année du baptesme.

“ VIII. Dans les occasions qu'ils escriuent aux Peres Jesuites qui sont employez dans les missions Iroquoises pour la resolution de leurs doutes et pour receuoir de leur longue experience les lumieres nécessaires pour leur conduite.

“ IX. Ils auront aussi grand soin de nous informer par toutes les voyes qui se presenteront de l'estat de leur mission et du progres qu'ils feront dans la conuersion des ames.

“ X. Qu'ils lisent souuent ces aduis et les autres memoires des Instructions que nous leur auons donnez pour s'en rafraichir la memoire et les biens observer, se persuadant bien que de la depend l'heureux succez de leur Mission.

(Signé) FRANÇOIS,
Evesque de Petrée (1).

—
No. XX. p. 214.

Les *Andastogué*s (pluriel huron, *Andastogueronon*) ou *Andastes* étaient de la famille huronne. Les missionnaires les désignaient aussi par l'expression générale de *Sauvages de la Nouvelle Suède*, Ils paraissent avoir surtout habité sur les bords de la Susquehanna, qui est quelquefois appelée *Rivière des Andastes*. Ennemis naturels des Iroquois, ils avaient su se rendre redoutables, malgré leur petit nombre. Mais ils durent enfin céder à la force toujours envahissante des Cinq Nations.

(1) Registres de l'Archevêché de Québec.

ADDENDA.

I p. 15, *Note* (1).

M. de Lauzon fut d'abord choisi par la Compagnie de la N^{elle} France, puis nommé par le Roi. Le document suivant nous fait connaître aussi les noms de ceux qui furent en même temps présentés au choix royal.

PROVISIONS de Gouverneur de la N^{elle} France pour le Sr. de Lauzon.

Du deuxième jour de Janvier mil six cent cinquante un en l'assemblée de la Compagnie de la N^{elle} France tenue chez le Secrétaire de la compagnie au bureau d'icelle.

Aujourd'hui la Compagnie de la Nouvelle France ayant mis en délibération qu'attendu que les trois ans du gouvernement de M. D'Ailleboust Gouverneur et Lieutenant General pour le Roy en la N^{elle} France étoient expirés il estoit nécessaire de pourvoir à luy donner un Successeur et suivant qu'il est accordé à la compagnie présenter au Roy et à la Reyne Regente trois associés en a d. Compagnie pour par l'un d'iceux faire et exercer la d. charge pendant trois ans. Il a esté résolu que les Sieurs de Lauzon conseiller ordinaire du Roy en son Conseil d'Etat et privé Duplessis Guerbodo et Robineau Becancour associés en la d. Compagnie seront présentés au Roy et à la Dame Reyne pour être l'un des trois qu'il leur plaira choisir pourveu du Gouvernement de la N^{elle} France—Conformément à la faculté accordée à la d. Compagnie par l'édict de l'établissement d'icelle.

Ext. des délibérations de la Comp. de la N^{elle} France.

Ainsi signé.

• A. CHEFFAULT.

Secrét. de la Compagnie.

II.

La concession de terre qui suit paraît être la première faite à Montréal : comme elle eut lieu en 1648, où l'on bâtit aussi le premier moulin à Montréal, on peut la rapporter à la page 68.

PAUL DE CHOMEDEY ESCUYER, SIEUR DE MAISON-NEUFVE gouverneur de l'Isle de Montreal et terres qui en dependent sousigné suyvant les ordres que avons nous receus de Messieurs les Associés pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle France en la dite isle de Montreal et Seigneurs d'icelle afin de donner et despartir les terres et héritages contenus en la dite isle a ceulx lesquels auroient affection de s'y establir et y faire leur demeure ordinaire afin par ce moyen de procurer l'estendue de la foy dans le pays, concède par les présentes à Pierre Gadoys laboureur, demeurant à Ville Marye, quarante arpens de terre mesure du pays savoir cent perches pour arpent à dix huict pieds pour perche. (2) proche du dit Ville Marye, a prendre pour la longueur suivant l'alignement de deux pieux. plantés sur pilotis establis su-est quart d'est et nord ouest quart d'ouest, le premier des dits pieux estant planté a 23 perches du milieu du pont basti sur pilotis proche du fort du dit Ville Marye, sur la petite rivière qui passe joignant le dit fort (3) ou sur ouest quart d'ouest du dit milieu du pont, les dits deux pieux et pilotis ayant été plantés (4) pour servir de borne et pour marquer le run de vent de la dite concession, et pour la largeur de la concession a prendre depuis la susdite borne et allignement susdit, a dix perches proche de la dite petite rivière en mon-

(2) C'était l'ancienne mesure de Paris. Voir Dict. Universel de Bouillet.

(3) Maintenant couverte par le marché Ste. Anne.

(4) Vraisemblablement par le milieu de la rue St. Pierre.

tant et cotoyant icelle a la ditte espace de dix perches jusques a la quantité de vingt perches en droite ligne et continuer la dite largeur en tirant vers la montagne pour jouyr par le dit Gadoys ses successeurs et ayant cause de la dite concession aux charges clauses et conditions qui s'ensuyvent savoir : Premièrement que le dit Gadoys sera tenu et obligé de faire sa résidence ordinaire en la ditte isle de Montréal et a default de quoy il ne pourra plus prétendre aucun droit de propriété sur les dites terres concédées et lequel cas arrivant seront les dites terres vendues au plus offrant et dernier encherisseur a la diligence du procureur fiscal en la justice du dict Ville Marie et l'argent provenant de la ditte vente sera dellivré et mis ès mains du procureur scindieq des habitans du dict Ville Marie pour estre employé au profict de la communauté des dicts habitans et dont il sera obligé de rendre bon et fidel conte par devant le gouverneur de Montreal ou aultre commandant en la ditte isle ; Et néantmoins si le dict gouverneur donne un consentement par escript au dict Gadoys pour aller faire sa demeure ailleurs qu'en la dite isle, en ce cas pourra le dit Gadoys si bon luy semble vendre les dites terres concédées nonobstant qu'il allast demeurer ailleurs qu'en la ditte isle. Deplus le dict Gadoys sera obligé d'avoir une maison dans sa ditte concession au lieu et place destinée pour la construction d'un bourg ou ville, et ne pourra le dict Gadoys vendre la totalité des dites terres cy-dessus conceddées ny partyre d'icelles sans le consentement par escript du dict gouverneur ou commandant en la ditte isle en default de quoy toutes les ventes qu'il pourroit faire seront de nul effect et vateur. Sera le dict Gadoys tenu et obligé de payer annuellement aux dicts Seigneurs de Montreal trois deniers de censive pour chacun arpan des

dittes terres cy-dessus conceddées (5) et en oultre a la charge des lots et ventes defaults et amendes, toutesfois et quantes que le cas escherra, le tout suyvant et conformément a la coustume de la prevosté et vicomté de Paris qui sera observée en la ditte isle de Montreal. Sera le dit Gadoys obligé de laisser les terres que le gouverneur ou commandant en la ditte isle jugeront nécessaires pour les chemins et commodité publique en remplassant au dict Gadoys pareille quantité de terre au bout de sa ditte concession proche de la montagne, lesquelles terres le dict Gadoys tiendra aux mesmes conditions que le surplus de sa ditte concession. Pourront les dicts Seigneurs de Montreal, quand bon leur semblera pour faciliter la construction d'un bourg ou ville au dict Ville Marye reprendre deux arpens de terre de la susdite concession pour chasque habitant qui se voudra bastir au lieu destiné pour le dict bourg ou ville, à la réserve néanmoins de la maison principale du dict Gadois et de deux arpens aux environs d'icelle et en ce cas seront les dicts Seigneurs de Montreal obligés pour dédommager le dict Gadoys de luy donner pareille quantité de terres que celles qu'ils auront reprises, au bout de sa dite concession vers la montagne, que le dict Gadoys tiendra aux mesmes conditions que le surplus de sa ditte concession et en oultre seront les dicts Seigneurs de Montreal obligés de rembourser le dict Gadoys des frais qu'il pourroit avoir faits pour le deffrichement des dittes terres suyvant le dire de gens a ce cognoissans.

Fait au fort de Ville Marye en l'isle de Montreal en la Nouvelle France le quatriesme jour de janvier mil six cents quarante-huict.

PAUL DE CHOMEDEY.

(5) C'est-à-dire un quart de sou par arpent.

Pardevant nous Jean de Saint Pere commis au greffe et tabellionage de Ville Marye sousigné est comparu en sa personne Pierre Gadoys, laboureur demeurant au dict Ville Marye lequel en la présence de Louis Goudeau Mtre. chirurgien du dict Ville Marye et Cezar Leger Mtre. taillandyer demeurant au dict Ville Marye tesmoins sousignés a recogneu et confessé avoir ce jourd'huy accepté la concession cy-dessus dont lecture luy a esté faite aux charges clauses et conditions portées par icelle auxquelles il s'est obligé et obligé si comme, obligeant, etc., renonçant, etc., promettant, etc.

Faict et passé au dict Ville Marye le quatriesme jour de janvier mil six cent quarente huict et a le dict Gadoys signé.

PAUL DE CHOMEDEY.

P. GADOYS. L. GOUDEAU. CEZAR LEGER. J. DE ST. PERE (6).

(6) Cet acte de St. Pere porte le No. 1.

TABLE ALPHEBETIQUE

DES

NOMS PROPRES.

	PAGES.
Aaouandio	159
Abraham [Le Patriarche].....	115
Agariata.....	256, 257
Agniez.....	111, 192, 240, 256, 257, 258
Aiguillon [M ^{me} D'].....	21, 24
Ailleboust [D'] de Coulonges 30, 47, 50, 51, 54, 58, 59, 63, 64, 68, 69, 70, 82, 94, 120, 152, 153, 228, 235, 236, 250, 265	
Ailleboust des Musseaux, <i>voir</i> Musseaux.	
Aix.....	233
Albany.....	257, 258
Algonquins.....	43, 44, 144, 147, 150, 197, 231, 258
Alignon [D'].....	109
Allet [L'abbé D'].....	118, 194, 205
Andastes	263
Andastognés.....	214, 263
Angers.....	137, 138, 240, 248
Anglais.....	177, 214, 260
Anjou.....	102, 153, 247
Anontaha.....	94, 144, 145, 147, 148, 150
Archambeault.....	77
Argenson.....	152
Argentenay, <i>voir</i> Ailleboust de Coulonges.	
Augier [Christophe].....	231
Auvergnat [Laforet dit.].....	45
Avaugour [Baron du Bois d'].....	234
Barbarie.....	208
Barbeau.....	79

Barbier [Gilbert].....	41
Bardin,	41
Barre [De la].....	54, 58
Barreau [L'abbé]	41, 249
<i>Barrique [La]</i>	107, 108
Barthélemy	197
Basset.....	142
Bastoin, ou Baston, ou Bastom.....	87, 89
Batar [Yves].....	104
<i>Batard-Flamand</i>	192, 256, 257
Baugé.....	137
Bazile Rollin.....	177, 242
Bazire.....	112
Beaudoin	155
Beaudry,	41
Beaudry [M. le Juge].....	238
Beaupré [Côte de].....	256
Beauvoir [A. de] du Roure de Combalet.....	21
Bellestre [M. de].....	141, 143, 151, 174, 175, 180
Belmont [De].....	54, 59, 64, 76, 79, 85, 87, 90, 103, 109, 112, 140, 142, 147, 153, 158, 163, 165, 175, 234.
Bernard [St.].....	68
Bertrand [Frs.].....	241
Bizot [P.]	53
Bochart voir Duplessis.	
Boète [Bernard].....	45
Boisseau (Jacques).....	231
Boissier [Guillaume].....	45
Bonenfant [Mathurin].....	68
<i>Borgne [Le] de l'Isle</i>	44
Boston voir Bastoin.	
Bouat (Abraham).....	239

	PAGES.
Boucher [M.].....	93
Boudart [Jean].....	77
Boulié, [Marie Rénée] <i>voir</i> Nativité.	
Boullogne [Barbe de].....	47
Boullogne [D ^{lle} . de].....	47
Bourdon, Gouverneur à Trois-Rivières.....	68
Bourgeois [Sœur].....	82, 96, 100, 101, 102, 103, 136, 139, 171, 227, 237
Boutereau.....	240
Brassier [Jacques].....	231
Brebeuf.....	73
Brehan <i>voir</i> Galinée.....	197
Bresoles.....	137
Bretagne.....	102
Bretonvilliers [De].....	41, 129, 131, 132, 133, 134, 237
Brigard ou Brigeat [Claude]..	163, 164, 165, 241, 250, 252
Brisson.....	166
Bullion [M ^{mc} de].....	23, 25, 29, 42, 225, 226
Callière [Hector de].....	228
Carignan.....	255, 257, 258
Casson, <i>voir</i> Dollier.	
Cartier [Jacques].....	23
Catalogne.....	229
Cannin [Pierre].....	241
Chahue [M ^{mc}].....	130
Chambly [Fort].....	185
Chamereau <i>voir</i> Chauveau.....	
Chamot.....	257, 358
Champagne [Le sergent].....	203
Champagne [La].....	20, 100
Champflour [M. de].....	68
Champlain [M. de].....	38, 229
Champlain [Lac].....	187, 240, 255, 256

Chancelière [Mme. la].....	23, 41
Channeau [R. P.].....	12, 18
Charlevoix.....	68, 147, 157, 158, 181, 227, 229, 232, 235, 237, 258.
Charly [André] <i>voir</i> St. Ange.	
Charny, <i>voir</i> C. de Lauson.	
Chasy, [M. de]	257, 258
Chasy, [Rivière de].....	256
Chatdebonne [M. de].....	41
Chaussée [M. Girard de la].....	243, 244, 245, 246, 247
Chaussière.....	249
Chauveau [R. P.] ou Chauvet.....	12
Chavigny, <i>voir</i> Peltrie.	
Cheffault.....	245, 265
Chesne [Du].....	164
Chevalière [M ^{me} la].....	23
Chevrier <i>voir</i> Fancamps.	
Chine [La]	44, 194, 198, 210, 232
Chiquot [Jean].....	77, 78
Chomedey [Paul de] <i>voir</i> Maisonneuve	
Cicot <i>voir</i> Sicotte.	
Closse [Lambert].....	83, 89, 90, 91, 116, 166, 167, 235
Colson ou Cosson.....	181
Combalet,.....	21
Conti [Princesse de].....	201
Corlard [Le Sieur de].....	258
Cosson.....	181
Courcelle.....	179, 181, 193, 200, 202, 203, 211, 212, 222, 224, 255, 256, 258, 259.
Courpon.....	30, 31
Crusson [François].....	231

	PAGES.
Cuillérier <i>ou</i> Cuillorier.....	164, 166
Dalbecq, <i>ou</i> Dallet <i>ou</i> Dallecq, <i>voir</i> Allet.	
Dangers <i>voir</i> Angers	
Darienne.....	187
Darpentigny ; <i>voir</i> Repentigny.	
Daubigeon.....	109
Daulaç <i>ou</i> Daulat, <i>voir</i> Dollard.	
Dauphiné [Le].....	15, 82, 246
Dauversière [M. de la] ...	12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 25, 26, 27, 28, 29, 41, 60, 71, 115, 128, 137, 138, 153, 171, 246, 247, 248, 249, 250.
David.....	86
Davost [R. P.]	45
Déguillon <i>voir</i> Aiguillon.	
Dequen.....	120
Desbordes.....	227
Desforges <i>voir</i> Robin.	
Desmousseaux <i>voir</i> Musseaux.	
Désormeaux, <i>voir</i> Dollard.	
Dieppe.....	25, 29, 30 164
Dirval.....	41
Dollard.....	142, 143, 144, 145, 148, 149, 155, 231, 232
Dollier.....	102, 103, 181, 197, 198, 199, 204, 206, 228, 230, 232, 235, 236, 240, 257
Dolu.....	77
Dominique [St.]	13
Doucin [René].....	231
Doversière, <i>voir</i> Dauversière.	
Drouart [Bertrand].....	250
Dubois [L'abbé].....	181
Duchesne, <i>voir</i> Chesne.	
Duclos [M.]	156
Dufresné [Jacques].....	175

	PAGES.
Dugué [Sidrac].....	112, 239
Duhérison <i>voir</i> Le Neuf.	
Duhomeny, <i>voir</i> Haumesnil.	
Duplessis de Liancourt de.....	249
Duplessis Bochard.....	84, 85, 265
Duplessis Guerbodo [le même que le précédent]....	
Duplessis Monbar.....	41
Dupui.....	235, 238, 239
Dupuy; Commandant à Onontahé.....	124
Dupuy [Sébastien].....	240
Durantaye [De la].....	188, 191
Duteil [Polidor].....	248
Duval [Nicolas].....	144
Espagne [N ^{eh}].....	49
<i>L'Espérance</i> [Le vaisseau].....	30
Estre [Alonce de l'].....	231
Faffart [Françoise].....	104
Faillon [M. l'abbé].....	15,
22, 82, 87, 118, 153, 230 232, 237, 238,	258
Falconer.....	60
Fancamp [M. le Baron de].....	13,
14, 19, 25, 27, 41, 246, 247, 248, 249,	250
Fauls [L'abbé Antoine].....	29
Fauquant, <i>voir</i> Fancamp.	
Fénélon [L'abbé de].....	194, 209, 214, 215, 260
Flamands [Les].....	166, 208, 214
Flèche [La].....	12, 125, 126, 127, 129, 130, 135, 137, 138,
147 153, 154, 247, 248.	
Forestier [M ^{tre}].....	190
Fouancamp <i>voir</i> Fancamp	
Fousse [M ^{tre} . De la].....	247
Foye [Notre Dame de] <i>voir</i> Ste, Foy.....	

France	19, 41, 46, 48, 54, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 68, 69, 71, 72, 80, 82, 86, 96, 102, 114, 117, 119, 129, 141, 143, 160, 161, 171, 175, 181, 193, 204, 210, 213, 221, 233, 234, 235, 236, 239.
Frémont [M. l'abbé].....	183
Frontenac.....	223
Gadois [Pierre].....	156, 264, 267, 268, 269
Galinée [M. Brehan de].....	194, 197, 198, 199, 205
Galinier.....	118, 124
<i>Gandatsetiagon</i>	215
<i>Ganeraské</i>	217, 218
Garreau [R. P.].....	113, 229, 230
Gauffre [M. Le].....	41, 69, 153
Gervais.....	104
Gilardie.....	245
Gilles.....	175
Girard, Sieur de la Chaussée.....	243, 244, 245, 246, 247
Godé [Nicolas].....	67, 122
Goffre noir Gauffre	
Goudeau [L].....	269
<i>Grand Armée [La]</i>	111
<i>Grand Pierre [Le]</i>	241
Grandet [M. l'abbé].....	246
Grenet [Simon].....	231
Grenoble.....	15
Gué [Sidrac du].....	239
Guide [D ^{me} Marguerite La].....	204
Guillaume [Jérôme].....	177
Guillier [M ^{tre}].....	247
Habert de Montemort.....	41, 250
Haguenier [M ^{tre}].....	246, 247
Hardin [Nicolas].....	246
Hautmesnil [De].....	181

	PAGES.
Hebert [Laurent].....	231
Hébert [Jean].....	79
Herisson [Du] <i>voir</i> Le Neuf.	
Hérode.....	157
Heth [les fils de].....	115
Hollandais.....	231
Hollié <i>voir</i> Olier	
Honontaha <i>voir</i> Anontaha.	
Hotaouads <i>voir</i> Outaouais.	
Huart [M ^{re} .].....	246, 247
Huault, <i>voir</i> Montmagny	
Hurons.....44, 45, 62, 65, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 94, 95 116, 144, 146, 147, 148, 150, 201, 231,	
Ile-aux-Oies	108, 109
Ile-à-la pierre	162, 241
Iroquois, 9, 31, 32, 38, 39, 40, 43, 44, 45, 46, 50, 51, 53, 55, 59, 60, 62, 63, 65, 66, 67, 68, 70, 72, 73, 76, 77, 78, 79, 83 84, 85, 88, 89,90, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 103, 104, 106, 108, 109, 110, 112, 113,120, 122, 123,139, 141, 142, 144, 145, 148, 149, 150, 151, 155, 156, 157, 158, 159, 162, 163, 164, 165, 166, 168, 174, 175, 176, 177, 178, 184, 192 198, 200, 201, 202, 203,204, 209, 210, 212, 213, 216, 217, 226, 230, 231, 232, 241, 242, 250, 251, 258, 260, 263.	
Isaac	118
Jérome [Guillaume].....	177, 242
Joineau.....	242, 243
Josselin [Nicolas].....	231
Juchereau [Sœur].....	227, 230
Judée	157
Juillet [Blaise] dit Avignon.....	144
Jurie [Robert].....	231

	PAGES
Justeau [Marc].....	248
Kebec, <i>voir</i> Québec.	
Kélus, <i>voir</i> Queylus.	
Kenté, <i>voir</i> Quinté.	
Kikapous.....	76
Labrosse [P].....	229
Lachapelle.....	83
Laforet dit l'Auvergnat.....	45
Lalemant [R. P. Charles]...15, 16, 17, 18, 22, 28, 73	153
" [Jérôme].....	73
" [Pierre].....	73
" [Gabriel].....	73
Lagauchetière, Lagochetière, Lalochetière.....	87, 90
Lamothe <i>voir</i> le suivant.	
Lamotte [M. de].....187, 188, 189, 191, 239, 255, 252, 259	
Lamouche.....	148
Lamoignon [M. de].....	99, 100
Lamy.....	247, 249
Langevin.....	168
Langlois [Honoré] <i>voir</i> Lachapelle.	
Langres.....	20, 28
Laperle.....	111
Laplace [R. P.] <i>voir</i> Place.	
Latouche.....	236, 237, 238
Lauson [Jean de] 15, 82, 96, 236, 245, 246, 247, 248, 265	
Lauson [Charles de] Charny.....	15
Laval [Mgr. de] 135, 140, 195, 209, 210, 233, 234, 258, 260	
Lavigne [Urbain Tessier dit].....	78, 159, 169
Laviolette.....	88, 90
Lebeau [G.].....	53
Le Ber.....	174, 186
Lecompte [Jean].....	231
Leger.....	269

	PAGES.
Leipzig.....	258
Le Jeune [R. P.].....	16
Lemaître <i>voir</i> Maître	
Lemoine (voir Le Moyne) 8	
Le Moyne [R. P.].....	159, 166, 241, 252
Le Moyne [Charles]	60, 66, 67, 74, 77, 78, 79, 94, 109, 110, 143, 156, 176, 180, 186, 203,
Lerole [M. de].....	257, 258
Le Neuf [Michel], Sieur du Hérisson.....	93
Liancourt [Le duc de]	41, 74
Ligni-en-Barois.....	163
Long-Sault.....	142, 144 231
Longue-Pointe.....	175
Longueuil de [Baronie].....	60
Loson <i>voir</i> Lauson.	
Loubiat [M. de].....	203
Louis XIV.....	233
Louis [sauvage huron].....	150
Loups [Nation des].....	176, 177
Ludde.....	137
Lyon.....	22
Lyonnais [Le].....	15
Macar [M].....	108, 111
Macar [M ^{sic} .].....	112
Macer.....	237
Maer <i>voir</i> Macer	
Maignan [Pierre].....	175
Maillet [Sœur].....	137
Maillot <i>voir</i> Maillet.	
Maine [Le].....	120
Maisonneuve [M. de] 16, 19, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35 36, 39, 40, 41, 43, 46, 48, 50, 51, 52, 53, 55, 58, 60, 61, 64, 65, 67, 69, 70, 72, 80, 82, 83, 85, 86, 92, 93, 94,	

	PAGES.
96, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 109, 110, 114, 116, 117, 118, 119, 126, 141, 143, 145, 151, 152, 162, 177, 195, 227, 228, 234, 236, 237, 238, 239, 250, 266, 269.	
Maitre [M. Le]	137, 157, 158, 159, 160, 242,
Mance (M ^{re})...21, 24, 25, 28, 29, 30, 31, 36, 37, 41, 47, 49, 55, 56, 58, 69, 71, 72, 73, 74, 78, 79, 80, 83, 84, 85, 86, 92, 93, 96, 98, 100, 101, 103, 105, 115, 117, 118, 124, 126, 127, 129, 130, 131, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 171, 175, 189, 225, 226, 227, 230, 231,	
Margry [M. Pierre].....	3, 4, 167, 197
Marguerye [De la].....	41, 74
Marie des Neiges.....	171, 234, 235
Marie de l'Incarnation.....	256, 259, 260
Marin	258
Marnart [R P].....	153
Marmousets (Rue des).....	248, 249
Martin [Louis].....	231
Martin [Olivier].....	240
Martin [Pierre].....	240
Matenac [J.]	53
Maugiron [Hotel de].....	248
Mères Hospitalières.....	125, 126
Messier [Martine].....	84, 85
Messier [Michel].....	241
Mesy.....	174, 236, 237
Metcalfé [Le Gouverneur].....	3
Metiomègue.....	144, 145
Migeon de Bransart.....	186
Millet [Jean].....	241
Minime.....	40
Mississippi	197

	PAGES.
Monmor [De].....	41
Montagny.....	257, 258
Montmagny [De] 30, 31, 32, 36, 39, 46, 47, 60, 62, 63, 66, 68, 227, 245.	
Montmort <i>voir</i> Habert.	
Montor.....	177, 242
Montréalistes....	57, 63, 65, 70, 74, 91, 142, 151, 180, 181
Morangy	41
Morin [Sœur].....	227, 228, 236, 242, 243
Morin <i>ou</i> Marin.....	256
Mounier [Mathurin Le].....	104
Mounier [Barbe Le].....	104
Moyen.....	108, 111 164
Moyen [M ^{lle}].....	111, 233
Musseaux [M. C. D'Ailleboust des]... 70, 81, 86, 94, 181	
Nativité [Mère de la].....	126, 230
Népissiriniens.....	62
Neuf [Michel Le] Sr. du Hérisson.....	93
Noël [Jacques].....	122
Noila [Michel]	103
Nontario <i>voir</i> Ontario. .	
Normanville.....	66, 67 203
Normandie	122
Notre-Dame [Le navire La]... ..	47
Ohio.....	197
Oleron [Ile d'].....	77
Olier [J.J.] 13, 14, 15, 28, 41, 74, 114, 115, 117, 118, 125, 126, 129, 131, 132, 133, 134, 157, 217, 231, 249.	
Onneyouth.....	165, 211, 251, 252
Onnontagué.....	241, 251, 252
Onontaga, Onontaha, <i>voir</i> Anontaha.	
Onontahé.....	124
Onontio.....	260

	PAGES.
Ontario.....	195, 198, 202, 206, 222
Orléans [Ile d'].....	32, 120
Osibanoche [Jeanne].....	177
Othaouais <i>voir</i> Outaouais.	
Outaouais, Outaouas.....	18, 202, 260
Outaouais <i>ou</i> Outaouak [Rivière des].....	231
Outreouhati.....	158
Papineau [Hon. L. J.].....	3, 4, 224
Paris.....	3, 4, 22, 23, 25, 28, 29, 99, 118, 129, 130, 134, 135, 136, 164, 173, 207, 245 247, 248, 246, 249, 257
<i>Parmanda</i>	85
Pelletrie, <i>voir</i> le suivant.	
Peltrie [M ^{me} de la].....	21, 34, 36, 37, 39, 49
Pérot [M. l'abbé].....	223, 224
Perrot [Gouverneur].....	199, 203, 204, 235, 237, 239
Perrot [M ^{me}] <i>voir</i> La Guide.	
Perrot [Nicolas].....	258, 259
Petit [Jacques].....	177, 242
Pétrée <i>voir</i> Laval [Mgr. de].	
Pézard [Etienne] <i>voir</i> Latouche.	
Pichard [Jean].....	241
Picoté, <i>voir</i> Belestre.	
Pigeon.....	167
Pijart.....	230
<i>Pilote</i>	51
Pitié [Hôpital de la].....	207
Pitre.....	241
Pizeau <i>voir</i> Puiseaux.	
Place [R. P. Jacques De la].....	25, 26, 29
Plaine [Justeau De la].....	248
<i>Plume [La]</i>	110
Pointe-à-Callière.....	39, 228, 229

	PAGES.
Poitou.....	102, 245
Poncet [R. P.].....	93, 120, 121
Poner, <i>voir</i> Poncet.	
Portugal.....	199
Poterie [De la], Gouv. de T. R.....	68
Potherie [Le Roy de la].....	256, 257
Pourcelle.....	249
Pouteouatamis.....	200
Primot [M ^{me}] <i>voir</i> Messier.	
Primot [Antoine].....	84
Princesse [M ^{me} la].....	29
Prud'homme.....	88
Puiseaux.....	33, 34, 35, 36, 39, 40, 48, 49
Québec.....	16, 24, 30, 31, 33, 39, 40, 49, 60, 61, 64, 71, 74, 82, 83, 84, 91, 92, 93, 95, 96, 101, 102, 109, 112, 120, 121, 124, 125, 126, 127, 140, 146, 151, 173, 174, 177, 179, 200, 202, 205, 207, 233, 236, 242, 251, 252, 255, 256, 257, 258, 263.
Quélus, <i>voir</i> Queylus.	
Quesnel [Hon.].....	242
Queylus.....	41, 118, 120, 121, 124, 126, 140, 160, 194, 195, 197, 198, 204, 205, 210, 230, 232, 233, 234
Quinté [Baie de]....	206, 209, 210, 212, 213, 219, 220, 222
Rageot [M ^{tre} .].....	239
Ragois [Le].....	249
Raguideau.....	174, 177
Rapin, <i>voir</i> Rapine.....	
Rapine [R. P.].....	23, 58, 71
Renty [Baron de].....	41, 227
Repentigny [De].....	40
Richelieu [Cardinal de].....	246
Richelieu [Fort].....	62

	PAGES.
Richelieu [Iles].....	146
Richelieu [Rivière].....	259
Rié [Gabriel].....	241
Rivière [Laurent La] <i>voir</i> Hébert.	
Robin [Etienne].....	231
Robinson de Bécancourt [M. de].	
Rocheguyon [De la] <i>voir</i> Liancourt.	
Rochelle [La] 19, 20, 25, 28, 41, 54, 77, 129, 135, 136, 137, 138, 139, 154, 206	
<i>Rohiaro</i>	214, 215
Roles [De] <i>voir</i> Lérole	
Rolin [Basile]	177, 242
Rome	160
Roos [Antoine].....	86
Rouen [L'Archevêque de].....	120, 233
Rouillé.....	168, 169
Roy [Le].....	166
Royer [Le] <i>voir</i> Dauversière.	
Saint André [M. de].....	102, 138, 181
St. Ange.....	83
St. Charles [Pointe]	78, 241
St. François.....	13
St. François [Lac].....	210
St. François Xavier.....	261
St. Fremin [De].....	41
St. Gabriel [Ferme].....	39, 157, 232
St. Georges.....	175
St. Germain de l'Auxerrois.....	246
St. Jean [Fort].....	193
St Jean Bte.....	157
St. Jean de Jérusalem.....	245
st. Joseph.....	43
St. Joseph [Fief].....	242, 243

	PAGES.
St. Jure [R. P. de].....	22, 27
St. Laurent [Fleuve] 39, 59, 120, 212, 229, 244, 245, 247,	253
St. Louis [Fort] de Chambly.....	185, 186, 193, 244
St. Louis [Fort] ou Québec.....	244
St. Louis, [Lac].....	210
St. Louis [Sault].....	44, 229
St. Louis [Village huron].....	73
St. Michel [M. de].....	111
St. Paul [Jeanne Agnès de].....	126, 230
St. Père [Jean].....	122, 123, 266
St. Pierre [Lac].....	32, 183, 244, 247
St. Pierre [Rue].....	266
St. Pierre aux bœufs.....	249
St. Simon et St. Jude	212
St. Sulpice [Séminaire de] 4, 5, 13, 14, 41, 115, 119, 128,	129, 131, 133, 134, 138, 139, 140, 157, 173, 181,
	195, 203, 222, 227, 229, 237.
Sainte Anne [Fort].....	184, 185, 186, 187, 189,
	192, 255, 256, 257.
Ste. Anne [du Nord].....	256
Ste. Anne [Marché].....	266
Ste. Croix d'Angers.....	240
Ste. Foy.....	33, 34, 36
Ste. Hélène [Ile].....	162, 175
Ste. Marie [Ferme].....	151, 168, 169, 232
Ste. Marie [Rue].....	232
Ste. Thérèse.....	33
Ste. Thérèse [Iles].....	175, 176
Sagard.....	197
Salle [M. de la].....	198
Sault Normand.....	67
Sault St. Louis.....	229

	PAGES.
Saurel [M. de].....	180, 181, 257
<i>Scononton</i>	213
Ségnier [Louis].....	250
Séguin [M ^{me}] (?).....	41
Seine [La].....	6
Sicotte	77
Sillery.....	93
Soldat [Le nommé].....	168
Sonoutouans, voir Tsonontouans.	
Sorel [Rivière].....	62
Sorel [M. de] voir Saurel.....	
Soulard [Mathurin].....	144
Souart [M. l'abbé]....	118, 124, 125, 126, 184, 185, 189, 193, 238.
Suède [N ^{es}].....	263
Susquehanna [Rivière].....	263
Tadoussac.....	30, 258
Tailhan [R. P.].....	258
Talon [M. l'Intendant].....	173, 174, 193, 199, 204, 237, 257, 258
Tavernier [Jean].....	231
Tellier [Le].....	233
Teonnhethary.....	234
Théodore [Michel] dit Gilles.....	175
Thibault [Etienne].....	86, 87
Tiblemont [Nicolas].....	231
Totinataghé-Agnoron.....	234
Tour [L'abbé De la].....	12, 30
Tracy [M. le Marquis de].....	180, 181 184, 185, 193, 238, 255, 256, 257, 258
Travery.....	257,
Traversy.....	257, 258
Trois-Rivières.....	68, 83, 84, 85, 92, 93, 95, 94, 144, 146, 151, 174, 183, 184, 203

	PAGES.
Trottier.....	111
Trouvé [M. l'abbé].....	194, 209, 222, 260
Troyes.....	100
Trudante.....	168
Trudeau.....	168
Truteau.....	41
Tsonontouans.....	215, 259
Turenne [Maréchal de].....	240
Tutonaguy.....	232
Vallière [M. de la].....	203
Valets [Louis].....	231
Varenne [M. de].....	203
Versailles.....	255
Vienne.....	15, 246, 248, 249
Viennois [Le].....	16
Viger [Le Commandeur].....	224, 228, 232, 227, 238, 252
Vignal [M. l'abbé].....	139, 162, 164, 165, 241, 241, 250, 251, 252
Vigne [De la].....	169
Vignerod [Marie Mag:] <i>voir</i> Aiguillon	
Villecerain <i>voir</i> Villersavin.	
Ville-Marie.....	58, 77, 266, 267, 268, 269
Viller Chavin <i>voir</i> Villersavin.	
Villersavin.....	22, 29, 41
Villesavin <i>voir</i> Villersavin.	
Villiers [M. de].....	112
Vimont [R. P.].....	36, 37, 227, 228
Voyer [De] <i>voir</i> Argenson.	
Urfé [M. l'abbé D'].....	194, 215, 217, 218, 219, 220
Wignerod <i>voir</i> Vignerod.	

Fin de la Table Alphabétique.

TABLE DES MATIÈRES.

Un mot d'explication, par J. Viger.....	4
A Messrs. les Infirmes du Séminaire de St. Sulpice (<i>Dédicace de l'Auteur</i>).....	5
Au Lecteur.....	7
De l'an 1640 à 1641, au départ des vaisseaux du Canada pour France.—Compagnie de Montréal.—M. de Maisonneuve à Québec.—Son premier voyage à Montréal et son retour à Québec.—M. de Puiseaux.....	9
De 1641 à 1642.—M. de Maisonneuve hiverne à Québec avec Mlle. Mance.—Ils montent à Montréal en mai 1642, avec M. de Montmagny.—Ire messe par le R. P. Vimont.—Campement à la Pointe-à-Callière, environné de pieux.—Nouvelles de France par M. de Repentigny, etc.—Le charpentier Minime et autres colons.—Mme. de Bullion	36
De 1642 à 1643.—Le Fort est achevé et armé de canons.—Il est découvert par les Iroquois.—Trahison des Hurons. Les Iroquois tuent ou enlèvent 6 Français, puis massacrent les Hurons.—Eloge de M. de Maisonneuve.—Nouvelles de France par M. de Montmagny, puis par M. D'Ailleboust.—M. de Puiseaux.—Made. de la Peltrie.....	43
De 1643 à 1644.—M. D'Ailleboust revêt le Fort de bastions.—La chienne <i>Pilote</i> .—Combat de 30 Français contre 200 Iroquois: bravoure de M.	
	G*

- de Maisonneuve.—Bled récolté.—Colons venus avec le Sieur de la Barre.—Sa conduite hypocrite.—Libéralité de Mde. Bullion.—L'hôpital achevé le 8 oct. '44.—Mlle. Mance s'y loge.—Sa lettre à Mme. de Bullion..... 50
- ~~De 1641 à 1645.—Diverses attaques des Iroquois : anecdote.—M. de Maisonneuve passe en France.—Le Sr. de la Barre renvoyé.—Mme. de Bullion donne 20,000 liv.—M. D'Ailleboust, Gouverneur..... 57~~
- De 1645 à 1646.—Paix fourrée.—Fort à 4 bastions achevé ; réflexions sur son site.—M. Chs. Le Moyne, interprète à Montréal.—M. de Maisonneuve revient de France et y repasse de suite... 59
- De 1646 à 1647.—Fort Richelieu brûlé par les Iroquois.—Guerre.—Mauvaise disposition des Hurons.—Arrivée de M. de Maisonneuve et nouvelles qu'il apporte de France concernant M. D'Ailleboust..... 62
- De 1647 à 1648.—Guerre acharnée.—Affaire des Iroquois à Montréal avec les Srs. Normanville, Le Moyne et Godé.—Moulin bâti.—Fâcheuses nouvelles de France.—Garnison renforcée.—M. D'Ailleboust, Gouverneur Général..... 65
- De 1648 à 1649.—Guerre entre les Iroquois et les Hurons.—M. Des Musseaux à Montréal avec 40 hommes.—Tristes nouvelles de France. Melle Mance y passe en conséquence..... 70
- De 1649 à 1650.—Défaite entière des Hurons par les Iroquois.—Mort des PP. de Brebeuf et Lalemant.—Retour de Melle. Mance avec bonnes nouvelles.—M. Le Moyne et les Hurons.... 73
- De 1650 à 1651.—Fréquentes attaques des Iro-

- quois sur Montréal.—Actions vigoureuses entre eux et les Srs. Boudart, Chiquot, Le Moynes, Archambault, Lavigne, dans l'une desquelles les Iroquois sont repoussés avec une grande perte.—Melle. Mance se réfugie au Fort.—Offres qu'elle fait au Gouverneur pour le salut de la place.—M. de Maisonneuve va en France, laissant M. des Musseaux commandant..... 76
- De 1651 à 1652.—M. Jean de Lauson, Gouverneur Général; sa conduite envers M. de Maisonneuve et 10 soldats qu'il envoie à Montréal.—Courage de la femme Primot, surnommée *Parmada*.—Combat aux Trois-Rivières et mort de M. Duplessis, gouverneur.—Nouvelles de France reçues par Melle. Mance..... 81
- De 1652 à 1653.—Combat à Montréal du 14e Oct. 1652: M. Closse et 24 Français défait 200 Iroquois: éloge de M. Closse.—Plaisante aventure d'une barque venue de Québec à Montréal—Melle. Mance va à Québec—Le P. Poncet prisonnier.—Blocus de Trois-Rivières.—Il est levé et comment.—Paix fourrée.—Arrivée de M. de Maisonneuve avec 100 hommes.—Nouvelles qu'il donne à Melle. Mance d'après une entrevue avec Mme. de Bullion.—Arrivée de la Sœur Bourgeoys; éloge de son Institut.—M. de St. André..... 85
- De 1653 à 1654.—On bâtit l'église de l'hôpital et autres bâtiments.—Gervais.—Melle. Mance rentre dans son hôpital, qu'elle n'habitait plus depuis 1651..... 104
- De 1654 à 1655.—Sentinelle enlevée par un Iroquois. Combat entre *La Barrique* et M. Closse.

- La Barrique blessé et prisonnier : il contribue plus tard à la paix.—M. Le Moyne.—La Plume. Combat.—Paix.—Echange de prisonniers..... 106
- De 1655 à 1656.—Grâce à la paix, on avance considérablement les habitations.—Les Iroquois en guerre avec les Outaouais.—Meurtre du P. Garreau.—M. de Maisonneuve va en France solliciter des Prêtres de M. Olier.—M. Closse commande en son absence..... 113
- De 1656 à 1657.—Melle. Mance se casse un bras.—Arrivée de l'Abbé de Queylus et de 3 autres prêtres de St. Sulpice : leur réception à Québec.—Mort de M. Olier..... 117
- De 1657 à 1658.—Assassinat à Montréal par les Iroquois.—Légende.—M. Dupuy à Montréal avec 50 Français venant d'Onontagué.—L'Abbé de Queylus résidant à Montréal.—Melle. Mance parle de passer en France.—M. de Queylus fait venir 2 Hospitalières de Québec : explications mensongères.—Départ de Melle. Mance..... 122
- De 1658 à 1659.—Terres de St. Gabriel et de Ste. Marie établies par le Séminaire aux deux extrémités de l'habitation.—Melle. Mance en France : nouvelle à son sujet : sa guérison miraculeuse.—Conférences de Mgr. de Pétrée avec les Associés de Montréal.—Chute de Melle. Mance, sans suite pour son bras guéri.—Trois Sœurs hospitalières de la Flèche sont désignées pour Montréal : oppositions faites à leur départ surmontées.—Melle. Mance s'embarque à la Rochelle avec elles, 2 prêtres de St. Sulpice, la Sœur Bourgeois et 22 filles pour la Colonie.—Arrivée de Mgr. Pétrée dans un autre vaisseau.—Départ

- de l'Abbé de Queylus pour France.—Arrivée de M. de Belestre.—Le vaisseau de Melle. Mance infecté 128
- De 1659 à 1660.—Le Sr. Dollard engage 16 autres Français à le suivre en parti de guerre contre les Iroquois.—Ils vont au pied du Long-Sault de la Rivière des Outaonais pour y attendre l'ennemi.—Ils y sont joints par 4 Algonquins et 40 Hurons.—Cernés ensuite dans leur fort par 800 Iroquois et abandonnés par tous les Hurons à la seule exception d'*Anontaha*, leur chef, les 17 Français, et les Algonquins soutiennent un siège de 8 jours.—Le Fort est enfin emporté.—Dispositions que prend M. de Maisonneuve, à la nouvelle de la défaite du parti de guerre français.—Mort et obsèques de Mr. D'Ailleboust à Montréal : son éloge.—Mort de M. de la Dauversière en France 142
- De 1660 à 1661.—Les Iroquois à Montréal en janvier, février et mars 1661 : ils tuent ou enlèvent 33 français.—Courage de Beaudoin, Gadois : la femme Duclos et Le Moyne.—Détails du meurtre de M. Le Maître, prêtre, tué par les Iroquois : merveille.—L'abbé de Queylus à Montréal *incognito* : on le fait repasser en France 155
- De 1661 à 1662.—Plusieurs attaques des Iroquois.—Bâtisse du 1er Séminaire.—Détails sur le meurtre de M. Vignal, ptre., à l'*Ile-à-la-pierre*, vis-à-vis Montréal.—Mr. Brigard fait prisonnier : son courage, sa mort cruelle à Onneyouth.—Combat du 7 fev. 1662, où Mr. Closse est tué.—Combat du 6 mai à la maison *Ste. Marie*.—Mr. de Belestre.—M. de la Vigne 162
- De 1662 à 1663.—Voyage de Melle. Mance en

- France, à l'occasion de la mort de M. de la Dauversière. — *Marie des Neiges* et 2 autres petites sauvagesses élevées à la Congrégation 171
- De 1663 à 1664. — Messrs. de St. Sulpice — Seigneurs de l'île de Montréal : ils en prennent possession. — Mr. Talon leur rend le droit de *Justiciers*, qu'on leur avait d'abord ôté. — Craintes et gêne qu'inspirent les Iroquois. — Courage et services de M. Jacques Le Ber. — Melle. Mance.....
- De 1664 à 1665. — M. Le Moyné étant à la chasse, à l'île Ste. Thérèse, est surpris par les Iroquois, qui le font prisonnier : inquiétude à son sujet : il est ramené à Montréal. — Compliment fait à sa femme. — Arrivée de troupes à Montréal. — M. de Maisonneuve..... 176
- De 1665 à 1666. — Expéditions de MM. de Courcelle, de Sorel et de Tracy en 1666 contre les Iroquois. — MM. Le Moyné, D'Ailleboust, De Hautmesny et de St. André marchent dans ces expéditions avec des habitants de Montréal : éloge de ces milices. — L'auteur suit M. de Tracy comme aumônier. — Il plaisante sur lui-même et sur quelques autres..... 179
- De 1666 à 1667. — Voyage de M. Frémont, ptre., à Trois-Rivières : incidents. — L'auteur va avec fatigue et danger, au fort Ste. Anne dans l'île à Lamotte, lac Champlain. — Il sauve, avec l'aide de M. Darienne, un soldat tombé à l'eau. — Sa réception au Fort : maladie et mortalité parmi la garnison. — Le poste est ravitaillé : charité de l'auteur envers les malades. — Conduite honorable et humaine du chirurgien Forestier. — Testaments des malades : leur conduite chré-

- tienne.—Vie de l'auteur au fort Ste. Anne.—Le *Batard Flamand* chef Agnier.—MM. de Tracy et Talon à Montréal : belle et louable conduite de ce dernier Intendant.—M. Souart va en France..... 183
- De 1667 à 1668.—Nom de *La Chine* donné à l'une des côtes de Montréal.—Arrivée de 4 Sulpiciens, compris l'abbé de Queylus.—M. de Fénélon et M. Trouvé vont établir une mission Iroquoise à la baie de Quinté.—Les troupes repassent en France.—Réflexions politiques de l'auteur..... 194
- De 1668 à 1669.—M. Barthélemy, ptre. Sulpicien, hiverne dans le bois avec les Algonquins, pour apprendre leur langue.—L'auteur et M. de Galinée nommés par M. de Queylus pour aller porter l'évangile à 7 ou 800 lieues d'ici.—M. de la Salle se joint à eux. Ils partent le 6 juin 1669.. 197
- De 1669 à 1670.—L'auteur, parlant du voyage qu'il a fait avec M. de Galinée en 1669, renvoie à la relation que ce dernier en a faite.—Mr. Perrot gouverneur de Montréal..... 199
- De 1670 à 1671.—Prisonniers rendus et amenés à Montréal par les Iroquois.—Filles Sauvages mises à la Congrégation.—La Princesse de Conti.—Traite de l'eau de vie : réflexions contre.—M. de Courcelle à Montréal.—Son voyage en bateaux au lac Ontario : il y est accompagné par MM. Perrot, de Loubiat, de Varenne, Le Moyne, de la Vallière, de Normanville et autres.—L'auteur est du voyage.—Services du sergent Champagne.—Mad. Perrot à Montréal.—Mort et éloge de de Mr. Dominique Galinier, ptre. de Montréal.—Départ pour France de l'Abbé de Queylus et de Messrs. D'Alet et de

Galinée.....	200
De 1671 à 1672.—De la longévité chez les femmes, en Canada.—De la facilité donnée à leurs ma- riages.—Des fréquentes évasions d'un certain prisonnier d'entre les mains de ses gardiens...	206
Abrégé de la Mission de Kenté pris d'une lettre de M. Trouvé.....	209
Lettre de Mr. de Courcelle Gouver. à Mr. Perot Curé de Montréal.....	223
Appendice No. I.....	225
“ No. II.....	227
“ No. III.....	228
“ No. IV.....	229
“ No. V.....	229
“ No. VI.....	230
“ No. VII.....	230
“ No. VIII.....	231
“ No. VIII <i>bis</i>	232
“ No. IX.....	233
“ No. X.....	234
“ No. XI.....	235
“ No. XII.....	239
“ No. XIII.....	240
“ No. XIV.....	241
“ No. XV.....	242
“ No. XVI.....	243
“ No. XVI <i>bis</i>	250
“ No. XVII.....	252
“ No. XVII <i>bis</i>	255
“ No. XVIII.....	259
“ No. XIX.....	260
“ No. XX.....	263
Addenda.....	265
Table Alphabétique des noms.....	285

ERRATA.

Page 204, Note 3 : Galinée, lisez Galinier.

Il s'est glissé quelques autres fautes d'impression que le lecteur pourra facilement corriger.

